00102542

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE Mme LA BARONNE DE STAËL.

TOME XIII.

402542

CONSIDÉRATIONS SUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS DE LA RÉVOLUTION FRANÇOISE. — Tome II.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

OEUVRES

COMPLÈTES

DE Mme LA BARONNE DE STAËL,

PUBLIÉES PAR SON FILS;

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE SUR LE CARACTÈRE ET LES ÉCRITS DE Mme DE STAEL,

PAR MADAME NECKER DE SAUSSURE.

TOME TREIZIÈME.

Vol. 13

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE BOURBON, N° 17;
A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

1820.

God
Fo 19-u
Stalo e
102542

00102542

CONSIDÉRATIONS

SUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇOISE.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'émigration.

L'on doit distinguer l'émigration volontaire de l'émigration forcée. Après le renversement du trône en 1792, lorsque le règne de la terreur a commencé, nous avons tous émigré, pour nous soustraire aux périls dont chacun étoit menacé. Ce n'est pas un des moindres crimes du gouvernement d'alors, que d'avoir considéré comme coupables ceux qui ne s'éloignoient de leurs foyers que pour échapper à l'assassinat populaire ou juridique, et d'avoir compris dans leur proscription, non-seulement les hommes en état de porter les armes, mais les vieillards, les femmes, les enfans

même. L'émigration de 1791, au contraire, n'étant provoquée par aucun genre de danger, doit être considérée comme une résolution de parti; et, sous ce rapport, on peut la juger d'après les principes de la politique.

Au moment où le roi fut arrêté à Varennes, et ramené captif à Paris, un grand nombre de nobles se déterminèrent à quitter leur pays, pour réclamer le secours des puissances étrangères, et pour les engager à réprimer la révolution par les armes. Les premiers émigrés obligèrent les gentilshommes restés en France à les suivre; ils leur commandèrent ce sacrifice du nom d'un genre d'honneur qui tient à l'esprit de corps, et l'on vit la caste des privilégiés françois couvrir les grandes routes pour se rendre aux camps des étrangers, sur la rive ennemie. La postérité prononcera, je crois, que la noblesse, en cette occasion, s'écarta des vrais principes qui servent de base à l'union sociale. En supposant que les gentilshommes n'eussent pas mieux fait de s'associer dès l'origine aux institutions que nécessitoient les progrès des lumières et l'accroissement du tiers état, du moins dix mille nobles de plus autour du roi, auroient peut-être empêché qu'il ne fût détrôné. Mais, sans se perdre dans des suppositions qui peuvent toujours

être contestées, il y a des devoirs inflexibles en politique comme en morale, et le premier de tous, c'est de ne jamais livrer son pays aux étrangers, lors même qu'ils s'offrent pour appuyer avec leurs armées le système qu'on regarde comme le meilleur. Un parti se croit le seul vertueux, le seul légitime; un autre le seul national, le seul patriote; comment décider entre eux? Étoit-ce un jugement de Dieu pour les François, que le triomphe des troupes étrangères? *Le jugement de Dieu*, dit le proverbe, c'est la voix du peuple. Quand une guerre civile eût été nécessaire pour mesurer les forces et manifester la majorité, la nation en seroit devenue plus grande à ses propres yeux comme à ceux de ses rivaux. Les chefs de la Vendée inspirent mille fois plus de respect que ceux d'entre les François qui ont excité les diverses coalitions de l'Europe contre leur patrie. On ne sauroit triompher dans la guerre civile qu'à l'aide du courage, de l'énergie ou de la justice; c'est aux facultés de l'âme qu'appartient le succès dans une telle lutte: mais, pour attirer les puissances étrangères dans son pays, une intrigue, un hasard, une relation avec un général ou avec un ministre en faveur, peuvent suffire. De tout temps les émigrés se sont joués de l'indépendance de leur patrie,

ils la veulent, comme un jaloux sa maîtresse, morte ou fidèle; et l'arme avec laquelle ils croient combattre les factieux s'échappe souvent de leurs mains, et frappe d'un coup mortel le pays même qu'ils prétendoient sauver.

Les nobles de France se considèrent malheureusement plutôt comme les compatriotes des nobles de tous les pays, que comme les concitoyens des François. D'après leur manière de voir, la race des anciens conquérans de l'Europe se doit mutuellement des secours d'un empire à l'autre; mais les nations, au contraire, se sentant un tout homogène, veulent disposer de leur sort; et depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les peuples libres ou seulement fiers, n'ont jamais supporté sans frémir l'intervention des gouvernemens étrangers dans leurs querelles intestines.

Des circonstances particulières à l'histoire de France y ont séparé les privilégiés et le tiers état d'une manière plus prononcée que dans aucun autre pays de l'Europe. L'urbanité des mœurs cachoit les divisions politiques; mais les priviléges pécuniaires, le nombre des emplois donnés exclusivement aux nobles, l'inégalité dans l'application des lois, l'étiquette des cours, tout l'héritage des droits de conquête traduits en faveurs arbitraires, ont

créé en France, pour ainsi dire, deux nations dans une seule. En conséquence, les nobles émigrés ont voulu traiter la presque totalité du peuple françois comme des vassaux révoltés ; et, loin de rester dans leur pays, soit pour triompher de l'opinion dominante, soit pour s'y réunir, ils ont trouvé plus simple d'invoquer la gendarmerie européenne, afin de mettre Paris à la raison. C'étoit, disoient-ils, pour délivrer la majorité du joug d'une minorité factieuse, qu'on recouroit aux armes des alliés voisins. Une nation qui auroit besoin des étrangers pour s'affranchir d'un joug quelconque, seroit tellement avilie, qu'aucune vertu ne pourroit de long-temps s'y développer : elle rougiroit de ses oppresseurs et de ses libérateurs tout ensemble. Henri IV, il est vrai, admit des corps étrangers dans son armée ; mais il les avoit comme auxiliaires, et ne dépendoit point d'eux. Il opposoit des Anglois et des Allemands protestans aux ligueurs dominés par les catholiques espagnols ; mais toujours il étoit entouré d'une force françoise assez considérable pour être le maître de ses alliés. En 1791, le système de l'émigration étoit faux et condamnable, car une poignée de François se perdoit au milieu de toutes les baïonnettes de l'Europe. Il y avoit d'ailleurs

encore beaucoup de moyens de s'entendre en France entre soi ; des hommes très-estimables étoient à la tête du gouvernement, des erreurs en politique pouvoient être réparées, et les meurtres judiciaires n'avoient point encore été commis.

Loin que l'émigration ait maintenu la considération de la noblesse, elle y a porté la plus forte atteinte. Une génération nouvelle s'est élevée pendant l'absence des gentilshommes; et, comme cette génération a vécu, prospéré, triomphé sans les privilégiés, elle croit encore pouvoir exister par elle-même. Les émigrés, d'autre part, vivant toujours dans le même cercle, se sont persuadés que tout étoit rébellion hors de leurs anciennes habitudes; ils ont pris ainsi par degrés le même genre d'inflexibilité qu'ont les prêtres. Toutes les traditions politiques sont devenues à leurs yeux des articles de foi, et ils se sont fait des dogmes des abus. Leur attachement à la famille royale, dans son malheur, est très-digne de respect; mais pourquoi faire consister cet attachement dans la haine des institutions libres et l'amour du pouvoir absolu? Et pourquoi repousser le raisonnement en politique, comme s'il s'agissoit des saints mystères, et non pas des affaires humaines? En 1791, le parti

des aristocrates s'est séparé de la nation, de fait et de droit; d'une part, en s'éloignant de France, et de l'autre, en ne reconnoissant pas que la volonté d'un grand peuple doit être de quelque chose dans le choix de son gouvernement. Qu'est-ce que cela signifie, des nations? répétoient-ils sans cesse : il faut des armées. Mais les armées ne font-elles pas partie des nations? Tôt ou tard l'opinion ne pénètre-t-elle pas aussi dans les rangs mêmes des soldats, et de quelle manière peut-on étouffer ce qui anime maintenant tous les pays éclairés, la connoissance libre et réfléchie des intérêts et des droits de tous?

Les émigrés ont dû se convaincre, par leurs propres sentimens, dans différentes circonstances, que le parti qu'ils avoient pris étoit digne de blâme. Quand ils se trouvoient au milieu des uniformes étrangers, quand ils entendoient les langues germaniques, dont aucun son ne leur rappeloit les souvenirs de leur vie passée, pouvoient-ils se croire encore sans reproche? Ne voyoient-ils pas la France tout entière se défendant sur l'autre bord? N'éprouvoient-ils pas une insupportable douleur, en reconnoissant les airs nationaux, les accens de leur province, dans le camp qu'il falloit appeler ennemi? Combien d'entre eux ne se sont

pas retournés tristement vers les Allemands, vers les Anglois, vers tant d'autres peuples qu'on leur ordonnoit de considérer comme leurs alliés! Ah! l'on ne peut transporter ses dieux pénates dans les foyers des étrangers. Les émigrés, lors même qu'ils faisoient la guerre à la France, ont souvent été fiers des victoires de leurs compatriotes. Ils étoient battus comme émigrés, mais ils triomphoient comme François, et la joie qu'ils en ressentoient étoit la noble inconséquence des cœurs généreux. Jacques II s'écrioit à la bataille de la Hogue, pendant la défaite de la flotte française, qui soutenoit sa propre cause contre l'Angleterre : « *Comme mes braves Anglois se* « *battent!* » Et ce sentiment lui donnoit plus de droits au trône qu'aucun des argumens employés pour l'y maintenir. En effet, l'amour de la patrie est indestructible comme toutes les affections sur lesquelles nos premiers devoirs sont fondés. Souvent une longue absence ou des querelles de parti ont brisé toutes vos relations; vous ne connoissez plus personne dans cette patrie qui est la vôtre : mais à son nom, mais à son aspect, tout votre cœur est ému; et, loin qu'il faille combattre de telles impressions comme des chimères, elles doivent servir de guide à l'homme vertueux.

Plusieurs écrivains politiques ont accusé l'émigration de tous les maux arrivés à la France. Il n'est pas juste de s'en prendre aux erreurs d'un parti des crimes de l'autre; mais il paroît démontré néanmoins qu'une crise démocratique est devenue beaucoup plus probable, quand tous les hommes employés dans la monarchie ancienne, et qui pouvoient servir à recomposer la nouvelle, s'ils l'avoient voulu, ont abandonné leur pays. L'égalité s'offrant alors de toutes parts, les hommes passionnés se sont trop abandonnés au torrent démocratique; et le peuple, ne voyant plus la royauté que dans le roi, a cru qu'il suffisoit de renverser un homme pour fonder une république.

CHAPITRE II.

Prédiction de M. Necker sur le sort de la Constitution de 1791.

PENDANT les quatorze dernières années de sa vie, M. Necker ne s'est pas éloigné de sa terre de Coppet en Suisse. Il a vécu dans la retraite la plus absolue; mais le repos qui naît de la dignité n'exclut pas l'activité de l'esprit; aussi ne cessa-t-il point de suivre avec la plus grande sollicitude chaque événement qui se passoit en France; et les ouvrages qu'il a composés à différentes époques de la révolution, ont un caractère de prophétie; parce qu'en examinant les défauts des constitutions diverses qui ont régi momentanément la France, il annonçoit d'avance les conséquences de ces défauts, et ce genre de prédictions ne sauroit manquer de se réaliser.

M. Necker joignoit à l'étonnante sagacité de son esprit une sensibilité pour le sort de l'espèce humaine et de la France en particulier, dont il n'y a eu d'exemple, je crois, dans aucun publiciste. On traite d'ordinaire la politique d'une manière abstraite, et en la fondant presque toujours sur le calcul; mais

M. Necker s'est surtout occupé des rapports de cette science avec la morale individuelle, le bonheur et la dignité des nations. C'est le Fénelon de la politique, si j'ose m'exprimer ainsi, en honorant ces deux grands hommes par l'analogie de leurs vertus.

Le premier ouvrage qu'il publia en 1791 est intitulé : *De l'administration de M. Necker, par lui-même.* A la suite d'une discussion politique très-approfondie sur les diverses compensations que l'on auroit dû accorder aux privilégiés pour la perte de leurs anciens droits, il dit, en s'adressant à l'assemblée : « Je l'entends ; on me reprochera mon attachement « obstiné aux principes de la justice, et l'on « essaiera de le déprimer en y donnant le nom « de *pitié aristocratique*. Je sais mieux que vous « de quelle sorte est la mienne. C'est pour vous, « les premiers, que j'ai connu ce sentiment « d'intérêt ; mais alors vous étiez sans union et « sans force ; c'est pour vous, les premiers, « que j'ai combattu. Et dans le temps où je « me plaignois si fortement de l'indifférence « qu'on vous témoignoit, lorsque je parlois « des égards qui vous étoient dus ; lorsque je « montrois une inquiétude continuelle sur le « sort du peuple ; c'étoit aussi par des jeux de « mots qu'on cherchoit à ridiculiser mes sen-

« timens. Je voudrois bien en aimer d'autres « que vous, lorsque vous m'abandonnez; je « voudrois bien le pouvoir; mais je n'ai pas « cette consolation; vos ennemis et les miens « ont mis entre eux et moi une barrière que je « ne chercherai jamais à rompre, et ils doivent « me haïr toujours, puisqu'ils m'ont rendu « responsable de leurs propres fautes. Ce n'est « pas moi cependant qui les ai encouragés à « jouir sans mesure de leur ancienne puis- « sance, et ce n'est pas moi qui les ai rendus « inflexibles, lorsqu'il falloit commencer à « traiter avec la fortune. Ah! s'ils n'étoient pas « dans l'oppression, s'ils n'étoient pas malheu- « reux, combien de reproches n'aurois-je pas « à leur faire! Aussi, quand je les défends en- « core dans leurs droits et leurs propriétés, « ils ne croiront pas, je l'espère, que je songe « un instant à les regarder. Je ne veux aujour- « d'hui ni d'eux ni de personne; c'est de mes « souvenirs, de mes pensées, que je cherche « à vivre et à mourir. Quand je fixe mon atten- « tion sur la pureté des sentimens qui m'ont « guidé, je ne trouve nulle part une associa- « tion qui me convienne; et, dans le besoin ce- « pendant que toute âme sensible en éprouve, « je la forme cette association, je la forme en « espérance avec les hommes honnêtes de tous

« les pays, avec ceux, en si petit nombre, dont « la première passion est l'amour du bien sur « cette terre. »

M. Necker regrettoit amèrement cette popularité qu'il avoit, sans hésiter, sacrifiée à ses devoirs. Quelques personnes lui ont fait un tort du prix qu'il y attachoit. Malheur aux hommes d'état qui n'ont pas besoin de l'opinion publique! Ce sont des courtisans ou des usurpateurs; ils se flattent d'obtenir, par l'intrigue ou par la terreur, ce que les caractères généreux ne veulent devoir qu'à *l'estime* de leurs semblables.

En nous promenant ensemble, mon père et moi, sous ces grands arbres de Coppet, qui me semblent encore des témoins amis de ses nobles pensées, il me demanda une fois si je croyois que toute la France partageât les soupçons populaires dont il avoit été la victime, dans sa route de Paris en Suisse. « Il me « semble, me disoit-il, que dans quelques « provinces ils ont reconnu jusqu'au dernier « jour la pureté de mes intentions et mon « attachement à la France? » A peine m'eut-il adressé cette question, qu'il craignit d'être trop attendri par ma réponse. « N'en parlons « plus, dit-il: Dieu lit dans mon cœur: c'est « assez. » Je n'osai pas, ce jour-là même, le

rassurer, tant je voyois d'émotion contenue dans tout son être ! Ah! que les ennemis d'un tel homme doivent être durs et bornés! C'est à lui qu'il falloit adresser ces paroles de Ben Johnson, en parlant de son illustre ami le chancelier d'Angleterre. « Je prie Dieu qu'il « vous donne de la force dans votre adversité; « car, pour de la grandeur, vous n'en sauriez « manquer. »

M. Necker, au moment où le parti démocratique, alors tout-puissant, lui faisoit des propositions de rapprochement, s'exprimoit avec la plus grande force sur la funeste situation à laquelle on avoit réduit l'autorité royale; et, quoiqu'il crût peut-être trop à l'ascendant de la morale et de l'éloquence, dans un temps où l'on commençoit à ne s'occuper que de l'intérêt personnel, il se servoit mieux que personne de l'ironie et du raisonnement, quand il le jugeoit à propos. J'en vais citer un exemple entre plusieurs.

« J'oserai le dire, la hiérarchie politique éta-« blie par l'assemblée nationale sembloit exi-« ger, plus qu'aucune autre ordonnance so-« ciale, l'intervention efficace du monarque. « Cette auguste médiation pouvoit seule, peut-« être, conserver les distances entre tant de « pouvoirs qui se rapprochent, entre tant d'é-

« lus à titres pareils, entre tant de dignitaires « égaux par leur premier état, et si près en- « core les uns des autres par la nature de leurs « fonctions et la mobilité de leurs places; elle « seule pouvoit vivifier, en quelque manière, « les gradations abstraites et toutes constitu- « tionnelles qui doivent composer dorénavant « l'échelle des subordinations.

« Je vois bien

« Des assemblées primaires qui nomment « un corps électoral;"

« Ce corps électoral, qui choisit des députés « à l'assemblée nationale;

« Cette assemblée, qui rend des décrets, et « demande au roi de les sanctionner et de les « promulguer;

« Le roi qui les adresse aux départemens;

« Les départemens qui les transmettent aux « districts;

« Les districts qui donnent des ordres aux « municipalités;

« Les municipalités qui, pour l'exécution de « ces décrets, requièrent, au besoin, l'assistance « des gardes nationales;

« Les gardes nationales qui doivent contenir « le peuple;

« Le peuple qui doit obéir.

« L'on aperçoit dans cette succession un

« ordre de numéros, auquel il n'y a rien à redire;
« un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit,
« neuf, dix; tout se suit dans la perfection.
« Mais en gouvernement, mais en obéissance,
« c'est par la liaison, c'est par le rapport moral
« des différentes autorités que l'ordre général
« se maintient. Le législateur auroit une fonc-
« tion trop aisée, si, pour opérer cette grande
« œuvre politique, la soumission du grand
« nombre à la sagesse de quelques-uns, il lui
« suffisoit de conjuguer le verbe *commander*,
« et de dire comme au collége, je commande-
« rai, tu commanderas, il commandera, nous
« commanderons, etc. Il faut nécessairement,
« pour établir une subordination effective,
« et pour assurer le jeu de toutes les parties
« ascendantes et descendantes, qu'il y ait
« entre toutes les supériorités de convention,
« une gradation proportionnelle de considéra-
« tion et de respect. Il faut, de rang en rang,
« une distinction qui impose, et, au sommet
« de ces gradations, il faut un pouvoir qui,
« par un mélange de réalité et d'imagination,
« influe, par son action, sur l'ensemble de la
« hiérarchie politique.

« Il n'est point de pays où les distinctions
« d'état soient plus effacées que sous le gou-
« vernement despote des califes de l'Orient;

« mais nulle part aussi les châtimens ne sont « plus rapides, plus sévères et plus multipliés. « Les chefs de la justice et de l'administration « y ont une décoration qui suffit à tout; c'est « le cortége des janissaires, des muets et des « bourreaux. »

Ces derniers paragraphes se rapportent à la nécessité d'un corps aristocratique, c'est-à-dire, d'une chambre des pairs, pour maintenir une monarchie.

Pendant son dernier ministère, M. Necker avoit défendu les principes du gouvernement anglois successivement contre le roi, les nobles et les représentans du peuple, à l'époque où chacune de ces autorités avoit été la plus forte. Il continua le même rôle comme écrivain, et il combattit dans ses ouvrages l'assemblée constituante, la convention, le directoire et Bonaparte, tous les quatre au faîte de leur prospérité, opposant à tous les mêmes principes, et leur annonçant qu'ils se perdoient, même en atteignant leur but, parce qu'en fait de politique, ce qui égare le plus les corps et les individus, c'est le triomphe que l'on peut momentanément remporter sur la justice; ce triomphe finit toujours par renverser ceux qui l'obtiennent.

M. Necker, qui jugeoit la constitution de 1791

en homme d'état, publia son opinion sur ce sujet, sous la première assemblée, lorsque cette constitution inspiroit encore un grand enthousiasme. Son ouvrage intitulé, *Du pouvoir exécutif dans les grands états*, est reconnu pour classique par les penseurs. Il contient des idées très-nouvelles sur la force nécessaire aux gouvernemens en général; mais ces réflexions sont d'abord spécialement appliquées à l'ordre de choses que l'assemblée constituante venoit de proclamer. Dans ce livre, plus encore que dans le précédent, l'on pourroit prendre les prédictions pour une histoire, tant les événemens que les défauts des institutions devoient amener y sont détaillés avec précision et clarté! M. Necker, en comparant la constitution angloise avec l'œuvre de l'assemblée constituante, finit par ces paroles remarquables: « Les François regretteront trop tard « de n'avoir pas eu plus de respect pour l'ex- « périence; *et d'avoir méconnu sa noble ori-* « *gine, sous ses vêtemens usés et déchirés par le* « *temps.* »

Il prédit dans le même livre la terreur qui alloit naître du pouvoir des jacobins; et, chose plus remarquable encore, la terreur qui naîtroit après eux par l'établissement du despotisme militaire.

Il ne suffisoit pas à un publiciste tel que M. Necker, de présenter le tableau de tous les malheurs qui résulteroient de la constitution de 1791. Il devoit encore donner à l'assemblée législative des conseils pour y échapper. L'assemblée constituante avoit décrété plus de trois cents articles, auxquels aucune des législatures suivantes n'avoit le droit de toucher qu'à des conditions qu'il étoit presque impossible de réunir; et cependant parmi ces articles immuables se trouvoit le mode adopté pour nommer à des places inférieures, et autres choses d'aussi peu d'importance; de manière « qu'il ne seroit ni plus facile, ni moins difficile de changer en république la monarchie « françoise, que de modifier les plus indifférens de tous les détails compris, on ne sait « pourquoi, dans l'acte constitutionnel. »

« Il me semble, dit ailleurs M. Necker, que « dans un grand état, on ne peut vouloir la « liberté, et renoncer en aucun temps aux « conditions suivantes :

« 1°. L'attribution exclusive du droit législatif aux représentans de la nation, sous une « sanction du monarque; et dans ce droit législatif se trouvent compris, sans exception, « le choix et l'établissement des impôts.

« 2°. La fixation des dépenses publiques par

« la même autorité ; et à ce droit se rapporte « évidemment la détermination des forces mi- « litaires.

« 3°. La reddition de tous les comptes de « recettes et de dépenses par-devant les com- « missaires des représentans de la nation.

« 4°. Le renouvellement annuel des pouvoirs « nécessaires pour la levée des contributions, « en exceptant de cette condition les impôts « hypothéqués au paiement des intérêts de la « dette publique.

« 5°. La proscription de toute espèce d'au- « torité arbitraire, et le droit donné à tous « les citoyens d'intenter une action civile ou « criminelle contre tous les officiers publics qui « auroient abusé envers eux de leur pouvoir.

« 6°. L'interdiction aux officiers militaires « d'agir dans l'intérieur du royaume sans la « réquisition des officiers civils.

« 7°. Le renouvellement annuel, par le corps « législatif, des lois qui constituent la disci- « pline, et par conséquent l'action et la force « de l'armée.

« 8°. La liberté de la presse étendue jusqu'au « degré compatible avec la morale et la tran- « quillité publique.

« 9°. L'égale répartition des charges pu- « bliques, et l'aptitude légale de tous les

« citoyens à l'exercice des fonctions publiques.

« 10°. La responsabilité des ministres et des « premiers agens du gouvernement.

« 11°, L'hérédité du trône, afin de prévenir « les factions, et de conserver la tranquillité « de l'état.

« 12°. L'attribution pleine et entière du « pouvoir exécutif au monarque, avec tous les « moyens nécessaires pour l'exercer, afin d'as- « surer ainsi l'ordre public, afin d'empêcher « que tous les pouvoirs rassemblés dans le « corps législatif n'introduisent un despotisme « non moins oppresseur que tout autre.

« On devroit ajouter à ces principes le res- « pect le plus absolu pour les droits de pro- « priété, si ce respect ne composoit pas un des « élémens de la morale universelle, sous quel- « que forme de gouvernement que les hommes « soient réunis.

« Les douze articles que je viens d'indiquer, « présentent à tous les hommes éclairés les « bases fondamentales de la liberté civile et « politique d'une nation. Il falloit donc les pla- « cer hors de ligne dans l'acte constitutionnel, « et l'on ne devoit pas les confondre avec les « nombreuses dispositions que l'on vouloit « soumettre à un renouvellement continuel de « discussion.

« Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? C'est qu'en « assignant à ces articles une place marquée « dans la charte constitutionnelle, on eût mon- « tré distinctement deux vérités que l'on vou- « loit obscurcir.

« L'une, que les principes fondamentaux de « la liberté françoise se trouvoient en entier, « ou dans le texte, ou dans l'esprit de la décla- « ration que le monarque avoit faite le 27 dé- « cembre 1788, et dans ses explications subsé- « quentes.

« L'autre, que tous les ordres de l'état, que « toutes les classes de citoyens, après un pre- « mier temps d'incertitude et d'agitation, au- « roient fini vraisemblablement par donner « leur assentiment à ces mêmes principes, et « l'y donneroient peut-être encore, s'ils étoient « appelés à le faire. »

On les a vus reparoître, ces articles qui constituent l'évangile social, sous une forme à peu près semblable, dans la déclaration du 2 mai, datée de Saint-Ouen, par S. M. Louis XVIII, et dans une autre circonstance dont nous aurons occasion de parler plus tard. Depuis le 27 décembre 1788, jusqu'au 8 juillet 1815, voilà ce que les François ont voulu quand ils ont pu vouloir.

Le livre *du Pouvoir exécutif dans les grands*

états est le meilleur guide que puissent prendre les hommes appelés à faire ou à modifier une constitution quelconque; car c'est, pour ainsi dire, la carte politique où tous les dangers qui se présentent sur la route de la liberté sont signalés.

A la tête de cet ouvrage, M. Necker s'adresse ainsi aux François :

« Il me souvient du temps où, en publiant « le résultat de mes longues réflexions sur les « finances de la France, j'écrivois ces paroles : « *Oui, nation généreuse, c'est à vous que je* « *consacre cet ouvrage.* Hélas! qui me l'eût dit, « que, dans la révolution d'un si petit nombre « d'années, le moment arriveroit où je ne « pourrois plus me servir des mêmes expres- « sions, et où j'aurois besoin de tourner mes « regards vers d'autres nations, pour avoir de « nouveau le courage de parler de justice et de « morale! Ah! pourquoi ne m'est-il pas permis « de dire aujourd'hui : C'est à vous que j'adresse « cet ouvrage, à vous, nation plus généreuse « encore, depuis que la liberté a développé « votre caractère, et la dégagé de toutes ses « gênes; à vous, nation plus généreuse encore, « depuis que votre front ne porte plus l'em- « preinte d'aucun joug; à vous, nation plus « généreuse encore, depuis que vous avez fait

« l'épreuve de vos forces, et que vous dictez « vous-même les lois auxquelles vous obéissez? « — Ah! que j'aurois tenu ce langage avec dé- « lices! mon sentiment existe encore; mais il « me semble errant, il me semble en exil; et, « dans mes tristes regrets, je ne puis, ni con- « tracter de nouveaux liens, ni reprendre, « même en espérance, l'idée favorite et l'uni- « que passion dont mon âme fut si long-temps « remplie. »

Je ne sais, mais il me semble que jamais on n'a mieux exprimé ce que nous sentons tous : cet amour pour la France qui fait tant de mal à présent, tandis qu'autrefois il n'étoit point de jouissance plus noble ni plus douce.

CHAPITRE III.

Des divers partis dont l'Assemblée législative étoit composée.

On ne peut s'empêcher d'éprouver un profond sentiment de douleur, lorsqu'on se retrace les époques de la révolution où une constitution libre auroit pu être établie en France, et qu'on voit non-seulement cet espoir renversé, mais les événemens les plus funestes prendre la place des institutions les plus salutaires. Ce n'est pas un simple souvenir qu'on se retrace, c'est une peine vive qui recommence.

L'assemblée constituante, vers la fin de son règne, se repentit de s'être laissé entraîner par les factions populaires. Elle avoit vieilli en deux années, comme Louis XIV en quarante ans; c'étoit aussi par de justes craintes que la modération avoit repris quelque empire sur elle. Mais ses successeurs arrivèrent avec la fièvre révolutionnaire, dans un temps où il n'y avoit plus rien à réformer ni à détruire. L'édifice social penchoit du côté démocratique, et il falloit le relever, en augmentant le pouvoir du trône. Toutefois, le premier

décret de cette assemblée législative fut pour refuser le titre de majesté au roi, et pour lui assigner un fauteuil en tout semblable à celui du président. Les représentans du peuple se donnoient ainsi l'air de croire qu'on n'avoit un roi que pour lui faire plaisir à lui-même, et qu'en conséquence on devoit retrancher de ce plaisir le plus possible. Le décret du fauteuil fut rapporté, tant il excita de réclamations parmi les hommes sensés! mais le coup étoit porté, soit dans l'esprit du roi, soit dans celui du peuple; l'un sentit que sa position n'étoit pas tenable, l'autre embrassa le désir et l'espoir de la république.

Trois partis très-distincts se faisoient remarquer dans l'assemblée : les constitutionnels, les jacobins, et les républicains. Il n'y avoit presque pas de nobles, et point de prêtres parmi les constitutionnels; la cause des privilégiés étoit déjà perdue, mais celle du trône se disputoit encore, et les propriétaires et les esprits sages formoient un parti conservateur au milieu de la tourmente populaire.

Ramond, Matthieu Dumas, Jaucourt, Beugnot, Girardin, se distinguoient parmi les constitutionnels : ils avoient du courage, de la raison, de la persévérance, et l'on ne pou-

voit les accuser d'aucun préjugé aristocratique. Ainsi, la lutte qu'ils soutinrent en faveur de la monarchie fait infiniment d'honneur à leur conduite politique. Le même parti jacobin, qui existoit dans l'assemblée constituante, sous le nom de la Montagne, se remontra dans l'assemblée législative; mais il étoit encore moins digne d'estime que ses prédécesseurs. Car, au moins, dans l'assemblée constituante, l'on avoit eu lieu de craindre, pendant quelques momens, que la cause de la liberté ne fût *pas la plus forte, et les partisans* de l'ancien régime, restés députés, pouvoient encore être redoutables; mais, dans l'assemblée législative, il n'y avoit ni dangers, ni obstacles, et les factieux étoient obligés de créer des fantômes pour exercer contre eux l'escrime de la parole.

Un trio singulier, Merlin de Thionville, Bazire et le ci-devant capucin Chabot, se signaloient parmi les jacobins; ils en étoient les chefs, précisément parce qu'étant placés au dernier rang sous tous les rapports, ils rassuroient entièrement l'envie: c'étoit le principe de ce parti, qui soulevoit l'ordre social par ses fondemens, de mettre à la tête des attaquans ceux qui ne possédoient rien dans l'édifice que l'on vouloit renverser. L'une des pre-

mières propositions que le trio démagogue fit à la tribune, ce fut de supprimer l'appellation *d'honorable membre*, dont on avoit coutume de se servir comme en Angleterre; ils sentirent que ce titre, adressé à qui que ce fût d'entre eux, ne pourroit jamais passer que pour une ironie.

Un second parti, d'une toute autre valeur, donnoit de la force à ces hommes sans moyens, et se flattoit, bien à tort, de pouvoir se servir des jacobins d'abord, et de les contenir ensuite. La députation de la Gironde étoit composée d'une vingtaine d'avocats, nés à Bordeaux et dans le midi; ces hommes, choisis presque au hasard, se trouvèrent doués des plus grands talens; tant cette France renferme dans son sein d'hommes distingués, mais inconnus, que le gouvernement représentatif met en évidence! Les girondins voulurent la république, et ne parvinrent qu'à renverser la monarchie; ils périrent peu de temps après, en essayant de sauver la France et son roi. Aussi M. de Lally a-t-il dit, avec son éloquence accoutumée, que *leur existence et leur mort furent également funestes à la patrie.*

A ces députés de la Gironde se joignirent Brissot, écrivain désordonné dans ses principes comme dans son style, et Condorcet,

dont les hautes lumières ne sauroient être contestées, mais qui cependant a joué, dans la politique, un plus grand rôle par ses passions que par ses idées. Il étoit irréligieux comme les prêtres sont fanatiques, avec de la haine, de la persévérance, et l'apparence du calme : sa mort aussi tint du martyre.

On ne peut considérer comme un crime la préférence accordée à la république sur toute autre forme de gouvernement, si des forfaits ne sont pas nécessaires pour l'établir; mais, à l'époque où l'assemblée législative se déclara l'ennemie du reste de royauté qui subsistoit encore en France, les sentimens véritablement républicains, c'est-à-dire, la générosité envers les foibles, l'horreur des mesures arbitraires, le respect pour la justice, toutes les vertus, enfin dont les amis de la liberté s'honorent, portoient à s'intéresser à la monarchie constitutionnelle et à son chef. Dans une autre époque, on auroit pu se rallier à la république, si elle avoit été possible en France; mais lorsque Louis XVI vivoit encore, lorsque la nation avoit reçu ses sermens, et qu'en retour elle lui en avoit prêté de parfaitement libres, lorsque l'ascendant politique des privilégiés étoit entièrement anéanti, quelle assurance dans l'avenir ne falloit-il pas pour risquer, en fa-

veur d'un nom, tout ce qu'on possédoit déjà de biens réels!

L'ambition du pouvoir se mêloit à l'enthousiasme des principes chez les républicains de 1792, et quelques-uns d'entre eux offrirent de maintenir la royauté, si toutes les places du ministère étoient données à leurs amis. Dans ce cas seulement, disoient-ils, nous serons sûrs que les opinions des patriotes triompheront. C'est une chose fort importante, sans doute, que le choix des ministres dans une monarchie constitutionnelle, et le roi fit souvent la faute d'en nommer de très-suspects au parti de la liberté; mais il n'étoit que trop facile alors d'obtenir leur renvoi, et la responsabilité des événemens politiques doit peser tout entière sur l'assemblée législative. Aucun argument, aucune inquiétude, n'étoient écoutés par ses chefs; ils répondoient aux observations de la sagesse, et de la sagesse désintéressée, par un sourire moqueur, symptôme de l'aridité qui résulte de l'amour-propre: on s'épuisoit à leur rappeler les circonstances, et à leur en déduire les causes; on passoit tour à tour de la théorie à l'expérience, et de l'expérience à la théorie, pour leur en montrer l'identité; et, s'ils consentoient à répondre, ils nioient les faits les plus authentiques, et

combattoient les observations les plus évidentes, en y opposant quelques maximes communes, bien qu'exprimées avec éloquence. Ils se regardoient entre eux, comme s'ils avoient été seuls dignes de s'entendre, et s'encourageoient par l'idée que tout étoit pusillanimité dans la résistance à leur manière de voir. Tels sont les signes de l'esprit de parti chez les François : le dédain pour leurs adversaires en est la base, et le dédain s'oppose toujours à la connoissance de la vérité ; les girondins méprisèrent les constitutionnels jusqu'à ce qu'ils eussent fait descendre, sans le vouloir, la popularité dans les derniers rangs de la société ; ils se virent traités de têtes foibles à leur tour, par des caractères féroces ; le trône qu'ils attaquoient leur servoit d'abri, et ce ne fut qu'après en avoir triomphé, qu'ils furent à découvert devant le peuple : les hommes, en révolution, ont souvent plus à craindre de leurs succès que de leurs revers.

CHAPITRE IV.

Esprit des décrets de l'Assemblée législative.

L'ASSEMBLÉE constituante avoit fait plus de lois en deux ans que le parlement d'Angleterre en cinquante; mais au moins ces lois réformoient des abus et se fondoient sur des principes. L'assemblée législative ne rendit pas moins de décrets, quoique rien de vraiment utile ne restât plus à faire; mais l'esprit de faction inspira tout ce qu'elle appeloit des lois. Elle accusa les frères du roi, confisqua les biens des émigrés, et rendit contre les prêtres un décret de proscription dont les amis de la liberté devoient être encore plus révoltés que les bons catholiques, tant il étoit contraire à la philosophie et à l'équité! Quoi! dira-t-on, les émigrés et les prêtres n'étoient-ils pas les ennemis de la révolution? Ce motif étoit suffisant pour ne pas élire députés de tels hommes, pour ne pas les appeler à la direction des affaires publiques; mais que deviendroit la société humaine, si, loin de ne s'appuyer que sur des principes immuables, l'on pouvoit diriger les lois contre ses adversaires, comme une batterie? L'assemblée con-

stituante ne persécuta jamais ni les individus, ni les classes; mais l'assemblée suivante ne fit que des décrets de circonstance, et l'on ne sauroit guère citer une résolution prise par elle, qui pût durer au-delà du moment qui l'avoit dictée.

L'arbitraire, contre lequel la révolution devoit être dirigée, avoit acquis une nouvelle force par cette révolution même; en vain prétendoit-on tout faire pour le peuple : les révolutionnaires n'étoient plus que les prêtres d'un dieu Moloch, *appelé l'intérêt de tous*, qui demandoit le sacrifice du bonheur de chacun. En politique, persécuter ne mène à rien, qu'à la nécessité de persécuter encore; et tuer n'est pas détruire. On a dit, avec une atroce intention, que les morts seuls ne reviennent pas; et cette maxime n'est pas même vraie, car les enfans et les amis des victimes sont plus forts par les ressentimens que ne l'étoient par leurs opinions ceux mêmes qu'on a fait périr. Il faut éteindre les haines et non pas les comprimer. La réforme est accomplie dans un pays, quand on a su rendre les adversaires de cette réforme fastidieux, mais non victimes.

CHAPITRE V.

De la première guerre entre la France et l'Europe.

On ne doit pas s'étonner que les rois et les princes n'aient jamais aimé les principes de la révolution françoise. *C'est mon métier, à moi, d'être royaliste*, disoit Joseph II. Mais comme l'opinion des peuples pénètre toujours dans le cabinet des rois, au commencement de la révolution, lorsqu'il ne s'agissoit que d'établir une monarchie limitée, aucun monarque de l'Europe ne songeoit sérieusement à faire la guerre à la France pour s'y opposer. Le progrès des lumières étoit tel dans toutes les parties du monde civilisé, qu'alors, comme aujourd'hui, un gouvernement représentatif, plus ou moins semblable à celui de l'Angleterre, paroissoit convenable et juste; et ce système ne rencontroit point d'adversaires imposans parmi les Anglois, ni parmi les Allemands. Burke, dès l'année 1791, exprima son indignation contre les crimes déjà commis en France, et contre les faux systèmes de politique qu'on y avoit adoptés; mais ceux du parti aristocrate qui, sur le continent, citent

aujourd'hui Burke comme l'ennemi de la révolution, ignorent peut-être qu'à chaque page il reproche aux François de ne s'être pas conformés aux principes de la constitution d'Angleterre.

« Je recommande aux François notre con-
« stitution, dit-il ; tout notre bonheur vient
« d'elle. La démocratie absolue, dit-il ail-
« leurs (*), n'est pas plus un gouvernement lé-
« gitime que la monarchie absolue. Il n'y a (**)
« qu'une opinion en France contre la monar-
« chie absolue ; *elle étoit à sa fin, elle expiroit*
« sans agonie et sans convulsions ; toutes les
« dissensions sont venues de la querelle entre
« une démocratie despotique et un gouverne-
« ment balancé. »

Si la majorité de l'Europe, en 1789, approuvoit l'établissement d'une monarchie limitée en France, d'où vient donc, dira-t-on, que dès l'année 1791 toutes les provocations sont venues du dehors ? Car bien que la France ait imprudemment déclaré la guerre à l'Autriche en 1792, dans le fait les puissances étrangères se sont montrées, les premières, ennemies des François par la convention de

(*) OEuvres de Burke, vol. III, pag. 179.

(**) Page 183.

Pilnitz, et les rassemblemens de Coblentz. Les récriminations réciproques doivent remonter jusqu'à cette époque. Toutefois l'opinion européenne et la sagesse de l'Autriche auroient prévenu la guerre, si l'assemblée législative eût été modérée. La plus grande précision dans la connoissance des dates est nécessaire pour juger avec impartialité qui, de l'Europe ou de la France, a été l'agresseur. Six mois plus tard rendent sage en politique ce qui ne l'étoit pas six mois plus tôt, et souvent on confond les idées, parce qu'on a confondu les temps.

Les puissances eurent tort, en 1791, de se laisser entraîner aux mesures imprudentes conseillées par les émigrés. Mais, après le 10 août 1792, quand le trône fut renversé, l'état des choses en France devint tout-à-fait inconciliable avec l'ordre social. Ce trône, toutefois, ne se seroit-il pas maintenu, si l'Europe n'avoit pas menacé la France d'intervenir à main armée dans ses débats intérieurs, et révolté la fierté d'une nation indépendante, en lui imposant des lois? La destinée seule a le secret de semblables suppositions : une chose est incontestable ; c'est que la convention de Pilnitz a commencé la longue guerre européenne. Or les jacobins désiroient cette guerre

aussi vivement que les émigrés : car les uns et les autres croyoient qu'une crise quelconque pourroit seule amener les chances dont ils avoient besoin pour triompher.

Au commencement de 1792, avant la déclaration de guerre, Léopold, empereur d'Allemagne, l'un des princes les plus éclairés dont le dix-huitième siècle puisse se vanter, écrivit à l'assemblée législative une lettre, pour ainsi dire, intime. Quelques députés de l'assemblée constituante, Barnave, Duport, l'avoient composée, et le modèle en fut envoyé par la reine à Bruxelles, à M. le comte de Mercy-Argenteau, qui avoit été long-temps ambassadeur d'Autriche à Paris. Léopold attaquoit, dans cette lettre, nominativement le parti des jacobins, et offroit son appui aux constitutionnels. Ce qu'il disoit étoit sans doute éminemment sage; mais on ne trouva pas convenable que l'empereur d'Allemagne entrât dans de si grands détails sur les affaires de France, et les députés se révoltèrent contre les conseils que leur donnoit un monarque étranger. Léopold avoit gouverné la Toscane avec une parfaite modération, et l'on doit lui rendre la justice que toujours il avoit respecté l'opinion publique et les lumières du siècle. Ainsi donc il crut de bonne foi au bien que ses avis pou-

voient produire. Mais dans les débats politiques où la masse d'une nation prend part, il n'y a que la voix des événemens qui soit entendue ; les argumens n'inspirent que le désir de leur répondre.

L'assemblée législative, qui voyoit la rupture prête à éclater, sentoit aussi que le roi ne pouvoit guère s'intéresser aux succès des François combattant pour la révolution. Elle se défioit des ministres, persuadée qu'ils ne vouloient pas sincèrement repousser les ennemis dont ils invoquoient en secret l'assistance. On confia le département de la guerre, à la fin de 1791, à M. de Narbonne, qui a péri depuis dans le siége de Torgau. Il s'occupa avec un vrai zèle de tous les préparatifs nécessaires à la défense du royaume. Grand seigneur, homme d'esprit, courtisan et philosophe, ce qui dominoit dans son âme, c'étoit l'honneur militaire, et la bravoure françoise. S'opposer aux étrangers, dans quelque circonstance que ce fût, lui paroissoit toujours le devoir d'un citoyen et d'un gentilhomme. Ses collègues se liguèrent contre lui, et parvinrent à le faire renvoyer : ils saisirent le moment où sa popularité dans l'assemblée étoit diminuée, pour se débarrasser d'un homme qui faisoit son métier de ministre de la guerre aussi conscien-

cieusement qu'il l'auroit fait dans tout autre temps.

Un soir M. de Narbonne, en rendant compte à l'assemblée de quelques affaires de son département, se servit de cette expression : « *J'en « appelle aux membres les plus distingués de « cette assemblée.* » Aussitôt la montagne en fureur se leva tout entière, et Merlin, Bazire et Chabot déclarèrent que tous les députés étoient également distingués : l'aristocratie du talent les révoltoit autant que celle de la naissance.

Le lendemain de cet échec, les autres ministres, ne craignant plus l'ascendant de M. de Narbonne sur le parti populaire, engagèrent le roi à le renvoyer. Ce triomphe inconsidéré dura peu. Les républicains forcèrent le roi à prendre des ministres à leur dévotion, et ceux-là l'obligèrent à faire usage de l'initiative constitutionnelle pour aller lui-même à l'assemblée proposer la guerre contre l'Autriche. J'étois à cette séance où l'on contraignit Louis XVI à la démarche qui devoit le blesser de tant de manières. Sa physionomie n'exprimoit pas sa pensée, mais ce n'étoit point par fausseté qu'il cachoit ses impressions ; un mélange de résignation et de dignité réprimoit en lui tout signe extérieur de ses sentimens. En entrant

dans l'assemblée, il regardoit à droite et à gauche, avec cette sorte de curiosité vague qu'ont d'ordinaire les personnes dont la vue est si basse qu'elles cherchent en vain à s'en servir. Il proposa la guerre du même son de voix avec lequel il auroit pu demander le décret le plus indifférent du monde. Le président lui répondit avec le laconisme arrogant adopté dans cette assemblée, comme si la fierté d'un peuple libre consistoit à maltraiter le roi qu'il a choisi pour chef constitutionnel.

Lorsque Louis XVI et ses ministres furent sortis, l'assemblée vota la guerre par acclamation. Quelques membres ne prirent point part à la délibération, mais les tribunes applaudirent avec transport; les députés levèrent leurs chapeaux en l'air; et ce jour, le premier de la lutte sanglante qui a déchiré l'Europe pendant vingt-trois années, ce jour ne fit pas naître dans la plupart des esprits la moindre inquiétude. Cependant, parmi les députés qui ont voté cette guerre, un grand nombre a péri d'une manière violente, et ceux qui se réjouissoient le plus venoient à leur insu de prononcer leur arrêt de mort.

CHAPITRE VI.

Des moyens employés en 1792 *pour établir la république.*

Les François sont peu disposés à la guerre civile, et n'ont point de talent pour les conspirations. Ils sont peu disposés à la guerre civile, parce que chez eux la majorité entraîne presque toujours la minorité; le parti qui passe pour le plus fort devient bien vite tout-puissant, car tout le monde s'y réunit. Ils n'ont point de talent pour les conspirations, par cela même qu'ils sont très-propres aux révolutions; ils ont besoin de s'exciter mutuellement par la communication de leurs idées; le silence profond, la résolution solitaire qu'il faut pour conspirer, ne sont pas dans leur caractère. Ils en seroient peut-être plus capables, maintenant que des traits italiens se sont mêlés à leur naturel; mais l'on ne voit pas d'exemples d'une conjuration dans l'histoire de France; Henri III et Henri IV furent assassinés l'un et l'autre par deux fanatiques sans complices. La cour, il est vrai, sous Charles IX, prépara dans l'ombre le massacre de la Saint-Barthélemi; mais ce fut

une reine italienne qui donna son esprit de ruse et de dissimulation aux instrumens dont elle se servit. Les moyens employés pour accomplir la révolution ne valoient pas mieux que ceux dont on se sert pour ourdir une conspiration : en effet, commettre un crime sur la place publique, ou le combiner dans son cabinet, c'est être également coupable; mais il y a la perfidie de moins.

L'assemblée législative renversoit la monarchie avec des sophismes. Ses décrets altéroient le bon sens, et dépravoient la moralité de la nation. Il falloit une sorte d'hypocrisie politique, encore plus dangereuse que l'hypocrisie religieuse, pour détruire le trône pièce à pièce, en jurant toutefois de le maintenir. Aujourd'hui les ministres étoient accusés; demain la garde du roi étoit licenciée; un autre jour l'on accordoit des récompenses aux soldats du régiment de Châteauvieux qui s'étoient révoltés contre leurs chefs; les massacres d'Avignon trouvoient des défenseurs dans le sein de l'assemblée; enfin, soit que l'établissement d'une république en France parût ou non désirable, il ne pouvoit y avoir qu'une façon de penser sur le choix des moyens employés pour y parvenir; et, plus on étoit ami de la liberté, plus la conduite du parti

républicain excitoit d'indignation au fond de l'âme.

Ce qu'il importe, avant tout, de considérer dans les grandes crises politiques, c'est si la révolution qu'on désire est en harmonie avec l'esprit du temps. En tâchant d'opérer le retour des anciennes institutions, c'est-à-dire, en voulant faire reculer la raison humaine, on enflamme toutes les passions populaires. Mais si l'on aspire au contraire à fonder une république dans un pays qui la veille avoit tous les défauts et tous les vices que les monarchies absolues doivent enfanter, on se voit dans la nécessité d'opprimer pour affranchir, et de se souiller ainsi de forfaits, en proclamant le gouvernement qui se fonde sur la vertu. Une manière sûre de ne pas se tromper sur ce que veut la majorité d'une nation, c'est de ne suivre jamais qu'une marche légale pour parvenir au but même que l'on croit le plus utile. Dès qu'on ne se permet rien d'immoral, on ne contrarie jamais violemment le cours des choses.

La guerre des François, qui fut depuis si brillante, commença par des revers. Les soldats, à Lille, après leur déroute, massacrèrent leur chef Théobald Dillon, dont ils soupçonnoient bien à tort la bonne foi. Ces

premiers échecs avoient rendu la méfiance générale. Aussi l'assemblée législative poursuivoit-elle sans cesse de dénonciations les ministres, comme des chevaux rétifs que les coups d'éperons ne peuvent faire avancer. Le premier devoir d'un gouvernement, aussi-bien que d'une nation, est sans doute d'assurer son indépendance contre l'envahissement des étrangers. Mais une situation aussi fausse pouvoit-elle durer? Et ne valoit-il pas mieux ouvrir les portes de la France au roi qui vouloit en sortir, que de chicaner du matin au soir la puissance ou plutôt la foiblesse royale, et de traiter le descendant de Saint-Louis, captif sur le trône, comme l'oiseau qu'on attache au sommet d'un arbre, et contre lequel chacun lance des traits tour à tour?

L'assemblée législative, lassée de la patience même de Louis XVI, imagina de lui présenter deux décrets, auxquels sa conscience et sa sûreté ne lui permettoient pas de donner sa sanction. Par le premier, on condamnoit à la déportation tout prêtre qui avoit refusé de prêter serment, s'il étoit dénoncé par vingt citoyens actifs, c'est-à-dire, payant une contribution; et par le second, on appeloit à Paris une légion de Marseillois qu'on avoit décidés à conspirer contre la couronne. Quel décret

cependant, que celui dont les prêtres étoient les victimes! On livroit l'existence d'un citoyen à des dénonciations qui portoient sur ses opinions présumées. Que craint-on du despotisme, si ce n'est un tel décret? Au lieu de vingt citoyens actifs, il n'y a qu'à supposer des courtisans qui sont actifs aussi à leur manière, et l'on aura l'histoire de toutes les lettres de cachet, de tous les exils, de tous les empoisonnemens que l'on veut empêcher par l'institution du gouvernement libre.

Un généreux mouvement de l'âme décida le roi à s'exposer à tout plutôt que d'accéder à la proscription des prêtres : il pouvoit, en se considérant comme prisonnier, donner sa sanction à cette loi, et protester contre elle en secret; mais il ne put consentir à traiter la religion comme la politique; et, s'il dissimula comme roi, il fut vrai comme martyr.

Dès que le véto du roi fut connu, l'on sut de toutes parts qu'il se préparoit une émeute dans les faubourgs. Le peuple étant devenu despote, le moindre obstacle à ses volontés l'irritoit. On vit aussi dans cette occasion le terrible inconvénient de placer l'autorité royale en présence d'une seule chambre. Le combat entre ces deux pouvoirs manque d'arbitre, et c'est l'insurrection qui lui en sert.

Vingt mille hommes de la dernière classe de la société, armés de piques et de lances, marchèrent aux Tuileries sans savoir pourquoi; ils étoient prêts à commettre tous les forfaits, ou pouvoient être entraînés aux plus belles choses, suivant l'impulsion des événemens et des hommes.

Ces vingt mille hommes pénétrèrent dans le palais du roi; leurs physionomies étoient empreintes de cette grossièreté morale et physique dont on ne peut supporter le dégoût, quelque philanthrope que l'on soit. Si quelque sentiment vrai les avoit animés, s'ils étoient venus réclamer contres des injustices, contre la cherté des grains, contre l'accroissement des impôts, contre les enrôlemens militaires, enfin contre tout ce que le pouvoir et la richesse peuvent faire souffrir à la misère, les haillons dont ils étoient revêtus, leurs mains noircies par le travail, la vieillesse prématurée des femmes, l'abrutissement des enfans, tout auroit excité de la pitié. Mais leurs affreux juremens entremêlés de cris, leurs gestes menaçans, leurs instrumens meurtriers, offroient un spectacle épouvantable, et qui pouvoit altérer à jamais le respect que la race humaine doit inspirer.

L'Europe a su comment madame Élisabeth,

sœur du roi, voulut empêcher qu'on ne détrompât les furieux qui la prenoient pour la reine, et la menaçoient à ce titre. La reine elle-même devoit être reconnue à l'ardeur avec laquelle elle pressoit ses enfans contre son cœur. Le roi, dans ce jour, montra toutes les vertus d'un saint. Il n'étoit déjà plus temps de se sauver en héros; le signe horrible du massacre, le bonnet rouge, fut placé sur sa tête dévouée; mais rien ne pouvoit l'humilier, puisque toute sa vie n'étoit qu'un sacrifice continuel.

L'assemblée, honteuse de ses auxiliaires, envoya quelques-uns des députés pour sauver la famille royale; et Vergniaud, l'orateur le plus éloquent peut-être de tous ceux qui se sont fait entendre à la tribune françoise, dissipa dans peu d'instans la populace.

Le général La Fayette, indigné de ce qui se passoit à Paris, quitta son armée pour venir à la barre de l'assemblée demander justice de l'affreuse journée du 20 juin 1792. Si les girondins alors s'étoient réunis à lui et à ses amis, on pouvoit peut-être encore empêcher l'entrée des étrangers, et rendre au roi l'autorité constitutionnelle qui lui étoit due. Mais à l'instant où M. de La Fayette termina son discours par ces paroles, qu'il lui convenoit si bien de

prononcer : « Telles sont les représentations « que soumet à l'assemblée un citoyen auquel « on ne sauroit du moins disputer son amour « pour la liberté ; » Guadet, collègue de Vergniaud, monta rapidement à la tribune, et se servit avec habileté de la défiance que doit avoir toute assemblée représentative contre un général qui se mêle des affaires intérieures. Cependant, quand il rappeloit les souvenirs de Cromwell, dictant au nom de son armée des lois aux représentans de son pays, on savoit bien qu'il n'y avoit là ni tyran ni soldats, mais un citoyen vertueux qui, bien qu'ami de la république en théorie, ne pouvoit supporter le crime, sous quelque bannière qu'il prétendît se ranger.

CHAPITRE VII.

Anniversaire du 14 juillet, célébré en 1792.

Des adresses de toutes les parties de la France, alors sincères, puisqu'il y avoit du danger à les signer, exprimoient le vœu de la grande majorité des citoyens en faveur du maintien de la constitution. Quelqu'imparfaite qu'elle fût, c'étoit une monarchie limitée; et tel a toujours été le vœu des François : *les factieux ou les soldats* ont pu seuls empêcher qu'il ne prévalût. Si les chefs du parti populaire avoient pu croire que la nation désirât véritablement la république, ils n'auroient pas eu besoin des moyens les plus injustes pour l'établir. On n'a point recours au despotisme, quand on a pour soi l'opinion; et quel despotisme, juste ciel! que celui qu'on voyoit sortir alors des classes de la société les plus grossières, comme les vapeurs s'élèvent des marais pestilentiels! Marat, dont la postérité se souviendra peut-être, afin de rattacher à un homme les crimes d'une époque, Marat se servoit chaque jour de son journal, pour menacer des plus affreux supplices la famille royale et ses défenseurs. Jamais on n'avoit vu la parole humaine ainsi

dénaturée ; les hurlemens des bêtes féroces pourroient être traduits dans ce langage.

Paris étoit divisé en quarante-huit sections, qui toutes envoyoient des députés à la barre de l'assemblée, pour dénoncer les moindres actes comme des forfaits. Quarante-quatre mille municipalités renfermoient chacune un club de jacobins qui relevoit de celui de Paris, soumis lui-même aux ordres des faubourgs. Jamais une ville de sept cent mille âmes ne fut ainsi transformée. L'on entendoit de toutes parts des injures dirigées contre le palais des rois ; rien ne le défendoit plus qu'une sorte de respect qui servoit encore de barrière autour de cette antique demeure ; mais, à chaque instant, cette barrière pouvoit être franchie, et tout alors étoit perdu.

On écrivoit des départemens qu'on envoyoit les hommes les plus furieux à Paris, pour célébrer le 14 juillet, et qu'ils n'y venoient que pour massacrer le roi et la reine. Le maire de Paris, Péthion, un froid fanatique, poussant à l'extrême toutes les idées nouvelles, parce qu'il étoit plus capable de les exagérer que de les comprendre ; Péthion, avec une niaiserie extérieure qu'on prenoit pour de la bonne foi, favorisoit toutes les émeutes. Ainsi l'autorité même se mettoit du parti de l'insurrection.

L'administration départementale, en vertu d'un article constitutionnel, suspendit Péthion de ses fonctions; les ministres du roi confirmèrent cet arrêté; mais l'assemblée rétablit le maire dans sa place, et son acendant s'accrut par sa disgrâce momentanée. Un chef populaire ne peut rien désirer de mieux qu'une persécution apparente, suivie d'un triomphe réel.

Les Marseillois envoyés au Champ-de-Mars pour célébrer le 14 juillet, portoient écrit sur leurs chapeaux déguenillés : *Péthion, ou la Mort!* Ils passoient devant l'espèce d'estrade sur laquelle étoit placée la famille royale, en criant : *Vive Péthion!* misérable nom que le mal même qu'il a fait n'a pu sauver de l'obscurité! A peine quelques foibles voix faisoient entendre : *Vive le roi!* comme un dernier adieu, comme une dernière prière.

L'expression du visage de la reine ne s'effacera jamais de mon souvenir; ses yeux étoient abîmés de pleurs; la splendeur de sa toilette, la dignité de son maintien, contrastoient avec le cortége dont elle étoit environnée. Quelques gardes nationaux la séparoient seuls de la populace; les hommes armés, rassemblés dans le Champ-de-Mars, avoient plus l'air d'être réunis pour une émeute que pour une

fête. Le roi se rendit à pied, du pavillon sous lequel il étoit, jusqu'à l'autel élevé à l'extrémité du Champ-de-Mars. C'est là qu'il devoit prêter serment pour la seconde fois à la constitution, dont les débris alloient écraser le trône. Quelques enfans suivoient le roi en l'applaudissant; ces enfans ne savoient pas encore de quel forfait leurs pères étoient prêts à se souiller.

Il falloit le caractère de Louis XVI, ce caractère de martyr qu'il n'a jamais démenti, pour supporter ainsi une pareille situation. Sa manière de marcher, sa contenance, avoient quelque chose de particulier; dans d'autres occasions, on auroit pu lui souhaiter plus de grandeur; mais il suffisoit, dans ce moment, de rester en tout le même pour paroître sublime. Je suivis de loin sa tête poudrée au milieu de ces têtes à cheveux noirs; son habit, encore brodé comme jadis, ressortoit à côté du costume des gens du peuple qui se pressoient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte, s'offrant volontairement en sacrifice. Il redescendit; et, traversant de nouveau les rangs en désordre, il revint s'asseoir auprès de la reine et de ses enfans. Depuis ce jour, le peuple ne l'a plus revu que sur l'échafaud.

CHAPITRE VIII.

Manifeste du duc de Brunswick.

On a beaucoup dit que les termes dans lesquels le manifeste du duc de Brunswick étoit conçu, ont été l'une des principales causes du soulèvement de la nation françoise contre les alliés en 1792. Je ne le crois pas : les deux premiers articles de ce manifeste contenoient ce que la plupart des écrits de ce genre, depuis la révolution, ont renfermé ; c'est-à-dire, que les puissances étrangères ne feroient point de conquête sur la France, et qu'elles ne vouloient point s'immiscer dans le gouvernement intérieur du pays. A ces deux promesses, qui sont rarement tenues, on ajoutoit, il est vrai, la menace de traiter en rebelles ceux des gardes nationaux qui seroient trouvés les armes à la main ; comme si, dans aucun cas, une nation pouvoit être coupable, en défendant son territoire ! mais, quand même le manifeste eût été plus sagement rédigé, il n'auroit point affoibli alors l'esprit public des François. On sait bien que toute puissance armée désire la victoire, et ne demande pas mieux que de diminuer les obstacles qu'elle doit ren-

contrer pour l'obtenir. Aussi les proclamations des étrangers, adressées aux nations contre lesquelles ils combattent, se réduisent-elles toutes à dire : Ne nous résistez pas; et la réponse des peuples fiers doit être : Nous vous résisterons.

Les amis de la liberté, dans cette circonstance, étoient, comme ils le seront toujours, opposés aux étrangers; mais ils ne pouvoient pas se dissimuler non plus qu'on avoit mis le roi dans une situation qui le réduisoit à désirer le secours des coalisés. Quelles ressources pouvoit-il alors rester aux patriotes vertueux?

M. de La Fayette fit proposer à la famille royale de venir se réfugier à Compiègne, dans son armée. C'étoit le parti le meilleur et le plus sûr; mais les personnes qui avoient la confiance du roi et de la reine haïssoient M. de La Fayette autant que s'il eût été un jacobin forcené. Les aristocrates de ce temps-là aimoient mieux tout risquer pour obtenir le rétablissement de l'ancien régime, que d'accepter un secours efficace, à la condition d'adopter sincèrement les principes de la révolution, c'est-à-dire, le gouvernement représentatif. L'offre de M. de La Fayette fut donc refusée, et le roi se soumit au terrible hasard d'attendre à Paris les troupes allemandes.

Les royalistes, qui sont sujets à toute l'imprudence de l'espoir, se persuadèrent que les défaites des armées françoises feroient une telle peur au peuple de Paris, qu'il deviendroit doux et soumis dès qu'il les apprendroit. La grande erreur des hommes passionnés en politique, c'est d'attribuer tous les genres de vices et de bassesses à leurs adversaires. Il faut savoir apprécier à quelques égards ceux qu'on hait, et ceux mêmes qu'on méprise ; car nul homme, et surtout nulle masse d'hommes n'a jamais entièrement abdiqué tout sentiment moral. Ces jacobins furieux, capables alors de tous les forfaits, avoient pourtant de l'énergie ; et c'est à l'aide de cette qualité qu'ils ont triomphé de tant d'armées étrangères.

CHAPITRE IX.

Révolution du 10 *août* 1792. *Renversement de la monarchie.*

L'OPINION publique se montre toujours, même au milieu des factions qui l'oppriment. Une seule révolution, celle de 1789, a été faite par la puissance de cette opinion; mais, depuis cette année, presque aucune des crises qui ont eu lieu en France n'a été désirée par la nation.

Quatre jours avant le 10 août, on voulut porter dans l'assemblée un décret d'accusation contre M. de La Fayette, et quatre cent vingt-quatre voix, sur six cent soixante-dix, l'acquittèrent. Le vœu de cette majorité n'étoit certainement pas pour la révolution qui se préparoit. La déchéance du roi fut demandée; l'assemblée la rejeta : mais la minorité, qui la vouloit, eut recours au peuple pour l'obtenir.

Le parti des constitutionnels étoit néanmoins toujours le plus nombreux; et si, d'une part, les nobles n'étoient pas sortis de France, et que, de l'autre, les royalistes qui entouroient le roi se fussent réconciliés franche-

ment avec les amis de la liberté, on auroit pu sauver encore la France et le trône. Ce n'est ni la première ni la dernière fois que nous avons été et que nous serons appelés, dans le cours de cet ouvrage, à montrer que le bien ne peut s'opérer en France que par la réunion sincère des royalistes de l'ancien régime avec les royalistes constitutionnels. Mais, dans ce mot de *sincère*, que d'idées sont renfermées!

Les constitutionnels avoient en vain demandé la permission d'entrer dans le palais du roi pour le défendre. Les invincibles préjugés des courtisans les en avoient écartés. Incapables cependant, malgré le refus qu'on leur faisoit subir, de se rallier au parti contraire, ils erroient autour du château, s'exposant à se faire massacrer pour se consoler de ne pouvoir se battre. De ce nombre étoient MM. de Lally, Narbonne, La Tour-du-Pin Gouvernet, Castellane, Montmorency, et plusieurs autres encore, dont les noms ont reparu dans toutes les circonstances honorables.

Avant minuit, le 9 août, les quarante-huit tocsins des sections de Paris commencèrent à se faire entendre, et toute la nuit ce son monotone, lugubre et rapide ne cessa pas un instant. J'étois à ma fenêtre avec quelques-uns

de mes amis, et, de quart d'heure en quart d'heure, la patrouille volontaire des constitutionnels nous envoyoit des nouvelles. On nous disoit que les faubourgs s'avançoient, ayant à leur tête Santerre le brasseur, et Westermann, militaire, qui depuis s'est battu contre la Vendée. Personne ne pouvoit prévoir ce qui arriveroit le lendemain, et nul ne s'attendoit alors à vivre au-delà d'un jour. Il y eut néanmoins quelques momens d'espoir pendant cette nuit effroyable; on se flatta, je ne sais pourquoi, peut-être seulement parce qu'on avoit épuisé la crainte.

Tout à coup, à sept heures, le bruit affreux du canon des faubourgs se fit entendre; et, dans la première attaque, les gardes suisses furent vainqueurs. Le peuple fuyoit dans les rues avec autant d'effroi qu'il avoit eu de fureur. Il faut le dire, le roi devoit alors se mettre à la tête des troupes, et combattre ses ennemis. La reine fut de cet avis, et le conseil courageux qu'elle donna dans cette circonstance à son époux, l'honore et la recommande à la postérité.

Plusieurs bataillons de la garde nationale, entre autres celui des Filles-Saint-Thomas, étoient pleins d'ardeur et de zèle; mais le roi, en quittant les Tuileries, ne pouvoit plus

compter sur cet enthousiasme qui fait la force des citoyens armés.

Beaucoup de républicains pensent que si Louis XVI eût triomphé le 10 août, les étrangers seroient arrivés à Paris, et y auroient rétabli l'ancien despotisme, devenu plus odieux encore par le moyen même dont il auroit tenu sa force. Il est possible que les choses fussent arrivées à cette extrémité; mais qui les y avoit conduites? L'on peut toujours, dans les troubles civils, rendre un crime politiquement utile; mais c'est par les crimes précédens qu'on parvient à créer cette infernale nécessité.

On vint me dire que tous mes amis qui faisoient la garde en dehors du château, avoient été saisis et massacrés. Je sortis à l'instant pour en savoir des nouvelles; le cocher qui me conduisoit fut arrêté sur le pont par des hommes qui, silencieusement, lui faisoient signe qu'on égorgeoit de l'autre côté. Après deux heures d'inutiles efforts pour passer, j'appris que tous ceux qui m'intéressoient vivoient encore; mais que la plupart d'entre eux étoient contraints à se cacher, pour éviter les proscriptions dont ils étoient menacés. Lorsque j'allois les voir le soir, à pied, dans les maisons obscures où ils avoient pu trouver

asile, je rencontrois des hommes armés couchés devant les portes, assoupis par l'ivresse, et ne se réveillant à demi que pour prononcer des juremens exécrables. Plusieurs femmes du peuple étoient aussi dans le même état, et leurs vociférations avoient quelque chose de plus odieux encore. Dès qu'on apercevoit une patrouille destinée à maintenir l'ordre, les honnêtes gens fuyoient pour l'éviter; car, ce qu'on appeloit maintenir l'ordre, c'étoit contribuer au triomphe des assassins, et les préserver de tout obstacle.

CHAPITRE X.

Anecdotes particulières.

L'on ne peut se résoudre à continuer de tels tableaux. Encore le 10 août sembloit-il avoir pour but de s'emparer du gouvernement, afin de diriger tous ses moyens contre l'invasion des étrangers; mais les massacres qui eurent lieu vingt-deux jours après le renversement du trône, n'étoient qu'une débauche de forfaits. On a prétendu que la terreur qu'on éprouvoit à Paris, et dans toute la France, avoit décidé les François à se réfugier dans les camps. Singulier moyen que la peur, pour recruter une armée! Mais une telle supposition est une offense faite à la nation. Je tâcherai de montrer dans le chapitre suivant, que c'est malgré le crime, et non par son affreux secours, que les François ont repoussé les étrangers qui vouloient leur imposer la loi.

A des criminels succédoient des criminels plus détestables encore. Les vrais républicains ne restèrent pas un jour les maîtres après le 10 août. Dès que le trône qu'ils attaquoient fut renversé, ils eurent à se défendre eux-mêmes; ils n'avoient montré que trop de condescen-

dance envers les horribles instrumens dont on s'étoit servi pour établir la république; mais les jacobins étoient bien sûrs de finir par les épouvanter de leur propre idole, à force de forfaits; et l'on eût dit que les scélérats les plus intrépides en fait de crimes essayoient la tête de Méduse sur les différens chefs de parti, afin de se débarrasser de tous ceux qui n'en pouvoient supporter l'aspect.

Les détails de ces horribles massacres repoussent l'imagination, et ne fournissent rien à la pensée. Je m'en tiendrai donc à raconter ce que j'ai vu moi-même à cette époque; peut-être est-ce la meilleure manière d'en donner une idée.

Pendant l'intervalle du 10 août au 2 septembre, de nouvelles arrestations avoient lieu à chaque instant. Les prisons étoient combles; toutes les adresses du peuple qui, depuis trois ans, annonçoient d'avance ce que les chefs de parti avoient résolu, demandoient la punition des traîtres; et ce nom s'étendoit aux classes comme aux individus, aux talens comme à la fortune, à l'habit comme aux opinions; enfin, à tout ce que les lois protègent, et que l'on vouloit anéantir.

Les troupes des Autrichiens et des Prussiens avoient déjà passé la frontière, et l'on répétoit

de toutes parts que, si les étrangers avançoient, tous les honnêtes gens de Paris seroient massacrés. Plusieurs de mes amis, MM. de Narbonne, Montmorency, Baumets, étoient personnellement menacés, et chacun d'eux se tenoit caché dans la maison de quelque bourgeois. Mais il falloit chaque jour changer de demeure, parce que la peur prenoit à ceux qui donnoient un asile. On ne voulut pas d'abord se servir de ma maison, parce qu'on craignoit qu'elle n'attirât l'attention; mais d'un autre côté, il me sembloit qu'étant celle d'un ambassadeur, et portant sur la porte le nom d'hôtel de Suède, elle pourroit être respectée, quoique M. de Staël fût absent. Enfin, il n'y eut plus à délibérer, quand on ne trouva plus personne qui osât recevoir les proscrits. Deux d'entre eux vinrent chez moi; je ne mis dans ma confidence qu'un de mes gens dont j'étois sûre. J'enfermai mes amis dans la chambre la plus reculée, et je passai la nuit dans les appartemens qui donnoient sur la rue, redoutant à chaque instant ce qu'on appeloit les visites domiciliaires.

Un matin, un de mes domestiques, dont je me défiois, vint me dire que l'on avoit affiché, au coin de ma rue, le signalement et la dénonciation de M. de Narbonne : c'étoit l'une des

personnes cachées chez moi. Je crus que cet homme vouloit pénétrer mon secret en m'effrayant; mais il me racontoit le fait tout simplement. Peu de temps après, la redoutable visite domiciliaire se fit dans ma maison. M. de Narbonne, étant mis hors la loi, périssoit le même jour, s'il étoit découvert; et, quelques précautions que j'eusse prises, je savois bien que, si la recherche étoit exactement faite, il ne pouvoit y échapper. Il falloit donc, à tout prix, empêcher cette recherche; je rassemblai mes forces, et j'ai senti, dans cette circonstance, qu'on peut toujours dominer son émotion, quelque violente qu'elle soit, quand on sait qu'elle expose la vie d'un autre.

On avoit envoyé, pour s'emparer des proscrits, dans toutes les maisons de Paris, des commissaires de la classe la plus subalterne; et, pendant qu'ils faisoient leurs visites, des postes militaires gardoient les deux extrémités de la rue pour empêcher que personne ne s'échappât. Je commençai par effrayer, autant que je pus, ces hommes, sur la violation du droit des gens qu'ils commettoient en visitant la maison d'un ambassadeur; et, comme ils ne savoient pas trop bien la géographie, je leur persuadai que la Suède étoit une

puissance qui pouvoit les menacer d'une attaque immédiate, parce qu'elle étoit frontière de la France. Vingt ans après, chose inouïe, cela s'est trouvé vrai; car Lubeck et la Poméranie suédoise étoient au pouvoir des François.

Les gens du peuple sont prenables tout de suite ou jamais : il n'y a presque point de gradations ni dans leurs sentimens, ni dans leurs idées. Je m'aperçus donc que mes raisonnemens leur faisoient impression, et j'eus le courage, avec la mort dans le cœur, de leur faire des plaisanteries sur l'injustice de leurs soupçons. Rien n'est plus agréable aux hommes de cette classe que des plaisanteries; car, dans l'excès de leur fureur contre les nobles, ils ont du plaisir à être traités par eux comme des égaux. Je les reconduisis ainsi jusqu'à la porte, et je bénis Dieu de la force extraordinaire qu'il m'avoit prêtée dans cet instant; néanmoins cette situation ne pouvoit se prolonger, et le moindre hasard suffisoit pour perdre un proscrit qui étoit très-connu par son ministère récent.

Un Hanovrien généreux et spirituel, le docteur Bollmann, qui, depuis, s'est exposé pour délivrer M. de La Fayette des prisons d'Autriche, apprit mon anxiété, et m'offrit, sans

autre motif que l'enthousiasme de la bonté, de conduire M. de Narbonne en Angleterre, en lui donnant le passe-port d'un de ses amis. Rien n'étoit plus hardi que cette action; car, si un étranger, quel qu'il fût, avoit été pris emmenant un proscrit sous un nom supposé, il eût été condamné à mort. Le courage du docteur Bollmann ne se démentit ni dans la volonté ni dans l'exécution, et quatre jours après son départ, M. de Narbonne étoit à Londres.

On m'avoit accordé des passe-ports pour me rendre en Suisse; mais il étoit si triste de se mettre en sûreté toute seule, quand on laissoit encore tant d'amis en danger, que je retardois de jour en jour pour savoir ce que chacun d'eux étoit devenu. On vint me dire, le 31 août, que M. de Jaucourt, député à l'assemblée législative, et M. de Lally-Tollendal, venoient d'être conduits tous les deux à l'Abbaye, et l'on savoit déjà qu'on n'envoyoit dans cette prison que ceux qu'on vouloit livrer aux assassins. Le beau talent de M. de Lally lui servit d'égide d'une façon singulière. Il fit le plaidoyer d'un de ses camarades de prison, traduit devant le tribunal avant le massacre; le prisonnier fut acquitté, et chacun sut qu'il le devoit à l'éloquence de Lally.

M. de Condorcet admiroit son rare talent, et s'employa pour le sauver; d'ailleurs, M. de Lally trouvoit une protection efficace dans l'intérêt de l'ambassadeur d'Angleterre, qui étoit encore à Paris à cette époque (*). M. de Jaucourt n'avoit pas le même appui : je me fis montrer la liste de tous les membres de la commune de Paris, alors maîtres de la ville; je ne les connoissois que par leur terrible réputation, et je cherchois au hasard un motif pour déterminer mon choix. Je me rappelai tout à coup que Manuel, l'un d'entre eux, se mêloit de littérature, et qu'il venoit de publier des Lettres de Mirabeau avec une préface, bien mauvaise, il est vrai, mais dans laquelle cependant on remarquoit la bonne volonté de montrer de l'esprit. Je me persuadai qu'aimer les applaudissemens pouvoit rendre accessible de quelque manière aux sollicitations; ce fut donc à Manuel que j'écrivis pour lui demander une audience. Il me l'assigna pour le lendemain, chez lui, à sept heures du matin : c'étoit une heure un peu démocratique; mais certes

(*) Lady Sutherland, à présent marquise de Stafford, alors ambassadrice d'Angleterre, prodigua, dans ces temps affreux, les soins les plus dévoués à la famille royale.

j'y fus exacte. J'arrivai avant qu'il fût levé, je l'attendis dans son cabinet et je vis son portrait, à lui-même, placé sur son propre bureau; cela me fit espérer que, du moins, il étoit un peu prenable par la vanité. Il entra, et je dois lui rendre la justice que ce fut par les bons sentimens que je parvins à l'ébranler.

Je lui peignis les vicissitudes effrayantes de la popularité, dont on pouvoit lui citer des exemples chaque jour. « Dans six mois, « lui dis-je, vous n'aurez peut-être plus de pou- « voir (avant six mois il périt sur l'échafaud). « Sauvez M. de Lally et M. de Jaucourt; réser- « vez-vous un souvenir doux et consolant pour « l'époque où vous serez peut-être proscrit à « votre tour. » Manuel étoit un homme remuable, entraîné par ses passions, mais capable de mouvemens honnêtes: car c'est pour avoir défendu le roi qu'il fut condamné à mort. Il m'écrivit, le 1er septembre, que M. de Condorcet avoit obtenu la liberté de M. de Lally, et qu'à ma prière il venoit de faire mettre M. de Jaucourt en liberté. Heureuse d'avoir sauvé la vie d'un homme aussi estimable, je résolus de partir le lendemain, mais je m'engageai à prendre, hors de la barrière, l'abbé de Montesquiou, aussi proscrit, et à

le conduire, déguisé en domestique, jusqu'en Suisse; pour que le changement fût plus facile et plus sûr, je donnai à l'un de ses gens le passe-port d'un des miens, et nous convînmes de la place où je trouverois l'abbé de Montesquiou sur le grand chemin. Il étoit donc impossible de manquer à ce rendez-vous, dont l'heure et le lieu étoient fixés, sans exposer celui qui m'attendoit à faire naître les soupçons des patrouilles qui parcouroient les grandes routes.

La nouvelle de la prise de Longwy et de Verdun étoit arrivée le matin du 2 septembre. On entendoit de nouveau, de toutes parts, cet effrayant tocsin, dont le souvenir n'étoit que trop gravé dans mon âme par la nuit du 10 août. On voulut m'empêcher de partir; mais pouvois-je compromettre la sûreté d'un homme qui s'étoit alors confié à moi?

J'avois des passe-ports très en règle, et je me figurai que le mieux seroit de sortir en berline à six chevaux, avec mes gens en grande livrée. Il me sembloit qu'en me voyant dans cet apparat, on me croiroit le droit de partir, et qu'on me laisseroit passer. C'étoit très mal combiné; car, ce qu'il faut avant tout dans de tels momens, c'est de ne pas frapper l'imagination du peuple, et la plus mauvaise chaise

de poste m'auroit conduite plus sûrement. A peine ma voiture avoit-elle fait quatre pas, qu'au bruit des fouets des postillons un essaim de vieilles femmes, sorties de l'enfer, se jettent sur mes chevaux, et crient qu'on doit m'arrêter, que j'emporte avec moi l'or de la nation, que je vais rejoindre les ennemis, que sais-je? mille autres injures plus absurdes encore. Ces femmes attirent la foule à l'instant, et des gens du peuple, avec des physionomies féroces, se saisissent de mes postillons, et leur ordonnent de me mener à l'assemblée de la section du quartier où je demeurois (le faubourg Saint-Germain). En descendant de voiture, j'eus le temps de dire tout bas au domestique de l'abbé de Montesquiou de s'en aller, et d'avertir son maître.

J'entrai dans cette assemblée, dont les délibérations avoient l'air d'une insurrection en permanence. Celui qui se disoit le président me déclara que j'étois dénoncée comme voulant emmener avec moi des proscrits, et qu'on alloit examiner mes gens. Il trouva qu'il en manquoit un désigné sur mon passe-port (c'étoit celui que j'avois renvoyé); et, en conséquence de cette erreur, il exigea que je fusse conduite par un gendarme à l'Hôtel de ville. Rien n'étoit plus effrayant qu'un tel ordre;

il falloit traverser la moitié de Paris, et descendre sur la place de Grève, en face de l'Hôtel de ville : or, c'étoit sur les degrés mêmes de l'escalier de cet hôtel que plusieurs personnes avoient été massacrées, le 10 août; aucune femme n'avoit encore péri, mais le lendemain la princesse de Lamballe fut assassinée par le peuple, dont la fureur étoit déjà telle que tous les yeux sembloient demander du sang.

Je fus trois heures à me rendre du faubourg Saint-Germain à l'Hôtel de ville : on me conduisit au pas, à travers une foule immense qui m'assailloit par des cris de mort; ce n'étoit pas moi qu'on injurioit, à peine alors me connoissoit-on ; mais une grande voiture et des habits galonnés représentoient aux yeux du peuple ceux qu'il devoit massacrer. Ne sachant pas encore combien dans les révolutions l'homme devient inhumain, je m'adressai deux ou trois fois aux gendarmes, qui passoient près de ma voiture, pour leur demander du secours, et ils me répondirent par les gestes les plus dédaigneux et les plus menaçans. J'étois grosse, et cela ne les désarmoit pas ; tout au contraire, ils étoient d'autant plus irrités qu'ils se sentoient plus coupables : néanmoins le gendarme qu'on avoit mis dans ma voiture, n'étant point animé par ses ca-

marades, se laissa toucher par ma situation, et il me promit de me défendre au péril de sa vie. Le moment le plus dangereux devoit être à la place de Grève : mais j'eus le temps de m'y préparer d'avance, et les figures dont j'étois entourée avoient une expression si méchante, que l'aversion qu'elles m'inspiroient me donnoit plus de force.

Je sortis de ma voiture au milieu d'une multitude armée, et je m'avançai sous une voûte de piques. Comme je montois l'escalier, également hérissé de lances, un homme dirigea contre moi celle qu'il tenoit dans sa main. Mon gendarme m'en garantit avec son sabre; si j'étois tombée dans cet instant, c'en étoit fait de ma vie: car il est de la nature du peuple de respecter ce qui est encore debout; mais, quand la victime est déjà frappée, il l'achève.

J'arrivai donc enfin à cette commune présidée par Robespierre, et je respirai, parce que j'échappois à la populace : quel protecteur cependant que Robespierre! Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes lui servoient de secrétaires, et ce dernier avoit conservé sa barbe depuis quinze jours, pour se mettre plus sûrement à l'abri de tout soupçon d'aristocratie. La salle étoit comble de gens du peuple; les femmes, les enfans, les hommes crioient de

toutes leurs forces : *Vive la nation !* Le bureau de la commune, étant un peu élevé, permettoit à ceux qui s'y trouvoient placés de se parler. On m'y avoit fait asseoir ; et, pendant que je reprenois mes sens, le bailli de Virieu, envoyé de Parme, qui avoit été arrêté en même temps que moi, se leva pour déclarer qu'il ne me connoissoit pas ; que mon affaire, quelle qu'elle fût, n'avoit aucun rapport avec la sienne, et qu'on ne devoit pas nous confondre ensemble. Le manque de chevalerie du pauvre homme me déplut, et cela m'inspira un désir d'autant plus vif de m'être utile à moi-même, puisqu'il ne paroissoit pas que le bailli de Virieu eût envie de m'en épargner le soin. Je me levai donc, et je représentai le droit que j'avois de partir, comme ambassadrice de Suède, et les passe-ports qu'on m'avoit donnés en conséquence de ce droit. Dans ce moment Manuel arriva : il fut très-étonné de me voir dans une si triste position ; et, répondant aussitôt de moi jusqu'à ce que la commune eût décidé de mon sort, il me fit quitter cette terrible place, et m'enferma avec ma femme de chambre dans son cabinet.

Nous restâmes là six heures à l'attendre, mourant de faim, de soif et de peur. La fenêtre de l'appartement de Manuel donnoit sur la

place de Grève, et nous voyions les assassins revenir des prisons avec les bras nus et sanglans, et poussant des cris horribles.

Ma voiture chargée étoit restée au milieu de la place, et le peuple se préparoit à la piller, lorsque j'aperçus un grand homme en habit de garde national, qui monta sur le siége, et défendit à la populace de rien dérober. Il passa deux heures à défendre mes bagages, et je ne pouvois concevoir comment un si mince intérêt l'occupoit, au milieu de circonstances si effroyables. Le soir cet homme entra dans la chambre où l'on me tenoit renfermée, accompagnant Manuel. C'étoit le brasseur Santerre, si cruellement connu depuis; il avoit été plusieurs fois témoin et distributeur, dans le faubourg Saint-Antoine, où il demeuroit, des approvisionnemens de blé envoyés par mon père dans les temps de disette, et il en conservoit de la reconnoissance. D'ailleurs ne voulant pas, comme il l'auroit dû en sa qualité de commandant, courir au secours des prisonniers, garder ma voiture lui servoit de prétexte. Il voulut s'en vanter auprès de moi, mais je ne pus m'empêcher de lui rappeler ce qu'il devoit faire dans un pareil moment. Dès que Manuel me revit, il s'écria avec beaucoup d'émotion : *Ah! que je suis bien aise d'avoir*

mis hier vos deux amis en liberté! En effet, il souffroit amèrement des assassinats qui venoient de se commettre, mais il n'avoit déjà plus le pouvoir de s'y opposer. L'abîme s'entr'ouvroit derrière les pas de chaque homme qui acquéroit de l'autorité; et, dès qu'il reculoit, il y tomboit.

Manuel, à la nuit, me ramena chez moi dans ma voiture; il auroit craint de se dépopulariser en me conduisant de jour. Les réverbères n'étoient point allumés dans les rues, mais on rencontroit beaucoup d'hommes avec des flambeaux dont la lueur causoit plus d'effroi que l'obscurité même. Souvent on arrêtoit Manuel pour lui demander qui il étoit; mais, quand il répondoit, *Le procureur de la commune*, cette dignité révolutionnaire étoit respectueusement saluée.

Arrivée chez moi, Manuel me dit qu'on m'expédieroit un nouveau passe-port, sans qu'il me fût permis d'emmener aucune autre personne pour me suivre que ma femme de chambre. Un gendarme devoit me conduire jusqu'à la frontière. Le lendemain Tallien, le même qui délivra vingt mois après la France de Robespière, au 9 thermidor, vint chez moi, chargé par la commune de m'accompagner jusqu'à la barrière. A chaque instant on ap-

prenoit de nouveaux massacres. Plusieurs personnes, très compromises alors, étoient dans ma chambre; je priai Tallien de ne pas les nommer; il s'y engagea et tint sa promesse. Je montai dans ma voiture avec lui, et nous nous quittâmes sans avoir pu nous dire mutuellement notre pensée; la circonstance glaçoit la parole sur les lèvres.

Je rencontrai encore dans les environs de Paris quelques difficultés dont je me tirai; mais en s'éloignant de la capitale, le flot de la tempête sembloit s'apaiser, et dans les montagnes du Jura rien ne rappeloit l'agitation épouvantable dont Paris étoit le théâtre. Cependant on entendoit dire partout aux François qu'ils vouloient repousser les étrangers. Je l'avouerai, dans cet instant je ne voyois d'étrangers que les assassins, sous les poignards desquels j'avois laissé mes amis, la famille royale, et tous les honnêtes gens de France.

CHAPITRE XI.

Les étrangers repoussés de France en 1792.

Les prisonniers d'Orléans avoient subi le sort des prisonniers de Paris; les prêtres avoient été massacrés au pied des autels, la famille royale étoit captive au Temple; M. de La Fayette, fidèle au vœu durable de la nation, la monarchie constitutionnelle, avoit quitté son armée plutôt que de faire un serment contraire à celui qu'il venoit de prêter au roi. Une convention nationale étoit convoquée, et la république fut proclamée en présence des rois victorieux, dont les armées n'étoient qu'à quarante lieues de Paris. Cependant la plupart des officiers françois étoient émigrés; ce qu'il restoit de troupes n'avoit jamais fait la guerre, et l'administration étoit dans un état affreux. Il y avoit de la grandeur dans une telle résolution, prise au milieu des plus grands périls; bientôt elle fit revivre dans tous les cœurs l'intérêt que l'on prenoit à la nation françoise; et si, rentrés dans leurs foyers, les guerriers vainqueurs eussent renversé les révolutionnaires, encore une fois la cause de la France étoit gagnée.

Le général Dumourier montra, dans cette première campagne de 1792, un talent qu'on ne peut oublier. Il sut mettre en œuvre avec habileté la force militaire, qui, fondée par le patriotisme, a depuis servi l'ambition. A travers les horreurs dont cette époque étoit souillée, l'esprit public de 1792 avoit quelque chose de vraiment admirable. Les citoyens, devenus soldats, se devouoient à leur pays; et les calculs personnels, l'amour de l'argent et du pouvoir n'entroient pour rien encore dans les efforts des armées françoises. Aussi l'Europe elle-même éprouva-t-elle une sorte de respect pour la résistance inattendue qu'elle rencontra. Bientôt après la fureur du crime s'empara du parti dominateur; et, depuis, tous les vices ont succédé à tous les forfaits: triste amélioration pour l'espèce humaine!

CHAPITRE XII.

Procès de Louis XVI.

QUEL sujet! Il a été traité tant de fois, que je ne me permets ici de retracer qu'un petit nombre d'observations particulières.

Au mois d'octobre 1792, avant que l'horrible procès du roi fût commencé, avant que Louis XVI eût nommé ses défenseurs, M. Necker se présenta pour être chargé de cette noble et périlleuse fonction. Il publia un Mémoire que la postérité recueillera comme un des témoignages les plus vrais et les plus désintéressés qu'on pût rendre en faveur du vertueux monarque jeté dans les fers(*). M. de Malesherbes fut choisi par le roi pour son avocat auprès de la convention nationale. L'affreuse mort de cet homme admirable et de sa famille l'emporte sur tout autre souvenir; mais la haute raison et la sincère éloquence de l'écrit de M. Necker pour la défense du roi doivent en faire un document de l'histoire.

(*) L'on séquestra la fortune de M. Necker en France, à compter du jour même où parut son Mémoire justificatif de Louis XVI.

On ne pouvoit nier que Louis XVI, depuis son départ pour Varennes, ne se fût considéré comme captif, et en conséquence il n'avoit rien fait pour seconder l'établissement d'une constitution que les plus sincères efforts n'auroient peut-être pu maintenir. Mais avec quelle délicatesse M. Necker, qui croyoit toujours à la force de la vérité, ne la présente-t-il pas dans cette circonstance!

« Les hommes attentifs, les hommes justes « admireront dans le roi la patience et la mo- « dération qu'il a montrées, lorsque tout chan- « geoit autour de lui, et lorsqu'il étoit exposé « sans cesse à tous les genres d'insultes; mais « s'il eût fait des fautes, s'il eût méconnu dans « quelques points ses nouvelles obligations, « ne seroit-ce pas à la nouvelle forme de gou- « vernement qu'il faudroit s'en prendre? Ne « seroit-ce pas à cette constitution, où un mo- « narque n'étoit rien qu'en apparence; où la « royauté même se trouvoit hors de place; où « le chef du pouvoir exécutif ne pouvoit dis- « cerner ni ce qu'il étoit, ni ce qu'il devoit « être; où il étoit trompé jusque par les mots, « et par les divers sens qu'on pouvoit leur « donner; où il étoit roi sans aucun ascendant; « où il occupoit le trône sans jouir d'aucun « respect; où il sembloit en possession du

« droit de commander, sans avoir le moyen « de se faire obéir; où il étoit successivement, « et selon le libre arbitre d'une seule assem- « blée délibérante, tantôt un simple fonction- « naire public, et tantôt le représentant héré- « ditaire de la nation? Comment pourroit-on « exiger d'un monarque, mis tout à coup dans « les liens d'un système politique aussi obscur « que bizarre, et finalement proscrit par les « députés de la nation eux-mêmes; comment « pourroit-on exiger de lui d'être seul consé- « quent au milieu de la variation continuelle « des idées? Et ne seroit-ce pas une injustice « extrême de juger un monarque sur tous ses « projets, sur toutes ses pensées, dans le cours « d'une révolution tellement extraordinaire, « qu'il auroit eu besoin d'être en accord par- « fait, non-seulement avec les choses connues, « mais encore avec toutes celles dont on auroit « vainement essayé de se former d'avance une « juste idée? »

M. Necker retrace ensuite dans son Mémoire les bienfaits du règne de Louis XVI, avant la révolution; les restes de la servitude abolis, la question préparatoire interdite, la corvée supprimée, les administrations provinciales établies, les états généraux convoqués. « N'est- « ce pas Louis XVI, dit-il, qui, en s'occupant

« sans cesse de l'amélioration des prisons et « des hôpitaux, a porté les regards d'un père « tendre et d'un ami pitoyable dans les asiles « de la misère et dans les réduits de l'infor- « tune ou de l'erreur? N'est-ce pas lui qui, seul « peut-être avec Saint-Louis, entre tous les « chefs de l'empire françois, a donné le rare « exemple de la pureté des mœurs? Ne lui ac- « cordera-t-on pas encore le mérite particu- « lier d'avoir été religieux sans superstition, « et scrupuleux sans intolérance? Et n'est-ce « pas de lui qu'une partie des habitans de la « France (les protestans), persécutés sous tant « de règnes, ont reçu non-seulement une « sauvegarde légale, mais encore un état civil « qui les admettoit au partage de tous les « avantages de l'ordre social? Ces bienfaits « sont dans le temps passé; mais la vertu « de la reconnoissance s'applique-t-elle à « d'autres époques, à d'autres portions de la « vie? »

On est encore plus frappé du manque d'égards envers Louis XVI, dans le cours de son procès, que de sa condamnation même. Quand le président de la convention dit à celui qui fut son roi: « Louis, vous pouvez vous asseoir! » on se sent plus d'indignation que lors même qu'on le voit accuser de forfaits qu'il n'avoit

jamais commis. Il faut être sorti de la poussière pour ne pas respecter de longs souvenirs, surtout quand le malheur les consacre; et la vulgarité, jointe au crime, inspire autant de mépris que d'horreur. Aucun homme, vraiment supérieur, ne s'est fait remarquer parmi ceux qui ont entraîné la convention à condamner le roi; le flot populaire s'élevoit et s'abaissoit à de certains mots, à de certaines phrases, sans que le talent d'un orateur aussi éloquent que Vergniaud pût influer sur les esprits. Il est vrai que la plupart des députés qui défendirent le roi dans la convention se mirent sur un détestable terrain. Ils commencèrent par déclarer qu'il étoit coupable; l'un d'eux, entre autres, dit à la tribune que *Louis XVI étoit un traître, mais que la nation devoit lui pardonner;* et ils appeloient cela de la tactique d'assemblée! Ils prétendoient qu'il falloit ménager l'opinion dominante, pour la modérer quand il en seroit temps. Comment, avec cette prudence cauteleuse, auroient-ils pu lutter contre leurs ennemis, qui s'élançoient de toutes leurs forces sur la victime? En France, on capitule toujours avec la majorité, lors même qu'on veut la combattre; et cette misérable adresse diminue certainement les moyens, au lieu de les accroître. La puissance

de la minorité ne peut consister que dans l'énergie de la conviction. Qu'est-ce que des foibles en nombre, qui sont foibles aussi en sentiment?

Saint-Just, après avoir cherché vainement des faits authentiques contre le roi, finit par s'écrier: « Nul ne peut régner innocemment; » et rien ne prouvoit mieux la nécessité de l'inviolabilité des rois que cette maxime; car il n'est point de monarque qui ne pût être accusé d'une manière quelconque, si l'on ne mettoit pas une barrière constitutionnelle autour de lui. Celle qui environnoit le trône de Louis XVI devoit être sacrée plus qu'aucune autre, puisqu'elle n'étoit pas sous-entendue comme ailleurs, mais solennellement garantie.

Les girondins vouloient sauver le roi; et, pour y parvenir, ils demandoient l'appel au peuple. Mais en demandant cet appel, ils ne cessoient de se mettre en mesure avec les jacobins, en répétant continuellement que le roi méritoit la mort. C'étoit désintéresser entièrement de sa cause. Louis XVI, dit Biroteau, est déjà condamné dans mon cœur; mais je demande l'appel au peuple, afin qu'il soit condamné par lui. Les girondins avoient raison d'exiger un tribunal compétent, s'il pouvoit

en exister un dans cette cause; mais combien n'auroient-ils pas produit plus d'effet, s'ils l'avoient réclamé en faveur d'un innocent, au lieu de l'invoquer pour un prétendu coupable? Les François, on ne sauroit trop le répéter, n'ont pas encore appris, dans la carrière civile, à être modérés quand ils sont forts, et hardis quand ils sont foibles; ils devroient transporter dans la politique toutes leurs vertus guerrières, les affaires en iroient mieux.

Ce qu'on a le plus de peine à concevoir dans cette terrible discussion de la convention nationale, c'est l'abondance de paroles que chacun prodiguoit dans une semblable circonstance. On s'attendoit surtout à trouver dans ceux qui vouloient la mort du roi, une fureur concentrée; mais montrer de l'esprit, mais faire des phrases: quelle persistance de vanité dans une telle scène!

Thomas Payne étoit le plus violent des démocrates américains; cependant, comme il n'y avoit point de calcul ni d'hypocrisie dans ses exagérations en politique, quand il fut question du jugement de Louis XVI, il donna le seul avis qui pût encore honorer la France, s'il eût été adopté; c'étoit d'offrir au roi l'asile de l'Amérique. Les Américains sont reconnoissans envers lui, disoit Payne, parce qu'il a

favorisé leur indépendance. A ne considérer cette résolution que sous le point de vue républicain, c'étoit la seule qui pût affoiblir alors en France l'intérêt pour la royauté. Louis XVI n'avoit pas les talens qu'il faut pour reconquérir à main armée une couronne, et une situation qui n'auroit point excité la pitié n'eût pas fait naître le dévouement. La mort que l'on donnoit au plus honnête homme de France, mais en même temps au moins redoutable, à celui qui, pour ainsi dire, ne s'étoit pas mêlé de son sort, ne pouvoit être qu'un horrible hommage que l'on rendoit encore à son ancienne grandeur. Il y auroit eu plus de républicanisme dans une résolution qui auroit montré moins de crainte et plus de justice.

Louis XVI ne refusa point, comme Charles Ier, de reconnoître le tribunal devant lequel il fut traduit, et répondit à toutes les questions qui lui furent adressées, avec une douceur inaltérable. Le président demandant à Louis XVI pourquoi il avoit rassemblé les troupes au château, le 10 août, il répondit : *Le château étoit menacé, toutes les autorités constituées l'ont vu; et, comme j'étois moi-même une autorité constituée, il étoit de mon devoir de me défendre.* Quelle manière modeste et indiffé-

rente de parler de soi, et par quel éclat d'éloquence pourroit-on attendrir plus profondément!

M. de Malesherbes, ancien ministre du roi, se présenta comme son défenseur. Il étoit l'un des trois hommes d'état, lui, M. Turgot et M. Necker, qui avoient conseillé à Louis XVI l'adoption volontaire des principes de la liberté. Il fut forcé, de même que les deux autres, à renoncer à sa place, à cause de ses opinions, dont les parlemens étoient ennemis; et maintenant, malgré son âge avancé, il reparoissoit pour plaider la cause du roi en présence du peuple, comme jadis il avoit plaidé celle du peuple auprès du roi; mais le nouveau maître fut implacable.

Garat, alors ministre de la justice, et, dans des temps plus heureux pour lui, l'un des meilleurs écrivains de France; Garat, dis-je, a consigné dans ses Mémoires particuliers que, lorsqu'il se vit réduit par sa funeste place à porter au roi la sentence qui le condamnoit à mort, le roi montra le calme le plus admirable en l'écoutant; une fois seulement il exprima par un geste son mépris et son indignation : c'est à l'article qui l'accusoit d'avoir voulu verser le sang du peuple françois. Sa conscience se révolta, lorsque tous ses autres

sentimens étoient contenus. Le matin même de son exécution, le roi dit à l'un de ses serviteurs : *Vous irez vers la reine ;* puis, se reprenant, il répéta : *Vous irez vers ma femme.* Il se soumettoit dans cet instant même à la privation de son rang, qui lui avoit été imposée par ses meurtriers. Sans doute, il croyoit que la destinée, en toutes choses, exécute les desseins de Dieu sur ses créatures.

Le testament du roi fait connoître tout son caractère. La simplicité la plus touchante y règne : chaque mot est une vertu, et l'on y voit toutes les lumières qu'un esprit juste, dans de certaines bornes, et une bonté infinie peuvent inspirer. La condamnation de Louis XVI a tellement ému tous les cœurs, que la révolution, pendant plusieurs années, en a été comme maudite.

CHAPITRE XIII.

De Charles 1er et de Louis XVI.

Beaucoup de personnes ont attribué les désastres de la France à la foiblesse du caractère de Louis XVI, et l'on n'a cessé de répéter que sa condescendance pour les principes de la liberté a été l'une des causes essentielles de la révolution. Il me semble donc curieux de montrer à ceux qui se persuadent qu'il suffisoit en France, à cette époque, de tel ou tel homme pour tout prévenir, de telle ou telle résolution pour tout arrêter; il me semble curieux, dis-je, de leur montrer que la conduite de Charles 1er a été, sous tous les rapports, l'opposé de celle de Louis XVI, et que pourtant deux systèmes contraires ont amené la même catastrophe : tant est invincible la force des révolutions dont l'opinion du grand nombre est la cause!

Jacques 1er, le père de Charles, disoit *que l'on pouvoit juger la conduite des rois, puisque l'on se permettoit bien d'examiner les décrets de la Providence, mais que leur puissance ne pouvoit pas plus être mise en doute que celle de Dieu.* Charles 1er avoit été élevé dans ces

maximes, et il regardoit comme une mesure aussi condamnable qu'impolitique toute concession faite par l'autorité royale. Louis XVI, cent cinquante ans plus tard, étoit modifié par son siècle; la doctrine de l'obéissance passive, qui subsistoit encore en Angleterre du temps de Charles Ier, n'étoit plus soutenue, même par le clergé de France, en 1789. Le parlement anglois avoit existé de tout temps; et, quoiqu'il ne fût pas irrévocablement décidé que son consentement fût nécessaire pour l'impôt, cependant on avoit coutume de le lui demander. Mais, comme il accordoit des subsides pour plusieurs années, le roi d'Angleterre n'étoit pas, comme aujourd'hui, dans l'obligation de le rassembler tous les ans, et très-souvent on prolongeoit les impôts, sans que le renouvellement en fût prononcé par les représentans du peuple. Toutefois le parlement protestoit toujours contre cet abus; la querelle des communes avec Charles Ier commença sur ce terrain. On lui reprocha deux impôts qu'il percevoit sans le consentement de la nation. Irrité de ce reproche, il ordonna, d'après le droit constitutionnel qu'il en avoit, que le parlement fût dissous; et il resta douze ans sans en convoquer un autre: interruption presque sans exemple dans l'his-

toire d'Angleterre. La querelle de Louis XVI commença, comme celle de Charles Ier, par des embarras de finances, et ce sont toujours ces embarras qui mettent les rois dans la dépendance des peuples : mais Louis XVI convoqua les états généraux qui, depuis près de deux cents ans, étoient presque oubliés en France.

Louis XIV avoit supprimé jusqu'aux remontrances du parlement de Paris, seul privilége politique laissé à ce corps, lorsqu'il enregistroit les édits bursaux. Henri VIII, en Angleterre, avoit fait recevoir ses proclamations comme ayant force de loi. Ainsi donc, Charles Ier et Louis XVI pouvoient tous les deux se considérer comme les héritiers d'un pouvoir sans bornes, mais avec cette différence, que le peuple anglois s'appuyoit toujours, avec raison, sur le passé, pour réclamer ses droits ; tandis que les François demandoient une chose nouvelle, puisque la convocation des états généraux n'étoit prescrite par aucune loi. Louis XVI, d'après la constitution ou la non-constitution de France, n'étoit point obligé à appeler les états généraux ; Charles Ier, en restant douze années sans rassembler le parlement anglois, violoit les priviléges reconnus.

Pendant les douze années d'interruption du parlement sous Charles 1er, la chambre étoilée, tribunal irrégulier qui exécutoit les volontés du roi d'Angleterre, exerça toutes les rigueurs imaginables. Prynne fut condamné à avoir les oreilles coupées, pour avoir écrit d'après la doctrine des puritains contre les spectacles, et contre la hiérarchie ecclésiastique. Allison et Robins subirent la même peine, parce qu'ils manifestoient une opinion différente de celle de l'archevêque d'Yorck. Lilburne fut attaché au pilori, inhumainement livré aux verges, et de plus bâillonné, parce que ses courageuses complaintes faisoient effet sur le peuple. Williams, un évêque, subit un supplice du même genre. Les plus cruelles punitions furent infligées à ceux qui se refusoient à payer les taxes ordonnées par une simple proclamation du roi; des amendes assez fortes pour ruiner ceux qui y étoient condamnés, furent exigées par la même chambre étoilée dans une foule de cas différens : mais en général, c'étoit surtout contre la liberté de la presse qu'on sévissoit avec violence. Louis XVI ne fit presque pas usage du moyen arbitraire des lettres de cachet pour exiler, ou pour mettre en prison; aucun acte de tyrannie ne put lui être reproché; et,

loin de réprimer la liberté de la presse, ce fut l'archevêque de Sens, premier ministre du roi, qui invita, en son nom, tous les écrivains à faire connoître leur opinion sur la forme et la convocation des états généraux.

La religion protestante étoit établie en Angleterre; mais comme l'Église anglicane admet le roi pour chef, Charles 1er avoit certainement beaucoup plus d'influence sur son Église, que le roi de France sur la sienne. Le clergé anglois, conduit par Laud, quoique protestant, étoit et plus absolu sous tous les rapports, et plus sévère que le clergé françois: car l'esprit philosophique s'étoit introduit chez quelques-uns des chefs de l'Église gallicane, et Laud étoit plus sûrement orthodoxe que le cardinal de Rohan, le premier des évêques de France. L'autorité et la hiérarchie ecclésiastiques furent maintenues avec une extrême sévérité par Charles 1er. La plupart des sentences cruelles qu'on peut reprocher à la chambre étoilée eurent pour objet de faire respecter le clergé anglois. Celui de France ne se défendit guère, et ne fut pas défendu; tous les deux furent également supprimés par la révolution.

La noblesse angloise n'eut point recours au mauvais moyen de l'émigration, au plus mau-

vais moyen encore d'appeler les étrangers; elle entoura le trône constamment, et se battit avec le roi pendant la guerre civile. Les principes philosophiques, à la mode en France, au commencement de la révolution, excitoient un grand nombre de nobles à tourner eux-mêmes en ridicule leurs priviléges. L'esprit du dix-septième siècle ne portoit pas la noblesse angloise à douter de ses propres droits. La chambre étoilée punit, avec une extrême rigueur, des hommes qui s'étoient permis de plaisanter sur quelques lords. La plaisanterie n'est jamais interdite aux François. Les nobles d'Angleterre étoient graves et sérieux, tandis que ceux de France sont légers et moqueurs; et cependant les uns et les autres furent également dépouillés de leurs priviléges : et, tandis que tout a différé dans les mesures de défense, tout fut pareil dans la défaite.

L'on a souvent dit que la grande influence de Paris sur le reste de la France étoit l'une des causes de la révolution. Londres n'a jamais exercé le même ascendant sur l'Angleterre, parce que les grands seigneurs anglois vivoient beaucoup plus dans les provinces que les grands seigneurs françois. Enfin on a prétendu que le premier ministre de Louis XVI, M. Necker, avoit des principes républicains,

et qu'un homme tel que le cardinal de Richelieu auroit su prévenir la révolution. Le comte de Strafford, ministre favori de Charles 1er, étoit d'un caractère ferme et même despotique; il avoit, de plus que le cardinal de Richelieu, l'avantage d'être un grand et brave militaire, ce qui donne toujours meilleure grâce à l'exercice du pouvoir absolu. M. Necker a joui de la plus grande popularité qu'aucun homme ait eue en France; le comte de Strafford a toujours été l'objet de l'animosité du peuple, et tous les deux cependant ont été renversés par la révolution et sacrifiés par leur maître : le premier, parce que les communes le dénoncèrent; le second, parce que les courtisans exigèrent son renvoi.

Enfin (c'est ici la plus remarquable des différences) on n'a cessé de reprocher à Louis XVI de n'avoir pas monté à cheval, de n'avoir pas repoussé la force par la force, et d'avoir craint la guerre civile avant tout. Charles 1er l'a commencée, avec des motifs sans doute très-plausibles, mais enfin il l'a commencée. Il quitta Londres, se rendit dans la province, et se mit à la tête d'une armée qui défendit l'autorité royale jusqu'à la dernière extrémité. Charles 1er ne voulut pas reconnoître la compétence du tribunal qui le condamna; Louis XVI ne fit

pas une seule protestation contre ses juges. Charles 1er étoit infiniment supérieur à Louis XVI par son esprit, sa figure et ses talens militaires; tout fait contraste entre ces deux monarques, excepté leur malheur.

Il existoit cependant un rapport dans les sentimens, qui seul peut expliquer la ressemblance des destinées : c'est que Charles 1er aimoit au fond du cœur le catholicisme proscrit par l'opinion dominante en Angleterre, et que Louis XVI aussi souhaitoit de maintenir les anciennes institutions politiques de la France. Ce rapport a causé la perte de tous les deux. C'est dans l'art de conduire l'opinion, ou d'y céder à propos, que consiste la science de gouverner dans les temps modernes.

CHAPITRE XIV.

Guerre entre la France et l'Angleterre. M. Pitt et M. Fox.

PENDANT plusieurs siècles, les rivalités de la France et de l'Angleterre ont fait le malheur de ces deux pays. C'étoit un combat de puissance, mais la lutte causée par la révolution ne peut être considérée sous le même rapport. S'il y a eu, depuis vingt-trois ans, des circonstances où l'Angleterre auroit pu traiter avec la France, il faut convenir aussi qu'elle a eu pendant ce temps de grandes raisons de lui faire la guerre, et plus souvent encore de se défendre contre elle. La première rupture, qui éclata en 1793, étoit fondée sur les motifs les plus justes. Si la convention, en se rendant coupable du meurtre de Louis XVI, n'avoit point professé et propagé des principes subversifs de tous les gouvernemens, si elle n'avoit point attaqué la Belgique et la Hollande, les Anglois auroient pu ne pas prendre plus de part à la mort de Louis XVI que Louis XIV n'en prit à celle de Charles Ier. Mais, au moment où le ministère renvoya l'ambassadeur de

France, la nation angloise souhaitoit la guerre plus vivement encore que son gouvernement.

Je crois avoir suffisamment développé, dans les chapitres précédens, qu'en 1791, pendant la durée de l'assemblée constituante, et même en 1792, sous l'assemblée législative, les puissances étrangères ne devoient pas accéder à la convention de Pilnitz. Ainsi donc, si la diplomatie angloise s'est mêlée de ce grand acte politique, elle est intervenue trop tôt dans les affaires de France, et l'Europe s'en est mal trouvée, puisque c'est ainsi qu'elle a donné d'immenses forces militaires aux François. Mais, au moment où l'Angleterre a déclaré formellement la guerre à la France, en 1793, les jacobins s'étoient tout-à-fait emparés du pouvoir, et non-seulement leur invasion en Hollande, mais leurs crimes et les principes qu'ils proclamoient, faisoient un devoir d'interrompre toute communication avec eux. La persévérance de l'Angleterre, à cette époque, l'a préservée des troubles qui menaçoient son repos intérieur, lors de la révolte de la flotte et de la fermentation des sociétés populaires; et de plus, elle a soutenu l'espoir des honnêtes gens, en leur montrant quelque part sur cette terre la morale et la liberté réunies à une grande puissance. Si l'on avoit vu la nation

angloise envoyer des ambassadeurs à des assassins, la vraie force de cette île merveilleuse, la confiance qu'elle inspire, l'auroit abandonnée.

Il ne s'ensuit pas de cette manière de voir que l'opposition qui vouloit la paix, et M. Fox qui, par ses étonnantes facultés, représentoit un parti à lui seul, ne fussent inspirés par des sentimens très-respectables. M. Fox se plaignoit, et avec raison, de ce que l'on confondoit sans cesse les amis de la liberté avec ceux qui l'ont souillée; et il craignoit que la réaction d'une tentative si malheureuse n'affoiblît l'esprit de liberté, principe vital de l'Angleterre. En effet, si la réformation eût échoué il y a trois siècles, que seroit devenue l'Europe? Et dans quel état seroit-elle maintenant, si l'on enlevoit à la France tout ce qu'elle a gagné par sa réforme politique?

M. Pitt rendit à cette époque de grands services à l'Angleterre, en tenant d'une main ferme le gouvernail des affaires. Mais il penchoit trop vers l'amour du pouvoir, malgré la simplicité parfaite de ses goûts et de ses habitudes; ayant été ministre très-jeune, il n'avoit pas eu le temps d'exister comme homme privé, et d'éprouver ainsi l'action de l'autorité sur ceux qui dépendent d'elle. Son cœur ne battoit

pas pour le foible; et les artifices politiques, qu'on est convenu d'appeler machiavélisme, ne lui inspiroient pas tout le mépris qu'on devoit attendre d'un génie tel que le sien. Néanmoins, son admirable éloquence lui faisoit aimer les débats d'un gouvernement représentatif : il tenoit encore à la liberté par le talent, car il étoit ambitieux de convaincre, tandis que les hommes médiocres n'aspirent qu'à commander. Le ton sarcastique de ses discours étoit singulièrement adapté aux circonstances dans lesquelles il s'est trouvé; lorsque toute l'aristocratie des sentimens et des principes triomphoit à l'aspect des excès populaires, l'énergique ironie de M. Pitt convenoit au patricien qui jette sur ses adversaires l'odieuse couleur de l'irréligion et de l'immoralité.

La clarté, la sincérité, la chaleur de M. Fox, pouvoient seules échapper à ces armes tranchantes. Il n'avoit point de mystère en politique, parce qu'il regardoit la publicité comme plus nécessaire encore dans les affaires des nations que dans tout autre rapport. Lors même qu'on n'étoit pas de son avis, on l'aimoit mieux que son adversaire; et, quoique la force de l'argumentation fût le caractère distinctif de son éloquence, on sentoit tant d'âme au fond

de ses raisonnemens, que l'on en étoit ému. Son caractère portoit l'empreinte de la dignité angloise, comme celui de son antagoniste; mais il avoit une candeur naturelle, à laquelle le contact avec les hommes ne sauroit porter atteinte, parce que la bienveillance du génie est inaltérable.

Il n'est pas nécessaire de décider entre ces deux grands hommes, et personne n'oseroit se croire capable d'un tel jugement. Mais la pensée salutaire qui doit résulter des discussions sublimes dont le parlement anglois a été le théâtre, c'est que le parti ministériel a toujours eu raison, quand il a combattu le jacobinisme et le despotisme militaire; mais toujours tort et grand tort, quand il s'est fait l'ennemi des principes libéraux en France. Les membres de l'opposition, au contraire, ont dévié des nobles fonctions qui leur sont attribuées, quand ils ont défendu les hommes dont les forfaits perdoient la cause de l'espèce humaine; et cette même opposition a bien mérité de l'avenir, quand elle a soutenu la généreuse élite des amis de la liberté qui, depuis vingt-cinq ans, se dévoue à la haine des deux partis en France, et qui n'est forte que d'une grande alliance, celle de la vérité.

Un fait peut donner l'idée de la différence

102542

essentielle qui existe entre les torys et les whigs, entre les ministériels et l'opposition, relativement aux affaires de France. L'esprit de parti réussit à dénaturer les plus belles actions, tant que vivent encore ceux qui les ont faites; mais il n'en est pas moins certain que l'antiquité n'offre rien de plus beau que la conduite du général La Fayette, de sa femme et de ses filles, dans les prisons d'Olmutz (*).

Le général étoit dans ces prisons pour avoir, d'une part, quitté la France après l'emprisonnement du roi; et de l'autre, pour s'être refusé à toute liaison avec les gouvernemens qui faisoient la guerre à son pays; et l'admirable madame de La Fayette, à peine sortie des cachots de Robespierre, ne perdit pas un jour pour venir s'enfermer avec son mari, et s'exposer à toutes les souffrances qui ont abrégé sa vie. Tant de fermeté dans un homme depuis si

(*) On peut trouver les détails les plus exacts à cet égard, dans l'excellent ouvrage de M. Emmanuel de Toulongeon, intitulée : *Histoire de France depuis* 1789. Il importe aux étrangers qu'on leur fasse connoître les écrits véridiques sur la révolution; car jamais on n'a publié, sur aucun sujet, un aussi grand nombre de livres et de brochures où le mensonge se soit replié de tant de manières, pour tenir lieu du talent et satisfaire à mille genres de vanités.

long-temps fidèle à la même cause, tant d'amour conjugal et filial dans sa famille, devoient intéresser le pays où ces vertus sont natives. Le général Fitz-Patrick demanda donc que le ministère anglois intercédât auprès de ses alliés pour en obtenir la liberté du général La Fayette. M. Fox plaida cette cause; et cependant, le parlement anglois entendit le discours sublime dont nous allons transcrire la fin, sans que les députés d'un pays libre se levassent tous pour accéder à la proposition de l'orateur, qui n'auroit dû être, dans cette occasion, que leur interprète. Les ministres s'opposèrent à la motion du général Fitz-Patrick, en disant, comme à l'ordinaire, que la captivité du général La Fayette concernoit les puissances du continent, et que l'Angleterre, en s'en mêlant, violeroit le principe général, qui lui défend de *s'immiscer* dans l'administration intérieure des pays étrangers. M. Fox combattit admirablement cette réponse, dès lors astucieuse. M. Windham, secrétaire de la guerre, repoussa les éloges que M. Fox avoit donnés au général La Fayette, et ce fut à cette occasion que M. Fox lui répondit ainsi :

« Le secrétaire de la guerre a parlé, et ses « principes sont désormais au grand jour. Il ne « faut jamais pardonner à ceux qui commen-

« cent les révolutions, et cela dans le sens le « plus absolu, sans distinction ni de circon- « stances ni de personnes. Quelque corrompu, « quelque intolérant, quelque oppressif, quel- « que ennemi des droits et du bonheur de l'hu- « manité que soit un gouvernement; quelque « vertueux, quelque modéré, quelque pa- « triote, quelque humain que soit un réfor- « mateur, celui qui commence la réforme la « plus juste doit être dévoué à la vengeance la « plus irréconciliable. S'il vient après lui des « hommes indignes de lui, qui ternissent par « leurs excès la cause de la liberté, ceux-là « peuvent être pardonnés. Toute la haine de la « révolution criminelle doit se porter sur ce- « lui qui a commencé une révolution ver- « tueuse. Ainsi le très-honorable secrétaire de « la guerre pardonne de tout son cœur à « Cromwell, parce que Cromwell n'est venu « qu'en second, qu'il a trouvé les choses pré- « parées, et qu'il n'a fait que tourner les cir- « constances à son profit; mais nos grands, « nos illustres ancêtres, Pym, Hampden, le « lord Falkland, le comte de Bedford, tous ces « personnages à qui nous sommes accoutumés « à rendre des honneurs presque divins, pour « le bien qu'ils ont fait à la race humaine et « à leur patrie, pour les maux dont il nous

« ont délivrés, pour le courage prudent, l'hu-
« manité généreuse, le noble désintéresse-
« ment, avec lesquels ils ont poursuivi leurs
« desseins : voilà les hommes qui, suivant la
« doctrine professée dans ce jour, doivent être
« voués à une exécration éternelle.

« Jusqu'ici nous trouvions Hume assez sé-
« vère, lorsqu'il dit que Hampden est mort au
« moment favorable pour sa gloire, parce
« que, s'il eût vécu quelques mois de plus, il
« alloit probablement découvrir le feu caché
« d'une violente ambition. Mais Hume va nous
« paroître bien doux auprès du très-honorable
« secrétaire de la guerre. Selon ce dernier, les
« hommes qui ont noirci par leurs crimes
« la cause brillante de la liberté, ont été ver-
« tueux en comparaison de ceux qui vouloient
« seulement délivrer leur pays du poids des
« abus, des fléaux de la corruption, et du joug
« de la tyrannie. Cromwell, Harrison, Brad-
« shaw, l'exécuteur masqué qui a fait tomber
« la tête de l'infortuné Charles 1er : voilà les
« objets de la tendre commisération et de l'in-
« dulgence éclairée du très-honorable secré-
« taire de la guerre. Hampden, Bedford, Fal-
« kland, tué en combattant pour son roi, voilà
« les criminels pour lesquels il ne trouve pas
« encore assez de haine dans son cœur, ni

« assez de supplices sur la terre. Le très-hono-
« rable secrétaire de la guerre nous l'a dit po-
« sitivement : aux yeux de ses rois et de ses
« ministres absolus, Collot-d'Herbois est bien
« loin de mériter autant de haine et de ven-
« geance que La Fayette.

« Après m'être étonné d'abord de cette opi-
« nion, je commence à la concevoir. En effet,
« Collot-d'Herbois est un infâme et un mon-
« stre; La Fayette est un grand caractère et un
« homme de bien. Collot-d'Herbois souille la
« liberté, il la rend haïssable par tous les cri-
« mes qu'il ose revêtir de son nom; La Fayette
« l'honore, il la fait chérir par toutes les ver-
« tus dont il la montre environnée, par la no-
« blesse de ses principes, par la pureté inalté-
« rable de ses actions, par la sagesse et la force
« de son esprit, par la douceur, le désintéres-
« sement, la générosité de son âme. Oui, je le
« reconnois, d'après les nouveaux principes,
« c'est La Fayette qui est dangereux, c'est lui
« qu'il faut haïr; et le *pauvre* Collot-d'Herbois
« a droit à cet accent si tendre avec lequel on
« a sollicité pour lui l'intérêt de la chambre.
« Oui, je rends justice à la sincérité du très-
« honorable secrétaire de la guerre : il n'a rien
« feint, j'en suis sûr; le son de sa voix n'a été
« que l'expression de son âme, chaque fois

« qu'il a imploré la miséricorde pour le pauvre « Collot-d'Herbois, ou appelé de tous les coins « de la terre, la haine, la vengeance et la tyran- « nie, pour exterminer le général La Fayette, « sa femme et ses enfans, ses compagnons et « ses serviteurs.

« Mais moi qui sens autrement, moi qui « suis encore ce que j'ai toujours été, moi qui « vivrai et mourrai l'ami de l'ordre, mais de « la liberté; l'ennemi de l'anarchie, mais de la « servitude, je n'ai pas cru qu'il me fût per- « mis de garder le silence après de tels outra- « ges, après de tels blasphèmes vomis dans « l'enceinte d'un parlement anglois, contre « l'innocence et la vérité, contre les droits et « le bonheur de l'espèce humaine, contre les « principes de notre glorieuse révolution; « enfin, contre la mémoire sacrée de nos il- « lustres ancêtres, de ces hommes dont la « sagesse, les vertus et les bienfaits seront « révérés et bénis par le peuple anglois jusqu'à « la dernière génération. »

Malgré l'incomparable beauté de ces paroles, tel étoit l'effroi qu'inspiroit alors aux Anglois la crainte d'un bouleversement social, que le mot de liberté même ne retentissoit plus à leur âme. De tous les sacrifices qu'on peut faire à sa conscience d'homme public, il

n'en est point de plus grands que ceux auxquels s'est condamné M. Fox, pendant la révolution de France. Ce n'est rien que de supporter des persécutions sous un gouvernement arbitraire ; mais de voir l'opinion s'éloigner de soi dans un pays libre ; mais d'être abandonné par ses anciens amis, quand, parmi ces amis, il y avoit un homme tel que Burke ; mais de se trouver impopulaire dans la cause même du peuple, c'est une douleur pour laquelle M. Fox mérite d'être plaint autant qu'admiré. On l'a vu verser des larmes au milieu de la chambre des communes, en prononçant le nom de cet illustre Burke, devenu si violent dans ses passions nouvelles. Il s'approcha de lui, parce qu'il savoit que son cœur étoit brisé par la mort de son fils : car jamais l'amitié, dans un caractère tel que celui de Fox, ne sauroit être altérée par les sentimens politiques.

Il pouvoit être avantageux toutefois à l'Angleterre que M. Pitt fût le chef de l'état, dans la crise la plus dangereuse où ce pays se soit trouvé ; mais il ne l'étoit pas moins qu'un esprit aussi étendu que celui de M. Fox soutînt les principes malgré les circonstances, et sût préserver les dieux pénates des amis de la liberté, au milieu de l'incendie. Ce n'est

point pour contenter les deux partis que je les loue ainsi tous les deux, quoiqu'ils aient soutenu des opinions très-opposées. Le contraire en France devoit peut-être avoir lieu; les factions diverses y sont presque toujours également blâmables; mais, dans un pays libre, les partisans du ministère et les membres de l'opposition peuvent avoir tous raison à leur manière, et ils font souvent chacun du bien selon l'époque; ce qui importe seulement, c'est de ne pas prolonger le pouvoir acquis par la lutte, après que le danger est passé.

CHAPITRE XV.

Du fanatisme politique.

Les événemens que nous avons rappelés jusqu'à présent ne sont que de l'histoire, dont l'exemple peut s'offrir ailleurs. Mais un abîme va s'ouvrir maintenant sous nos pas; nous ne savons quelle route suivre dans un tel gouffre, et la pensée se précipite avec effroi de malheurs en malheurs, jusqu'à l'anéantissement de tout espoir et de toute consolation. Nous passerons, le plus rapidement qu'il nous sera possible, sur cette crise affreuse, dans laquelle aucun homme ne doit fixer l'attention, aucune circonstance ne sauroit exciter l'intérêt: tout est semblable, bien qu'extraordinaire; tout est monotone, bien qu'horrible; et l'on seroit presque honteux de soi-même, si l'on pouvoit regarder ces atrocités grossières d'assez près pour les caractériser en détail. Examinons seulement le grand principe de ces monstrueux phénomènes, le fanatisme politique.

Les passions mondaines ont toujours fait partie du fanatisme religieux; et souvent, au contraire, la foi véritable à quelques idées

abstraites alimente le fanatisme politique ; le mélange se trouve partout, mais c'est dans sa proportion que consistent le bien et le mal. L'ordre social est en lui-même un bizarre édifice : on ne peut cependant le concevoir autrement qu'il n'est ; mais les concessions auxquelles il faut se résoudre, pour qu'il subsiste, tourmentent par la pitié les âmes élevées, satisfont la vanité de quelques-uns, et provoquent l'irritation et les désirs du grand nombre. C'est à cet état de choses, plus ou moins prononcé, plus ou moins adouci par les mœurs et par les lumières, qu'il faut attribuer le fanatisme politique dont nous avons été témoins en France. Une sorte de fureur s'est emparée des pauvres en présence des riches, et les distinctions nobiliaires ajoutant à la jalousie qu'inspire la propriété, le peuple a été fier de sa multitude ; et tout ce qui fait la puissance et l'éclat de la minorité, ne lui a paru qu'une usurpation. Les germes de ce sentiment ont existé dans tous les temps ; mais on n'a senti trembler la société humaine dans ses fondemens qu'à l'époque de la terreur en France : on ne doit point s'étonner si cet abominable fléau a laissé de profondes traces dans les esprits, et la seule réflexion qu'on puisse se permettre, et que le reste de

cet ouvrage, j'espère, confirmera, c'est que le remède aux passions populaires n'est pas dans le despotisme, mais dans le règne de la loi.

Le fanatisme religieux présente un avenir indéfini qui exalte toutes les espérances de l'imagination; mais les jouissances de la vie sont aussi sans bornes aux yeux de ceux qui ne les ont pas goûtées. Le vieux de la Montagne envoyoit ses sujets à la mort, à force de leur accorder des délices sur cette terre, et l'on voit souvent les hommes s'exposer à mourir pour mieux vivre. D'autre part, la vanité s'exalte par la défense des supériorités qu'elle possède; elle paroît moins coupable que les attaquans, parce qu'une idée de propriété s'attache même aux injustices, lorsqu'elles ont existé depuis long-temps. Néanmoins les deux élémens du fanatisme religieux et du fanatisme politique subsistent toujours : la volonté de dominer, dans ceux qui sont au haut de la roue, l'ardeur de la faire tourner dans ceux qui sont en bas. Tel est le principe de toutes les violences : le prétexte change, la cause reste, et l'acharnement réciproque demeure le même. Les querelles des patriciens et des plébéiens, la guerre des esclaves, celle des paysans, celle qui dure encore entre les

nobles et les bourgeois, toutes ont eu également pour origine la difficulté de maintenir la société humaine, sans désordre et sans injustice. Les hommes ne pourroient exister aujourd'hui ni séparés, ni réunis, si le respect de la loi ne s'établissoit pas dans les têtes: tous les crimes naîtroient de la société même qui doit les prévenir. Le pouvoir abstrait des gouvernemens représentatifs n'irrite en rien l'orgueil des hommes, et c'est par cette institution que doivent s'éteindre les flambeaux des furies. Ils se sont allumés dans un pays où tout étoit amour-propre; et l'amour-propre irrité, chez le peuple, ne ressemble point à nos nuances fugitives; c'est le besoin de donner la mort.

Des massacres, non moins affreux que ceux de la terreur, ont été commis au nom de la religion; la race humaine s'est épuisée pendant plusieurs siècles en efforts inutiles pour contraindre tous les hommes à la même croyance. Un tel but ne pouvoit être atteint, et l'idée la plus simple, la tolérance, telle que Guillaume Penn l'a professée, a banni pour toujours du nord de l'Amérique le fanatisme dont le Midi a été l'affreux théâtre. Il en est de même du fanatisme politique; la liberté seule peut le calmer. Après un certain temps,

quelques vérités ne seront plus contestées, et l'on parlera des vieilles institutions comme des anciens systèmes de physique, entièrement effacés par l'évidence des faits.

Les différentes classes de la société n'ayant presque point eu de relations entre elles en France, leur antipathie mutuelle en étoit plus forte. Il n'est aucun homme, même le plus criminel, qu'on puisse détester quand on le connoît, comme quand on se le représente. L'orgueil mettoit partout des barrières, et nulle part des limites. Dans aucun pays, les gentilshommes n'ont été aussi étrangers au reste de la nation ; ils ne touchoient à la seconde classe que pour la froisser. Ailleurs, une certaine bonhomie, des habitudes même plus vulgaires, confondent davantage les hommes, bien qu'ils soient légalement séparés ; mais l'élégance de la noblesse françoise accroissoit l'envie qu'elle inspiroit. Il étoit aussi difficile d'imiter ses manières que d'obtenir ses prérogatives. La même scène se répétoit de rang en rang; l'irritabilité d'une nation très-vive portoit chacun à la jalousie envers son voisin, envers son supérieur, envers son maître; et tous les individus, non contens de dominer, s'humilioient les uns les autres. C'est en multipliant les rapports

politiques entre les divers rangs, en leur donnant les moyens de se servir mutuellement, qu'on peut apaiser dans le cœur la plus horrible des passions, la haine des mortels contre leurs semblables, l'aversion mutuelle des créatures dont les restes doivent tous reposer sous la même terre, et se ranimer en même temps au dernier jour.

CHAPITRE XVI.

Du gouvernement appelé le règne de la terreur.

On ne sait comment approcher des quatorze mois qui ont suivi la proscription de la Gironde, le 31 mai 1793. Il semble qu'on descende, comme le Dante, de cercle en cercle, toujours plus bas dans les enfers. A l'acharnement contre les nobles et les prêtres on voit succéder l'irritation contre les propriétaires, puis contre les talens, puis contre la beauté même; enfin, contre tout ce qui pouvoit rester de grand et de généreux à la nature humaine. Les faits se confondent à cette époque, et l'on craint de ne pouvoir entrer dans une telle histoire, sans que l'imagination en conserve d'ineffaçables traces de sang. L'on est donc forcé de considérer philosophiquement des événemens sur lesquels on épuiseroit l'éloquence de l'indignation, sans jamais satisfaire le sentiment intérieur qu'ils font éprouver.

Sans doute, en ôtant tout frein au peuple, on l'a mis en mesure de commettre tous les forfaits; mais d'où vient que ce peuple étoit ainsi dépravé? Le gouvernement dont on nous parle

comme d'un objet de regrets, avoit eu le temps de former la nation qui s'est montrée si coupable. Les prêtres, dont l'enseignement, l'exemple et les richesses sont propres, nous dit-on, à faire tant de bien, avoient présidé à l'enfance de la génération qui s'est déchaînée contre eux. La classe soulevée en 1789 devoit être accoutumée à ces priviléges de la noblesse féodale, si particulièrement agréables, nous assure-t-on encore, à ceux sur lesquels ils doivent peser. D'où vient donc que tant de vices ont germé sous les institutions anciennes? Et qu'on ne prétende pas que les autres nations de nos jours se fussent montrées de même, si une révolution y avoit eu lieu. L'influence françoise a excité des insurrections en Hollande et en Suisse, et rien de pareil au jacobinisme ne s'y est manifesté. Pendant les quarante années de l'histoire d'Angleterre, qu'on peut assimiler à celle de France sous tant de rapports, il n'est point de période comparable aux quatorze mois de la terreur. Qu'en faut il conclure? Qu'aucun peuple n'avoit été aussi malheureux depuis cent ans que le peuple françois. Si les nègres à Saint-Domingue ont commis bien plus d'atrocités encore, c'est parce qu'ils avoient été plus opprimés.

Il ne s'ensuit certes pas de ces réflexions, que les crimes méritent moins de haine; mais, après plus de vingt années, il faut réunir à la vive indignation des contemporains, l'examen éclairé qui doit servir de guide dans l'avenir. Les querelles religieuses ont provoqué la révolution d'Angleterre; l'amour de l'égalité, volcan souterrain de la France, agissoit aussi sur la secte des puritains; mais les Anglois alors étoient réellement religieux, et religieux protestans, ce qui rend à la fois plus austère et plus modéré. Quoique l'Angleterre, comme la France, se soit souillée par le meurtre de Charles 1er, et par le despotisme de Cromwell, le règne des jacobins est une affreuse singularité, dont il n'appartient qu'à la France de porter le poids dans l'histoire. Cependant on n'a point observé les troubles civils en penseur, quand on ne sait pas que la réaction est egale à l'action. Les fureurs des révoltes donnent la mesure des vices des institutions; et ce n'est pas au gouvernement qu'on veut avoir, mais a celui qu'on a eu longtemps, qu'il faut s'en prendre de l'état moral d'une nation. On dit aujourd'hui que les Français sont pervertis par la révolution. Et d'où venoient donc les penchans désordonnés qui se sont si violemment développés dans les

premières années de la révolution ; si ce n'est de cent ans de superstition et d'arbitraire ?

Il sembloit, en 1793, qu'il n'y eût plus de place pour des révolutions en France, lorsqu'on avoit tout renversé, le trône, la noblesse, le clergé, et que le succès des armées devoit faire espérer la paix avec l'Europe. Mais c'est précisément quand le danger est passé, que les tyrannies populaires s'établissent : tant qu'il y a des obstacles et des craintes, les plus mauvais hommes se modèrent ; quand ils ont triomphé, leurs passions contenues se montrent sans frein.

Les girondins firent de vains efforts pour mettre en activité des lois quelconques, après la mort du roi ; mais ils ne purent faire accepter aucune organisation sociale : l'instinct de la férocité les repoussoit toutes. Hérault de Séchelles proposa une constitution scrupuleusement démocratique, l'assemblée l'adopta ; mais elle ordonna qu'elle fût suspendue jusqu'à la paix. Le parti jacobin vouloit exercer le despotisme, et c'est bien à tort qu'on a qualifié d'anarchie ce gouvernement. Jamais une autorité plus forte n'a régné sur la France ; mais c'étoit une bizarre sorte de pouvoir ; dérivant du fanatisme populaire, il inspiroit l'épouvante à ceux mêmes qui commandoient

en son nom; car ils craignoient toujours d'être proscrits à leur tour par des hommes qui iroient plus loin qu'eux encore dans l'audace de la persécution. Le seul Marat vivoit sans crainte dans ce temps; car sa figure étoit si basse, ses sentimens si forcenés, ses opinions si sanguinaires, qu'il étoit sûr que personne ne pouvoit se plonger plus avant que lui dans l'abîme des forfaits. Robespierre ne put atteindre lui-même à cette infernale sécurité.

Les derniers hommes qui, dans ce temps, soient encore dignes d'occuper une place dans l'histoire, ce sont les girondins. Ils éprouvoient sans doute au fond du cœur un vif repentir des moyens qu'ils avoient employés pour renverser le trône; et quand ces mêmes moyens furent dirigés contre eux, quand ils reconnurent leurs propres armes dans les blessures qu'ils recevoient, ils durent sans doute réfléchir à cette justice rapide des révolutions, qui concentre dans quelques instans les événemens de plusieurs siècles.

Les girondins combattoient chaque jour et à chaque heure avec une éloquence intrépide contre des discours aiguisés comme des poignards, et qui renfermoient la mort dans chaque phrase. Les filets meurtriers dont on en-

veloppoit de toutes parts les proscrits, ne leur ôtoient en rien l'admirable présence d'esprit qui seule peut faire valoir tous les talens de l'orateur.

M. de Condorcet, lorsqu'il fut mis hors la loi, écrivit sur la perfectibilité de l'esprit humain un livre qui contient sans doute des erreurs, mais dont le système général est inspiré par l'espoir du bonheur des hommes; et il nourrissoit cet espoir sous la hache des bourreaux, dans le moment même où sa propre destinée étoit perdue sans ressource. Vingt-deux des députés républicains furent traduits devant le tribunal révolutionnaire, et leur courage ne se démentit pas un instant. Quand la sentence de mort leur fut prononcée, l'un d'entre eux, Valazé, tomba du siége qu'il occupoit; un autre député, condamné comme lui, se trouvant à ses côtés, et croyant que son collègue avoit peur, le releva rudement avec des reproches; il le releva mort. Valazé venoit de s'enfoncer un poignard dans le cœur, d'une main si ferme, qu'il ne respiroit plus une seconde après s'être frappé. Telle est cependant l'inflexibilité de l'esprit de parti, que ces hommes qui défendoient tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens en France, ne pouvoient se flatter d'obtenir quelque intérêt par

leurs efforts. Ils luttoient, ils succomboient, ils périssoient, sans que le bruit avant-coureur de l'avenir pût leur promettre quelque récompense. Les royalistes constitutionnels eux-mêmes étoient assez insensés pour désirer le triomphe des terroristes, afin d'être ainsi vengés des républicains. Vainement ils savoient que ces terroristes les proscrivoient, l'orgueil irrité l'emportoit sur tout; ils oublioient, en se livrant ainsi à leurs ressentimens, la règle de conduite dont il ne faut jamais s'écarter en politique : c'est de se rallier toujours au parti le moins mauvais parmi ses adversaires, lors même que ce parti est encore loin de votre propre manière de voir.

La disette des subsistances, l'abondance des assignats, et l'enthousiasme excité par la guerre, furent les trois grands ressorts dont le comité de salut public se servit, pour animer et dominer le peuple tout ensemble. Il l'effrayoit, ou le payoit, ou le faisoit marcher aux frontières, selon qu'il lui convenoit de s'en servir. L'un des députés à la convention disoit « *Il faut continuer la guerre, afin* « *que les convulsions de la liberté soient plus* « *fortes.* » On ne peut savoir si ces douze membres du comité de salut public avoient dans leur tête l'idée d'un gouvernement quel-

conque. Si l'on en excepte la conduite de la guerre, la direction des affaires n'étoit qu'un mélange de grossièreté et de férocité, dans lequel on ne peut découvrir aucun plan, hors celui de faire massacrer la moitié de la nation par l'autre. Car il étoit si facile d'être considéré par les jacobins comme faisant partie de l'aristocratie proscrite, que la moitié des habitans de la France encouroit le soupçon qui suffisoit pour conduire à la mort.

L'assassinat de la reine et de madame Élisabeth causa peut-être encore plus d'étonnement et d'horreur que l'attentat commis contre la personne du roi; car on ne sauroit attribuer à ces forfaits épouvantables d'autre but que l'effroi même qu'ils inspiroient. La condamnation de M. de Malesherbes, de Bailly, de Condorcet, de Lavoisier, décimoit la France de sa gloire; quatre-vingts personnes étoient immolées chaque jour, comme si le massacre de la Saint-Barthélemi dût se renouveler goutte à goutte. Une grande difficulté s'offroit à ce gouvernement, si l'on peut l'appeler ainsi; c'est qu'il falloit à la fois se servir de tous les moyens de la civilisation pour faire la guerre, et de toute la violence de l'état sauvage pour exciter les passions. Le peuple et même les bourgeois n'étoient point atteints par les

malheurs des classes élevées; les habitans de Paris se promenoient dans les rues comme les Turcs pendant la peste, avec cette seule différence que les hommes obscurs pouvoient assez facilement se préserver du danger. En présence des supplices, les spectacles étoient remplis comme à l'ordinaire; on publioit des romans intitulés : *Nouveau voyage sentimental*, *l'Amitié dangereuse*, *Ursule et Sophie*, enfin toute la fadeur et toute la frivolité de la vie subsistoient à côté de ses plus sombres fureurs.

Nous n'avons point tenté de dissimuler ce qu'il n'est pas au pouvoir des hommes d'effacer de leur souvenir; mais nous nous hâtons, pour respirer plus à l'aise, de rappeler dans le chapitre suivant les vertus qui n'ont pas cessé d'honorer la France, même à l'époque la plus horrible de son histoire.

CHAPITRE XVII.

De l'armée françoise, pendant la terreur; des fédéralistes et de la Vendée.

La conduite de l'armée françoise, pendant le temps de la terreur, a été vraiment patriotique. On n'a point vu de généraux traîtres à leur serment envers l'état; ils repoussoient les étrangers, tandis qu'ils étoient eux-mêmes menacés de périr sur l'échafaud, au moindre soupçon suscité contre leur conduite. Les soldats n'appartenoient point à tel ou tel chef, mais à la France. La patrie ne consistoit plus que dans les armées; mais là, du moins, elle étoit encore belle, et ses bannières triomphantes servoient, pour ainsi dire, de voile aux forfaits commis dans l'intérieur. Les étrangers étoient forcés de respecter le rempart de fer qu'on opposoit à leur invasion; et bien qu'ils se soient avancés jusqu'à trente lieues de Paris, un sentiment national, encore dans toute sa force, ne leur permit pas d'y arriver. Le même enthousiasme se manifestoit dans la marine; l'équipage d'un vaisseau de guerre, *le Vengeur*, foudroyé par les Anglois, répétoit comme en concert le cri de *Vive la république!* en s'en-

fonçant dans la mer, et les chants d'une joie funèbre sembloient retentir encore du fond de l'abîme.

L'armée françoise ne connoissoit pas alors le pillage, et ses chefs marchoient quelquefois comme les plus simples soldats à la tête de leurs troupes, parce que l'argent leur manquoit pour acheter des chevaux dont ils auroient eu besoin. Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées, à l'âge de soixante ans, partit de Paris à pied pour aller rejoindre ses troupes sur les frontières d'Espagne. Les hommes que la gloire des armes a tant illustrés depuis, se distinguoient aussi par leur désintéressement. Ils portoient sans rougir des habits usés par la guerre, et plus honorables cent fois que les broderies et les décorations de toute espèce dont, plus tard, on les a vu chamarrés.

Les républicains honnêtes, mêlés à des royalistes, résistèrent avec courage au gouvernement conventionnel, à Toulon, à Lyon, et dans quelques autres départemens. Ce parti fut appelé du nom de fédéralistes; mais je ne crois pas cependant que les girondins, ou leurs partisans, aient jamais conçu le projet d'établir un gouvernement fédératif en France. Rien ne s'accorderoit plus mal avec le carac-

tère de la nation, qui aime l'éclat et le mouvement : il faut pour l'un et l'autre une ville qui soit le foyer des talens et des richesses de l'empire. On peut avoir raison de se plaindre de la corruption d'une capitale, et de tous les grands rassemblemens d'hommes en général : telle est la condition de l'espèce humaine ; mais on ne sauroit guère ramener en France les esprits à la vertu que par les lumières et le besoin des suffrages. L'amour de la considération ou de la gloire, dans ses différens degrés, peut seul faire remonter graduellement de l'égoïsme à la conscience. D'ailleurs, l'état politique et militaire des grandes monarchies qui environnent la France exposeroit son indépendance, si l'on affoiblissoit sa force de réunion. Les girondins n'y ont point songé ; mais, comme ils avoient beaucoup d'adhérens dans les provinces, où l'on commençoit à acquérir des connoissances en politique, par le simple effet d'une représentation nationale, c'est dans les provinces que l'opposition aux tyrans factieux de Paris s'est montrée.

C'est vers ce temps aussi qu'a commencé la guerre de la Vendée, et rien ne fait plus d'honneur au parti royaliste que les essais de guerre civile qu'il fit alors. Le peuple de ces départemens sut résister à la convention et à ses suc-

cesseurs pendant près de six années, ayant à sa tête des gentilshommes qui tiroient leurs plus grandes ressources de leur âme. Les républicains comme les royalistes ressentoient un profond respect pour ces guerriers citoyens : Lescure, La Roche-Jaquelin, Charette, etc., quelles que fussent leurs opinions, accomplissoient un devoir auquel tous les François, dans ce temps, pouvoient se croire tenus également. Le pays qui a été le théâtre de la guerre vendéenne est coupé par des haies destinées à enclore les héritages. Ces haies paisibles servirent de boulevards aux paysans devenus soldats; ils soutinrent un à un la lutte la plus dangereuse et la plus hardie. Les habitans de ces campagnes avoient beaucoup de vénération pour les prêtres, dont l'influence a fait du bien alors. Mais, dans un état où la liberté subsisteroit depuis long-temps, l'esprit public n'auroit besoin d'être excité que par les institutions politiques. Les Vendéens ont, il est vrai, demandé dans leur détresse quelques secours à l'Angleterre; mais ce n'étoient que des auxiliaires, et non des maîtres qu'ils acceptoient : car leurs forces étoient de beaucoup supérieures à celles qu'ils empruntoient des étrangers. Ils n'ont donc point compromis l'indépendance de leur patrie. Aussi les chefs

de la Vendée sont-ils considérés même par le parti contraire ; ils s'expriment sur la révolution avec plus de mesure que les émigrés d'outre-Rhin. Les Vendéens s'étant battus, pour ainsi dire, corps à corps avec les François, ne se persuadent pas aisément que leurs adversaires n'aient été qu'une poignée de rebelles qu'un bataillon auroit pu faire rentrer dans le devoir ; et, comme ils ont eu recours eux-mêmes à la puissance des opinions, ils savent ce qu'elles sont, et reconnoissent la nécessité de transiger avec elles.

Un problème encore reste à résoudre : c'est comment il se peut que le gouvernement de 1793 et 1794 ait triomphé de tant d'ennemis. La coalition de l'Autriche, de la Prusse, de l'Espagne, de l'Angleterre, la guerre civile dans l'intérieur, la haine que la convention inspiroit à tout ce qui restoit encore d'hommes honnêtes hors des prisons, rien n'a diminué la résistance contre laquelle les étrangers ont vu leurs efforts se briser. Ce prodige ne peut s'expliquer que par le dévouement de la nation à sa propre cause. Un million d'hommes s'armèrent pour repousser les forces des coalisés ; le peuple étoit animé d'une fureur aussi fatale dans l'intérieur, qu'invincible au dehors. D'ailleurs, l'abondance factice, mais inépuisable,

du papier-monnoie, le bas prix des denrées, l'humiliation des propriétaires, qui en étoient réduits à se condamner extérieurement à la misère, tout faisoit croire aux gens de la classe ouvrière que le joug de la disparité des fortunes alloit enfin cesser de peser sur eux; cet espoir insensé doubloit les forces que la nature leur a données; et l'ordre social, dont le secret consiste dans la patience du grand nombre, parut tout à coup menacé. Mais l'esprit militaire, n'ayant pour but alors que la défense de la patrie, rendit le calme à la France en la couvrant de son bouclier. Cet esprit a suivi sa noble direction jusqu'au moment où, comme nous le verrons dans la suite, un homme a tourné contre la liberté même des légions sorties de terre pour la défendre.

CHAPITRE XVIII.

De la situation des amis de la liberté hors de France, pendant le règne de la terreur.

Il est difficile de raconter ces temps horribles sans se rappeler vivement ses propres impressions, et je ne sais pas pourquoi l'on combattroit ce penchant naturel. Car la meilleure manière de représenter des circonstances si extraordinaires, c'est encore de montrer dans quel état elles mettoient les individus au milieu de la tourmente universelle.

L'émigration, pendant le règne de la terreur, n'étoit plus une mesure politique. L'on se sauvoit de France pour échapper à l'échafaud, et l'on n'y pouvoit rester qu'en s'exposant à la mort, pour éviter la ruine. Les amis de la liberté étoient plus détestés par les jacobins que les aristocrates eux-mêmes, parce qu'ils avoient lutté de près les uns contre les autres, et que les jacobins craignoient les constitutionnels, auxquels ils croyoient une influence encore assez forte sur l'esprit de la nation. Ces amis de la liberté se trouvoient donc presque sans asile sur la terre. Les royalistes purs ne manquoient point à leurs principes en se battant avec les armées étrangères

contre leur pays; mais les constitutionnels ne pouvoient adopter une telle résolution; ils étoient proscrits par la France, et mal vus par les anciens gouvernemens de l'Europe, qui ne les connoissoient guère que par les récits des François aristocrates, leurs ennemis les plus acharnés.

Je cachois chez moi, dans le pays de Vaud, quelques amis de la liberté, respectables à tous égards, et par leur rang et par leurs vertus; et comme on ne pouvoit obtenir des autorités suisses d'alors une permission en règle pour autoriser leur séjour, ils portoient des noms suédois que M. de Staël leur attribuoit, pour avoir le droit de les protéger. Les échafauds étoient dressés pour eux sur la frontière de leur patrie, et des persécutions de tout genre les attendoient sur la terre étrangère. Ainsi des religieux de l'ordre de la Trappe se sont vus détenus dans une île, au milieu d'une rivière qui sépare la Prusse de la Russie: chacun des deux pays se les renvoyoit comme des pestiférés, et cependant on ne pouvoit leur reprocher que d'être fidèles à leurs vœux.

Une circonstance particulière peut aider à peindre cette époque de 1793, où les périls se multiplioient à chaque pas. Un jeune gentilhomme françois, M. Achille du Chayla, neveu

du comte de Jaucourt, voulut sortir de France avec un passe-port suisse que nous lui avions envoyé, pour le sauver sous un nom supposé, car nous nous croyions très-permis de tromper la tyrannie. A Moret, ville frontière, située au pied du mont Jura, on soupçonna M. du Chayla de n'être pas ce que son passe-port indiquoit, et on l'arrêta, en déclarant qu'il resteroit prisonnier jusqu'à ce que le lieutenant baillival de Nyon attestât qu'il étoit Suisse. M. de Jaucourt demeuroit alors chez moi, sous l'un de ces noms suédois dont nous étions les inventeurs. A la nouvelle de l'arrestation de son neveu, son désespoir fut extrême ; car ce jeune homme, alors de la réquisition, porteur d'un faux passe-port, et de plus fils d'un des chefs de l'armée de Condé, devoit être fusillé à l'instant même, si l'on devinoit son nom. Il ne restoit qu'un espoir; c'étoit d'obtenir de M. Reverdil, lieutenant baillival à Nyon, de réclamer M. du Chayla comme véritablement natif du pays de Vaud.

J'allai chez M. Reverdil pour lui demander cette grâce ; c'étoit un ancien ami de mes parens, et l'un des hommes les plus éclairés et les plus considérés de la Suisse françoise (*). Il

(*) M. Reverdil avoit été choisi pour présider à l'édu-

me refusa d'abord, en m'opposant des motifs respectables ; il se faisoit scrupule d'altérer la vérité pour quelque objet que ce pût être ; et de plus, comme magistrat, il craignoit de compromettre son pays par un acte de faux. « Si la vérité est découverte, me disoit-il, nous « n'aurons plus de droit de réclamer nos pro- « pres compatriotes qui peuvent être arrêtés « en France, et j'expose ainsi l'intérêt de ceux « qui me sont confiés, pour le salut d'un « homme auquel je ne dois rien. » Cet argument avoit un côté très-plausible ; mais la fraude pieuse que je sollicitois pouvoit seule sauver la vie d'un homme qui avoit la hache meurtrière suspendue sur sa tête. Je restai deux heures avec M. Reverdil, cherchant à vaincre sa conscience par son humanité ; il résista long-temps : mais quand je lui répétai plusieurs fois : « Si vous dites *non*, « un fils unique, un homme sans reproche, « est assassiné dans vingt-quatre heures, et « votre simple parole le tue ; » mon émotion, ou plutôt la sienne, triompha de toute autre

---

cation du roi de Danemarck. Il a écrit, pendant son séjour dans le Nord, des Mémoires d'un grand intérêt sur les événemens dont il a été témoin. Ces Mémoires n'ont pas encore paru.

considération, et le jeune du Chayla fut réclamé. C'est la première fois qu'il se soit offert à moi une circonstance dans laquelle deux devoirs luttoient l'un contre l'autre avec une égale force; mais je pense encore, comme je pensois il y a vingt-trois ans, que le danger présent de la victime devoit l'emporter sur les dangers incertains de l'avenir. Il n'y a pas, dans le court espace de l'existence, une plus grande chance de bonheur que de sauver la vie à un homme innocent; et je ne sais comment l'on pourroit résister à cette séduction, en supposant que, dans ce cas-là, c'en soit une.

Hélas! je ne fus pas toujours si heureuse dans mes rapports avec mes amis. Il me fallut annoncer, peu de mois après, à l'homme le plus capable d'affections, et par conséquent de douleurs profondes, à M. Matthieu de Montmorency, l'arrêt de mort prononcé contre son jeune frère, l'abbé de Montmorency, dont le seul tort étoit l'illustre nom qu'il avoit reçu de ses ancêtres. Dans ce même temps, la femme, la mère et la belle-mère de M. de Montmorency étoient également menacées de périr; encore quelques jours, et tous les prisonniers étoient, à cette époque affreuse, envoyés à l'échafaud. L'une des réflexions qui nous frappoit le plus,

dans nos longues promenades sur les bords du lac de Genève, c'étoit le contraste de l'admirable nature dont nous étions environnés, du soleil éclatant de la fin de juin, avec le désespoir de l'homme, de ce prince de la terre qui auroit voulu lui faire porter son propre deuil. Le découragement s'étoit emparé de nous ; plus nous étions jeunes, moins nous avions de résignation : car dans la jeunesse surtout on s'attend au bonheur, l'on croit en avoir le droit, et l'on se révolte à l'idée de ne pas l'obtenir. C'étoit pourtant dans ces momens même, lorsque nous regardions en vain le ciel et les fleurs, et que nous leur reprochions d'éclairer et de parfumer l'air en présence de tant de forfaits ; c'étoit alors pourtant que se préparoit la délivrance. Un jour, dont le nom nouveau déguise peut-être la date aux étrangers, le 9 thermidor, porta dans le cœur des François une émotion de joie inexprimable. La pauvre nature humaine n'a jamais pu devoir une jouissance si vive qu'à la cessation de la douleur.

CHAPITRE XIX.

Chute de Robespierre, et changement de système dans le gouvernement.

Les hommes et les femmes que l'on conduisoit à l'échafaud faisoient preuve d'un courage imperturbable; les prisons offroient l'exemple des actes de dévouement les plus généreux; on vit des pères s'immoler pour leurs fils, des femmes pour leurs époux; mais le parti des honnêtes gens, comme le roi lui-même, ne se montra capable que des vertus privées. En général, dans un pays où il n'y a point de liberté, l'on ne trouve d'énergie que dans les factieux; mais en Angleterre, l'appui de la loi et le sentiment de la justice, rendent la résistance des classes supérieures tout aussi forte que pourroit l'être l'attaque de la populace. Si la division ne s'étoit pas mise entre les députés de la convention eux-mêmes, on ne sait combien de temps l'atroce gouvernement du comité de salut public auroit duré.

Ce comité n'étoit point composé d'hommes d'un talent supérieur; la machine de terreur, dont les ressorts avoient été montés par les événemens, exerçoit seule la toute-puissance.

Le gouvernement ressembloit à l'affreux instrument qui donnoit la mort : on y voyoit la hache plutôt que la main qui la faisoit mouvoir. Il suffisoit d'une question pour renverser le pouvoir de ces hommes ; c'étoit : combien sont-ils ? Mais on mesuroit leur force à l'atrocité de leurs crimes, et personne n'osoit les attaquer. Ces douze membres du comité de salut public se défioient les uns des autres, comme la convention se défioit d'eux, comme ils se défioient d'elle, comme l'armée, le peuple et les révolutionnaires se craignoient mutuellement. Aucun nom ne restera de cette époque, excepté Robespierre. Il n'étoit cependant ni plus habile ni plus éloquent que les autres ; mais son fanatisme politique avoit un caractère de calme et d'austérité qui le faisoit redouter de tous ses collègues.

J'ai causé une fois avec lui chez mon père, en 1789, lorsqu'on ne le connoissoit que comme un avocat de l'Artois, très-exagéré dans ses principes démocratiques. Ses traits étoient ignobles, son teint pâle, ses veines d'une couleur verte ; il soutenoit les thèses les plus absurdes avec un sang-froid qui avoit l'air de la conviction ; et je croirois assez que, dans les commencemens de la révolution, il avoit adopté de bonne foi, sur l'égalité des for-

tunes aussi bien que sur celle des rangs, de certaines idées attrapées dans ses lectures, et dont son caractère envieux et méchant s'armoit avec plaisir. Mais il devint ambitieux lorsqu'il eut triomphé de son rival en démagogie, Danton, le Mirabeau de la populace. Ce dernier étoit plus spirituel que Robespierre, plus accessible à la pitié; mais on le soupçonnoit avec raison de pouvoir être corrompu par l'argent, et cette foiblesse finit toujours par perdre les démagogues; car le peuple ne peut souffrir ceux qui s'enrichissent: c'est un genre d'austérité dont rien ne sauroit l'engager à se départir.

Danton étoit un factieux, Robespierre un hypocrite; Danton vouloit du plaisir, Robespierre seulement du pouvoir; il envoyoit à l'échafaud les uns comme contre-révolutionnaires, les autres comme ultra-révolutionnaires. Il y avoit quelque chose de mystérieux dans sa façon d'être, qui faisoit planer une terreur inconnue au milieu de la terreur ostensible que le gouvernement proclamoit. Jamais il n'adopta les moyens de popularité généralement reçus alors: il n'étoit point mal vêtu; au contraire, il portoit seul de la poudre sur ses cheveux, ses habits étoient soignés, et sa contenance n'avoit rien de faux-

lier. Le désir de dominer le portoit sans doute à se distinguer des autres, dans le moment même où l'on vouloit en tout l'égalité. L'on aperçoit aussi les traces d'un dessein secret, dans les discours embrouillés qu'il tenoit à la convention, et qui rappellent, à quelques égards, ceux de Cromwell. Il n'y a guère cependant qu'un chef militaire qui puisse devenir dictateur. Mais alors le pouvoir civil étoit bien plus influent que le pouvoir militaire ; l'esprit républicain portoit à la défiance contre tous les généraux victorieux ; les soldats eux-mêmes livroient leurs chefs, aussitôt qu'il s'élevoit la moindre inquiétude sur leur bonne foi. Les dogmes politiques, si ce nom peut convenir à de tels égaremens, régnoient alors, et non les hommes. On vouloit quelque chose d'abstrait dans l'autorité, pour que tout le monde fût censé y avoir part. Robespierre avoit acquis la réputation d'une haute vertu démocratique, on le croyoit incapable d'une vue personnelle : dès qu'on l'en soupçonna, sa puissance fut ébranlée.

L'irréligion la plus indécente servoit de levier au bouleversement de l'ordre social. Il y avoit une sorte de conséquence à fonder le crime sur l'impiété ; c'est un hommage rendu à l'union intime des opinions religieuses avec

la morale. Robespierre imagina de faire célébrer la fête de l'Être suprême, se flattant sans doute de pouvoir appuyer son ascendant politique sur une religion arrangée à sa manière, ainsi que l'ont fait souvent ceux qui ont voulu s'emparer de l'autorité. Mais, à la procession de cette fête impie, il s'avisa de passer le premier, pour s'arroger la prééminence sur ses collègues, et dès lors il fut perdu. L'esprit du moment et les moyens personnels de l'homme ne se prêtoient point à cette entreprise. D'ailleurs, on savoit qu'il ne connoissoit d'autre manière d'écarter ses concurrens, que de les faire périr par le tribunal révolutionnaire, qui donnoit au meurtre un air de légalité. Les collègues de Robespierre, non moins abominables que lui, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, l'attaquèrent pour se sauver eux-mêmes : l'horreur du crime ne leur inspira point cette résolution ; ils pensoient à tuer un homme, mais non à changer de gouvernement.

Il n'en étoit pas ainsi de Tallien, l'homme du 9 thermidor, ni de Barras, chef de la force armée ce jour-là, ni de plusieurs autres conventionnels qui se réunirent à eux contre Robespierre. Ils voulurent, en le renversant, briser du même coup le sceptre de la terreur.

On vit donc cet homme qui avoit signé pendant plus d'une année un nombre inouï d'arrêts de mort, couché tout sanglant sur la table même où il apposoit son nom à ses sentences funestes. Sa mâchoire étoit brisée d'un coup de pistolet; il ne pouvoit pas même parler pour se défendre, lui qui avoit tant parlé pour proscrire! Ne diroit-on pas que la justice divine ne dédaigne pas, en punissant, de frapper l'imagination des hommes par toutes les circonstances qui peuvent le plus agir sur elle!

CHAPITRE XX.

De l'état des esprits, au moment où la république directoriale s'est établie en France.

Le règne de la terreur doit être uniquement attribué aux principes de la tyrannie; on les y retrouve tout entiers. Les formes populaires adoptées par ce gouvernement n'étoient qu'une sorte de cérémonial qui convenoit à ces despotes farouches; mais les membres du comité de salut public professoient à la tribune même le code du machiavélisme, c'est-à-dire, le pouvoir fondé sur l'avilissement des hommes; ils avoient seulement soin de traduire en termes nouveaux ces vieilles maximes. La liberté de la presse leur étoit bien plus odieuse encore qu'aux anciens états féodaux ou théocratiques; ils n'accordoient aucune garantie aux accusés, ni par les lois, ni par les juges. L'arbitraire sans bornes étoit leur doctrine; il leur suffisoit de donner pour prétexte à toutes les violences le nom propre de leur gouvernement, *le salut public*: funeste expression, qui renferme le sacrifice de la morale à ce qu'on est convenu d'appeler l'intérêt de l'état, c'est-à-dire, aux passions de ceux qui gouvernent!

Depuis la chute de Robespierre jusqu'à l'établissement du gouvernement républicain sous la forme d'un directoire, il y a eu un intervalle d'environ quinze mois qu'on peut considérer comme la véritable époque de l'anarchie en France. Rien ne ressemble moins à la terreur que ce temps, quoiqu'il se soit encore commis bien des crimes alors. On n'avoit point renoncé au funeste héritage des lois de Robespierre; mais la liberté de la presse commençoit à renaître, et la vérité avec elle. Le vœu général étoit de fonder des institutions sages et libres, et de se débarrasser des hommes qui avoient gouverné pendant le règne du sang. Toutefois rien n'étoit si difficile que de satisfaire à ce double désir; car la convention tenoit encore l'autorité dans ses mains, et beaucoup d'amis de la liberté craignoient que la contre-révolution n'eût lieu, si l'on ôtoit le pouvoir à ceux dont la vie étoit compromise par le rétablissement de l'ancien régime. C'est une pauvre garantie, cependant, que celle des forfaits qu'on a commis au nom de la liberté; il s'ensuit bien qu'on redoute le retour des hommes qu'on a fait souffrir; mais on est tout prêt à sacrifier ses principes à sa sûreté, si l'occasion s'en présente.

Ce fut donc un grand malheur pour la France

que d'être obligée de remettre la république entre les mains des conventionnels. Quelques-uns étoient doués d'une grande habileté; mais ceux qui avoient participé au gouvernement de la terreur devoient nécessairement y avoir contracté des habitudes serviles et tyranniques tout ensemble. C'est dans cette école que Bonaparte a pris plusieurs des hommes qui, depuis, ont fondé sa puissance; comme ils cherchoient avant tout un abri, ils n'étoient rassurés que par le despotisme.

La majorité de la convention vouloit punir quelques-uns des députés les plus atroces qui l'avoient opprimée; mais elle traçoit la liste des coupables d'une main tremblante, craignant toujours qu'on ne pût l'accuser elle-même des lois qui avoient servi de justification ou de prétexte à tous les crimes. Le parti royaliste envoyoit des agens au dehors, et trouvoit des partisans dans l'intérieur, par l'irritation même qu'excitoit la durée du pouvoir conventionnel. Néanmoins, la crainte de perdre tous les avantages de la révolution rattachoit le peuple et les soldats à l'autorité existante. L'armée se battoit toujours contre les étrangers avec la même énergie, et ses exploits avoient déjà obtenu une paix importante pour la France, le traité de Bâle avec la Prusse. Le

peuple aussi, l'on doit le dire, supportoit des maux inouïs avec une persévérance étonnante; la disette d'une part, et la dépréciation du papier-monnoie de l'autre, réduisoient la dernière classe de la société à l'état le plus misérable. Si les rois de France avoient fait subir à leurs sujets la moitié de ces souffrances, on se seroit révolté de toutes parts. Mais la nation croyoit se dévouer à la patrie, et rien n'égale le courage inspiré par une telle conviction.

La Suède ayant reconnu la république françoise, M. de Staël résidoit à Paris comme ministre. J'y passai quelques mois pendant l'année 1795, et c'étoit vraiment alors un spectacle bien bizarre que la société de Paris. Chacun de nous sollicitoit le retour de quelques émigrés de ses amis. J'obtins à cette époque plusieurs rappels; en conséquence, le député Legendre, homme presque du peuple, fit une dénonciation contre moi à la tribune de la convention. L'influence des femmes, l'ascendant de la bonne compagnie, ce qu'on appeloit vulgairement *les salons dorés*, sembloient très-redoutables à ceux qui n'y étoient point admis, et dont on séduisoit les collègues en les y invitant. L'on voyoit, les jours de décade, car les dimanches n'existoient plus, tous les élémens de l'ancien et du nouveau

régime réunis dans les soirées, mais non réconciliés. Les élégantes manières des personnes bien élevées perçoient à travers l'humble costume qu'elles gardoient encore, comme au temps de la terreur. Les hommes convertis du parti jacobin entroient pour la première fois dans la société du grand monde, et leur amour-propre étoit plus ombrageux encore sur tout ce qui tient au bon ton qu'ils vouloient imiter, que sur aucun autre sujet. Les femmes de l'ancien régime les entouroient pour en obtenir la rentrée de leurs frères, de leurs fils, de leurs époux, et la flatterie gracieuse dont elles savoient se servir venoit frapper ces rudes oreilles, et disposoit les factieux les plus acerbes à ce que nous avons vu depuis; c'est-à-dire, à refaire une cour, à reprendre tous ses abus, mais en ayant grand soin de se les appliquer à eux-mêmes.

Les apologies de ceux qui avoient pris part à la terreur étoient vraiment la plus incroyable école de sophisme à laquelle on pût assister. Les uns disoient qu'ils avoient été contraints à tout ce qu'ils avoient fait, et l'on auroit pu leur citer mille actions spontanément serviles ou sanguinaires. Les autres prétendoient qu'ils s'étoient sacrifiés au bien public, et l'on savoit qu'ils n'avoient songé qu'à se préserver du

danger; tous rejetoient le mal sur quelques-uns; et, chose singulière dans un pays immortel par sa bravoure militaire, plusieurs des chefs politiques donnoient simplement la peur comme une excuse suffisante de leur conduite.

Un conventionnel très-connu me racontoit un jour, entre autres, qu'au moment où le tribunal révolutionnaire avoit été décrété, il avoit prévu tous les malheurs qui en sont résultés; « et cependant, ajoutoit-il, le décret « passa dans l'assemblée à l'unanimité. » Or, il assistoit lui-même à cette séance, votant pour ce qu'il regardoit comme l'établissement de l'assassinat juridique; mais il ne lui venoit pas seulement dans l'esprit, en me racontant ce fait, que l'on pût s'attendre à sa résistance. Une telle naïveté de bassesse laisse ignorer jusqu'à la possibilité de la vertu.

Les jacobins qui avoient trempé personnellement dans les crimes de la terreur, tels que Lebon, Carrier, etc., se faisoient presque tous remarquer par le même genre de physionomie. On les voyoit lire leur plaidoyer avec une figure pâle et nerveuse, allant d'un côté à l'autre de la tribune de la convention, comme un animal féroce dans sa cage; étoient-ils assis, ils se balançoient sans se lever ni changer de

place, avec une sorte d'agitation stationnaire qui sembloit indiquer seulement l'impossibilité du repos.

Au milieu de ces élémens dépravés, il existoit un parti de républicains, débris de la Gironde, persécutés avec elle, sortant des prisons ou des cavernes qui leur avoient servi d'asile contre la mort. Ce parti méritoit de l'estime à beaucoup d'égards, mais il n'étoit pas guéri des systèmes démocratiques; et, de plus, il avoit un esprit soupçonneux qui lui faisoit voir partout des fauteurs de l'ancien régime. Louvet, l'un de ces girondins échappés à la proscription, l'auteur d'un roman, *Faublas*, que les étrangers prennent souvent pour la peinture des mœurs françoises, étoit républicain de bonne foi. Il ne se fioit à personne; il appliquoit à la politique le genre de défaut qui a fait le malheur de la vie de Jean-Jacques; et plusieurs hommes de la même opinion lui ressembloient à cet égard. Mais les soupçons des républicains et des jacobins en France tenoient d'abord à ce qu'ils ne pouvoient faire adopter leurs principes exagérés, et secondement à une certaine haine contre les nobles, dans laquelle il se mêloit de mauvais mouvemens. On avoit raison de ne pas vouloir de la noblesse en France, telle qu'elle

existoit jadis; mais l'aversion contre les gentilshommes n'est qu'un sentiment subalterne qu'il faut savoir dominer, pour organiser la France d'une manière stable.

L'on vit proposer cependant, en 1795, un plan de constitution républicaine, beaucoup plus raisonnable et mieux combiné que la monarchie décrétée par l'assemblée constituante en 1791. Boissy-d'Anglas, Daunou et Lanjuinais, noms qu'on retrouve toujours quand un rayon de liberté luit sur la France, étoient membres du comité de constitution. On osa proposer deux chambres, sous le nom de conseil des anciens et de conseil des cinq cents; des conditions de propriété pour être éligible; deux degrés d'élection, ce qui n'est pas une bonne institution en soi-même, mais ce que les circonstances rendoient nécessaire alors, pour relever les choix; enfin un directoire composé de cinq personnes. Ce pouvoir exécutif n'avoit point encore l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre; il lui manquoit plusieurs prérogatives indispensables, et dont la privation amena, comme on le verra dans la suite, des convulsions destructives.

L'essai d'une république avoit de la grandeur; toutefois, pour qu'il pût réussir, il auroit fallu peut-être sacrifier Paris à la France,

et adopter des formes fédératives, ce qui, nous l'avons dit, ne s'accorde ni avec le caractère ni avec les habitudes de la nation. D'un autre côté, l'unité du gouvernement républicain paroît impossible, contraire à la nature même des choses dans un grand pays. Mais du reste l'essai a surtout manqué par le genre d'hommes qui ont exclusivement occupé les emplois; le parti auquel ils avoient tenu pendant la terreur les rendoit odieux à la nation; ainsi l'on jeta trop de serpens dans le berceau d'Hercule.

La convention, instruite par l'exemple de l'assemblée constituante, dont l'ouvrage avoit été renversé, parce qu'elle l'avoit abandonné trop tôt à ses successeurs, rendit les décrets du 5 et du 13 fructidor, qui maintenoient dans leurs places les deux tiers des députés existans; mais on convint cependant que l'un des tiers restans seroit renouvelé dans dix-huit mois, et l'autre un an plus tard. Ce décret produisit une sensation terrible dans l'opinion, et rompit tout-à-fait le traité tacitement signé entre la convention et les honnêtes gens: on vouloit pardonner aux conventionnels, pourvu qu'ils renonçassent au pouvoir; mais il étoit naturel qu'ils voulussent le conserver au moins comme une sauvegarde. Les Parisiens furent un peu

trop violens dans cette circonstance, et peut-être l'envie d'occuper toutes les places, passion qui commençoit à fermenter dans les esprits, les aigrit-elle alors. On savoit pourtant que des hommes très-estimables étoient désignés comme devant être directeurs; les conventionnels vouloient se faire honneur par de bons choix, et peut-être étoit-il sage d'attendre le terme fixé pour écarter légalement et graduellement le reste des députés; mais il se mêla des royalistes dans le parti qui ne vouloit que s'approprier les places de la république; et, comme il est constamment arrivé depuis vingt-cinq ans, du moment où la cause de la révolution parut compromise, ceux qui la défendoient eurent pour eux le peuple et l'armée, les faubourgs et les soldats. C'est alors que l'on vit s'établir entre la force populaire et la force militaire une alliance qui rendit bientôt celle-ci maîtresse de l'autre. Les guerriers françois, si admirables dans la résistance qu'ils opposoient aux puissances coalisées, se sont faits, pour ainsi dire, les janissaires de la liberté chez eux; et, s'immisçant dans les affaires intérieures de la France, ils ont disposé de l'autorité civile, et se sont chargés d'opérer les diverses révolutions dont nous avons été les témoins.

Les sections de Paris, de leur côté, ne furent peut-être pas exemptes de l'esprit de faction, car la cause de leur tumulte n'étoit pas d'un intérêt public urgent, puisqu'il suffisoit d'attendre dix-huit mois pour qu'il ne restât plus un conventionnel en place. L'impatience les perdit; elles attaquèrent l'armée de la convention le 13 vendémiaire, et l'issue ne fut pas douteuse. Le commandant de cette armée étoit le général Bonaparte : son nom parut pour la première fois dans les annales du monde, le 13 vendémiaire (4 octobre 1795.) Il avoit déjà contribué, mais sans être cité, à la reprise de Toulon, en 1793, lorsque cette ville se révolta contre la convention. Le parti qui renversa Robespierre l'avoit destitué après le 9 thermidor; et, n'ayant alors aucune ressource de fortune, il présenta un mémoire aux comités du gouvernement, pour aller à Constantinople former les Turcs à la guerre. C'est ainsi que Cromwell voulut partir pour l'Amérique, dans les premiers momens de la révolution d'Angleterre. Barras, depuis directeur, s'intéressoit à Bonaparte, et le désigna dans les comités de la convention pour la défendre. On prétend que le général Bonaparte a dit qu'il auroit pris le parti des sections, si elles lui avoient offert de commander leurs

bataillons. Je doute de cette anecdote; non que le général Bonaparte ait été, dans aucune époque de la révolution, exclusivement attaché à une opinion quelconque, mais parce qu'il a eu toujours trop bien l'instinct de la force pour avoir voulu se mettre du côté nécessairement alors le plus foible.

On craignoit beaucoup à Paris que, le lendemain du 13 vendémiaire, le règne de la terreur ne fût rétabli. En effet, ces mêmes conventionnels, qui avoient cherché à plaire quand ils se croyoient réconciliés avec les honnêtes gens, pouvoient se porter à tous les excès, en voyant que leurs efforts, pour faire oublier leur conduite passée, étoient sans fruit. Mais les vagues de la révolution commençoient à se retirer, et le retour durable du jacobinisme étoit déjà devenu impossible. Cependant il résulta de ce combat du 13 vendémiaire, que la convention se fit un principe de nommer cinq directeurs qui eussent votés la mort du roi; et, comme la nation n'approuvoit en aucune manière cette aristocratie du régicide, elle ne s'identifia point avec ses magistrats. Un résultat non moins fâcheux de la journée du 13 vendémiaire, ce fut un décret du 2 brumaire qui excluoit de tout emploi public les parens des émigrés, et

tous ceux qui dans les sections avoient voté pour des projets *liberticides*. Telle étoit l'expression du jour, car en France, à chaque révolution, on rédige une phrase nouvelle, qui sert à tout le monde, pour que chacun ait de l'esprit ou du sentiment tout fait, si par hasard la nature lui avoit refusé l'un et l'autre.

Le décret d'exclusion du 2 brumaire faisoit une classe de proscrits dans l'état; ce qui certes ne vaut pas mieux qu'une classe de privilégiés, et n'est pas moins contraire à l'égalité devant la loi. Le directoire étoit le maître d'exiler, d'emprisonner, de déporter à son gré les individus désignés comme attachés à l'ancien régime, les nobles et les prêtres, auxquels on refusoit le bienfait de la constitution en les plaçant sous le joug de l'arbitraire. Une amnistie accompagne d'ordinaire l'installation de tout gouvernement nouveau; ce fut au contraire une proscription en masse qui signala celle du directoire. Quels dangers présentoient tout à la fois à ce gouvernement les prérogatives constitutionnelles qui lui manquoient, et la puissance révolutionnaire dont on avoit été prodigue envers lui!

CHAPITRE XXI.

Des vingt mois pendant lesquels la République a existé en France, depuis le mois de novembre 1795 *jusqu'au* 18 *fructidor* (4 *septembre* 1797).

Il faut rendre justice aux directeurs, et plus encore à la puissance des institutions libres, sous quelque forme qu'elles soient admises. Les vingt premiers mois qui succédèrent à l'établissement de la république, présentent une période d'administration singulièrement remarquable. Cinq hommes, Carnot, Rewbell, Barras, Lareveillère, Letourneur, choisis par la colère, et ne possédant pas pour la plupart des facultés transcendantes, arrivèrent au pouvoir dans les circonstances les plus défavorables. Ils entrèrent au palais du Luxembourg qui leur étoit destiné, sans y trouver une table pour écrire, et l'état n'étoit pas plus en ordre que le palais. Le papier-monnoie étoit réduit presque au millième de sa valeur nominale; il n'y avoit pas cent mille francs en espèces au trésor public; les subsistances étoient encore si rares, que l'on contenoit à peine le mécontentement du peuple à cet

égard ; l'insurrection de la Vendée duroit toujours ; les troubles civils avoient fait naître des bandes de brigands, connus sous le nom de chauffeurs, qui commettoient d'horribles excès dans les campagnes ; enfin presque toutes les armées françoises étoient désorganisées.

En six mois le directoire releva la France de cette déplorable situation. L'argent remplaça le papier sans secousse ; les propriétaires anciens vécurent en paix à côté des acquéreurs de biens nationaux ; les routes et les campagnes redevinrent d'une sûreté parfaite ; les armées ne furent que trop victorieuses ; la liberté de la presse reparut ; les élections suivirent leur cours légal, et l'on auroit pu dire que la France étoit libre, si les deux classes des nobles et des prêtres avoient joui des mêmes garanties que les autres citoyens. Mais la sublime perfection de la liberté consiste en ceci, qu'elle ne peut rien faire à demi. Si vous voulez persécuter un seul homme dans l'état, la justice ne s'établira jamais pour tous ; à plus forte raison, lorsque cent mille individus se trouvent placés hors du cercle protecteur de la loi. Les mesures révolutionnaires ont donc gâté la constitution, dès l'établissement du directoire : la dernière moitié de l'existence

de ce gouvernement, qui a duré en tout quatre années, a été si misérable sous tous les rapports, qu'on a pu facilement attribuer le mal aux institutions elles-mêmes. Mais l'histoire impartiale mettra cependant sur deux lignes très-différentes la république avant le 18 fructidor, et la république après cette époque, si toutefois ce nom peut encore être mérité par les autorités factieuses qui se renversèrent l'une l'autre, sans cesser d'opprimer la masse sur laquelle elles retomboient.

Les deux partis extrêmes, les jacobins et les royalistes, attaquèrent le directoire dans les journaux, chacun à sa manière, pendant la première période directoriale, sans que le gouvernement s'y opposât, et sans qu'il en fût ébranlé. La société de Paris étoit d'autant plus libre, que la classe des gouvernans n'en faisoit pas partie. Cette séparation avoit et devoit avoir sans doute beaucoup d'inconvéniens à la longue; mais, précisément parce que le gouvernement n'étoit pas à la mode, tous les esprits ne s'agitoient pas, comme ils se sont agités depuis, par le désir effréné d'obtenir des places, et il existoit d'autres objets d'intérêt et d'activité. Une chose surtout digne de remarque sous le directoire, ce sont les rapports de l'autorité civile avec l'armée. On a beau-

coup dit que la liberté, comme elle existe en Angleterre, n'est pas possible pour un état continental, à cause des troupes réglées qui dépendent toujours du chef de l'état. Je répondrai ailleurs à ces craintes sur la durée de la liberté, toujours exprimées par ses ennemis, par ceux mêmes qui ne veulent pas permettre qu'une tentative sincère en soit faite. Mais on ne sauroit trop s'étonner de la manière dont les armées ont été conduites par le directoire, jusqu'au moment où, craignant le retour de l'ancienne royauté, il les a lui-même malheureusement introduites dans les révolutions intérieures de l'état.

Les meilleurs généraux de l'Europe obéissoient à cinq directeurs, dont trois n'étoient que des hommes de loi. L'amour de la patrie et de la liberté étoit encore assez puissant sur les soldats eux-mêmes, pour qu'ils respectassent la loi plus que leur général, si ce général vouloit se mettre au-dessus d'elle. Toutefois la prolongation indéfinie de la guerre a nécessairement mis un grand obstacle à l'établissement d'un gouvernement libre en France; car, d'une part, l'ambition des conquêtes commençoit à s'emparer de l'armée, et de l'autre, les décrets de recrutement qu'on obtenoit des législateurs, ces décrets avec lesquels on a de-

puis asservi le continent, portoient déjà des atteintes funestes au respect pour les institutions civiles. On ne peut s'empêcher de regretter qu'à cette époque les puissances encore en guerre avec la France, c'est-à-dire, l'Autriche et l'Angleterre, n'aient pas accédé à la paix. La Prusse, Venise, la Toscane, l'Espagne et la Suède avoient déjà traité, en 1795, avec un gouvernement beaucoup moins régulier que celui du directoire; et peut-être l'esprit d'envahissement qui a fait tant de mal aux peuples du continent comme aux François eux-mêmes, ne se seroit-il pas développé, si la guerre avoit cessé avant les conquêtes du général Bonaparte en Italie. Il étoit encore temps de tourner l'activité françoise vers les intérêts politiques et commerciaux. On n'avoit jusqu'alors considéré la guerre que comme un moyen d'assurer l'indépendance de la nation; l'armée ne se croyoit destinée qu'à maintenir la révolution; les militaires n'étoient point un ordre à part dans l'état; enfin il y avoit encore en France quelque enthousiasme désintéressé, sur lequel on pouvoit fonder le bien public.

Depuis 1793 jusqu'au commencement de 1795, l'Angleterre et ses alliés se seroient déshonorés en traitant avec la France; qu'auroit-

on dit des augustes ambassadeurs d'une nation libre, revenant à Londres après avoir reçu l'accolade de Marat ou de Robespierre? Mais, quand une fois l'intention d'établir un gouvernement régulier se manifesta, il falloit ne rien négliger pour interrompre l'éducation guerrière des François.

L'Angleterre, en 1797, dix-huit mois après l'installation du directoire, envoya des négociateurs à Lille; mais les succès de l'armée d'Italie avoient inspiré de l'arrogance aux chefs de la république; les directeurs étoient déjà vieux dans le pouvoir, et s'y croyoient affermis. Les gouvernemens qui commencent souhaitent tous la paix: il faut savoir profiter de cette circonstance avec habileté; en politique comme à la guerre, il y a des coups de temps qu'on doit se hâter de saisir. Mais l'opinion en Angleterre étoit exaltée par Burke, qui avoit acquis un grand ascendant sur ses compatriotes, en prédisant trop bien les malheurs de la révolution. Il écrivit, lors de la négociation de Lille, des lettres *sur la paix régicide* qui renouvelèrent l'indignation publique contre les François. M. Pitt, cependant, avoit donné lui-même quelques éloges à la constitution de 1795; et d'ailleurs, si le système politique adopté par la France, quel qu'il fût,

cessoit de compromettre la sûreté des autres pays, que pouvoit-on exiger de plus?

Les passions des émigrés, auxquelles le ministère anglois s'est toujours beaucoup trop abandonné, lui ont souvent fait commettre des erreurs dans le jugement des affaires de France. Il crut opérer une grande diversion en transportant les royalistes à Quiberon, et n'amena qu'une scène sanglante, dont tous les efforts les plus courageux de l'escadre angloise ne purent adoucir l'horreur. Les malheureux gentilshommes françois qui s'étoient vainement flattés de trouver en Bretagne un grand parti prêt à se lever pour eux, furent abandonnés en un instant. Le général Lemoine, commandant de l'armée françoise, m'a raconté avec admiration les tentatives réitérées des marins anglois pour s'approcher de la côte, et recevoir dans les chaloupes les émigrés cernés de toutes parts, et fuyant à la nage pour regagner les vaisseaux hospitaliers de l'Angleterre. Mais les ministres anglois, et M. Pitt à leur tête, en voulant toujours faire triompher en France le parti purement royaliste, ne consultèrent nullement l'opinion du pays, et de cette erreur sont nés les obstacles qu'ils ont rencontrés pendant long-temps dans leurs combinaisons politiques. Le ministère anglois

devoit, plus que tout autre gouvernement de l'Europe, comprendre l'histoire de la révolution de France, si semblable à celle d'Angleterre : mais l'on diroit qu'à cause de l'analogie même, il vouloit s'en montrer d'autant plus l'ennemi.

CHAPITRE XXII.

Deux prédictions singulières tirées de l'Histoire de la révolution, par M. Necker.

M. Necker n'a jamais publié un livre politique sans braver un danger quelconque, soit pour sa fortune, soit pour lui-même. Les circonstances dans lesquelles il a fait paroître son Histoire de la révolution, pouvoient l'exposer à tant de chances funestes, que je fis beaucoup d'efforts pour l'en empêcher. Il étoit inscrit sur la liste des émigrés, c'est-à-dire, soumis à la peine de mort d'après les lois françoises, et déjà l'on répandoit de toutes parts que le directoire avoit l'intention de faire une invasion en Suisse. Néanmoins il publia, vers la fin de l'année 1796, un ouvrage sur la révolution, en quatre volumes, dans lequel il présenta les vérités les plus hardies. Il n'y mit d'autre ménagement que celui de se placer à la distance de la postérité pour juger les hommes et les choses. Il joignit à cette Histoire, pleine de chaleur, de sarcasme et de raison, l'analyse des principales constitutions libres de l'Europe; et l'on seroit vraiment découragé,

d'écrire, en lisant ce livre, où toutes les questions sont approfondies, si l'on ne se disoit pas que dix-huit années de plus, et une manière de sentir individuelle, peuvent ajouter encore quelques idées au même système.

Deux prédictions bien extraordinaires doivent être signalées dans cet ouvrage : l'une annonce la lutte du directoire avec le corps représentatif, qui eut lieu quelque temps après, et qui fut amenée, ainsi que M. Necker l'annonçoit, par les prérogatives constitutionnelles qui manquoient au pouvoir exécutif.

« La disposition essentielle de la constitution républicaine donnée à la France en 1795, « dit-il, la disposition capitale, et qui peut « mettre en péril l'ordre ou la liberté, c'est la « séparation complète et absolue des deux autorités premières : l'une qui fait les lois, « l'autre qui dirige et surveille leur exécution. « On avoit réuni, confondu tous les pouvoirs « dans l'organisation monstrueuse de la convention nationale ; et par un autre extrême, « moins dangereux sans doute, on n'a voulu « conserver entre eux aucune des affinités que « le bien de l'état exige. On s'est alors ressaisi « tout à coup des maximes écrites ; et, sur la « foi d'un petit nombre d'instituteurs politiques, on a cru qu'on ne pouvoit établir une

« trop forte barrière entre le pouvoir exécutif « et le pouvoir législatif. Rappelons d'abord « que les instructions tirées de l'exemple nous « donnent un résultat bien différent. On ne « connoît aucune république où les deux pou- « voirs dont je viens de parler ne soient entre- « mêlés dans une certaine mesure; et les temps « anciens, comme les temps modernes, nous « offrent le même tableau. Quelquefois un sé- « nat, dépositaire de l'autorité exécutive, pro- « pose les lois à un conseil plus étendu, ou à la « masse entière des citoyens; et quelquefois « aussi ce sénat, exerçant dans un sens in- « verse son droit d'association au pouvoir lé- « gislatif, suspend ou révise les décrets du « grand nombre. Le gouvernement libre de « l'Angleterre est fondé sur les mêmes prin- « cipes, et le monarque y concourt aux lois « par sa sanction et par l'assistance ordinaire « de ses ministres aux deux chambres du par- « lement. Enfin, l'Amérique a donné un droit « de réjection mitigé au président du congrès, « à ce chef de l'état, qu'elle a investi de l'au- « torité exécutive; et dans le même temps elle « a mis en part de cette autorité l'une des deux « sections du corps législatif.

« La constitution républicaine de la France « a le premier modèle, ou plutôt le premier

« essai d'une séparation absolue entre les deux « pouvoirs suprêmes.

« L'autorité exécutive agira toujours seule et « sans aucune inspection habituelle de la part « de l'autorité législative ; et, en revanche, « aucun assentiment de la part de l'autorité « exécutive ne sera nécessaire à la plénitude « des lois. Enfin, les deux pouvoirs n'auront « pour lien politique que des adresses exhor- « tatives, et ils ne communiqueront ensemble « que par des envoyés ordinaires et extraor- « dinaires.

« Une organisation si nouvelle ne doit-elle « pas entraîner des inconvéniens? ne doit-elle « pas, un jour à venir, exposer à de grands « dangers?

« Supposons en effet que le choix des cinq « directeurs tombe, en tout ou en partie, sur « des hommes d'un caractère foible ou incer- « tain; quelle considération pourront-ils con- « server en paroissant tout-à-fait séparés du « corps législatif, et de simples machines « impuissantes ?

« Que si, au contraire, les cinq directeurs « eux se trouvoient des hommes vigoureux, « hardis, entreprenans et parfaitement unis « entre eux, le moment arriveroit où l'on re- « gretteroit peut-être l'isolement de ces chefs

« exécutifs, où l'on voudroit que la constitu-
« tion les eût mis dans la nécessité d'agir en
« présence d'une section du corps législatif, et
« de concert avec elle. Le moment arriveroit
« où l'on se repentiroit peut-être d'avoir laissé,
« par la constitution même, un champ libre
« aux premières suggestions de leur ambition,
« aux premiers essais de leur despotisme. »

Ces directeurs hardis et entreprenans se sont trouvés ; et, comme il ne leur étoit pas permis de dissoudre le corps législatif, ils ont employé des grenadiers à la place du droit légal que la constitution devoit leur donner. Rien ne présageoit encore cette crise, quand M. Necker l'a prédite ; mais, ce qui est plus étonnant, c'est qu'il a pressenti la tyrannie militaire qui devoit résulter de la crise même qu'il annonçoit en 1796.

Dans une autre partie de son ouvrage, M. Necker, en mêlant sans cesse l'éloquence au raisonnement, rend la politique populaire. Il suppose un discours de Saint-Louis adressé à la nation françoise, et vraiment admirable ; il faut le lire tout entier, car il y a une harmonie et une pensée dans chaque parole. Toutefois, l'objet principal de cette fiction, c'est de se figurer un prince qui, dans son illustre vie, s'est montré capable d'un dévouement he-

roïque, déclarant à la nation jadis soumise à ses aïeux, qu'il ne veut pas troubler par la guerre intestine les efforts qu'elle fait maintenant pour obtenir la liberté, même républicaine, mais qu'au moment où les circonstances tromperoient son espoir, et la livreroient au despotisme, il viendroit aider ses anciens sujets à s'affranchir de l'oppression d'un tyran.

Quelle vue perçante dans l'avenir et dans l'enchaînement des causes et des effets ne faut-il pas, pour avoir formé une telle conjecture sous le directoire, il y a vingt ans!

CHAPITRE XXIII.

De l'armée d'Italie.

Les deux grandes armées de la république, celles du Rhin et de l'Italie, furent presque constamment victorieuses jusqu'au traité de Campo-Formio, qui suspendit pendant quelques instans la longue guerre continentale. L'armée du Rhin, dont le général Moreau étoit le chef, avoit conservé toute la simplicité républicaine; l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte, éblouissoit par ses conquêtes, mais elle s'écartoit chaque jour davantage de l'esprit patriotique qui avoit animé jusqu'alors les armées françoises. L'intérêt personnel prenoit la place de l'amour de la patrie, et l'attachement à un homme l'emportoit sur le dévouement à la liberté. Bientôt aussi les généraux de l'armée d'Italie commencèrent à s'enrichir, ce qui diminua d'autant leur enthousiasme pour les principes austères sans lesquels un état libre ne sauroit subsister.

Le général Bernadotte, dont j'aurai l'occasion de parler dans la suite, vint, à la tête

d'une division de l'armée du Rhin, se joindre à l'armée d'Italie. Il y avoit une sorte de contraste entre la noble pauvreté des uns, et la richesse irrégulière des autres; ils ne se ressembloient que par la bravoure. L'armée d'Italie étoit celle de Bonaparte, l'armée du Rhin celle de la république françoise. Toutefois rien ne fut si brillant que la conquête rapide de l'Italie. Sans doute, le désir qu'ont eu de tout temps les Italiens éclairés de se réunir en un seul état, et d'avoir assez de force nationale pour ne plus rien craindre ni rien espérer des étrangers, contribua beaucoup à favoriser les progrès du général Bonaparte. C'est au cri de *vive l'Italie* qu'il a passé le pont de Lodi, et c'est à l'espoir de l'indépendance qu'il dut l'accueil des Italiens. Mais les victoires qui soumettoient à la France des pays au-delà de ses limites naturelles, loin de favoriser sa liberté, l'exposoient au danger du gouvernement militaire.

On parloit déjà beaucoup à Paris du général Bonaparte; la supériorité de son esprit en affaires, jointe à l'éclat de ses talens comme général, donnoit à son nom une importance que jamais un individu quelconque n'avoit acquise depuis le commencement de la révolution. Mais, bien qu'il parlât sans cesse de la

république dans ses proclamations, les hommes attentifs s'apercevoient qu'elle étoit à ses yeux un moyen et non un but. Il en fut ainsi pour lui de toutes les choses et de tous les hommes. Le bruit se répandit qu'il vouloit se faire roi de Lombardie. Un jour je rencontrai le général Augereau qui venoit d'Italie, et qu'on citoit, je crois alors avec raison, comme un républicain zélé. Je lui demandai s'il étoit vrai que le général Bonaparte songeât à se faire roi. « Non, assurément, répondit-il ; c'est « un jeune homme trop bien élevé pour cela. » Cette singulière réponse étoit tout-à-fait d'accord avec les idées du moment. Les républicains de bonne foi auroient regardé comme une dégradation pour un homme, quelque distingué qu'il fût, de vouloir faire tourner la révolution à son avantage personnel. Pourquoi ce sentiment n'a-t-il pas eu plus de force et de durée parmi les François!

Bonaparte s'arrêta dans sa marche sur Rome en signant la paix de Tolentino, et c'est alors qu'il obtint la cession des superbes monumens des arts qu'on a vus long-temps réunis dans le Musée de Paris. La véritable place de ces chefs-d'œuvre étoit sans doute en Italie, et l'imagination les y regrettoit : mais de tous les illustres prisonniers ce sont ceux auxquels

les François avoient raison d'attacher le plus de prix.

Le général Bonaparte écrivit au directoire qu'il avoit fait de ces monumens une des conditions de la paix avec le pape. *J'ai particulièrement insisté*, dit-il, *sur les bustes de Junius et de Marcus Brutus que je veux envoyer à Paris les premiers.* Le général Bonaparte qui, depuis, a fait ôter ces bustes de la salle du corps législatif, auroit pu leur épargner la peine du voyage.

CHAPITRE XXIV.

De l'introduction du gouvernement militaire en France, par la journée du 18 fructidor.

AUCUNE époque de la révolution n'a été plus désastreuse que celle qui a substitué le régime militaire à l'espoir justement fondé d'un gouvernement représentatif. J'anticipe toutefois sur les événemens, car le gouvernement d'un chef militaire ne fut point encore proclamé, au moment où le directoire envoya des grenadiers dans les deux chambres; seulement cet acte tyrannique, dont des soldats furent les agens, prépara les voies à la révolution opérée deux ans après par le général Bonaparte lui-même; et il parut simple alors qu'un chef militaire adoptât une mesure que des magistrats s'étoient permise.

Les directeurs ne se doutoient guère cependant des suites inévitables du parti qu'ils prenoient. Leur situation étoit périlleuse; ils avoient, ainsi que j'ai tâché de le montrer, trop de pouvoir arbitraire, et trop peu de pouvoir légal. On leur avoit donné tous les moyens de persécuter qui excitent la haine;

mais aucun des droits constitutionnels avec lesquels ils auroient pu se défendre. Au moment où le second tiers des chambres fut renouvelé par l'élection de 1797, l'esprit public devint une seconde fois impatient d'écarter les conventionnels des affaires; mais une seconde fois aussi, au lieu d'attendre une année pendant laquelle la majorité du directoire devoit changer, et le dernier tiers des chambres se renouveler, la vivacité françoise porta les ennemis du gouvernement à vouloir le renverser sans nul délai. L'opposition au directoire ne fut pas d'abord formée par des royalistes purs; mais ils s'y mêlèrent par degrés. D'ailleurs, dans les dissensions civiles les hommes finissent toujours par prendre les opinions dont on les accuse, et le parti qui attaquoit le directoire étoit ainsi forcément poussé vers la contre-révolution.

On vit s'agiter de toutes parts un esprit de réaction intolérable; à Lyon, à Marseille, on assassinoit des hommes, il est vrai, très-coupables; mais on les assassinoit. Les journaux proclamoient chaque jour la vengeance, en s'armant de la calomnie, en annonçant ouvertement la contre-révolution. Il y avoit dans l'intérieur des deux conseils, comme au dehors, un parti très-décidé à ramener l'ancien

régime, et le général Pichegru en étoit un des principaux instrumens.

Le directoire, en tant que conservateur de sa propre existence politique, avoit de grandes raisons de se mettre en défense; mais comment le pouvoit-il? Les défauts de la constitution, que M. Necker avoit si bien signalés, rendoient très-difficile au gouvernement de résister légalement aux attaques des conseils. Celui des anciens inclinoit à défendre les directeurs, seulement parce qu'il tenoit, quoique bien imparfaitement, la place d'une chambre des pairs; mais, comme les députés de ce conseil n'étoient point nommés à vie, ils avoient peur de se dépopulariser en soutenant des magistrats repoussés par l'opinion publique. Si le gouvernement avoit eu le droit de dissoudre les cinq cents, la simple menace d'user de cette prérogative auroit suffi pour les contenir. Enfin si le pouvoir exécutif avoit pu opposer un *veto* même suspensif, aux décrets des conseils, il se seroit contenté des moyens dont la loi l'eût armé pour se maintenir. Mais ces mêmes magistrats, dont l'autorité étoit si bornée, avoient une grande force comme faction révolutionnaire; et ils n'étoient pas assez scrupuleux pour se laisser battre selon les règles de l'escrime constitutionnelle.

quand ils n'avoient qu'à recourir à la force pour se débarrasser de leurs adversaires. On vit, dans cette occasion, ce qu'on verra toujours, l'intérêt personnel de quelques individus renverser les barrières de la loi, si ces barrières ne sont pas construites de manière à se maintenir par elles-mêmes.

Deux directeurs, Barthélemy et Carnot, étoient du parti des conseils représentatifs. Certainement on ne pouvoit soupçonner Carnot de souhaiter *le retour de l'ancien régime*; mais il ne vouloit pas, ce qui *lui fait honneur*, adopter des moyens illégaux pour repousser l'attaque du pouvoir législatif. La majorité du directoire, Rewbell, Barras et Lareveillière, hésitèrent quelque temps entre deux auxiliaires dont ils pouvoient également disposer: le parti jacobin, et l'armée. Ils eurent peur, avec raison, du premier; c'étoit une arme bien redoutable encore que les terroristes, et celui qui s'en servoit pouvoit être terrassé par elle. Les directeurs crurent donc qu'il valoit mieux faire venir des adresses des armées, et demander au général Bonaparte, celui de tous les commandans en chef qui se prononçoit alors le plus fortement contre les conseils, d'envoyer un de ses généraux de brigade à Paris pour être aux ordres du directoire. Bona-

parte choisit le général Augereau ; c'étoit un homme très-décidé dans l'action, et peu capable de raisonnement, ce qui le rendoit un excellent instrument du despotisme, pourvu que ce despotisme s'intitulât révolution.

Par un contraste singulier, le parti royaliste des deux conseils invoquoit les principes républicains, la liberté de la presse, celle des suffrages, toutes les libertés enfin, surtout celle de renverser le directoire. Le parti populaire, au contraire, se fondoit toujours sur les circonstances, et défendoit les mesures révolutionnaires qui servoient de garantie momentanée au gouvernement. Les républicains se voyoient contraints à désavouer leurs propres principes, parce qu'on les tournoit contre eux; et les royalistes empruntoient les armes des républicains pour attaquer la république. Cette bizarre combinaison des armes troquées dans le combat s'est représentée dans d'autres circonstances. Toutes les minorités invoquent la justice, et la justice c'est la liberté. L'on ne peut juger un parti que par la doctrine qu'il professe quand il est le plus fort.

Néanmoins, quand le directoire prit la funeste résolution d'envoyer des grenadiers saisir les législateurs sur leurs bancs, il n'avoit même déjà plus besoin du mal qu'il se déter-

minoit à faire. Le changement de ministère et les adresses des armées suffisoient pour contenir le parti royaliste, et le directoire se perdit en poussant trop loin son triomphe; car il étoit si contraire à l'esprit d'une république de faire agir des soldats contre les représentans du peuple, qu'on devoit ainsi la tuer, tout en voulant la sauver. La veille du jour funeste chacun savoit qu'un grand coup alloit être frappé; car, en France, *on conspire toujours* sur la place publique, *ou plutôt on ne conspire pas*, on s'excite les uns les autres, et qui sait écouter ce qu'on dit saura d'avance ce qu'on va faire.

Le soir qui précéda l'entrée du général Augereau dans les conseils, la frayeur étoit telle, que la plupart des personnes connues quittèrent leurs maisons dans la crainte d'y être arrêtées. Un de mes amis me fit trouver un asile dans une petite chambre, dont la vue donnoit sur le pont Louis XVI. J'y passai la nuit à regarder les préparatifs de la terrible scène qui devoit avoir lieu dans peu d'heures; on ne voyoit dans les rues que des soldats, tous les citoyens étoient renfermés chez eux. Les canons qu'on amenoit autour du palais où se rassembloit le corps législatif rouloient sur le pavé; mais, hors ce bruit, tout étoit silence.

On n'apercevoit nulle part un rassemblement hostile, et l'on ne savoit contre qui tous ces moyens étoient dirigés. La liberté fut la seule puissance vaincue dans cette malheureuse lutte ; on eût dit qu'on la voyoit s'enfuir comme une ombre à l'approche du jour qui alloit éclairer sa perte.

On apprit le matin que le général Augereau avoit conduit ses bataillons dans le conseil des cinq cents, et qu'il y avoit arrêté plusieurs des députés qui s'y trouvoient réunis en comité, et que présidoit alors le général Pichegru. On s'étonne du peu de respect que les soldats témoignèrent pour un général qui les avoit souvent conduits à la victoire ; mais on étoit parvenu à le désigner comme un contre-révolutionnaire, et ce nom exerce en France une sorte de puissance magique, quand l'opinion est en liberté. D'ailleurs, le général Pichegru n'avoit aucun moyen de faire effet sur l'imagination : c'étoit un homme fort honnête, mais sans physionomie, ni dans ses traits, ni dans ses paroles ; le souvenir de ses victoires ne tenoit pas sur lui, parce que rien ne les annonçoit dans sa façon d'être. On a souvent répandu le bruit qu'il avoit été guidé par les conseils d'un autre à la guerre, je ne sais ce qui en étoit, mais cela pouvoit se croire, parce

que son regard et son entretien étoient si ternes, qu'ils ne donnoient pas l'idée qu'il fût propre à devenir le chef d'aucune entreprise. Néanmoins son courage et sa persévérance politique ont, depuis, mérité l'intérêt autant que son malheur.

Quelques membres du conseil des anciens, parmi lesquels on distinguoit l'intrépide et généreux vieillard Dupont de Nemours et le respectable Barbé-Marbois, se rendirent à pied à la salle de leurs séances, ayant à leur tête Laffon-Ladebat, alors président; et, après avoir constaté que l'entrée du conseil leur étoit interdite par les troupes, ils revinrent de même, passant au milieu des soldats alignés, sans que le peuple qui les regardoit comprît qu'il s'agissoit de ses représentans, opprimés par la force armée. La crainte de la contre-révolution avoit malheureusement désorganisé l'esprit public : on ne savoit où saisir la cause de la liberté, entre ceux qui la déshonoroient et ceux qu'on accusoit de la haïr. On condamna les hommes les plus honorables, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray, Camille Jordan, etc., à la déportation outre-mer. Des mesures atroces suivirent cette première violation de toute justice. La dette publique fut réduite de deux tiers, et l'on appela

cette opération, *la mobiliser;* tant les François sont habiles à trouver des mots qui semblent doux pour les actions les plus dures! Les prêtres et les nobles furent proscrits de nouveau avec une impitoyable barbarie. On abolit la liberté de la presse, car elle est inconciliable avec l'exercice du pouvoir arbitraire. L'invasion de la Suisse, le projet insensé d'une descente en Angleterre, éloignèrent tout espoir de paix avec l'Europe. On évoqua l'esprit révolutionnaire, mais il reparut sans l'enthousiasme qui l'avoit jadis animé; et, comme l'autorité civile ne s'appuyoit point sur la justice, sur la magnanimité, enfin sur aucune des grandes qualités qui doivent la caractériser, l'ardeur patriotique se tourna vers la gloire militaire, qui du moins alors pouvoit satisfaire l'imagination.

CHAPITRE XXV.

Anecdotes particulières.

Il en coûte de parler de soi, dans une époque surtout où les récits les plus importans commandent seuls l'attention des lecteurs. Néanmoins, je ne puis me refuser à repousser une inculpation qui me blesse. Les journaux chargés, en 1797, d'insulter tous les amis de la liberté, ont prétendu que, voulant la république, j'approuvois la journée du 18 fructidor. Je n'aurois sûrement pas conseillé, si j'y avois été appelée, d'établir une république en France ; mais, une fois qu'elle existoit, je n'étois pas d'avis qu'on dût la renverser. Le gouvernement républicain, considéré abstraitement et sans application à un grand état, mérite le respect qu'il a de tout temps inspiré; et la révolution du 18 fructidor, au contraire, doit toujours faire horreur, et par les principes tyranniques dont elle partoit, et par les suites affreuses qui en ont été la conséquence nécessaire. Parmi les individus dont le directoire étoit composé, je ne connoissois que Barras; et, loin d'avoir le moindre crédit sur les autres, quoiqu'ils ne pussent ignorer com-

bien j'aimois la liberté, ils me savoient si mauvais gré de mon attachement pour les proscrits, qu'ils donnèrent l'ordre sur les frontières de la Suisse, à Versoix, près de Coppet, de m'arrêter et de me conduire en prison à Paris, à cause, disoient-ils, de mes efforts pour faire rentrer les émigrés. Barras me défendit avec chaleur et générosité; et c'est lui qui m'obtint la permission de retourner en France quelque temps après. La reconnoissance que je lui devois entretint entre lui et moi des relations de société.

M. de Talleyrand étoit revenu d'Amérique un an avant le 18 fructidor. Les honnêtes gens, en général, désiroient la paix avec l'Europe, qui étoit alors disposée à traiter. Or, M. de Talleyrand paroissoit devoir être, ce qu'on l'a toujours trouvé depuis, un négociateur fort habile. Les amis de la liberté souhaitoient que le directoire s'affermît par des mesures constitutionnelles, et qu'il choisît dans ce but des ministres en état de soutenir le gouvernement. M. de Talleyrand sembloit alors le meilleur choix possible pour le département des affaires étrangères, puisqu'il vouloit bien l'accepter. Je le servis efficacement à cet égard, en le faisant présenter à Barras par un de mes amis, et en le recommandant avec force.

M. de Talleyrand avoit besoin qu'on l'aidât pour arriver au pouvoir; mais il se passoit ensuite très-bien des autres pour s'y maintenir. Sa nomination est la seule part que j'aie eue dans la crise qui a précédé le 18 fructidor, et je croyois ainsi la prévenir; car on pouvoit espérer que l'esprit de M. de Talleyrand amèneroit une conciliation entre les deux partis. Depuis, je n'ai pas eu le moindre rapport avec les diverses phases de sa carrière politique.

La proscription s'étendit de toutes parts après le 18 fructidor; et cette nation, qui avoit déjà perdu sous le règne de la terreur les hommes les plus respectables, se vit encore privée de ceux qui lui restoient. On fut au moment de proscrire Dupont de Nemours, le plus chevaleresque champion de la liberté qu'il y eût en France, mais qui ne pouvoit la reconnoître dans la dispersion des représentans du peuple par la force armée. J'appris le danger qu'il couroit, et j'envoyai chercher Chénier le poète, qui, deux ans auparavant, avoit, à ma prière, prononcé le discours auquel M. de Talleyrand dut son rappel. Chénier, malgré tout ce qu'on peut reprocher à sa vie, étoit susceptible d'être attendri, puisqu'il avoit du talent, et du talent dramatique. Il s'émut à la peinture de la situation de Dupont de

Nemours et de sa famille, et courut à la tribune, où il parvint à le sauver, en le faisant passer pour un homme de quatre-vingts ans, quoiqu'il en eût à peine soixante. Ce moyen déplut à l'aimable Dupont de Nemours, qui a toujours eu de grands droits à la jeunesse par son âme.

Chénier étoit un homme à la fois violent et susceptible de frayeur; plein de préjugés, quoiqu'il fût enthousiaste de la philosophie; inabordable au raisonnement quand on vouloit combattre ses passions, qu'il respectoit comme ses dieux pénates. Il se promenoit à grands pas dans la chambre, répondoit sans avoir écouté, pâlissoit, trembloit de colère, lorsqu'un mot qui lui déplaisoit frappoit tout seul ses oreilles, faute d'avoir la patience d'entendre le reste de la phrase. C'étoit néanmoins un homme d'esprit et d'imagination; mais tellement dominé par son amour-propre, qu'il s'étonnoit de lui-même, au lieu de travailler à se perfectionner.

Chaque jour accroissoit l'effroi des honnêtes gens. Quelques mots d'un général qui m'accusa publiquement de pitié pour les conspirateurs, me firent quitter Paris pour me retirer à la campagne; car, dans les crises politiques, la pitié s'appelle trahison. J'allai donc dans la

maison d'un de mes amis, où je trouvai, par un hasard singulier, l'un des plus illustres et des plus braves royalistes de la Vendée, le prince de la Trémoille, qui étoit venu dans l'espoir de faire tourner les circonstances en faveur de sa cause, et dont la tête étoit à prix. Je voulus lui céder un asile dont il avoit plus besoin que moi; il s'y refusa, se proposant de sortir de France, puisqu'alors tout espoir de contre-révolution étoit perdu. Nous nous étonnions, avec raison, que le même coup de vent nous eût atteints tous les deux, quoique nos situations précédentes fussent très-diverses.

Je revins à Paris; tous les jours, on tremblait pour quelques nouvelles victimes enveloppées dans la persécution générale qu'on faisoit subir aux émigrés et aux prêtres. Le marquis d'Ambert, qui avoit été le colonel du général Bernadotte avant la révolution, fut pris et traduit devant une commission militaire: terrible tribunal, dont l'existence, hors de l'armée, suffit pour constater qu'il y a tyrannie. Le général Bernadotte alla trouver le directoire, et lui demanda, pour seul prix de tous ses services, la grâce de son colonel; les directeurs furent inflexibles: ils appeloient justice une égale répartition de malheur.

Deux jours après le supplice de M. d'Ambert, je vis entrer dans ma chambre, à dix heures du matin, le frère de M. de Norvins de Monbreton, que j'avois connu en Suisse pendant son émigration. Il me dit, avec une grande émotion, que l'on avoit arrêté son frère, et que la commission militaire étoit assemblée pour le juger à mort; il me demanda si je pouvois trouver un moyen quelconque de le sauver. Comment se flatter de rien obtenir du directoire, quand les prières du général Bernadotte avoient été infructueuses? et comment se résoudre cependant à ne rien tenter pour un homme qu'on connoît, et qui sera fusillé dans deux heures, si personne ne vient à son secours? Je me rappelai tout à coup que j'avois vu, chez Barras, un général Lemoine, celui que j'ai cité à l'occasion de l'expédition de Quiberon, et qu'il m'avoit paru causer volontiers avec moi. Ce général commandoit la division de Paris, et il avoit le droit de suspendre les jugemens de la commission militaire établie dans cette ville. Je remerciai Dieu de cette idée, et je partis à l'instant même avec le frère du malheureux Norvins; nous entrâmes tous les deux dans la chambre du général, qui fut bien étonné de me voir. Il commença par me faire des excuses sur sa toi-

lette du matin, sur son appartement; enfin, je ne pouvois l'empêcher de revenir continuellement à la politesse, quoique je le suppliasse de n'y pas donner un instant, car cet instant pouvoit être irréparable. Je me hâtai de lui dire le sujet de ma venue, et d'abord il me refusa nettement. Mon cœur tressailloit à l'aspect de ce frère qui pouvoit penser que je ne trouvois pas les paroles faites pour obtenir ce que je demandois. Je recommençai mes sollicitations, en me recueillant pour rassembler toutes mes forces : je craignois d'en dire trop, ou trop peu; de perdre l'heure fatale après laquelle c'en étoit fait, ou de négliger un argument qui pouvoit frapper au but. Je regardois tour à tour la pendule et le général, pour voir laquelle des deux puissances, son âme ou le temps, approchoit le plus vite du terme. Deux fois le général prit la plume pour signer les sursis, et deux fois la crainte de se compromettre l'arrêta; enfin, il ne put nous refuser, et grâces lui soient encore rendues. Il donna le papier sauveur, et M. de Monbreton courut au tribunal, où il apprit que son frère avoit déjà tout avoué; mais le sursis rompit la séance, et l'homme innocent a vécu.

C'est notre devoir, à nous autres femmes, de secourir dans tous les temps les individus

accusés pour des opinions politiques, quelles qu'elles puissent être ; car, qu'est-ce que des opinions dans les temps de partis ? Pouvons-nous être certains que tels ou tels événemens, telle ou telle situation, n'auroient pas changé notre manière de voir ? Et, si l'on en excepte quelques sentimens invariables, qui sait comment le sort auroit agi sur nous ?

CHAPITRE XXVI.

Traité de Campo-Formio en 1797. *Arrivée du général Bonaparte à Paris.*

Le directoire n'étoit point enclin à la paix, non qu'il voulût étendre la domination françoise au-delà du Rhin et des Alpes, mais parce qu'il croyoit la guerre utile à la propagation du système républicain. Son plan étoit d'entourer la France d'une ceinture de républiques, telles que celles de Hollande, de Suisse, de Piémont, de Lombardie, de Gênes. Partout il établissoit un directoire, deux conseils de députés, enfin une constitution semblable en tout à celle de France. C'est un des grands défauts des François, résultat de leurs habitudes sociales, que de s'imiter les uns les autres, et de vouloir qu'on les imite. Ils prennent les variétés naturelles dans la manière de penser de chaque homme, ou même de chaque nation, pour un esprit d'hostilité contre eux.

Le général Bonaparte étoit assurément moins sérieux et moins sincère dans l'amour des idées républicaines que le directoire, mais il avoit beaucoup plus de sagesse dans l'appréciation des circonstances. Il pressentit que la

paix alloit devenir populaire en France, parce que les passions s'apaisoient, et qu'on étoit las des sacrifices; en conséquence il signa le traité de Campo-Formio avec l'Autriche. Mais ce traité contenoit la cession de la république de Venise, et l'on ne conçoit pas encore comment il parvint à déterminer ce directoire, qui pourtant étoit, à certains égards, républicain, au plus grand attentat qu'on pût commettre d'après ses propres principes. A dater de cet acte, non moins arbitraire que le partage de la Pologne, il n'a plus existé dans le gouvernement de France aucun respect pour aucune doctrine politique, et le règne d'un homme a commencé quand celui des principes a fini.

Le général Bonaparte se faisoit remarquer par son caractère et son esprit autant que par ses victoires, et l'imagination des François commençoit à s'attacher vivement à lui. On citoit ses proclamations aux républiques cisalpine et ligurienne. Dans l'une on remarquoit cette phrase : *Vous étiez divisés et pliés par la tyrannie; vous n'étiez pas en état de conquérir la liberté.* Dans l'autre : *Les vraies conquêtes, les seules qui ne coûtent point de regrets, ce sont celles que l'on fait sur l'ignorance.* Il régnoit un ton de modération et de noblesse

dans son style, qui faisoit contraste avec l'âpreté révolutionnaire des chefs civils de la France. Le guerrier parloit alors en magistrat, tandis que les magistrats s'exprimoient avec la violence militaire. Le général Bonaparte n'avoit point mis à exécution dans son armée les lois contre les émigrés. On disoit qu'il aimoit beaucoup sa femme, dont le caractère étoit plein de douceur; on assuroit qu'il étoit sensible aux beautés d'Ossian; on se plaisoit à lui croire toutes les qualités généreuses qui donnent un beau relief aux facultés extraordinaires. On étoit d'ailleurs si fatigué des oppresseurs empruntant le nom de la liberté, et des opprimés regrettant l'arbitraire, que l'admiration ne savoit où se prendre; et le général Bonaparte sembloit réunir tout ce qui devoit la captiver.

C'est avec ce sentiment du moins que je le vis pour la première fois à Paris. Je ne trouvai pas de paroles pour lui répondre, quand il vint à moi me dire qu'il avoit cherché mon père à Coppet, et qu'il regrettoit d'avoir passé en Suisse sans le voir. Mais lorsque je fus un peu remise du trouble de l'admiration, un sentiment de crainte très-prononcé lui succéda. Bonaparte alors n'avoit aucune puissance; on le croyoit même assez menacé par

les soupçons ombrageux du directoire ; ainsi, la crainte qu'il inspiroit n'étoit causée que par le singulier effet de sa personne sur presque tous ceux qui l'approchent. J'avois vu des hommes très-dignes de respect, j'avois vu aussi des hommes féroces : il n'y avoit rien dans l'impression que Bonaparte produisit sur moi, qui pût me rappeler ni les uns ni les autres. J'aperçus assez vite, dans les différentes occasions que j'eus de le rencontrer pendant son séjour à Paris, que son caractère ne pouvoit être défini par les mots dont nous avons coutume de nous servir ; il n'étoit ni bon, ni violent, ni doux, ni cruel, à la façon des individus à nous connus. Un tel être, n'ayant point de pareil, ne pouvoit ni ressentir, ni faire éprouver aucune sympathie : c'étoit plus ou moins qu'un homme. Sa tournure, son esprit, son langage sont empreints d'une nature étrangère, avantage de plus pour subjuguer les François, ainsi que nous l'avons dit ailleurs.

Loin de me rassurer, en voyant Bonaparte plus souvent, il m'intimidoit toujours davantage. Je sentois confusément qu'aucune émotion du cœur ne pouvoit agir sur lui. Il regarde une créature humaine comme un fait ou comme une chose, mais non comme un sem-

blable. Il ne hait pas plus qu'il n'aime; il n'y a que lui pour lui; tout le reste des créatures sont des chiffres. La force de sa volonté consiste dans l'imperturbable calcul de son égoïsme; c'est un habile joueur d'échecs dont le genre humain est la partie adverse qu'il se propose de faire échec et mat. Ses succès tiennent autant aux qualités qui lui manquent, qu'aux talens qu'il possède. Ni la pitié, ni l'attrait, ni la religion, ni l'attachement à une idée quelconque, ne sauroient le détourner de sa direction principale. Il est pour son intérêt ce que le juste doit être pour la vertu : si le but étoit bon, sa persévérance seroit belle.

Chaque fois que je l'entendois parler, j'étois frappée de sa supériorité; elle n'avoit pourtant aucun rapport avec celle des hommes instruits et cultivés par l'étude ou la société, tels que l'Angleterre et la France peuvent en offrir des exemples. Mais ses discours indiquoient le tact des circonstances, comme le chasseur a celui de sa proie. Quelquefois il racontoit les faits politiques et militaires de sa vie d'une façon très-interessante; il avoit même, dans les récits qui permettoient de la gaîté, un peu de l'imagination italienne. Cependant rien ne pouvoit triompher de mon invincible éloignement pour ce que j'aperce-

vois en lui. Je sentois dans son âme une épée froide et tranchante qui glaçoit en blessant; je sentois dans son esprit une ironie profonde à laquelle rien de grand ni de beau, pas même sa propre gloire, ne pouvoit échapper; car il méprisoit la nation dont il vouloit les suffrages, et nulle étincelle d'enthousiasme ne se mêloit à son besoin d'étonner l'espèce humaine.

Ce fut dans l'intervalle entre le retour de Bonaparte et son départ pour l'Égypte, c'est-à-dire, vers la fin de 1797, que je le vis plusieurs fois à Paris; et jamais la difficulté de respirer que j'éprouvois en sa présence ne put se dissiper. J'étois un jour à table entre lui et l'abbé Sieyes : singulière situation, si j'avois pu prévoir l'avenir! J'examinois avec attention la figure de Bonaparte; mais, chaque fois qu'il découvroit en moi des regards observateurs, il avoit l'art d'ôter à ses yeux toute expression, comme s'ils fussent devenus de marbre. Son visage étoit alors immobile, excepté un sourire vague qu'il plaçoit sur ses lèvres à tout hasard, pour dérouter quiconque voudroit observer les signes extérieurs de sa pensée.

L'abbé Sieyes, pendant le dîner, causa simplement et facilement, ainsi qu'il convient à

un esprit de sa force. Il s'exprima sur mon père avec une estime sentie. *C'est le seul homme*, dit-il, *qui ait jamais réuni la plus parfaite précision dans les calculs d'un grand financier à l'imagination d'un poète.* Cet éloge me plut, parce qu'il étoit caractérisé. Le général Bonaparte, qui l'entendit, me dit aussi quelques mots obligeans sur mon père et sur moi, mais en homme qui ne s'occupe guère des individus dont il ne peut tirer parti.

Sa figure, alors maigre et pâle, étoit assez agréable; depuis, il est engraissé, ce qui lui va très-mal: car on a besoin de croire un tel homme tourmenté par son caractère, pour tolérer un peu que ce caractère fasse tellement souffrir les autres. Comme sa stature est petite, et cependant sa taille fort longue, il étoit beaucoup mieux à cheval qu'à pied; en tout, c'est la guerre, et seulement la guerre qui lui sied. Sa manière d'être dans la société est gênée sans timidité; il a quelque chose de dédaigneux quand il se contient, et de vulgaire quand il se met à l'aise; le dédain lui va mieux: aussi ne s'en fait-il pas faute.

Par une vocation naturelle pour l'état de prince, il adressoit déjà des questions insignifiantes à tous ceux qu'on lui présentoit. Êtes-vous marié? demandoit-il à l'un des convives.

Combien avez-vous d'enfans? disoit-il à l'autre. Depuis quand êtes-vous arrivé? Quand partez-vous? et autres interrogations de ce genre, qui établissent la supériorité de celui qui les fait sur celui qui veut bien se laisser questionner ainsi. Il se plaisoit déjà dans l'art d'embarrasser, en disant des choses désagréables: art dont il s'est fait depuis un système, comme de toutes les manières de subjuguer les autres en les avilissant. Il avoit pourtant, à cette époque, le désir de plaire, puisqu'il renfermoit dans son esprit le projet de renverser le directoire, et de se mettre à sa place; mais, malgré ce désir, on eût dit qu'à l'inverse du prophète, il maudissoit involontairement, quoiqu'il eût l'intention de bénir.

Je l'ai vu un jour s'approcher d'une Françoise très-connue par sa beauté, son esprit et la vivacité de ses opinions; il se plaça tout droit devant elle comme le plus roide des généraux allemands, et lui dit: *Madame, je n'aime pas que les femmes se mêlent de politique.* « *Vous avez raison, général*, lui répon- « dit-elle: *mais, dans un pays où on leur coupe* « *la tête, il est naturel qu'elles aient envie de* « *savoir pourquoi.* » Bonaparte alors ne répliqua rien. C'est un homme que la résistance véritable apaise; ceux qui ont souffert son

despotisme doivent en être autant accusés que lui-même.

Le directoire fit au général Bonaparte une réception solennelle qui, à plusieurs égards, doit être considérée comme une époque dans l'histoire de la révolution. On choisit la cour du palais du Luxembourg pour cette cérémonie. Aucune salle n'auroit été assez vaste pour contenir la foule qu'elle attiroit; il y avoit des spectateurs à toutes les fenêtres et sur tous les toits. Les cinq directeurs, en costume romain, étoient placés sur une estrade au fond de la cour, et près d'eux les députés des deux conseils, les tribunaux et l'institut. Si ce spectacle avoit eu lieu avant que la représentation nationale eût subi le joug du pouvoir militaire, le 18 fructidor, on y auroit trouvé de la grandeur; une belle musique jouoit des airs patriotiques, des drapeaux servoient de dais au directoire, et ces drapeaux rappeloient de grandes victoires.

Bonaparte arriva très-simplement vêtu, suivi de ses aides de camp, tous d'une taille plus haute que la sienne, mais presque courbés par le respect qu'ils lui témoignoient. L'élite de la France, alors présente, couvroit le général victorieux d'applaudissemens; il étoit l'espoir de chacun : républicains, royalistes,

tous voyoient le présent et l'avenir dans l'appui de sa main puissante. Hélas! de tous les jeunes gens qui crioient alors *vive Bonaparte*, combien son insatiable ambition en a-t-elle laissé vivre?

M. de Talleyrand, en présentant Bonaparte au directoire, l'appela *le libérateur de l'Italie et le pacificateur du continent.* Il assura *que le général Bonaparte détestoit le luxe et l'éclat, misérable ambition des âmes communes, et qu'il aimoit les poésies d'Ossian, surtout parce qu'elles détachent de la terre.* La terre n'eût pas mieux demandé, je crois, que de le laisser se détacher d'elle. Enfin Bonaparte parla lui-même avec une sorte de négligence affectée, comme s'il eût voulu faire comprendre qu'il aimoit peu le régime sous lequel il étoit appelé à servir.

Il dit que depuis vingt siècles, le royalisme et la féodalité avoient gouverné le monde, et que la paix qu'il venoit de conclure étoit l'ère du gouvernement républicain. *Lorsque le bonheur des François*, ajouta-t-il, *sera assis sur de meilleures lois organiques, l'Europe entière sera libre.* Je ne sais s'il entendoit, par les lois organiques de la liberté, l'établissement de son pouvoir absolu. Quoi qu'il en soit, Barras, alors son ami, et président du directoire, lui ré-

pondit, en le supposant de bonne foi dans tout ce qu'il venoit de dire; il finit par le charger spécialement de conquérir l'Angleterre, mission un peu difficile.

On chanta de toutes parts l'hymne que Chénier avoit composé pour célébrer cette journée. En voici le premier couplet :

Contemplez nos lauriers civiques!
L'Italie a produit ces fertiles moissons;
Ceux-là croissoient pour nous au milieu des glaçons;
Voici ceux de Fleurus, ceux des plaines belgiques.
Tous les fleuves surpris nous ont vus triomphans;
Tous les jours nous furent prospères.
Que le front blanchi de nos pères
Soit couvert des lauriers cueillis par leurs enfans.
Tu fus long-temps l'effroi, sois l'honneur de la terre,
O république des François!
Que le chant des plaisirs succède aux cris de guerre,
La victoire a conquis la paix.

Hélas! que sont-ils devenus, ces jours de gloire et de paix, dont la France se flattoit il y a vingt années! Tous ces biens ont été dans les mains d'un seul homme : qu'en a-t-il fait?

CHAPITRE XXVII.

Préparatifs du général Bonaparte pour aller en Égypte. Son opinion sur l'invasion de la Suisse.

Le général Bonaparte, à cette même époque, à la fin de 1797, sonda l'opinion publique relativement aux directeurs; il vit qu'ils n'étoient point aimés, mais qu'un sentiment républicain rendoit encore impossible à un général de se mettre à la place des magistrats civils. Un soir il parloit avec Barras de son ascendant sur les peuples italiens, qui avoient voulu le faire duc de Milan et roi d'Italie. *Mais je ne pense*, dit-il, *à rien de semblable dans aucun pays.* « *Vous faites bien de n'y pas son-* « *ger en France*, répondit Barras; *car, si le* « *directoire vous envoyoit demain au Temple,* « *il n'y auroit pas quatre personnes qui s'y op-* « *posassent.* » Bonaparte étoit assis sur un canapé à côté de Barras; à ces paroles il s'élança vers la cheminée, n'étant point maître de son irritation; puis, reprenant cette espèce de calme apparent dont les hommes les plus passionnés parmi les habitans du Midi sont capables, il déclara qu'il vouloit être chargé d'une

expédition militaire. Le directoire lui proposa la descente en Angleterre ; il alla visiter les côtes ; et, reconnoissant bientôt que cette expédition étoit insensée, il revint, décidé à tenter la conquête de l'Égypte.

Bonaparte a toujours cherché à s'emparer de l'imagination des hommes ; et, sous ce rapport, il sait bien comment il faut les gouverner, quand on n'est pas né sur le trône. Une invasion en Afrique, la guerre portée dans un pays presque fabuleux, l'Égypte, devoit agir sur tous les esprits. L'on pouvoit aisément persuader aux François qu'ils tireroient un grand avantage d'une telle colonie dans la Méditerranée, et qu'elle leur offriroit un jour les moyens d'attaquer les établissemens des Anglois dans l'Inde. Ces projets avoient de la grandeur, et devoient augmenter encore l'éclat du nom de Bonaparte. S'il étoit resté en France, le directoire auroit lancé contre lui, par tous les journaux dont il disposoit, des calomnies sans nombre, et terni ses exploits dans l'imagination des oisifs : Bonaparte se seroit trouvé réduit en poussière avant même que la foudre l'eût frappé. Il avoit donc raison de vouloir se faire un personnage poétique, au lieu de rester exposé aux commérages jacobins qui, sous leur forme popu-

laire, ne sont pas moins adroits que ceux des cours.

Il n'y avoit point d'argent pour transporter une armée en Égypte; et ce que Bonaparte fit surtout de condamnable, ce fut d'exciter le directoire à l'invasion de la Suisse, afin de s'emparer du trésor de Berne, que deux cents ans de sagesse et d'économie avoient amassé. La guerre avoit pour prétexte la situation du pays de Vaud. Il n'est pas douteux que le pays de Vaud n'eût le droit de réclamer une existence indépendante, et qu'il ne fasse très-bien maintenant de la conserver. Mais, si l'on a blâmé les émigrés de s'être réunis aux étrangers contre la France, le même principe ne doit-il pas s'appliquer aux Suisses qui invoquoient le terrible secours des François? D'ailleurs il ne s'agissoit pas du pays de Vaud seul, dans une guerre qui devoit nécessairement compromettre l'indépendance de la Suisse entière. Cette cause me paroissoit si sacrée que je ne croyois point encore alors tout-à-fait impossible d'engager Bonaparte à la défendre. Dans toutes les circonstances de ma vie, les erreurs que j'ai commises en politique sont venues de l'idée que les hommes étoient toujours remuables par la vérité, si elle leur étoit présentée avec force.

Je restai près d'une heure tête à tête avec Bonaparte; il écoute bien et patiemment, car il veut savoir si ce que l'on lui dit pourroit l'éclairer sur ses propres affaires; mais Démosthènes et Cicéron réunis ne l'entraîneroient pas au moindre sacrifice de son intérêt personnel. Beaucoup de gens médiocres appellent cela de la raison : c'est de la raison du second ordre; il y en a une plus haute, mais qui ne se devine point par le calcul seulement.

Le général Bonaparte, en causant avec moi sur la Suisse, m'objecta l'état du pays de Vaud comme un motif pour y faire entrer les troupes françoises. Il me dit que les habitans de ce pays étoient soumis aux aristocrates de Berne, et que des hommes ne pouvoient pas maintenant exister sans droits politiques. Je tempérai, tant que je le pus, cette ardeur républicaine, en lui représentant que les Vaudois étoient parfaitement libres sous tous les rapports civils, et que, quand la liberté existoit de fait, il ne falloit pas, pour l'obtenir de droit, s'exposer au plus grand des malheurs, celui de voir les étrangers sur son territoire. « L'amour-propre et l'imagination, reprit le « général, font tenir à l'avantage de participer « au gouvernement de son pays, et c'est une « injustice que d'en exclure une portion des

« citoyens. » — Rien n'est plus vrai en principe, lui dis-je, général ; mais il est également vrai que c'est par ses propres efforts qu'il faut obtenir la liberté, et non en appelant comme auxiliaire une puissance nécessairement dominante. — Le mot de *principe* a depuis paru très-suspect au général Bonaparte ; mais alors il lui convenoit de s'en servir, et il me l'objecta. J'insistai de nouveau sur le bonheur et la beauté de l'Helvétie, sur le repos dont elle jouissoit depuis plusieurs siècles. « Oui, sans doute, interrompit Bona« parte, mais il faut aux hommes des *droits* « *politiques; oui,* répéta-t-il, comme une chose « apprise, *oui, des droits politiques ;* » et, changeant de conversation, parce qu'il ne vouloit plus rien entendre sur ce sujet, il me parla de son goût pour la retraite, pour la campagne, pour les beaux-arts, et se donna la peine de se montrer à moi sous des rapports analogues au genre d'imagination qu'il me supposoit.

Cette conversation me fit cependant concevoir l'agrément qu'on peut lui trouver quand il prend l'air bonhomme, et parle comme d'une chose simple de lui-même et de ses projets. Cet art, le plus redoutable de tous, a captivé beaucoup de gens. A cette même époque, je revis encore quelquefois Bonaparte en

société, et il me parut toujours profondément occupé des rapports qu'il vouloit établir entre lui et les autres hommes, les tenant à distance, ou les rapprochant de lui, suivant qu'il croyoit se les attacher plus sûrement. Quand il se trouvoit avec les directeurs surtout, il craignoit d'avoir l'air d'un général sous les ordres de son gouvernement, et il essayoit tour à tour dans ses manières, avec cette sorte de supérieurs, la dignité ou la familiarité; mais il manquoit le ton vrai de l'une et de l'autre. C'est un homme qui ne sauroit être naturel que dans le commandement.

CHAPITRE XXVIII.

Invasion de la Suisse.

La Suisse étant menacée d'une invasion prochaine, je quittai Paris au mois de janvier 1798, pour aller rejoindre mon père à Coppet. Il étoit encore inscrit sur la liste des émigrés, et une loi positive condamnoit à mort un émigré qui restoit dans un pays occupé par les troupes françoises. Je fis l'impossible pour l'engager à quitter sa demeure; il ne le voulut point : *A mon âge*, disoit-il, *il ne faut point errer sur la terre.* Je crois que son motif secret étoit de ne pas s'éloigner du tombeau de ma mère; il avoit, à cet égard, une superstition de cœur qu'il n'auroit sacrifiée qu'à l'intérêt de sa famille, mais jamais au sien propre. Depuis quatre ans que la compagne de sa vie n'existoit plus, il ne se passoit presque pas un jour qu'il n'allât se promener près du monument où elle repose, et en partant il auroit cru l'abandonner.

Lorsque l'entrée des François fut positivement annoncée, nous restâmes seuls, mon père et moi, dans le château de Coppet, avec mes enfans en bas âge. Le jour marqué pour

la violation du territoire suisse, nos gens curieux descendirent au bas de l'avenue, et mon père et moi, qui attendions ensemble notre sort, nous nous plaçâmes sur un balcon, d'où l'on voyoit le grand chemin par lequel les troupes devoient arriver. Quoique ce fût au milieu de l'hiver, le temps étoit superbe, les Alpes se réfléchissoient dans le lac, et le bruit du tambour troubloit seul le calme de la scène. Mon cœur battoit cruellement, par la crainte de ce qui pouvoit menacer mon père. Je savois que le directoire parloit de lui avec respect; mais je connoissois aussi l'empire des lois révolutionnaires sur ceux qui les avoient faites. Au moment où les troupes françoises passèrent la frontière de la confédération helvétique, je vis un officier quitter sa troupe pour monter à notre château. Une frayeur mortelle me saisit; mais ce qu'il nous dit me rassura bientôt. Il étoit chargé par le directoire d'offrir à mon père une sauvegarde. Cet officier, très-connu depuis sous le titre de maréchal Suchet, se conduisit à merveille pour nous, et son état-major, qu'il amena le lendemain chez mon père, suivit son exemple.

Il est impossible de ne pas trouver chez les François, malgré les torts qu'on a pu avoir

raison de leur reprocher, une facilité sociale qui fait vivre à l'aise avec eux. Néanmoins cette armée, qui avoit si bien défendu l'indépendance de son pays, vouloit conquérir la Suisse entière, et pénétrer jusque dans les montagnes des petits cantons, où des hommes simples conservoient l'antique trésor de leurs vertus et de leurs usages. Sans doute, Berne et d'autres villes de Suisse possédoient d'injustes priviléges, et de vieux préjugés se mêloient à la démocratie des petits cantons; mais étoit-ce par la force qu'on pouvoit améliorer des pays accoutumés à ne reconnoître que l'action lente et progressive du temps? Les institutions politiques de la Suisse, il est vrai, se sont perfectionnées à plusieurs égards, et, jusqu'à ces derniers temps, on auroit pu croire que la médiation même de Bonaparte avoit éloigné quelques préjugés des cantons catholiques. Mais l'union et l'énergie patriotique ont beaucoup perdu depuis la révolution. L'on s'est habitué à recourir aux étrangers, à prendre part aux passions politiques des autres nations, tandis que le seul intérêt de l'Helvétie, c'est d'être pacifique, indépendante et fière.

On parloit, en 1797, de la résistance que le canton de Berne et les petits cantons démocratiques vouloient opposer à l'invasion dont

ils étoient menacés. Je fis des vœux alors contre les François pour la première fois de ma vie; pour la première fois de ma vie, j'éprouvai la douloureuse angoisse de blâmer mon propre pays assez pour souhaiter le triomphe de ceux qui le combattoient. Jadis, au moment de livrer la bataille de Granson, les Suisses se prosternèrent devant Dieu, et leurs ennemis crurent qu'ils alloient rendre les armes; mais ils se relevèrent, et furent vainqueurs. Les petits cantons, en 1798, dans leur noble ignorance des choses de ce monde, envoyèrent leur contingent à Berne; ces soldats religieux se mirent à genoux devant l'église, en arrivant sur la place publique. *Nous ne redoutons pas*, disoient-ils, *les armées de la France; nous sommes quatre cents, et, si cela ne suffit pas, nous sommes prêts à faire marcher encore quatre cents autres de nos compagnons au secours de notre patrie.* Qui ne seroit touché de cette grande confiance en de si foibles moyens? Mais le temps des trois cents Spartiates étoit passé; le nombre pouvoit tout, et le dévouement individuel luttoit en vain contre les ressources d'un grand état et les combinaisons de la tactique.

Le jour de la première bataille des Suisses contre les François, quoique Coppet soit à

trente lieues de Berne, nous entendions, dans le silence de la fin du jour, les coups de canon qui retentissoient au loin à travers les échos des montagnes. On osoit à peine respirer pour mieux distinguer ce bruit funeste ; et, quoique toutes les probabilités fussent pour l'armée françoise, on espéroit encore un miracle en faveur de la justice ; mais le temps seul en est l'allié tout-puissant. Les troupes suisses furent vaincues en bataille rangée ; les habitans se défendirent toutefois très-long-temps dans leurs montagnes ; les femmes et les enfans prirent les armes ; des prêtres furent massacrés au pied des autels. Mais, comme il y avoit dans ce petit espace une volonté nationale, les François furent obligés de transiger avec elle ; et jamais les petits cantons n'acceptèrent la république une et indivisible, présent métaphysique que le directoire leur offroit à coups de canon. Il faut pourtant convenir qu'il y avoit en Suisse un parti pour l'unité de la république, et que ce parti comptoit des noms fort respectables. Jamais le directoire n'a influé sur les affaires des nations étrangères, sans s'appuyer sur une portion quelconque des hommes du pays. Mais ces hommes, quelque prononcés qu'ils fussent en faveur de la liberté, ont eu peine à maintenir

leur popularité, parce qu'ils s'étoient ralliés à la toute-puissance des François.

Lorsque le général Bonaparte fut à la tête de la France, il fit la guerre pour augmenter son empire, cela se conçoit; mais bien que le directoire désirât aussi de s'emparer de la Suisse comme d'une position militaire avantageuse, son principal but étoit d'étendre le système républicain en Europe. Or, comment pouvoit-il se flatter d'y parvenir, en contraignant l'opinion des peuples, et surtout de ceux qui, comme les Suisses, avoient le droit de se croire les plus anciens amis de la liberté? La violence ne convient qu'au despotisme; aussi s'est-elle enfin montrée sous son véritable nom, sous celui d'un chef militaire; mais le directoire y préluda par des mesures tyranniques.

Ce fut encore par une suite de ces combinaisons, moitié abstraites et moitié positives, moitié révolutionnaires et moitié diplomates, que le directoire voulut réunir Genève à la France; il commit à cet égard une injustice d'autant plus révoltante, qu'elle étoit en opposition avec tous les principes qu'il professoit. On ôtoit à un petit état libre son indépendance, malgré le vœu bien prononcé de ses habitans; on anéantissoit complétement la

valeur morale d'une république, berceau de la réformation, et qui avoit produit plus d'hommes distingués qu'aucune des plus grandes provinces de France; enfin, le parti démocratique faisoit ce qu'il eût considéré comme un crime dans ses adversaires. En effet, que n'auroit-on pas dit des rois ou des aristocrates qui eussent voulu ôter à Genève son existence individuelle? car les états aussi en ont une. Les François retiroient-ils de cette acquisition ce qu'elle faisoit perdre à la richesse de l'esprit humain en général? et la fable de la poule aux œufs d'or ne peut-elle pas s'appliquer aux petits états indépendans que les grands sont jaloux de posséder? On détruit par la conquête les biens mêmes dont on désiroit la possession.

Mon père, par la réunion de Genève, se trouvoit François légalement, lui qui l'avoit toujours été par ses sentimens et par sa carrière. Il falloit donc qu'il obtînt sa radiation de la liste des émigrés pour vivre en sûreté dans la Suisse, alors occupée par les armées du directoire. Il me remit, pour le porter à Paris, un mémoire, véritable chef-d'œuvre de dignité et de logique. Le directoire, après l'avoir lu, fut unanime dans la résolution de rayer M. Necker; et, quoique cet acte fût de

la justice la plus évidente, j'en conserverai toujours de la reconnoissance, tant j'en éprouvai de plaisir !

Je traitai alors avec le directoire pour le payement des deux millions que mon père avoit laissés en dépôt au trésor public. Le gouvernement reconnut la dette, mais il offrit de la payer en biens du clergé, et mon père s'y refusa : non qu'il prétendît adopter ainsi la couleur de ceux qui considèrent la vente de ces biens comme illégitime, mais parce que, dans aucune circonstance, il n'avoit voulu réunir ses opinions à ses intérêts, afin qu'il ne pût exister le moindre doute sur sa parfaite impartialité.

CHAPITRE XXIX.

De la fin du Directoire.

Après le coup funeste que la force militaire avoit porté, le 18 fructidor, à la considération des représentans du peuple, le directoire se maintint encore, comme on vient de le voir, pendant près de deux années, sans aucun changement extérieur dans son organisation. Mais le principe de vie qui l'avoit animé n'existoit plus; et l'on auroit pu dire de lui comme du géant dans l'Arioste, qu'il combattoit encore, oubliant qu'il étoit mort. Les élections, les délibérations des conseils, ne présentoient aucun intérêt, puisque les résultats en étoient toujours connus d'avance. Les persécutions qu'on faisoit subir aux nobles et aux prêtres n'étoient plus même provoquées par la haine populaire; la guerre n'avoit plus d'objet, puisque l'indépendance de la France et la limite du Rhin étoient assurées. Mais loin de rattacher l'Europe à la France, les directeurs commençoient déjà l'œuvre funeste que Napoléon a si cruellement terminée: ils inspiroient aux nations autant d'aversion pour le gouvernement

françois, que les princes seuls en avoient d'abord éprouvé.

On proclama la république romaine du haut du Capitole, mais il n'y avoit de républicains, dans la Rome de nos jours que les statues; et c'étoit n'avoir aucune idée de la nature de l'enthousiasme, que d'imaginer qu'en le contrefaisant on le feroit naître. Le consentement libre des peuples peut seul donner aux institutions politiques une certaine beauté native et spontanée, une harmonie naturelle qui garantisse leur durée. Le monstrueux système du despotisme dans les moyens, sous prétexte de la liberté dans le but, ne créoit que des gouvernemens à ressort, qu'il falloit remonter sans cesse, et qui s'arrêtoient dès qu'on cessoit de les faire marcher. On donnoit des fêtes à Paris avec des costumes grecs et des chars antiques; mais rien n'étoit fondé dans les âmes, et l'immoralité seule faisoit des progrès de toutes parts; car l'opinion publique ne récompensoit ni n'intimidoit personne.

Une révolution avoit eu lieu dans l'intérieur du directoire comme dans l'intérieur d'un sérail, sans que la nation y prît la moindre part. Les nouveaux choix étoient tombés sur des hommes tellement vulgaires, que la France, tout-à-fait lassée d'eux, appeloit à grands cris

un chef militaire : car elle ne vouloit, ni des jacobins dont le souvenir lui faisoit horreur, ni de la contre-révolution que l'arrogance des émigrés rendoit redoutable.

Les avocats qu'on avoit appelés dans l'année 1799 à la place de directeurs, n'y développoient que les ridicules de l'autorité, sans les talens et les vertus qui la rendent utile et respectable : c'étoit en effet une chose singulière que la facilité avec laquelle un directeur se donnoit des airs de cour, du soir au lendemain; il faut que ce ne soit pas un rôle bien difficile. Gohier, Moulins, que sais-je? les plus inconnus des mortels, étoient-ils nommés directeurs? le jour d'après ils ne s'occupoient plus que d'eux-mêmes : ils vous parloient de leur santé, de leurs intérêts de famille, comme s'ils étoient devenus des personnages chers à tout le monde. Ils étoient entretenus dans cette illusion par des flatteurs de bonne ou mauvaise compagnie, mais qui faisoient enfin leur métier de courtisans, en montrant à leur prince une sollicitude touchante sur tout ce qui pouvoit le regarder, à condition d'en obtenir une petite audience pour une requête particulière. Ceux de ces hommes qui avoient eu des reproches à se faire pendant le règne de la terreur, conservoient toujours à ce sujet une agi-

tation remarquable. Prononciez-vous un mot qui pût se rapporter au souvenir qui les inquiétoit? ils vous racontoient aussitôt leur histoire dans le plus grand détail, et quittoient tout pour vous en parler des heures entières. Reveniez-vous à l'affaire dont vous vouliez les entretenir? ils ne vous écoutoient plus. La vie de tout individu qui a commis un crime politique est toujours rattachée à ce crime, soit pour le justifier, soit pour le faire oublier à force de pouvoir.

La nation, fatiguée de cette caste révolutionnaire, en étoit arrivée à ce période des crises politiques où l'on croit trouver du repos par le pouvoir d'un seul. Ainsi Cromwell gouverna l'Angleterre, en offrant aux hommes compromis par la révolution l'abri de son despotisme. L'on ne peut nier à quelques égards la vérité de ce mot, qu'a dit depuis Bonaparte: *J'ai trouvé la couronne de France par terre, et je l'ai ramassée;* mais c'étoit la nation françoise elle-même qu'il falloit relever.

Les Russes et les Autrichiens avoient remporté de grandes victoires en Italie; les partis se multiplioient à l'infini dans l'intérieur, et l'on entendoit dans le gouvernement cette sorte de craquement qui précède la chute de l'édifice. On souhaita d'abord que le général

Joubert se mît à la tête de l'état ; il préféra le commandement des troupes, et se fit tuer noblement par l'ennemi, ne voulant pas survivre aux revers des armées françoises. Les vœux de tous auroient désigné Moreau pour premier magistrat de la république ; et certainement ses vertus l'en rendoient digne ; mais il ne se sentoit peut-être pas assez d'habileté politique pour une telle situation, et il aimoit mieux s'exposer aux dangers qu'aux affaires.

Parmi les autres généraux françois, on n'en connoissoit guère qui fussent propres à la carrière civile. Un seul, le général Bernadotte, réunissoit, comme il l'a prouvé dans la suite, les qualités d'un homme d'état et d'un grand militaire. Mais le parti républicain étoit le seul qui le portât alors, et ce parti n'approuvoit pas plus l'usurpation de la république, que les royalistes n'approuvoient celle du trône. Bernadotte se borna donc, comme nous le rappellerons dans le chapitre suivant, à rétablir les armées pendant qu'il fut ministre de la guerre. Les scrupules, de quelque genre qu'ils fussent être, n'arrêtoient pas le général Bonaparte ; aussi nous allons voir comment il s'est emparé des destinées de la France, et de quelle manière il les a conduites.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Nouvelles d'Égypte; retour de Bonaparte.

Rien n'étoit plus propre à frapper les esprits que la guerre d'Égypte; et, bien que la grande victoire navale remportée par Nelson près d'Aboukir en eût détruit les avantages possibles, des lettres datées du Caire, des ordres qui partoient d'Alexandrie pour arriver jusqu'aux ruines de Thèbes, vers les confins de l'Éthiopie, accroissoient la réputation d'un homme qu'on ne voyoit plus, mais qui sembloit de loin un phénomène extraordinaire. Il mettoit à la tête de ses proclamations : *Bonaparte, général en chef, et membre de l'Institut national;* on en concluoit qu'il étoit ami des lumières, et qu'il protégeoit les lettres; mais la garantie qu'il donnoit à cet égard n'étoit pas plus sûre que sa profession de foi mahométane, suivie de son concordat avec le pape. Il commençoit déjà la mystification de l'Europe, convaincu, comme il l'est, que la

science de la vie ne consiste pour chacun que dans les manœuvres de l'égoïsme. Bonaparte n'est pas seulement un homme, mais un système; et, s'il avoit raison, l'espèce humaine ne seroit plus ce que Dieu l'a faite. On doit donc l'examiner comme un grand problème dont la solution importe à la pensée dans tous les siècles.

En réduisant tout au calcul, Bonaparte en savoit pourtant assez sur ce qu'il y a d'involontaire dans la nature des hommes, pour sentir la nécessité d'agir sur l'imagination; et sa double adresse consistoit dans l'art d'éblouir les masses et de corrompre les individus.

Sa conversation avec le mufti dans la pyramide de Chéops, devoit enchanter les Parisiens, parce qu'elle réunissoit deux choses qui les captivent: un certain genre de grandeur, et de la moquerie tout ensemble. Les François sont bien aises d'être émus, et de rire de ce qu'ils sont émus; le charlatanisme leur plaît, ils aident volontiers à se tromper eux-mêmes, pourvu qu'il leur soit permis, tout en se conduisant comme des dupes, de montrer par quelques bons mots, que pourtant ils ne le sont pas.

Bonaparte, dans la pyramide, se servit du

langage oriental. « *Gloire à Allah!* dit-il; *il n'y* « *a de vrai Dieu que Dieu, et Mahomet est son* « *prophète. Le pain dérobé par le méchant se* » *réduit en poussière dans sa bouche.* » — « *Tu* « *as parlé*, dit le mufti, *comme le plus docte* « *des mullahs.* » — « *Je puis faire descendre du* « *ciel un char de feu*, continuoit Bonaparte, « *et le diriger sur la terre.* » — « *Tu es le* « *plus grand capitaine*, répondoit le mufti, « *dont la puissance de Mahomet ait armé le* « *bras.* » Mahomet, toutefois, n'empêcha pas que sir Sidney Smith n'arrêtât, par sa brillante valeur, les succès de Bonaparte à Saint-Jean-d'Acre.

Lorsque Napoléon, en 1805, fut nommé roi d'Italie, il dit au général Berthier, dans un de ces momens où il causoit de tout pour essayer ses idées sur les autres : « Ce Sidney « Smith m'a fait manquer ma fortune à Saint- « Jean-d'Acre; je voulois partir d'Égypte, pas- « ser par Constantinople, et prendre l'Europe « à revers pour arriver à Paris. « Cette fortune manquée paroissoit alors néanmoins en assez bon état. Quoi qu'il en soit de ces regrets, gigantesques comme les entreprises qui les ont suivis, le général Bonaparte trouva le moyen de faire passer ses revers en Égypte pour des succès; et, bien que son expé-

dition n'eût d'autre résultat que la ruine de la flotte et la destruction d'une de nos plus belles armées, on l'appela le vainqueur de l'Orient.

Bonaparte, s'emparant avec habileté de l'enthousiasme des François pour la gloire militaire, associa leur amour-propre à ses victoires comme à ses défaites. Il prit par degrés la place que tenoit la révolution dans toutes les têtes, et reporta sur son nom seul tout le sentiment national qui avoit grandi la France aux yeux des étrangers.

Deux de ses frères, Lucien et Joseph, siégeoient au conseil des cinq cents, et tous les deux, dans des genres différens, avoient assez d'esprit et de talens pour être éminemment utiles au général. Ils veilloient pour lui sur l'état des affaires; et, quand le moment fut venu, ils lui conseillèrent de revenir en France. Les armées étoient alors battues en Italie, et, pour la plupart, désorganisées par les fautes de l'administration. Les jacobins commençoient à se remontrer, le directoire étoit sans considération et sans force: Bonaparte reçut toutes ces nouvelles en Egypte; et, après s'être enfermé quelques heures pour les méditer, il se résolut à partir. Cet aperçu rapide et sûr des circonstances est précisément ce qui le distin-

gue; et l'occasion ne s'est jamais offerte à lui en vain. On a beaucoup répété qu'en s'éloignant alors, il avoit déserté son armée. Sans doute, il est un genre d'exaltation désintéressée qui n'auroit pas permis à un guerrier de se séparer ainsi de ceux qui l'avoient suivi, et qu'il laissoit dans la détresse. Mais le général Bonaparte couroit de tels risques en traversant la mer couverte de vaisseaux anglois; le dessein qui l'appeloit en France étoit en lui-même si hardi, qu'il est absurde de traiter de lâcheté son départ d'Égypte. Il ne faut pas attaquer un être de ce genre par les déclamations communes: tout homme qui a produit un grand effet sur les autres hommes doit être approfondi pour être jugé.

Un reproche d'une nature beaucoup plus grave, c'est l'absence totale d'humanité que le général Bonaparte manifesta dans sa campagne d'Égypte. Toutes les fois qu'il a trouvé quelque avantage dans la cruauté, il se l'est permise, sans que, pour cela, sa nature fût sanguinaire. Il n'a pas plus d'envie de verser le sang qu'un homme raisonnable n'a envie de dépenser de l'argent quand cela n'est pas nécessaire; mais ce qu'il appelle la nécessité, c'est son ambition; et, lorsque cette ambition étoit compromise, il n'admettoit pas même un moment

qu'il pût hésiter à sacrifier les autres à lui; et ce que nous nommons la conscience ne lui a jamais paru que le nom poétique de la duperie.

CHAPITRE II.

Révolution du 18 brumaire.

Dans le temps qui s'étoit écoulé depuis les lettres que les frères de Bonaparte lui avoient écrites en Égypte pour le rappeler, les affaires avoient singulièrement changé de face en France. Le général Bernadotte, nommé ministre de la guerre, avoit en peu de mois réorganisé les armées. L'extrême activité de ce général réparoit tous les maux que la négligence avoit causés. Un jour, comme il passoit en revue les jeunes gens de Paris qui alloient partir pour la guerre : *Enfans*, leur dit-il, *il y a sûrement parmi vous de grands capitaines.* Ces simples paroles électrisoient les âmes, en rappelant l'un des premiers avantages des institutions libres, l'émulation qu'elles excitent dans toutes les classes.

Les Anglois avoient fait une descente en Hollande, mais ils en étoient déjà repoussés. Les Russes avoient été battus à Zurich par Masséna ; les armées françoises reprenoient l'offensive en Italie. Ainsi, quand le général Bonaparte revint, la Suisse, la Hollande et le Piémont étoient encore sous l'influence fran-

çoise ; la barrière du Rhin, conquise par la république, ne lui étoit point disputée, et la force de la France étoit en équilibre avec celle des autres états de l'Europe. Pouvoit-on imaginer alors que, de toutes les combinaisons que le sort offroit à la France, celle qui devoit la conduire à être conquise et subjuguée étoit de prendre pour chef le plus habile des généraux ? La tyrannie anéantit jusqu'aux forces militaires mêmes auxquelles elle a tout sacrifié.

Ce n'étoient donc plus les revers de la France au dehors, qui faisoient désirer Bonaparte en 1799 ; mais la peur que causoient les jacobins le servit puissamment. Ils n'avoient plus de moyens, et leur apparition n'étoit que celle d'un spectre qui vient remuer des cendres ; mais c'en étoit assez pour ranimer la haine qu'ils inspiroient, et la nation se précipita dans les bras de Bonaparte en fuyant un fantôme.

Le président du directoire avoit dit, le 10 août de l'année même où Bonaparte se fit consul : *La royauté ne se relèvera jamais ; on ne verra plus ces hommes qui se disoient élégués du ciel pour opprimer avec plus de sécurité la terre, et qui ne voyoient dans la France que leur patrimoine, dans les Français que leurs*

sujets, et dans les lois que l'expression de leur bon plaisir. Ce qu'on ne devoit plus voir, on le vit bientôt néanmoins; et ce que la France souhaitoit en appelant Bonaparte, le repos et la paix, étoit précisément ce que son caractère repoussoit, comme un élément dans lequel il ne pouvoit vivre.

Lorsque César renversa la république romaine, il avoit à combattre Pompée et les plus illustres patriciens de son temps; Cicéron et Caton luttoient contre lui : tout étoit grandeur en opposition à la sienne. Le général Bonaparte ne rencontra que des adversaires dont les noms ne valent pas la peine d'être cités. Si le directoire même avoit été dans toute sa force passée, il auroit dit comme Rewbell, lorsqu'on lui faisoit craindre que le général Bonaparte n'offrît sa démission : *Eh bien! acceptons-la; car la république ne manquera jamais d'un général pour commander ses armées.* En effet, ce qui avoit rendu les armées de la république françoise redoutables jusqu'alors, c'étoit de n'avoir eu besoin d'aucun homme en particulier pour les conduire. La liberté développe dans une grande nation tous les talens qu'exigent les circonstances.

Le 18 brumaire précisément, j'arrivai de Suisse à Paris; et comme je changeois de che-

vaux, à quelques lieues de la ville, on me dit que le directeur Barras venoit de passer, retournant à sa terre de Grosbois, accompagné par des gendarmes. Les postillons racontoient les nouvelles du jour; et cette façon populaire de les apprendre leur donnoit encore plus de vie. C'étoit la première fois, depuis la révolution, qu'on entendoit un nom propre dans toutes les bouches. Jusqu'alors on disoit: L'assemblée constituante a fait telle chose, le peuple, la convention; maintenant, on ne parloit plus que de cet homme qui devoit se mettre à la place de tous, et rendre l'espèce humaine anonyme, en accaparant la célébrité pour lui seul, et en empêchant tout être existant de pouvoir jamais en acquérir.

Le soir même de mon arrivée, j'appris que, pendant les cinq semaines que le général Bonaparte avoit passées à Paris depuis son retour, il avoit préparé les esprits à la révolution qui venoit d'éclater. Tous les partis s'étoient offerts à lui, et il leur avoit donné de l'espoir à tous. Il avoit dit aux jacobins qu'il les préserveroit du retour de l'ancienne dynastie; il avoit au contraire laissé les royalistes se flatter qu'il rétabliroit les Bourbons; il avoit fait dire à Sieyes qu'il lui donneroit les moyens de mettre au jour la constitution qu'il tenoit

dans un nuage depuis dix ans ; il avoit surtout captivé le public, qui n'est d'aucun parti, par des protestations générales d'amour de l'ordre et de la tranquillité. On lui parla d'une femme dont le directoire avoit fait saisir les papiers ; il se récria sur l'absurde atrocité de tourmenter les femmes, lui qui en a tant condamné selon son caprice à des exils sans terme ; il ne parloit que de la paix, lui qui a introduit la guerre éternelle dans le monde. Enfin, il y avoit dans sa manière une hypocrisie doucereuse qui faisoit un odieux contraste avec ce qu'on savoit de sa violence. Mais, après une tourmente de dix années, l'enthousiasme des idées avoit fait place dans les hommes de la révolution aux craintes et aux espérances qui les concernoient personnellement. Au bout d'un certain temps les idées reviennent ; mais la génération qui a eu part à de grands troubles civils, n'est presque jamais capable d'établir la liberté : elle s'est trop souillée pour accomplir une œuvre si pure.

La révolution de France n'a plus été, depuis le 18 fructidor, qu'une succession continuelle d'hommes qui se perdoient, en préférant leur intérêt à leur devoir : ils donnoient du moins ainsi une grande leçon à leurs successeurs.

Bonaparte ne rencontra point d'obstacles pour arriver au pouvoir. Moreau n'étoit pas entreprenant dans les affaires civiles; le général Bernadotte demanda vivement au directoire de le rappeler au ministère de la guerre. Sa nomination fut écrite, mais le courage manqua pour la signer. Presque tous les militaires se rallièrent donc à Bonaparte; car, en se mêlant encore une fois des révolutions intérieures, ils étoient résolus à placer un des leurs à la tête de l'état, afin de s'assurer ainsi les récompenses qu'ils vouloient obtenir.

Un article de la constitution qui permettoit au conseil des anciens de transférer le corps législatif dans une autre ville que Paris, fut le moyen dont on se servit pour amener le renversement du directoire.

Le conseil des anciens ordonna, le 18 brumaire, que le corps législatif se transportât à Saint-Cloud le lendemain 19, parce qu'on pouvoit y faire agir plus facilement la force militaire. Le 18 au soir, la ville entière étoit agitée par l'attente de la grande journée du lendemain; et sans aucun doute la majorité des honnêtes gens, craignant le retour des jacobins, souhaitoit alors que le général Bonaparte eût l'avantage. Mon sentiment, je l'avoue, étoit fort mélangé. La

lutte étant une fois engagée, une victoire momentanée des jacobins pouvoit amener des scènes sanglantes; mais j'éprouvois néanmoins, à l'idée du triomphe de Bonaparte, une douleur que je pourrois appeler prophétique.

Un de mes amis, présent à la séance de Saint-Cloud, m'envoyoit des courriers d'heure en heure : une fois il me manda que les jacobins alloient l'emporter, et je me préparai à quitter de nouveau la France; l'instant d'après j'appris que le général Bonaparte avoit triomphé, les soldats ayant dispersé la représentation nationale; et je pleurai, non la liberté, elle n'exista jamais en France, mais l'espoir de cette liberté sans laquelle il n'y a pour ce pays que honte et malheur. Je me sentois dans cet instant une difficulté de respirer qui est devenue depuis, je crois, la maladie de tous ceux qui ont vécu sous l'autorité de Bonaparte.

On a parlé diversement de la manière dont s'est accomplie cette révolution du 18 brumaire. Ce qui importe surtout, c'est d'observer dans cette occasion les traits caractéristiques de l'homme qui a été près de quinze ans le maître du continent européen. Il se rendit à la barre du conseil des anciens, et voulut les entraîner en leur parlant avec chaleur et avec

noblesse; mais il ne sait pas s'exprimer dans le langage soutenu; ce n'est que dans la conversation familière que son esprit mordant et décidé se montre à son avantage : d'ailleurs, comme il n'a d'enthousiasme véritable sur aucun sujet, il n'est éloquent que dans l'injure, et rien ne lui étoit plus difficile que de s'astreindre, en improvisant, au genre de respect qu'il faut pour une assemblée qu'on veut convaincre. Il essaya de dire au conseil des anciens : *Je suis le dieu de la guerre et de la fortune; suivez-moi.* Mais il se servoit de ces paroles pompeuses par embarras, à la place de celles qu'il auroit aimé leur dire : *Vous êtes tous des misérables, et je vous ferai fusiller, si vous ne m'obéissez pas.*

Le 19 brumaire, il arriva dans le conseil des cinq cents, les bras croisés, avec un air très-sombre, et suivi de deux grands grenadiers qui protégeoient sa petite stature. Les députés appelés jacobins poussèrent des hurlemens en le voyant entrer dans la salle; son frère Lucien, bien heureusement pour lui, étoit alors président; il agitoit en vain la sonnette pour rétablir l'ordre; les cris de *traître* et d'*usurpateur* se faisoient entendre de toutes parts; et l'un des députés, compatriote de Bonaparte, le corse Aréna, s'approcha de ce général et le

secoua fortement par le collet de son habit. On a supposé, mais sans fondement, qu'il avoit un poignard pour le tuer. Son action cependant effraya Bonaparte, et il dit aux grenadiers qui étoient à côté de lui, en laissant tomber sa tête sur l'épaule de l'un d'eux : *Tirez-moi d'ici.* Les grenadiers l'enlevèrent du milieu des députés qui l'entouroient, ils le portèrent hors de la salle en plein air; et, dès qu'il y fut, sa présence d'esprit lui revint. Il monta à cheval à l'instant même; et, parcourant les rangs de ses grenadiers, il les détermina bientôt à ce qu'il vouloit d'eux.

Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, on a remarqué que Bonaparte pouvoit se troubler quand un autre danger que celui de la guerre étoit en face de lui, et quelques personnes en ont conclu bien ridiculement qu'il manquoit de courage. Certes on ne peut nier son audace; mais, comme il n'est rien, pas même brave, d'une façon généreuse, il s'ensuit qu'il ne s'expose jamais que quand cela peut être utile. Il seroit très-fâché d'être tué, parce que c'est un revers, et qu'il veut en tout du succès; il en seroit aussi fâché, parce que la mort déplaît à son imagination; mais il n'hésite pas à hasarder sa vie, lorsque, suivant sa manière de voir, la partie vaut le

risque de l'enjeu, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Après que le général Bonaparte fut sorti de la salle des cinq cents, les députés qui lui étoient opposés demandèrent avec véhémence qu'il fût mis hors la loi, et c'est alors que son frère Lucien, président de l'assemblée, lui rendit un éminent service, en se refusant, malgré toutes les instances qu'on lui faisoit, à mettre cette proposition aux voix. S'il y avoit consenti, le décret auroit passé, et personne ne peut savoir l'impression que ce décret eût encore produite sur les soldats : ils avoient constamment abandonné depuis dix ans ceux de leurs généraux que le pouvoir législatif avoit proscrits; et, bien que la représentation nationale eût perdu son caractère de légalité par le 18 fructidor, la ressemblance des mots l'emporte souvent sur la diversité des choses. Le général Bonaparte se hâta d'envoyer la force armée prendre Lucien pour le mettre en sûreté hors de la salle; et, dès qu'il fut sorti, les grenadiers entrèrent dans l'orangerie, où les députés étoient rassemblés, et les chassèrent en marchant en avant d'une extrémité de la salle à l'autre, comme s'il n'y avoit eu personne. Les députés, repoussés contre le mur, furent forcés de s'enfuir par la fenêtre dans les

jardins de Saint-Cloud, avec leurs toges sénatoriales. On avoit déjà proscrit des représentans du peuple en France; mais c'étoit la première fois depuis la révolution qu'on rendoit l'état civil ridicule en présence de l'état militaire; et Bonaparte, qui vouloit fonder son pouvoir sur l'avilissement des corps aussi-bien que sur celui des individus, jouissoit d'avoir su, dès les premiers instans, détruire la considération des députés du peuple. Du moment que la force morale de la représentation nationale étoit anéantie, un corps législatif, quel qu'il fût, n'offroit aux yeux des militaires qu'une réunion de cinq cents hommes beaucoup moins forts et moins dispos qu'un bataillon du même nombre, et ils ont toujours été prêts depuis, si leur chef le commandoit, à redresser les diversités d'opinion comme des fautes de discipline.

Dans les comités des cinq cents, en présence des officiers de sa suite et de quelques amis des directeurs, le général Bonaparte tint un discours qui fut imprimé dans les journaux du temps. Ce discours offre un rapprochement singulier, et que l'histoire doit recueillir. *Qu'ont-ils fait*, dit-il, en parlant des directeurs, *de cette France que je leur ai laissée si brillante? Je leur avois laissé la paix, et j'ai retrouvé la*

guerre; je leur avois laissé des victoires, et j'ai retrouvé des revers. Enfin, qu'ont-ils fait de cent mille François que je connoissois tous, mes compagnons d'armes, et qui sont morts maintenant? Puis, terminant tout à coup sa harangue d'un ton plus calme, il ajouta : *Cet état de choses ne peut durer; il nous mèneroit dans trois ans au despotisme.* Bonaparte s'est chargé de hâter l'accomplissement de sa prédiction,

Mais ne seroit-ce pas une grande leçon pour l'espèce humaine, si ces directeurs, hommes très-peu guerriers, se relevoient de leur poussière, et demandoient compte à Napoléon de la barrière du Rhin et des Alpes, conquise par la république; compte des étrangers arrivés deux fois à Paris; compte de trois millions de François qui ont péri depuis Cadix jusqu'à Moscou; compte surtout de cette sympathie que les nations ressentoient pour la cause de la liberté en France, et qui s'est maintenant changée en aversion invétérée. Certes, les directeurs n'en seroient pas pour cela plus à louer; mais on devroit conclure que de nos jours une nation éclairée ne peut rien faire de pis que de se remettre entre les mains d'un homme. Le public a plus d'esprit qu'aucun individu maintenant, et les institutions rallient les opinions beaucoup plus sagement que

les circonstances. Si la nation françoise, au lieu de choisir ce fatal étranger, qui l'a exploitée pour son propre compte, et mal exploitée même sous ce rapport; si la nation françoise, dis-je, alors si imposante, malgré toutes ses fautes, s'étoit constituée elle-même, en respectant les leçons que dix ans d'expérience venoient de lui donner, elle seroit encore la lumière du monde.

CHAPITRE III.

Comment la constitution consulaire fut établie.

Le sortilége le plus puissant dont Bonaparte se soit servi pour fonder son pouvoir, c'est, comme nous l'avons déjà dit, la terreur qu'inspiroit le nom seul du jacobinisme, bien que tous les hommes capables de réflexion sachent parfaitement que ce fléau ne peut renaître en France. On se donne volontiers l'air de craindre les partis battus, pour motiver des mesures générales de rigueur. Tous ceux qui veulent favoriser l'établissement du despotisme rappellent avec violence les forfaits commis par la démagogie. C'est une tactique très-facile; aussi Bonaparte paralysoit-il toute espèce de résistance à ses volontés par ces mots : *Voulez-vous que je vous livre aux jacobins?* Et la France alors plioit devant lui, sans que des hommes énergiques osassent lui répondre : *Nous saurons combattre les jacobins et vous.* Enfin même alors on ne l'aimoit pas, mais on le préféroit; il s'est presque toujours offert en concurrence avec une autre crainte, afin de faire accepter sa puissance comme un moindre mal.

Une commission, composée de cinquante membres des cinq cents et des anciens, fut chargée de discuter avec le général Bonaparte la constitution qu'on alloit proclamer. Quelques-uns de ces membres qui avoient sauté la veille par la fenêtre, pour échapper aux baïonnettes, traitoient sérieusement les questions abstraites des lois nouvelles, comme si l'on avoit pu supposer encore que leur autorité seroit respectée. Ce sang-froid pouvoit être beau s'il eût été joint à de l'énergie; mais on ne discutoit les questions abstraites que pour établir une tyrannie; comme du temps de Cromwell on cherchoit dans la Bible des passages pour autoriser le pouvoir absolu.

Bonaparte laissoit ces hommes, accoutumés à la tribune, dissiper en paroles leur reste de caractère; mais, quand ils approchoient, par la théorie, trop près de la pratique, il abrégeoit toutes les difficultés en les menaçant de ne plus se mêler de leurs affaires, c'est-à-dire, de les terminer par la force. Il se complaisoit assez dans ces longues discussions, parce qu'il aime beaucoup lui-même à parler. Son genre de dissimulation en politique n'est pas le silence; il aime mieux dérouter les esprits par un tourbillon de discours, qui fait croire tour à tour aux choses le plus opposées. En effet,

on trompe souvent mieux en parlant qu'en se taisant. Le moindre signe trahit ceux qui se taisent ; mais, quand on a l'impudeur de mentir activement, on peut agir davantage sur la conviction. Bonaparte se prêtoit donc aux arguties d'un comité qui discutoit l'établissement d'un ordre social comme la composition d'un livre. Il n'étoit pas alors question de corps anciens à ménager, de priviléges à conserver, ou même d'usages à respecter: la révolution avoit tellement dépouillé la France de tous les souvenirs du passé, qu'aucune base antique ne gênoit le plan de la constitution nouvelle.

Heureusement pour Bonaparte, il n'étoit pas même nécessaire, dans une pareille discussion, d'avoir recours à des connoissances approfondies; il suffisoit de combattre contre des raisonnemens, espèce d'armes dont il se jouoit à son gré, et auxquelles il opposoit, quand cela lui convenoit, une logique où tout étoit inintelligible, excepté sa volonté. Quelques personnes ont cru que Bonaparte avoit une grande instruction sur tous les sujets, parce qu'il a fait à cet égard, comme à tant d'autres, usage de son charlatanisme. Mais, comme il a peu lu dans sa vie, il ne sait que ce qu'il a recueilli par la conversation. Le hasard peut faire qu'il

vous dise, sur un sujet quelconque, une chose très-détaillée et même très-savante, s'il a rencontré quelqu'un qui l'en ait informé la veille ; mais, l'instant d'après ; on découvre qu'il ne sait pas ce que tous les gens instruits ont appris dès leur enfance. Sans doute il faut avoir beaucoup d'esprit d'un certain genre, de l'esprit d'adresse, pour déguiser ainsi son ignorance ; toutefois, il n'y a que les personnes éclairées par des études sincères et suivies, qui puissent avoir des idées vraies sur le gouvernement des peuples. La vieille doctrine de la perfidie n'a réussi à Bonaparte que parce qu'il y joignoit le prestige de la victoire. Sans cette association fatale, il n'y auroit pas deux manières de voir sur un tel homme.

On nous racontoit tous les soirs les séances de Bonaparte avec son comité, et ces récits auroient pu nous amuser, s'ils ne nous avoient pas profondément attristés sur le sort de la France. La servilité de l'esprit de courtisan commençoit à se développer dans les hommes qui avoient montré le plus d'âpreté révolutionnaire. Ces féroces jacobins préludoient aux rôles de barons et de comtes qui leur étoient destinés par la suite, et tout annonçoit que leur intérêt personnel seroit le vrai Protée qui prendroit à volonté les formes les plus diverses.

Pendant cette discussion, je rencontrai un conventionnel que je ne nommerai point; car pourquoi nommer, quand la vérité du tableau ne l'exige pas? Je lui exprimai mes alarmes sur la liberté. « Oh! me répondit il, madame, « nous en sommes arrivés au point de ne plus « songer à sauver les principes de la révolu- « tion, mais seulement les hommes qui l'ont « faite. » Certes, ce vœu n'étoit pas celui de la France.

On croyoit que Sieyes présenteroit toute rédigée cette fameuse constitution dont on parloit depuis dix ans comme de l'arche d'alliance qui devoit réunir tous les partis; mais, par une bizarrerie singulière, il n'avoit rien d'écrit sur ce sujet. Le supériorité de l'esprit de Sieyes ne sauroit l'emporter sur la misanthropie de son caractère; la race humaine lui déplaît, et il ne sait pas traiter avec elle: on diroit qu'il voudroit avoir affaire à autre chose qu'à des hommes, et qu'il renonce à tout, faute de pouvoir trouver sur la terre une espèce plus selon son goût. Bonaparte, qui ne perdoit son temps ni dans la contemplation des idées abstraites, ni dans le découragement de l'humeur, aperçut très-vite en quoi le système de Sieyes pouvoit lui être utile; c'étoit parce qu'il anéantissoit très-artistement les

élections populaires : Sieyes y substituoit des listes de candidats sur lesquelles le sénat devoit choisir les membres du corps législatif et du tribunat; car on mettoit, je ne sais pourquoi, trois corps dans cette constitution, et même quatre, si l'on y comprend le conseil d'état, dont Bonaparte s'est si bien servi depuis. Quand le choix des députés n'est pas purement et directement fait par le peuple, il n'y a plus de gouvernement représentatif; des institutions héréditaires peuvent accompagner celle de l'élection, mais c'est en elle que consiste la liberté. Aussi l'important pour Bonaparte étoit-il de paralyser l'élection populaire, parce qu'il savoit bien qu'elle est inconciliable avec le despotisme.

Dans cette constitution, le tribunat, composé de cent personnes, devoit parler, et le corps législatif, composé de deux cent cinquante, devoit se taire; mais on ne concevoit pas pourquoi l'on donnoit à l'un cette permission, en imposant à l'autre cette contrainte. Le tribunat et le corps législatif n'étoient point assez nombreux en proportion de la population de la France, et toute l'importance politique devoit se concentrer dans le sénat conservateur, qui réunissoit tous les pouvoirs hors un seul, celui qui naît de l'indépendance

de fortune. Les sénateurs n'existoient que par les appointemens qu'ils recevoient du pouvoir exécutif. Le sénat n'étoit en effet que le masque de la tyrannie; il donnoit aux ordres d'un seul l'apparence d'être discutés par plusieurs.

Quand Bonaparte fut assuré de n'avoir affaire qu'à des hommes payés, divisés en trois corps, et nommés les uns par les autres, il se crut certain d'atteindre son but. Ce beau nom de tribun signifioit des pensions pour cinq ans; ce grand nom de sénateur signifioit des canonicats à vie, et il comprit bien vite que les uns voudroient acquérir ce que les autres désireroient conserver. Bonaparte se faisoit dire sa volonté sur divers tons, tantôt par la voix sage du sénat, tantôt par les cris commandés des tribuns, tantôt par le scrutin silencieux du corps législatif; et ce chœur à trois parties étoit censé l'organe de la nation, quoiqu'un même maître en fût le coryphée.

L'œuvre de Sieyes fut, sans doute altérée par Bonaparte. Sa vue longue d'oiseau de proie lui fit découvrir et supprimer tout ce qui, dans les institutions proposées, pouvoit un jour amener quelque résistance; mais Sieyes avoit perdu la liberté, en substituant quoi que ce fût à l'élection populaire.

Bonaparte lui-même n'auroit peut-être pas été assez fort pour opérer alors un tel changement dans les principes généralement admis ; il falloit que le philosophe servît à cet égard les desseins de l'usurpateur. Non assurément que Sieyes voulût établir la tyrannie en France, on doit lui rendre la justice qu'il n'y a jamais pris part : et d'ailleurs, un homme d'autant d'esprit ne peut aimer l'autorité d'un seul, si ce seul n'est pas lui-même. Mais, par sa métaphysique, il embrouilla la question la plus simple, celle de l'élection ; et c'est à l'ombre de ces nuages que Bonaparte s'introduisit impunément dans le despotisme.

CHAPITRE IV.

Des progrès du pouvoir absolu de Bonaparte.

On ne sauroit trop observer les premiers symptômes de la tyrannie; car, quand elle a grandi à un certain point, il n'est plus temps de l'arrêter. Un seul homme enchaîne la volonté d'une multitude d'individus dont la plupart, pris séparément, souhaiteroient d'être libres, mais qui néanmoins se soumettent, parce que chacun d'eux redoute l'autre, et n'ose lui communiquer franchement sa pensée. Souvent il suffit d'une minorité très-peu nombreuse pour faire face tour à tour à chaque portion de la majorité qui s'ignore elle-même.

Malgré les diversités de temps et de lieux, il y a des points de ressemblance entre l'histoire de toutes les nations tombées sous le joug. C'est presque toujours après de longs troubles civils que la tyrannie s'établit, parce qu'elle offre à tous les partis épuisés et craintifs l'espoir de trouver en elle un abri. Bonaparte a dit de lui-même, avec raison, qu'il savoit jouer à merveille de l'instrument du

pouvoir. En effet, comme il ne tient à aucune idée, et qu'il n'est arrêté par aucun obstacle, il se présente dans l'arène des circonstances en athlète aussi souple que vigoureux, et son premier coup-d'œil lui fait connoître ce qui, dans chaque personne, ou dans chaque association d'hommes, peut servir à ses desseins personnels. Son plan, pour parvenir à dominer la France, se fonda sur trois bases principales : contenter les intérêts des hommes aux dépens de leurs vertus, dépraver l'opinion par des sophismes, et donner à la nation pour but la guerre au lieu de la liberté. Nous le verrons suivre ces diverses routes avec une rare habileté. Les François, hélas! ne l'ont que trop bien secondé; néanmoins, c'est à son funeste génie surtout qu'il faut s'en prendre; car, les gouvernemens arbitraires ayant empêché de tout temps que cette nation n'eût des idées fixes sur aucun sujet, Bonaparte a fait mouvoir ses passions sans avoir à lutter contre ses principes. Il pouvoit dès lors honorer la France, et s'affermir lui-même par des institutions respectables; mais le mépris de l'espèce humaine a tout desséché dans son âme, et il a cru qu'il n'existoit de profondeur que dans la région du mal.

Nous avons déjà vu que le général Bonaparte

fit décréter une constitution dans laquelle il n'existoit point de garanties. De plus, il eut grand soin de laisser subsister les lois émises pendant la révolution, afin de prendre à son gré l'arme qui lui convenoit dans cet arsenal détestable. Les commissions extraordinaires, les déportations, les exils, l'esclavage de la presse, ces mesures malheureusement prises au nom de la liberté, étoient fort utiles à la tyrannie. Il mettoit en avant, pour les adopter, tantôt la raison d'état, tantôt la nécessité des temps, tantôt l'activité de ses adversaires, tantôt le besoin de maintenir le calme. Telle est l'artillerie des phrases qui fondent le pouvoir absolu, car les circonstances ne finissent jamais, et plus on veut comprimer par des mesures illégales, plus on fait de mécontens qui motivent la nécessité de nouvelles injustices. C'est toujours à demain qu'on remet l'établissement de la loi; et c'est un cercle vicieux dont on ne peut sortir, car l'esprit public qu'on attend pour permettre la liberté ne sauroit résulter que de cette liberté même.

La constitution donnoit à Bonaparte deux collègues; il choisit avec une sagacité singulière, pour ses consuls adjoints, deux hommes qui ne servoient qu'à déguiser son unité despotique : l'un, Cambacérès, jurisconsulte

d'une grande instruction, mais qui avoit appris, dans la convention, à plier méthodiquement devant la terreur; et l'autre, Lebrun, homme d'un esprit très-cultivé et de manières très-polies, mais qui s'étoit formé sous le chancelier Maupeou, sous ce ministre qui avoit substitué un parlement nommé par lui à ceux de France, ne trouvant pas encore assez d'arbitraire dans la monarchie telle qu'elle étoit alors. Cambacérès étoit l'interprète de Bonaparte auprès des révolutionnaires, et Lebrun auprès des royalistes; l'un et l'autre traduisoient le même texte en deux langues différentes. Deux habiles ministres avoient aussi chacun pour mission d'adapter l'ancien et le nouveau régime au mélange du troisième. Le premier, grand seigneur engagé dans la révolution, disoit aux royalistes qu'il leur convenoit de retrouver les institutions monarchiques, en renonçant à l'ancienne dynastie. Le second, un homme des temps funestes, mais néanmoins prêt à servir au rétablissement des cours, prêchoit aux républicains la nécessité d'abandonner leurs opinions politiques, pourvu qu'ils pussent conserver leurs places. Parmi ces chevaliers de la circonstance, Bonaparte, le grand maître, savoit la créer, et les autres manœuvroient

selon le vent que ce génie des orages avoit soufflé dans les voiles.

L'armée politique du premier consul étoit composée de transfuges des deux partis. Les royalistes lui sacrifioient leur fidélité envers les Bourbons, et les patriotes leur attachement à la liberté ; ainsi donc aucune façon de penser indépendante ne pouvoit se montrer sous son règne ; car il pardonnoit plus volontiers un calcul égoïste qu'une opinion désintéressée. C'étoit par le mauvais côté du cœur humain qu'il croyoit pouvoir s'en emparer.

Bonaparte prit les Tuileries pour sa demeure, et ce fut un coup de partie que le choix de cette habitation. On avoit vu là le roi de France, les habitudes monarchiques y étoient encore présentes à tous les yeux, et il suffisoit, pour ainsi dire, de laisser faire les murs pour tout rétablir. Vers les derniers jours du dernier siècle, je vis entrer le premier consul dans le palais bâti par les rois ; et quoique Bonaparte fût bien loin encore de la magnificence qu'il a développée depuis, l'on voyoit déjà dans tout ce qui l'entouroit un empressement de se faire courtisan à l'orientale, qui dut lui persuader que gouverner la terre étoit chose bien facile. Quand sa voiture fut arrivée dans la cour des Tuileries, ses valets ouvrirent

la portière et précipitèrent le marche-pied avec une violence qui sembloit dire que les choses physiques elles-mêmes étoient insolentes, quand elles retardoient un instant la marche de leur maître. Lui ne regardoit ni ne remercioit personne, comme s'il avoit craint qu'on pût le croire sensible aux hommages mêmes qu'il exigeoit. En montant l'escalier au milieu de la foule qui se pressoit pour le suivre, ses yeux ne se portoient ni sur aucun objet, ni sur aucune personne en particulier; il y avoit quelque chose de vague et d'insouciant dans sa physionomie, et ses regards n'exprimoient que ce qu'il lui convient toujours de montrer, l'indifférence pour le sort, et le dédain pour les hommes.

Ce qui servoit singulièrement le pouvoir de Bonaparte; c'est qu'il n'avoit rien à ménager que la masse. Toutes les existences individuelles étoient anéanties par dix ans de troubles, et rien n'agit sur un peuple comme les succès militaires; il faut une grande puissance de raison pour combattre ce penchant, au lieu d'en profiter. Personne en France ne pouvoit croire sa situation assurée : les hommes de toutes les classes, ruinés ou enrichis, bannis ou récompensés, se trouvoient également un à un, pour ainsi dire, entre les mains du pou-

voir. Des milliers de François étoient portés sur la liste des émigrés ; d'autres milliers étoient acquéreurs de biens nationaux ; des milliers étoient proscrits comme prêtres ou comme nobles ; d'autres milliers craignoient de l'être pour leurs faits révolutionnaires. Bonaparte, qui marchoit toujours entre deux intérêts contraires, se gardoit bien de mettre un terme à ces inquiétudes par des lois fixes qui pussent faire connoître à chacun ses droits. Il rendoit à tel ou tel ses biens, à tel ou tel il les ôtoit pour toujours. Un arrêté sur la restitution des bois réduisoit l'un à la misère, l'autre retrouvoit fort au-delà de ce qu'il avoit possédé. Il rendoit quelquefois les biens du père au fils, ceux du frère aîné au frère cadet, selon qu'il étoit content ou mécontent de leur attachement à sa personne. Il n'y avoit pas un François qui n'eût quelque chose, à demander au gouvernement, et ce quelque chose c'étoit la vie ; car alors la faveur consistoit, non dans le frivole plaisir qu'elle peut donner, mais dans l'espérance de revoir sa patrie, et de retrouver au moins une portion de ce qu'on possédoit. Le premier consul s'étoit réservé la faculté de disposer, sous un prétexte quelconque, du sort de tous et de chacun. Cet état inouï de dépendance excuse à beaucoup d'égards la nation.

Peut-on, en effet, s'attendre à l'héroïsme universel? et ne faut-il pas de l'héroïsme, pour s'exposer à la ruine et au bannissement qui pesoient sur toutes les têtes par l'application d'un décret quelconque? Un concours unique de circonstances mettoit à la disposition d'un homme les lois de la terreur, et la force militaire créée par l'enthousiasme républicain. Quel héritage pour un habile despote!

Ceux, parmi les François, qui cherchoient à résister au pouvoir toujours croissant du premier consul, devoient invoquer la liberté pour lutter avec succès contre lui. Mais à ce mot, les aristocrates et les ennemis de la révolution crioient au jacobinisme, et secondoient ainsi la tyrannie, dont ils ont voulu depuis faire retomber le blâme sur leurs adversaires.

Pour calmer les jacobins, qui ne s'étoient pas encore tous ralliés à cette cour, dont ils ne comprenoient pas bien le sens, on répandoit des brochures dans lesquelles on disoit que l'on ne devoit pas craindre que Bonaparte voulût ressembler à César, à Cromwell ou à Monk; rôles usés, disoit-on, qui ne conviennent plus au siècle. Il n'est pas bien sûr, cependant, que les événemens de ce monde ne se répètent pas, quoique cela soit interdit aux

auteurs des pièces nouvelles; mais ce qui importoit alors, c'étoit de fournir une phrase à tous ceux qui vouloient être trompés d'une manière décente. La vanité françoise commença dès lors à se porter sur l'art de la diplomatie : la nation entière, à qui l'on disoit le secret de la comédie, étoit flattée de la confidence, et se complaisoit dans la réserve intelligente que l'on exigeoit d'elle.

On soumit bientôt les nombreux journaux qui existoient en France à la censure la plus rigoureuse, mais en même temps la mieux combinée; car il ne s'agissoit pas de commander le silence à une nation qui a besoin de faire des phrases, dans quelque sens que ce soit, comme le peuple romain avoit besoin de voir les jeux du cirque. Bonaparte établit dès lors cette tyrannie bavarde dont il a tiré depuis un si grand avantage. Les feuilles périodiques répétoient toutes la même chose chaque jour, sans que jamais il fût permis de les contredire. La liberté des journaux diffère à plusieurs égards de celle des livres. Les journaux annoncent les nouvelles dont toutes les classes de personnes sont avides, et la découverte de l'imprimerie, loin d'être, comme on l'a dit, la sauvegarde de la liberté, seroit l'arme la plus terrible du despotisme, si les

journaux, qui sont la seule lecture des trois quarts de la nation, étoient exclusivement soumis à l'autorité. Car, de même que les troupes réglées sont plus dangereuses que les milices pour l'indépendance des peuples, les écrivains soldés dépravent l'opinion bien plus qu'elle ne pouvoit se dépraver, quand on ne communiquoit que par la parole, et que l'on formoit ainsi son jugement d'après les faits. Mais, lorsque la curiosité pour les nouvelles ne peut se satisfaire qu'en recevant un appoint de mensonges; lorsque aucun événement n'est raconté sans être accompagné d'un sophisme; lorsque la réputation de chacun dépend d'une calomnie répandue dans des gazettes qui se multiplient de toutes parts sans qu'on accorde à personne la possibilité de les réfuter; lorsque les opinions sur chaque circonstance, sur chaque ouvrage, sur chaque individu, sont soumises au mot d'ordre des journalistes, comme les mouvemens des soldats aux chefs de file; c'est alors que l'art de l'imprimerie devient ce que l'on a dit du canon, *la dernière raison des rois.*

Bonaparte, lorsqu'il disposoit d'un million d'hommes armés, n'en attachoit pas moins d'importance à l'art de guider l'esprit public par les gazettes; il dictoit souvent lui-même

des articles de journaux qu'on pouvoit reconnoître aux saccades violentes du style; on voyoit qu'il auroit voulu mettre dans ce qu'il écrivoit des coups au lieu de mots. Il a dans tout son être un fond de vulgarité que le gigantesque même de son ambition ne sauroit toujours cacher. Ce n'est pas qu'il ne sache très-bien, un jour donné, se montrer avec beaucoup de convenance; mais il n'est à son aise que dans le mépris pour les autres; et, dès qu'il peut y rentrer, il s'y complaît. Toutefois ce n'étoit pas uniquement par goût qu'il se livroit à faire servir, dans ses notes du Moniteur, le cynisme de la révolution au maintien de sa puissance. Il ne permettoit qu'à lui d'être jacobin en France. Mais, lorsqu'il inséroit dans ses bulletins des injures grossières contre les personnes les plus respectables, il croyoit ainsi captiver la masse du peuple et des soldats, en se rapprochant de leur langage et de leurs passions, sous la pourpre même dont il étoit revêtu.

On ne peut arriver à un grand pouvoir qu'en mettant à profit la tendance de son siècle: aussi Bonaparte étudia-t-il bien l'esprit du sien. Il y avoit eu, parmi les hommes supérieurs du dix-huitième siecle en France, un superbe enthousiasme pour les principes qui fondent le

bonheur et la dignité de l'espèce humaine; mais à l'abri de ce grand chêne croissoient des plantes vénéneuses, l'égoïsme et l'ironie; et Bonaparté sut habilement se servir de ces dispositions funestes. Il tourna toutes les belles choses en ridicule, excepté la force; et la maxime proclamée sous son règne étoit: *Honte aux vaincus!* Aussi l'on ne seroit tenté de dire aux disciples de sa doctrine qu'une seule injure: *Et pourtant vous n'avez pas réussi;* car tout blâme, tiré du sentiment moral, ne leur importeroit guère.

Il falloit cependant donner un principe de vie à ce système de dérision et d'immoralité, sur lequel se fondoit le gouvernement civil. Ces puissances négatives ne suffisoient pas pour marcher en avant, sans l'impulsion des succès militaires. L'ordre dans l'administration et dans les finances, les embellissemens des villes, la confection des canaux et des grandes routes, tout ce qu'on a pu louer enfin dans les affaires de l'intérieur, avoit pour unique base l'argent obtenu par les contributions levées sur les étrangers. Il ne falloit pas moins que les revenus du continent pour procurer alors de tels avantages à la France; et, loin qu'ils fussent fondés sur des institutions durables, la grandeur apparente de ce colosse ne reposoit que sur des pieds d'argile.

CHAPITRE V.

L'Angleterre devoit-elle faire la paix avec Bonaparte, à son avénement au consulat?

Lorsque le général Bonaparte fut nommé consul, ce qu'on attendoit de lui, c'étoit la paix. La nation étoit fatiguée de sa longue lutte; et, sûre alors d'obtenir son indépendance, avec la barrière du Rhin et des Alpes, elle ne souhaitoit que la tranquillité; certes, elle s'adressoit mal pour l'obtenir. Cependant le premier consul fit des démarches pour se rapprocher de l'Angleterre, et le ministère d'alors s'y refusa. Peut-être eut-il tort, car, deux ans après, lorsque Bonaparte avoit déjà assuré sa puissance par la victoire de Marengo, le gouvernement anglois se vit dans la nécessité de signer le traité d'Amiens, qui, sous tous les rapports, étoit plus désavantageux que celui qu'on auroit obtenu dans un moment où Bonaparte vouloit un succès nouveau, la paix avec l'Angleterre. Cependant je ne partage pas l'opinion de quelques personnes qui prétendent que, si le ministère anglois avoit alors accepté les propositions de la France, Bonaparte eût dès cet instant adopté un système

pacifique. Rien n'étoit plus contraire à sa nature et à son intérêt. Il ne sait vivre que dans l'agitation; et, si quelque chose peut plaider pour lui auprès de ceux qui réfléchissent sur l'être humain, c'est qu'il ne respire librement que dans une atmosphère volcanique; son intérêt aussi lui conseilloit la guerre.

Tout homme, devenu chef unique d'un grand pays autrement que par l'hérédité, peut difficilement s'y maintenir, s'il ne donne pas à la nation de la liberté ou de la gloire militaire, s'il n'est pas Washington ou un conquérant. Or, comme il étoit difficile de ressembler moins à Washington que Bonaparte, il ne pouvoit établir et conserver un pouvoir absolu qu'en étourdissant le raisonnement; qu'en présentant, tous les trois mois, aux François une perspective nouvelle, afin de suppléer, par la grandeur et la variété des événemens, à l'émulation honorable, mais tranquille, dont les peuples libres sont appelés à jouir.

Une anecdote peut servir à faire connoître comment, dès les premiers jours de l'avénement de Bonaparte au consulat, ses alentours savoient déjà de quelle façon servile il falloit s'y prendre pour lui plaire. Parmi les argumens allégués par lord Grenville, pour ne pas faire la paix avec Bonaparte, il y avoit que,

le gouvernement du premier consul tenant à lui seul, on ne pouvoit fonder une paix durable sur la vie d'un homme. Ces paroles irritèrent le premier consul ; il ne pouvoit souffrir qu'on discutât la chance de sa mort. En effet, quand on ne rencontre plus d'obstacle dans les hommes, on s'indigne contre la nature, qui seule est inflexible ; il nous est, à nous autres, plus facile de mourir ; nos ennemis, souvent même nos amis, tout notre sort enfin nous y prépare. L'homme chargé de réfuter dans le Moniteur la réponse de lord Grenville, se servit de ces expressions : *Quant à la vie et à la mort de Bonaparte, ces choses-là, my lord, sont au-dessus de votre portée.* Ainsi le peuple de Rome appeloit les empereurs *Votre Éternité.* Bizarre destinée de l'espèce humaine, condamnée à rentrer dans le même cercle par les passions, tandis qu'elle avance toujours dans la carrière des idées ! Le traité d'Amiens fut conclu, lorsque les succès de Bonaparte en Italie le rendoient déjà maître du continent ; les conditions en étoient très-désavantageuses pour les Anglois, et pendant l'année qu'il subsista, Bonaparte se permit des empiétemens tellement redoutables, qu'après la faute de signer ce traité, celle de ne pas le rompre eût été la plus grande. A cette époque, en 1803,

malheureusement pour l'esprit de liberté en Angleterre, et par conséquent sur le continent, dont elle est le fanal, le parti de l'opposition, ayant à sa tête M. Fox, fit entièrement fausse route par rapport à Bonaparte; et dès lors ce parti, si honorable d'ailleurs, a perdu dans la nation l'ascendant qu'il eût été désirable à d'autres égards de lui voir conserver. C'étoit déjà beaucoup trop que d'avoir défendu la révolution françoise sous le règne de la terreur; mais quelle faute, s'il se peut, plus dangereuse encore, que de considérer Bonaparte comme tenant aux principes de cette révolution dont il étoit le plus habile destructeur! Sheridan, qui, par ses lumières et ses talens, avoit de quoi faire la gloire de l'Angleterre et la sienne propre, montra clairement à l'opposition le rôle qu'elle devoit jouer, dans le discours éloquent qu'il prononça à l'occasion de la paix d'Amiens.

« La situation de Bonaparte et l'organisation » de son pouvoir sont telles, dit Sheridan, » qu'il doit entrer avec ses sujets dans un terri» ble échange; il faut qu'il leur promette de » les rendre les maîtres du monde, afin qu'ils » consentent à être ses esclaves; et, si tel est » son but, contre quelle puissance doit-il » tourner ses regards inquiets, si ce n'est » contre la Grande-Bretagne? Quelques-uns

» ont prétendu qu'il ne vouloit avoir avec nous
» d'autre rivalité que celle du commerce; heu-
» reux cet homme, si des vues administratives
» étoient entrées dans sa tête! mais qui pour-
» roit le croire? il suit l'ancienne méthode des
» taxes exagérées et des prohibitions. Toute-
» fois il voudroit arriver par un chemin plus
» court à notre perte; peut-être se figure-t-il
» que ce pays une fois subjugué, il pourra
» transporter chez lui notre commerce, nos
» capitaux et notre crédit, comme il a fait
» venir à Paris les tableaux et les statues d'Ita-
» lie. Mais ses ambitieuses espérances seroient
» bientôt trompées; ce crédit disparoîtroit
» sous la griffe du pouvoir; ces capitaux s'en-
» fonceroient dans la terre, s'ils étoient foulés
» aux pieds d'un despote; et ces entreprises
» commerciales seroient sans vigueur, en pré-
» sence d'un gouvernement arbitraire. S'il écrit
» sur ses tablettes des notes marginales relati-
» ves à ce qu'il doit faire des divers pays qu'il a
» soumis ou qu'il veut soumettre, le texte en-
» tier est consacré à la destruction de notre
» patrie. C'est sa première pensée en s'éveil-
» lant, c'est sa prière, à quelque divinité qu'il
» l'adresse, à Jupiter ou à Mahomet, au dieu des
» batailles ou à la déesse de la raison. Une im-
» portante leçon doit être tirée de l'arrogance

» de Bonaparte : il se dit l'instrument dont la » Providence a fait choix, pour rendre le bonheur à la Suisse, et la splendeur et l'importance à l'Italie; et nous aussi, nous devons » le considérer comme un instrument dont la » Providence a fait choix pour nous rattacher » davantage, s'il se peut, à notre constitution, » pour nous faire sentir le prix de la liberté » qu'elle nous assure; pour anéantir toutes les » différences d'opinion en présence de cet intérêt; enfin pour avoir sans cesse présent à » l'esprit, que tout homme qui arrive en Angleterre, en sortant de France, croit s'échapper d'un donjon, pour respirer l'air et la vie » de l'indépendance. »

La liberté triompheroit aujourd'hui dans l'opinion universelle, si tous ceux qui se sont ralliés à ce noble espoir avoient bien vu, dès le commencement du règne de Bonaparte, que le premier des contre-révolutionnaires, et le seul redoutable alors, c'étoit celui qui se revêtoit des couleurs nationales, pour rétablir impunément tout ce qui avoit disparu devant elles.

Les dangers dont l'ambition du premier consul menaçoit l'Angleterre, sont signalés avec autant de vérité que de force dans le discours que nous venons de citer. Le ministère

anglois est donc amplement justifié d'avoir recommencé la guerre ; mais, quoiqu'il ait pu, dans la suite, prêter plus ou moins d'appui aux adversaires personnels de Bonaparte, il ne s'est jamais permis d'autoriser un attentat contre sa vie ; une telle idée ne vint pas aux chefs d'un peuple de chrétiens. Bonaparte courut un grand danger par la machine infernale, assassinat le plus coupable de tous, puisqu'il menaçoit la vie d'un grand nombre d'autres personnes en même temps que celle du consul. Mais le ministère anglois n'entra point dans cette conspiration ; il y a lieu de croire que les chouans, c'est-à-dire, les jacobins du parti aristocrate, en furent seuls coupables. A cette occasion pourtant, on déporta cent trente révolutionnaires, bien qu'ils n'eussent pris aucune part à la machine infernale. Mais il parut simple alors de profiter du trouble que causoit cet événement, pour se débarrasser de tous ceux qu'on vouloit proscrire. Singulière façon, il faut le dire, de traiter l'espèce humaine ! Il s'agissoit d'hommes odieux ! s'écriera-t-on. Cela se peut ; mais qu'importe ? N'apprendra-t-on jamais en France qu'il n'y a point d'acception de personnes devant la loi ? Les agens de Bonaparte s'étoient fait alors le bizarre principe de frapper les deux partis à la fois,

lorsque l'un des deux avoit tort; ils appeloient cela de l'impartialité. Vers ce temps, un homme, auquel il faut épargner son nom, proposa de brûler vifs ceux qui seroient convaincus d'un attentat contre la vie du premier consul. La proposition des supplices cruels sembloit appartenir à d'autres siècles que le nôtre; mais la flatterie ne s'en tient pas toujours à la platitude, et la bassesse est très-facilement féroce.

CHAPITRE VI.

De l'inauguration du Concordat à Notre-Dame.

A l'époque de l'avénement de Bonaparte, les partisans les plus sincères du catholicisme, après avoir été si long-temps victimes de l'inquisition politique, n'aspiroient qu'à une parfaite liberté religieuse. Le vœu général de la nation se bornoit à ce que toute persécution cessât désormais à l'égard des prêtres, et qu'on n'exigeât plus d'eux aucun genre de serment; enfin, que l'autorité ne se mêlât en rien des opinions religieuses de personne. Ainsi donc, le gouvernement consulaire eût contenté l'opinion, en maintenant en France la tolérance absolue, telle qu'elle existe en Amérique, chez un peuple dont la piété constante et les mœurs sévères, qui en sont la preuve, ne sauroient être mises en doute. Mais le premier consul ne s'occupoit point de ces saintes pensées; il savoit que, si le clergé reprenoit une consistance politique, son influence ne pouvoit seconder que les intérêts du despotisme; et, ce qu'il vouloit, c'étoit préparer les voies pour son arrivée au trône.

Il lui falloit un clergé comme des chambel-

lans, comme des titres, comme des décorations, enfin, comme toutes les anciennes cariatides du pouvoir; et lui seul étoit en mesure de les relever. L'on s'est plaint du retour des vieilles institutions, et l'on ne devroit pas oublier que Bonaparte en est la véritable cause. C'est lui qui a recomposé le clergé, pour le faire servir à ses desseins. Les révolutionnaires, qui étoient encore redoutables il y a quatorze ans, n'auroient jamais souffert que l'on redonnât ainsi une existence politique aux prêtres, si un homme qu'ils considéroient, à quelques égards, comme l'un d'entre eux, en leur présentant un concordat avec le pape, ne leur eût pas assuré que c'étoit une mesure très-profondément combinée, et qui serviroit au maintien des institutions nouvelles. Les révolutionnaires, à quelques exceptions près, sont plus violens que rusés, et par cela même on les flatte, quand on les traite en hommes habiles.

Bonaparte, assurément, n'est pas religieux, et l'espèce de superstition dont on a pu découvrir quelques traces dans son caractère, tient uniquement au culte de lui-même. Il croit à sa fortune, et ce sentiment s'est manifesté en lui de diverses manières; mais, depuis le mahométisme jusqu'à la religion des

pères du désert, depuis la loi agraire jusqu'à l'étiquette de la cour de Louis XIV; son esprit est prêt à concevoir, et son caractère à exécuter ce que la circonstance peut exiger. Toutefois, son penchant naturel étant pour le despotisme, ce qui le favorise lui plaît, et il auroit aimé l'ancien régime de France plus que personne, s'il avoit pu persuader au monde qu'il descendoit en droite ligne de Saint-Louis.

Il a souvent exprimé le regret de ne pas régner dans un pays où le monarque fût en même temps le chef de l'Église, comme en Angleterre et en Russie; mais, trouvant encore le clergé de France dévoué à la cour de Rome, il voulut négocier avec elle. Un jour il assuroit aux prélats que, dans son opinion, il n'y avoit que la religion catholique de vraiment fondée sur les traditions anciennes; et, d'ordinaire, il leur montroit sur ce sujet quelque érudition acquise de la veille; puis, se trouvant avec des philosophes, il dit à Cabanis: *Savez-vous ce que c'est que le concordat que je viens de signer? C'est la vaccine de la religion: dans cinquante ans, il n'y en aura plus en France.* Ce n'étoient ni la religion ni la philosophie qui lui importoient, dans l'existence d'un clergé tout-à-fait soumis à ses volontés; mais, ayant entendu parler de l'alliance

entre l'autel et le trône, il commença par relever l'autel. Aussi, en célébrant le concordat, fit-il, pour ainsi dire, la répétition habillée de son couronnement.

Il ordonna, au mois d'avril 1802, une grande cérémonie à Notre-Dame. Il y alla avec toute la pompe royale, et nomma pour l'orateur de cette inauguration, qui? l'archevêque d'Aix, le même qui avoit fait le sermon du sacre à la cathédrale de Reims, le jour où Louis XVI fut couronné. Deux motifs le déterminèrent à ce choix : l'espoir ingénieux que plus il imitoit la monarchie, plus il faisoit naître l'idée de l'en nommer le chef; et le dessein perfide de déconsidérer l'archevêque d'Aix, assez pour le mettre entièrement dans sa dépendance, et pour donner à tous la mesure de son ascendant. Toujours il a voulu, quand cela se pouvoit, qu'un homme connu fît quelque chose d'assez blâmable, en s'attachant à lui, pour être perdu dans l'estime de tout autre parti que le sien. Brûler ses vaisseaux, c'étoit lui sacrifier sa réputation; il vouloit faire des hommes une monnoie qui ne reçût sa valeur que de l'empreinte du maître. La suite a prouvé que cette monnoie savoit rentrer en circulation avec une autre effigie.

Le jour du concordat, Bonaparte se rendit

à l'église de Notre-Dame dans les anciennes voitures du roi, avec les mêmes cochers, les mêmes valets de pied marchant à côté de la portière; il se fit dire jusque dans le moindre détail toute l'étiquette de la cour; et, bien que premier consul d'une république, il s'appliqua tout cet appareil de la royauté. Rien, je l'avoue, ne me fit éprouver un sentiment d'irritation pareil. Je m'étois renfermée dans ma maison pour ne pas voir cet odieux spectacle; mais j'y entendois les coups de canon, qui célébroient la servitude du peuple françois. Car y avoit-il quelque chose de plus honteux que d'avoir renversé les antiques constitutions royales, entourées au moins de nobles souvenirs, pour reprendre ces mêmes institutions, sous des formes de parvenus, et avec les fers du despotisme? C'étoit ce jour-là qu'on pouvoit adresser aux François ces belles paroles de Milton à ses compatriotes : *Nous allons devenir la honte des nations libres, et le jouet de celles qui ne le sont pas; est-ce là, diront les étrangers, cet édifice de liberté que les Anglois se glorifioient de bâtir? Ils n'en ont fait tout juste que ce qu'il falloit pour se rendre à jamais ridicules aux yeux de l'Europe entière.* Les Anglois, du moins, ont appelé de cette

Au retour de Notre-Dame, le premier consul, se trouvant au milieu de ses généraux, leur dit, *N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui tout paroissoit rétabli dans l'ancien ordre?* » Oui, « répondit noblement l'un d'entre eux, ex- « cepté deux millions de François qui sont « morts pour la liberté, et qu'on ne peut faire « revivre. » D'autres millions ont péri depuis, mais pour le despotisme.

On accuse amèrement les François d'être irréligieux; mais l'une des principales causes de ce funeste résultat, c'est que les différens partis, depuis vingt-cinq ans, ont toujours voulu diriger la religion vers un but politique, et rien ne dispose moins à la piété que d'employer la religion pour un autre objet qu'elle-même. Plus les sentimens sont beaux par leur nature, plus ils inspirent de répugnance quand l'ambition et l'hypocrisie s'en emparent. Lorsque Bonaparte fut empereur, il nomma le même archevêque d'Aix, dont nous venons de parler, à l'archevêché de Tours; et celui-ci, dans un de ses mandemens, exhorta la nation à reconnoître Napoléon comme souverain légitime de la France. Le ministre des cultes, se promenant alors avec un de ses amis, lui montra le mandement, et lui dit: « Voyez, « il appelle l'empereur grand, généreux, il-

« lustre, tout cela est fort bien; mais c'est « *légitime* qui étoit le mot important dans la « bouche d'un prêtre. » Pendant douze ans, à dater du concordat, les ecclésiastiques de tous les rangs n'ont laissé passer aucune occasion de louer Bonaparte à leur manière, c'est-à-dire, en l'appelant l'envoyé de Dieu, l'instrument de ses décrets, le représentant de la Providence sur la terre. Les mêmes prêtres ont depuis prêché sans doute une autre doctrine; mais comment veut-on qu'un clergé, toujours aux ordres de l'autorité, quelle qu'elle soit, ajoute à l'ascendant de la religion sur les âmes?

Le catéchisme qui a été reçu dans toutes les églises, pendant le règne de Bonaparte, menaçoit des peines éternelles quiconque *n'aimeroit pas ou ne défendroit pas la dynastie de Napoléon.* Si vous n'aimez pas Napoléon et sa famille, disoit ce catéchisme (qui, à cela près, est celui de Bossuet), que vous en arrivera-t-il? Réponse: Alors nous encourrons la damnation éternelle (*). Falloit-il croire, tou-

(*) P. 55. D. *Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon 1er, notre empereur?*

R. Les chrétiens doivent aux princes qui les gouver-

tefois, que Bonaparte disposeroit de l'enfer dans l'autre monde, parce qu'il en donnoit l'idée dans celui-ci? En vérité, les nations n'ont de piété sincère que dans les pays où la doctrine de l'Église n'a point de rapport avec les dogmes politiques, dans les pays où les prêtres n'exercent point de pouvoir sur l'état, dans les pays enfin où l'on peut aimer Dieu

---

nent, et nous devons en particulier à Napoléon 1er, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône..... Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu même.

D. *N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon 1er, notre empereur?*

R. Oui : car il est celui que Dieu a suscité dans les circonstances difficiles, pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères, et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active; il défend l'état par son bras puissant; il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife, chef de l'Église universelle.

D. *Que doit-on penser de ceux qui manqueroient à leur devoir envers notre empereur?*

R. Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteroient à l'ordre établi de Dieu même, et se rendroient dignes de la damnation éternelle.

et la religion chrétienne de toute son âme, sans perdre et surtout sans obtenir aucun avantage terrestre par la manifestation de ce sentiment.

CHAPITRE VII.

Dernier ouvrage de M. Necker sous le consulat de Bonaparte.

M. Necker eut un entretien avec Bonaparte à son passage en Italie par le mont Saint-Bernard, peu de temps avant la bataille de Marengo; pendant cette conversation, qui dura deux heures, le premier consul fit à mon père une impression assez agréable, par la sorte de confiance avec laquelle il lui parla de ses projets futurs. Ainsi donc aucun ressentiment personnel n'animoit M. Necker contre Bonaparte, quand il publia son livre intitulé : *Dernières vues de politique et de finances.* La mort du duc d'Enghien n'avoit point encore eu lieu; beaucoup de gens espéroient un grand bien du gouvernement de Bonaparte, et M. Necker étoit sous deux rapports dans sa dépendance, soit parce qu'il vouloit bien désirer que je ne fusse pas bannie de Paris, dont j'aimois beaucoup le séjour; soit parce que son dépôt de deux millions étoit encore entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire, du premier consul. Mais M. Necker s'étoit fait une magistrature de vérité dans sa retraite, dont il ne né-

gligeoit les obligations par aucun motif : il souhaitoit pour la France l'ordre et la liberté, la monarchie et le gouvernement représentatif; et, toutes les fois qu'on s'écartoit de cette ligne, il croyoit de son devoir d'employer son talent d'écrivain, et ses connoissances comme homme d'état, pour essayer de ramener les esprits vers le but. Toutefois, regardant Bonaparte alors comme le défenseur de l'ordre, et comme celui qui préservoit la France de l'anarchie, il l'appela l'*homme nécessaire*, et revint, dans plusieurs endroits de son livre, à vanter ses talens avec la plus haute estime. Mais ces éloges n'apaisèrent pas le premier consul. M. Necker avoit touché au point sensible de son ambition; en discutant le projet qu'il avoit formé d'établir une monarchie en France, de s'en faire le chef, et de s'entourer d'une noblesse de sa propre création. Bonaparte ne vouloit pas qu'on annonçât ce dessein avant qu'il fût accompli; encore moins permettoit-il qu'on en fît sentir tous les défauts. Aussi, dès que cet ouvrage parut, les journalistes reçurent-ils l'ordre de l'attaquer avec le plus grand acharnement. Bonaparte signala M. Necker comme le principal auteur de la révolution; car, s'il aimoit cette révolution comme l'ayant placé sur le trône, il la haïssoit par son instinct

de despote : il auroit voulu l'effet sans la cause. D'ailleurs, son habileté en fait de haine lui avoit très-bien suggéré que M. Necker, souffrant plus que personne des malheurs qui avoient frappé tant de gens respectables en France, seroit profondément blessé, si, de la manière même la plus injuste, on le désignoit comme les ayant préparés.

Aucune réclamation pour la restitution du dépôt de mon père ne fut admise, à dater de la publication de son livre, en 1802 ; et le premier consul déclara, dans le cercle de sa cour, qu'il ne me laisseroit plus revenir à Paris, *puisque*, disoit-il, *j'avois porté des renseignemens si faux à mon père sur l'état de la France.* Certes, mon père n'avoit besoin de moi pour aucune chose dans ce monde, excepté, je l'espère, pour mon affection ; et, quand j'arrivai à Coppet, son manuscrit étoit déjà livré à l'impression. Il est curieux d'observer ce qui, dans ce livre, put exciter si vivement la colère du premier consul.

Dans la première partie de son ouvrage, M. Necker analysoit la constitution consulaire telle qu'elle existoit alors, et il approfondissoit aussi l'hypothèse de la royauté constituée par Bonaparte, ainsi qu'on pouvoit la prévoir. Il posoit en maxime qu'il n'y a point de

système représentatif sans élection directe du peuple, et que rien n'autorisoit à dévier de ce principe. Examinant ensuite l'institution aristocratique servant de barrière entre la représentation nationale et le pouvoir exécutif, M. Necker jugea d'avance le sénat conservateur, tel qu'il s'est montré depuis, comme un corps à qui l'on renvoyoit tout et qui ne pouvoit rien, un corps qui recevoit des appointemens, chaque premier du mois, de ce gouvernement qu'il étoit censé contrôler. Les sénateurs devoient nécessairement n'être que des commentateurs de la volonté consulaire. Une assemblée nombreuse s'associoit à la responsabilité des actes d'un seul, et chacun se sentoit plus à l'aise, pour s'avilir à l'ombre de la majorité.

M. Necker prédit ensuite l'élimination du tribunat, telle qu'elle eut lieu sous le consulat même. « Les tribuns y penseront à deux « fois, dit-il, avant de se rendre importuns, « avant de s'exposer à déplaire à un sénat, « qui doit chaque année fixer leur sort politi- « que, et les perpétuer, ou non, dans leurs « places. La constitution, donnant au sénat « conservateur le droit de renouveler tous les « ans le corps législatif et le tribunat par cin- « quième, n'explique point de quelle manière

« l'opération s'exécutera : elle ne dit point « si le cinquième qui devra faire place à un « autre cinquième sera déterminé par le « sort, ou par la désignation arbitraire du sénat. « On ne peut mettre en doute qu'à commencer « de l'époque où un droit d'ancienneté s'éta- « blira, le cinquième de première date ne soit « désigné pour sortir à la révolution de cinq « années, et chacun des autres cinquièmes « dans ce même ordre de rangs. Mais la ques- « tion est encore très-importante, en l'appli- « quant seulement aux membres du tribunat « et du corps législatif, choisis tous à la fois « au moment de la constitution ; et si le sénat, « sans recourir au sort, s'arroge le droit de dé- « signer à sa volonté le cinquième qui devra « sortir chaque année pendant cinq ans (c'est « ce qu'il fit), la liberté des opinions sera gênée « dès à présent d'une manière très-puissante, « C'est véritablement une singulière dispa- « rate, que le pouvoir donné au sénat conser- « vateur de faire sortir du tribunat qui bon « lui semble, jusques à la concurrence d'un « cinquième du total, et de n'être autorisé lui- « même à agir comme conservateur, comme « défenseur de la constitution, que sur l'aver- « tissement et l'impulsion du tribunat. Quelle « supériorité dans un sens ! quelle infériorité

« dans l'autre! Rien ne paroît avoir été fait « d'ensemble. » (*)

Sur ce point j'oserois n'être pas de l'avis de mon père : il y avoit un ensemble dans cette organisation incohérente; elle avoit constamment et artistement pour but de ressembler à la liberté, et d'amener la servitude. Les constitutions mal faites sont très-propres à ce résultat; mais cela tient toujours à la mauvaise foi du fondateur, car tout esprit sincère aujourd'hui sait en quoi consistent les ressorts naturels et spontanés de la liberté.

Passant ensuite à l'examen du corps législatif muet, dont nous avons déjà parlé, M. Necker dit, à propos de l'initiative des lois : « Le gouvernement, par une attribution ex- « clusive, doit seul proposer toutes les lois. « Les Anglois se croiroient perdus, comme « hommes libres, si l'exercice d'un pareil droit « étoit enlevé à leur parlement; si la prérogative la plus importante et la plus civique « sortoit jamais de ses mains. Le monarque « lui-même n'y participe qu'indirectement, et « par la médiation des membres de la chambre « haute et de la chambre des communes qui « sont en même temps ses ministres.

(*) *Dernières vues de politique et de finances*, p. 41

« Les représentans de la nation, qui, de « toutes les parties d'un royaume ou d'une ré- « publique, viennent se réunir tous les ans « dans la capitale, et qui se rapprochent en- « core de leurs foyers, pendant l'ajournement « des sessions, recueillent nécessairement des « notions précieuses sur les améliorations dont « l'administration de l'état est susceptible; le « pouvoir, d'ailleurs, de proposer des lois, « est une faculté politique, féconde en pensées « sociales et d'une utilité universelle, et il faut, « pour l'exercer, un esprit investigateur, une « âme patriotique, tandis que, pour accepter « ou refuser une loi, le jugement seul est né- « cessaire. C'étoit l'office des anciens parle- « mens de France; et, réduits qu'ils étoient à « cette fonction, ne pouvant jamais juger des « objets qu'un à un, ils n'ont jamais acquis « des idées générales. » (*)

Le tribunat étoit institué pour dénoncer les actes arbitraires en tout genre : les emprisonnemens, les exils, les atteintes portées à la liberté de la presse. M. Necker montre comment ce tribunat, tenant son election du sénat et non du peuple, n'avoit point assez de force pour un tel ministère. Néanmoins, comme le

(*) Page 53.

premier consul voulût lui donner beaucoup d'occasions de se plaindre, il aima mieux le supprimer, quelque apprivoisé qu'il fût. Son nom seul étoit encore trop républicain pour les oreilles de Bonaparte.

C'est ainsi que M. Necker s'exprime ensuite sur la responsabilité des agens du pouvoir : « Indiquons cependant une disposition d'une « conséquence plus réelle, mais dans un sens « absolument opposé aux idées de responsabi- « lité, et destinée à déclarer indépendans les « agens du gouvernement. La constitution « consulaire dit que les agens du gouverne- « ment, autres que les ministres, ne peuvent « être poursuivis pour des faits relatifs à leurs « fonctions, qu'en vertu d'une décision du « conseil d'état; en ce cas, la poursuite a lieu « devant les tribunaux ordinaires. Observons « d'abord qu'en vertu d'une décision du con- « seil d'état, ou en vertu de la décision du pre- « mier consul, sont deux choses semblables; « car le conseil ne délibère de lui-même sur « aucun objet : le consul, qui nomme et révo- « que à sa volonté les membres de ce conseil, « prend leurs avis, ou tous réunis, ou le plus « souvent divisés par sections, selon la nature « des objets ; et, en dernier résultat, sa propre « décision fait règle. Mais peu importe; l'obje-

« principal, dans la disposition que j'ai rappelée,
« c'est l'affranchissement des agens du gouver-
« nement, de toute espèce d'inspection et de
« poursuites de la part des tribunaux, sans le
« consentement du gouvernement lui-même.
« Ainsi, qu'un receveur, un répartiteur d'im-
« pôts prévarique audacieusement, prévarique
« avec scandale, le premier consul détermine,
« avant tout, s'il y a lieu à accusation. Il ju-
« gera seul de même, si d'autres agens de son
« autorité méritent d'être pris à partie, pour
« aucun abus de pouvoir : n'importe que ces
« abus soient relatifs aux contributions, à la
« corvée, aux subventions de toute espèce, aux
« logemens militaires, et aux enrôlemens
« forcés, désignés sous le nom de conscription.
« Jamais un gouvernement modéré n'a pu sub-
« sister à de telles conditions. Je laisse là l'exem-
« ple de l'Angleterre, où de pareilles lois politi-
« ques seroient considérées comme une disso-
« lution absolue de la liberté; mais je dirai que,
« sous l'ancienne monarchie françoise, jamais
« un parlement, ni même une justice inférieure,
« n'auroit demandé le consentement du prince
« pour sévir contre une prévarication connue,
« de la part d'un agent public, contre un abus
« de pouvoir manifeste; et un tribunal parti-
« culier, sous le nom de cour des aides, étoit

« juge ordinaire des droits et des délits fis-
« caux, et n'avoit pas besoin d'une permission
« spéciale pour acquitter ce devoir dans toute
« son étendue.

« Enfin, c'est une expression trop vague
« que celle d'agent du gouvernement; l'auto-
« rité, dans son immense circonférence, peut
« avoir des agens ordinaires et des agens ex-
« traordinaires; une lettre d'un ministre, d'un
« préfet, d'un lieutenant de police, suffit pour
« créer un agent; et si, dans l'exercice de leurs
« fonctions, ils sont tous hors de l'atteinte de
« la justice, à moins d'une permission spéciale
« de la part du prince, le gouvernement aura
« dans sa main des hommes qu'un tel affran-
« chissement rendra fort audacieux, et qui se-
« ront encore à couvert de la honte par leur
« dépendance directe de l'autorité suprême.
« Quels instrumens de choix pour la tyrannie! »

Ne diroit-on pas que M. Necker, écrivant ces paroles en 1802, prévoyoit ce que l'empereur a fait depuis de son conseil d'état? Nous avons vu les fonctions de l'ordre judiciaire passer par degrés dans les mains de ce pouvoir administratif, sans responsabilité comme sans bornes; nous l'avons vu même usurper les attributions législatives; et ce divan n'avoit à redouter que son maître.

M. Necker, après avoir prouvé qu'il n'y avoit point de république en France sous le gouvernement consulaire, en conclut aisément que l'intention de Bonaparte étoit d'arriver à la royauté; et c'est alors qu'il développe, avec une force extrême, la difficulté d'établir une monarchie tempérée, sans avoir recours aux grands seigneurs déjà existans, et qui, d'ordinaire, sont inséparables d'un prince d'une ancienne race. La gloire militaire peut certainement tenir lieu d'ancêtres; elle agit plus vivement même sur l'imagination que les souvenirs : mais, comme il faut qu'un roi s'entoure des rangs supérieurs, il est impossible de trouver assez de citoyens illustres par leurs exploits, pour qu'une aristocratie toute nouvelle puisse servir de barrière à l'autorité qui l'auroit créée. Les nations ne sont pas des Pygmalions qui adorent leur propre ouvrage, et le sénat, composé d'hommes nouveaux, choisis dans une foule d'hommes pareils, ne se sentoit pas de force, et n'inspiroit pas de respect.

Écoutons, sur ce sujet, les propres paroles de M. Necker; elles s'appliquent à la chambre des pairs, telle qu'on la fit improviser par Bonaparte en 1815; elles s'appliquent surtout au gouvernement militaire de Napoléon, qui

étoit pourtant bien loin, en 1802, d'être établi comme nous l'avons vu depuis. « Si donc, ou « par une révolution politique, ou par une « révolution dans l'opinion, vous aviez perdu « les élémens productifs des grands seigneurs, « considérez-vous comme ayant perdu les élé- « mens productifs de la monarchie héréditaire « tempérée, et tournez vos regards, fût-ce avec « peine, vers un autre ordre social.

« Je ne crois pas que Bonaparte lui-même, « avec son talent, avec son génie, avec toute « sa puissance, pût venir à bout d'établir en « France, aujourd'hui, une monarchie hérédi- « taire tempérée. C'est une opinion bien im- « portante; voici mes motifs : qu'on juge.

« Je fais observer auparavant que cette opi- « nion est contraire à ce que nous avons en- « tendu répéter, après l'élection de Bonaparte. « Voilà la France, disoit-on, qui va se repren- « dre au gouvernement d'un seul; c'est un « point de gagné pour la monarchie. Mais que « signifient de telles paroles? rien du tout; car « nous ne voulons pas parler indifféremment « de la monarchie élective ou héréditaire, des- « potique ou tempérée, mais uniquement de « la monarchie héréditaire tempérée; et sans « doute que le gouvernement d'un prince de « l'Asie, le premier qu'on voudra nommer, est

« plus distinct de la monarchie d'Angleterre « que la république américaine.

« Il est un moyen étranger aux idées répu- « blicaines, étranger aux principes de la mo- « narchie tempérée, et dont on peut se servir « pour fonder et pour soutenir un gouverne- « ment héréditaire. C'est le même qui introdui- « sit, qui perpétua l'empire dans les grandes « familles de Rome, les Jules, les Claudiens, « les Flaviens, et qui servit ensuite à renverser « leur autorité. C'est la force militaire, les pré- « toriens, les armées de l'Orient et de l'Occi- « dent. Dieu garde la France d'une semblable « destinée! »

Quelle prophétie! Si je suis revenue plusieurs fois sur le mérite singulier qu'a eu M. Necker dans ses ouvrages politiques, de prédire les événemens, c'est pour montrer comment un homme très-versé dans la science des constitutions peut connoître d'avance leurs résultats. On a beaucoup dit en France que les constitutions ne signifioient rien, et que les circonstances étoient tout. Les adorateurs de l'arbitraire doivent parler ainsi; mais c'est une assertion aussi fausse que servile.

L'irritation de Bonaparte fut très-vive, à la publication de cet ouvrage, parce qu'il signa-

loit d'avance ses projets les plus chers, et ceux que le ridicule pouvoit le plus facilement atteindre. Sphinx d'un nouveau genre, c'étoit contre celui qui devinoit ses énigmes que se tournoit sa fureur. La considération tirée de la gloire militaire peut, il est vrai, suppléer à tout; mais un empire fondé sur les hasards des batailles ne suffisoit pas à l'ambition de Bonaparte, car il vouloit établir sa dynastie, bien qu'il ne pût de son vivant supporter que sa propre grandeur.

Le consul Lebrun écrivit à M. Necker, sous la dictée de Bonaparte, une lettre où toute l'arrogance des préjugés anciens étoit combinée avec la rude âpreté du nouveau despotisme. On y accusoit aussi M. Necker d'être l'auteur du doublement du tiers, d'avoir toujours le même système de constitution, etc. Les ennemis de la liberté tiennent tous le même langage, bien qu'ils partent d'une situation très-différente. On conseilloit ensuite à M. Necker de ne plus se mêler de politique, et de s'en remettre au premier consul, seul capable de bien gouverner la France : ainsi, les despotes trouvent toujours les penseurs de trop dans les affaires. Le consul finissoit en déclarant que moi, fille de M. Necker, je serois exilée de Paris, précisément à cause *des*

dernières vues de politique et de finances publiées par mon père.

J'ai mérité depuis, je l'espère, cet exil aussi pour moi-même; mais Bonaparte, qui se donnoit la peine de connoître pour mieux blesser, vouloit troubler l'intimité de notre vie domestique, en me représentant mon père comme l'auteur de mon exil. Cette réflexion frappa mon père, qui ne repoussoit jamais un scrupule; mais, grâce au ciel, il a pu s'assurer qu'elle n'approchoit pas un instant de moi.

Une chose très-remarquable dans le dernier ouvrage politique de M. Necker, peut-être supérieur encore à tous les autres, c'est qu'après avoir combattu dans les précédens avec beaucoup de force le système républicain en France, il examine dans cet écrit, pour la première fois, quelle seroit la meilleure forme à donner à ce gouvernement. D'une part, les sentimens d'opposition qui animoient déjà M. Necker contre le despotisme de Bonaparte, le portoient à se servir contre lui des seules armes qui pussent encore l'atteindre; d'autre part, dans un moment où le danger d'exalter les esprits n'étoit pas à redouter, un politique philosophe se plaisoit à traiter dans toute sa vérité une question très-importante.

L'idée la plus remarquable de cet examen,

c'est que, loin de vouloir rapprocher autant que cela se peut, une république d'une monarchie, alors qu'on se décide à la république, il faut, au contraire, puiser toute sa force dans les élémens populaires. La dignité d'une telle institution ne pouvant reposer que sur l'assentiment de la nation, il faut essayer de faire reparoître sous diverses formes la puissance qui doit, dans ce cas, tenir lieu de toutes les autres. Cette profonde pensée est la base du projet de république dont M. Necker détaille chaque partie, en répétant néanmoins qu'il ne sauroit en conseiller l'adoption dans un grand pays.

Enfin, il termine son dernier ouvrage par des considérations générales sur les finances. Elles renferment deux vérités essentielles : l'une, que le gouvernement consulaire se trouvoit dans une beaucoup meilleure situation à cet égard que celle où le roi de France avoit jamais été, puisque, d'une part, l'augmentation du territoire accroissoit les recettes, et que, de l'autre, la réduction de la dette diminuoit les dépenses ; que d'ailleurs les impôts rendoient davantage, sans que le peuple fût aussi chargé, parce que les dîmes et les droits féodaux étoient supprimés. Secondement, M. Necker affirmoit, en 1802, que ja-

mais le crédit ne pourroit exister sans une constitution libre ; non assurément que les prêteurs de nos jours aiment la liberté par enthousiasme, mais le calcul de leur intérêt leur apprend qu'on ne peut se fier qu'à des institutions durables, et non à des ministres des finances qu'un caprice a choisis, qu'un caprice peut écarter, et qui, décidant du juste et de l'injuste au fond de leur cabinet, ne sont jamais éclairés par le grand jour de l'opinion publique.

En effet, Bonaparte a soutenu ses finances par le produit des contributions étrangères, et par le revenu de ses conquêtes ; mais il n'auroit pu se faire prêter librement la plus foible partie des sommes qu'il recueilloit par la force. L'on pourroit conseiller en général aux souverains qui veulent savoir la vérité sur leur gouvernement, d'en croire plutôt la manière dont leurs emprunts se remplissent, que les témoignages de leurs flatteurs.

Bien que, dans l'ouvrage de M. Necker, le premier consul ne pût trouver que des paroles flatteuses sur sa personne, il lança contre lui, avec une amertume inouïe, les journaux tous à ses ordres ; et, depuis cette époque, ce système de calomnie n'a point cessé. Les mêmes écrivains, sous des couleurs diverses, n'ont pas dû

varier dans leur haine contre un homme qui a voulu, dans les finances, l'économie la plus sévère, et dans le gouvernement les institutions qui forcent à la justice.

CHAPITRE VIII.

De l'exil.

PARMI toutes les attributions de l'autorité, l'une des plus favorables à la tyrannie, c'est la faculté d'exiler sans jugement. On avoit présenté avec raison les lettres de cachet de l'ancien régime, comme l'un des motifs les plus pressans pour faire une révolution en France; et c'étoit Bonaparte, l'élu du peuple, qui, foulant aux pieds tous les principes en faveur desquels le peuple s'étoit soulevé, s'arrogeoit le pouvoir d'exiler quiconque lui déplaisoit un peu, et d'emprisonner, sans que les tribunaux s'en mêlassent, quiconque lui déplaisoit davantage. Je comprends, je l'avoue, comment les anciens courtisans, en grande partie, se sont ralliés au système politique de Bonaparte; ils n'avoient qu'une concession à lui faire, celle de changer de maître; mais les républicains, que le gouvernement de Napoléon devoit heurter dans chaque parole, dans chaque acte, dans chaque décret, comment pouvoient-ils se prêter à sa tyrannie?

Un nombre très-considérable d'hommes et de femmes de diverses opinions ont subi ces

décrets d'exil qui donnent au souverain de l'état une autorité plus absolue encore que celle même qui peut résulter des emprisonnemens illégaux ; car il est plus difficile d'user d'une mesure violente que d'un genre de pouvoir qui, bien que terrible au fond, a quelque chose de benin dans la forme. L'imagination s'attache toujours à l'obstacle insurmontable ; on a vu de grands hommes, Thémistocle, Cicéron, Bolingbroke, profondément malheureux de l'exil ; et Bolingbroke, en particulier, déclare, dans ses écrits, que la mort lui paroît moins redoutable.

Éloigner un homme ou une femme de Paris, les envoyer, ainsi qu'on le disoit alors, respirer l'air de la campagne, c'étoit désigner une grande peine avec des expressions si douces, que tous les flatteurs du pouvoir la tournoient facilement en dérision. Cependant il suffit de la crainte d'un tel exil, pour porter à la servitude tous les habitans de la ville principale de l'empire. Les échafauds peuvent à la fin réveiller le courage ; mais les chagrins domestiques de tout genre, résultat du bannissement, affoiblissent la résistance, et portent seulement à redouter la disgrâce du souverain qui peut vous infliger une existence si malheureuse. L'on peut volontairement passer

sa vie hors de son pays ; mais, lorsqu'on y est contraint, on se figure sans cesse que les objets de notre affection peuvent être malades, sans qu'il soit permis d'être auprès d'eux, sans qu'on puisse jamais peut-être les revoir. Les affections de choix, souvent même celles de famille, les habitudes de société, les intérêts de fortune, tout est compromis ; et, ce qui est plus cruel encore, tous les liens se relâchent, et l'on finit par être étranger à sa patrie.

Souvent j'ai pensé, pendant les douze années d'exil auxquelles Napoléon m'a condamnée, qu'il ne pouvoit sentir le malheur d'être privé de la France ; il n'avoit point de souvenirs françois dans le cœur. Les rochers de la Corse lui retraçoient seuls les jours de son enfance ; mais la fille de M. Necker étoit plus françoise que lui. Je renvoie à un autre ouvrage dont plusieurs morceaux sont déjà écrits, toutes les circonstances de mon exil, et des voyages jusqu'aux confins de l'Asie qui en ont été la suite ; mais, comme je me suis presque interdit les portraits des hommes vivans, je ne pourrois donner à une histoire individuelle le genre d'intérêt qu'elle doit avoir. Maintenant, il ne me convient de rappeler que ce qui doit servir au plan général de ce livre.

Je devinai, plus vite que d'autres, et je m'en vante, le caractère et les desseins tyranniques de Bonaparte. Les véritables amis de la liberté sont éclairés à cet égard par un instinct qui ne les trompe pas. Mais ce qui rendoit dans les commencemens du consulat ma position plus cruelle, c'est que la bonne compagnie de France croyoit voir dans Bonaparte celui qui la préservoit de l'anarchie ou du jacobinisme. Ainsi donc elle blâma fortement l'esprit d'opposition que je montrai contre lui. Quiconque prévoit en politique le lendemain, excite la colère de ceux qui ne conçoivent que le jour même. J'oserai donc le dire, il me falloit plus de force encore pour supporter la persécution de la société, que pour m'exposer à celle du pouvoir.

J'ai toujours conservé le souvenir d'un de ces supplices de salon, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que les aristocrates françois, quand cela leur convient, savent si bien infliger à ceux qui ne partagent pas leurs opinions. Une grande partie de l'ancienne noblesse s'étoit ralliée à Bonaparte ; les uns, comme on l'a vu depuis, pour reprendre leurs habitudes de courtisans ; les autres, espérant alors que le premier consul ramèneroit l'ancienne dynastie. L'on savoit que j'étois très-

prononcée contre le système de gouvernement que suivoit et que préparoit Napoléon, et les partisans de l'arbitraire nommoient, suivant leur coutume, opinions anti-sociales, celles qui tendent à relever la dignité des nations. Si l'on rappeloit à quelques émigrés rentrés sous le règne de Bonaparte, avec quelle fureur ils blâmoient alors les amis de la liberté toujours attachés au même système, peut-être apprendroient-ils l'indulgence, en se ressouvenant de leurs erreurs.

Je fus la première femme que Bonaparte exila; mais bientôt après il en bannit un grand nombre d'opinions opposées. Une personne très-intéressante entre autres, la duchesse de Chevreuse, est morte du serrement de cœur que son exil lui a causé. Elle ne put obtenir de Napoléon, lorsqu'elle étoit mourante, la permission de retourner une dernière fois à Paris, pour consulter son médecin et revoir ses amis. D'où venoit ce luxe en fait de méchanceté, si ce n'est d'une sorte de haine contre tous les êtres indépendans? Et comme les femmes, d'une part, ne pouvoient servir en rien ses desseins politiques, et que, de l'autre, elles étoient moins accessibles que les hommes aux craintes et aux espérances dont le pouvoir est dispensateur, elles lui donnoient de l'humeur

comme des rebelles, et il se plaisoit à leur dire des choses blessantes et vulgaires. Il haïssoit autant l'esprit de chevalerie qu'il recherchoit l'étiquette : c'étoit faire un mauvais choix parmi les anciennes mœurs. Il lui restoit aussi de ses premières habitudes, pendant la révolution, une certaine antipathie jacobine contre la société brillante de Paris, sur laquelle les femmes exerçoient beaucoup d'ascendant; il redoutoit en elles l'art de la plaisanterie, qui, l'on doit en convenir, appartient particulièrement aux Françoises. Si Bonaparte avoit voulu s'en tenir au superbe rôle de grand général et de premier magistrat de la république, il auroit plané de toute la hauteur du génie au-dessus des petits traits acérés de l'esprit de salon. Mais, quand il avoit le dessein de se faire roi parvenu, bourgeois gentilhomme sur le trône, il s'exposoit précisément à la moquerie du bon ton, et il ne pouvoit la comprimer, comme il l'a fait, que par l'espionnage et la terreur.

Bonaparte vouloit que je le louasse dans mes écrits, non assurément qu'un éloge de plus eût été remarqué dans la fumée d'encens dont on l'environnoit; mais comme j'étois positivement le seul écrivain connu parmi les François, qui eût publié des livres sous son règne,

sans faire mention en rien de sa gigantesque existence; cela l'importunoit, et il finit par supprimer mon ouvrage sur l'Allemagne avec une incroyable fureur. Jusqu'alors ma disgrâce avoit consisté seulement dans l'éloignement de Paris; mais depuis on m'interdit tout voyage, on me menaça de la prison pour le reste de mes jours; et la contagion de l'exil, invention digne des empereurs romains, étoit l'aggravation la plus cruelle de cette peine. Ceux qui venoient voir les bannis s'exposoient au bannissement à leur tour; la plupart des François que je connoissois me fuyoient comme une pestiférée. Quand je n'en souffrois pas trop, cela me sembloit une comédie; et, de la même manière que les voyageurs en quarantaine jettent par malice leurs mouchoirs aux passans, pour les obliger à partager l'ennui du lazareth; lorsqu'il m'arrivoit de rencontrer par hasard dans les rues de Genève un homme de la cour de Bonaparte, j'étois tentée de lui faire peur avec mes politesses.

Mon généreux ami, M. Mathieu de Montmorency, étant venu me voir à Coppet, il y reçut, quatre jours après son arrivée, une lettre de cachet qui l'exiloit, pour le punir d'avoir donné la consolation de sa présence à une amie de vingt-cinq années. Je ne sais ce que je

n'aurois pas fait dans ce moment pour éviter une telle douleur. Dans le même temps, madame Récamier, qui n'avoit avec la politique d'autres rapports que son intérêt courageux pour les proscrits de toutes les opinions, vint aussi me voir à Coppet, où nous nous étions déjà plusieurs fois réunies; et, le croiroit-on? la plus belle femme de France, une personne qui à ce titre auroit trouvé partout des défenseurs, fut exilée, parce qu'elle étoit venue dans le château d'une amie malheureuse, à cent cinquante lieues de Paris. Cette coalition de deux femmes établies sur le bord du lac de Genève, parut trop redoutable au maître du monde, et il se donna le ridicule de les persécuter. Mais il avoit dit une fois : *La puissance n'est jamais ridicule;* et certes il a bien mis à l'épreuve cette maxime.

Combien n'a-t-on pas vu de familles divisées par la frayeur que causoient les moindres rapports avec les exilés! Dans le commencement de la tyrannie, quelques actes de courage se font remarquer; mais par degrés le chagrin altère les sentimens, les contrariétés fatiguent, l'on vient à penser que les disgrâces de ses amis sont causées par leurs propres fautes. Les sages de la famille se rassemblent, pour dire qu'il ne faut pas trop communiquer avec madame

ou monsieur un tel; leurs excellens sentimens, assure-t-on, ne sauroient se mettre en doute; mais leur imagination est si vive! En vérité, l'on proclameroit volontiers tous ces pauvres proscrits de grands poëtes, à condition que leur imprudence ne permît pas de les voir ni de leur écrire. Ainsi l'amitié, l'amour même, se glacent dans tous les cœurs; les qualités intimes tombent avec les vertus publiques; on ne s'aime plus entre soi, après avoir cessé d'aimer la patrie; et l'on apprend seulement à se servir d'un langage hypocrite, qui contient le blâme doucereux des personnes en défaveur, l'apologie adroite des gens puissans, et la doctrine cachée de l'égoïsme.

Bonaparte avoit plus que tout autre le secret de faire naître ce froid isolement qui ne lui présentoit les hommes qu'un à un, et jamais réunis. Il ne vouloit pas qu'un seul individu de son temps existât par lui-même, qu'on se mariât, qu'on eût de la fortune, qu'on choisît un séjour, qu'on exerçât un talent, qu'une résolution quelconque se prît sans sa permission; et, chose singulière, il entroit dans les moindres détails des relations de chaque individu, de manière à réunir l'empire du conquérant à une inquisition de commérage; s'il est permis de s'exprimer ainsi, et de tenir

entre ses mains les fils les plus déliés comme les chaînes les plus fortes.

La question métaphysique du libre arbitre de l'homme étoit devenue très-inutile sous le règne de Bonaparte; car personne ne pouvoit plus suivre en rien sa propre volonté, dans les plus grandes comme dans les plus petites circonstances.

CHAPITRE IX.

Des derniers jours de M. Necker.

Je ne parlerois point du sentiment que m'a laissé la perte de mon père, si ce n'étoit pas un moyen de plus de le faire connoître. Quand les opinions politiques d'un homme d'état sont encore à beaucoup d'égards l'objet des débats du monde, il ne faut rien négliger pour donner aux principes de cet homme la sanction de son caractère. Or, quelle plus grande garantie peut-on en offrir que l'impression qu'il a produite sur les personnes le plus à portée de le juger? Il y a maintenant douze années que la mort m'a séparée de mon père, et chaque jour mon admiration pour lui s'est accrue; le souvenir que j'ai conservé de son esprit et de ses vertus me sert de point de comparaison pour apprécier ce que peuvent valoir les autres hommes; et, quoique j'aie parcouru l'Europe entière, jamais un génie de cette trempe, jamais une moralité de cette vigueur ne s'est offerte à moi. M. Necker pouvoit être foible par bonté, incertain à force de réfléchir; mais, quand il croyoit le devoir intéressé dans une résolution, il lui

sembloit entendre la voix de Dieu; et, quoi qu'on pût tenter alors pour l'ébranler, il n'écoutoit jamais qu'elle. J'ai plus de confiance encore aujourd'hui dans la moindre de ses paroles, que je n'en aurois dans aucun individu existant, quelque supérieur qu'il pût être; tout ce que m'a dit M. Necker est ferme en moi comme le rocher; tout ce que j'ai gagné par moi-même peut disparoître; l'identité de mon être est dans l'attachement que je garde à sa mémoire. J'ai aimé qui je n'aime plus; j'ai estimé qui je n'estime plus; le flot de la vie a tout emporté, excepté cette grande ombre qui est là sur le sommet de la montagne, et qui me montre du doigt la vie à venir.

Je ne dois de reconnoissance véritable sur cette terre qu'à Dieu et à mon père; tout le reste de mes jours s'est passé dans la lutte; lui seul y a répandu sa bénédiction. Mais combien n'a-t-il pas souffert! La prospérité la plus brillante avoit signalé la moitié de sa vie : il étoit devenu riche; il avoit été nommé premier ministre de France; l'attachement sans bornes des François l'avoit récompensé de son dévouement pour eux : pendant les sept années de sa première retraite, ses ouvrages avoient été placés au premier rang de ceux des hommes d'état, et peut-être étoit-il le seul

qui se fût montré profond dans l'art d'administrer un grand pays sans s'écarter jamais de la moralité la plus scrupuleuse, et même de la délicatesse la plus pure. Comme écrivain religieux, il n'avoit jamais cessé d'être philosophe; comme écrivain philosophe, il n'avoit jamais cessé d'être religieux; l'éloquence ne l'avoit pas entraîné au-delà de la raison, et la raison ne le privoit pas d'un seul mouvement vrai d'éloquence. A ces grands avantages il avoit joint les succès les plus flatteurs en société: madame du Deffant, la femme de France à qui l'on reconnoissoit la conversation la plus piquante, écrivoit qu'elle n'avoit point rencontré d'homme plus aimable que M. Necker. Il possédoit aussi ce charme, mais il ne s'en servoit qu'avec ses amis. Enfin, en 1789, l'opinion universelle des François étoit que jamais un ministre n'avoit porté plus loin tous les genres de talens et de vertus. Il n'est pas une ville, pas un bourg, pas une corporation en France, dont nous n'ayons des adresses qui expriment ce sentiment. Je transcris ici, entre mille autres, celle qui fut écrite à la république de Genève par la ville de Valence:

« MESSIEURS LES SYNDICS,

« Dans l'enthousiasme de la liberté qui em-
« brase toute la nation françoise, et qui nous
« pénètre de reconnoissance pour les bontés de
« notre auguste monarque, nous avons pensé
« que nous vous devions un tribut de notre
« gratitude. C'est dans le sein de votre répu-
« blique que M. Necker a pris le jour; c'est au
« foyer de vos vertus publiques que son cœur
« s'est formé dans la pratique de toutes celles
« dont il nous a donné le touchant spectacle;
« c'est à l'école de vos bons principes qu'il a
« puisé cette douce et consolante morale qui
« fortifie la confiance, inspire le respect, pres-
« crit l'obéissance pour l'autorité légitime. C'est
« encore parmi vous, messieurs, que son âme
« a acquis cette trempe ferme et vigoureuse
« dont l'homme d'état a besoin, quand il se
« livre avec intrépidité à la pénible fonction
« de travailler au bonheur public.

« Pénétrés de vénération pour tant de qua-
« lités différentes, dont la réunion dans M. Nec-
« ker exalte notre admiration, nous croyons
« devoir aux citoyens de la ville de Genève
« des témoignages publics de notre reconnois-
« sance, pour avoir formé dans son sein un
« ministre aussi parfait sous tous les rapports.

« Nous désirons que notre lettre soit consi-
« gnée dans les registres de la république, pour
« être un monument durable de notre vénéra-
« tion pour votre respectable concitoyen. »

Hélas! auroit-on prévu que tant d'admiration seroit suivie de tant d'injustice; qu'on reprocheroit des sentimens d'étranger à celui qui a chéri la France avec une prédilection presque trop grande; qu'un parti l'appelleroit l'auteur de la révolution, parce qu'il respectoit les droits de la nation, et que les meneurs de cette nation l'accuseroient d'avoir voulu la sacrifier au maintien de la monarchie? Ainsi, dans d'autres temps, je me plais à le répéter, le chancelier de l'Hospital étoit menacé par les catholiques et les protestans tour à tour; ainsi, l'on auroit vu Sully succomber sous les haines de parti, si la fermeté de son maître ne l'avoit soutenu. Mais aucun de ces deux hommes d'état n'avoit cette imagination du cœur qui rend accessible à tous les genres de peine. M. Necker étoit calme devant Dieu, calme aux approches de la mort, parce que la conscience seule parle dans cet instant. Mais, lorsque les intérêts de ce monde l'occupoient encore, il n'est pas un reproche qui ne l'ait blessé, pas un ennemi dont la malveillance ne l'ait at-

teint, pas un jour pendant lequel il ne se soit vingt fois interrogé lui-même, tantôt pour se faire un tort des maux qu'il n'avoit pu prévenir, tantôt pour se placer en arrière des événemens, et peser de nouveau les différentes résolutions qu'il auroit pu prendre. Les jouissances les plus pures de la vie étoient empoisonnées pour lui, par les persécutions inouïes de l'esprit de parti. Cet esprit de parti se montroit jusque dans la manière dont les émigrés, dans le temps de leur détresse, s'adressoient à lui pour demander des secours. Plusieurs, en lui écrivant à ce sujet, s'excusoient de ne pouvoir aller chez lui, parce que les principaux d'entre eux le leur avoient défendu; ils jugeoient bien du moins de la générosité de M. Necker, quand ils croyoient que cette soumission à l'impertinence de leurs chefs ne le détourneroit pas de leur rendre service.

Parmi les inconvéniens de l'esclavage de la presse, il y avoit encore que les jugemens sur la littérature étoient entre les mains du gouvernement : il en résultoit que, par l'intermédiaire des journalistes, la police disposoit, au moins momentanément, de la fortune littéraire d'un écrivain, comme d'un autre côté elle délivroit des permissions pour l'entreprise des jeux de hasard. Les écrits de M. Nec-

ker, pendant les derniers temps de sa vie, n'ont donc point été jugés en France avec impartialité ; et c'est une peine de plus qu'il a supportée dans sa retraite. L'avant-dernier de ses ouvrages, intitulé, *Cours de morale religieuse*, est, je crois pouvoir l'affirmer, un des livres de piété les mieux écrits, les plus forts de pensée et d'éloquence dont les protestans puissent se vanter, et souvent je l'ai trouvé entre les mains de personnes que les peines du cœur avoient atteintes. Toutefois, les journaux sous Bonaparte n'en firent presque pas mention, et le peu qu'on en dit n'en donnoit aucune idée. Il y a eu de même, en d'autres pays, quelques exemples de chefs-d'œuvre littéraires, qui n'ont été jugés que long-temps après la mort de leurs auteurs. Cela fait mal, de penser que celui qui nous fut si cher a été privé même du plaisir que ses talens, comme écrivain, lui méritoient incontestablement.

Il n'a point vu le jour de l'équité luire pour sa mémoire, et sa vie a fini l'année même où Bonaparte alloit se faire empereur, c'est-à-dire, dans une époque où aucun genre de vertu n'étoit en honneur en France. La délicatesse de son âme étoit telle, que la pensée qui le tourmentoit pendant sa dernière maladie, c'étoit la crainte d'avoir été la cause de mon

exil : et je n'étois pas près de lui pour le rassurer! Il écrivit à Bonaparte, d'une main affoiblie, pour lui demander de me rappeler quand il ne seroit plus. J'envoyai cette requête sacrée à l'empereur; il n'y répondit point : la magnanimité lui a toujours paru de l'affectation, et il en parloit assez volontiers comme d'une vertu de mélodrame : s'il avoit pu connoître l'ascendant de cette vertu, il eût été tout à la fois meilleur et plus habile. Après tant de douleurs, après tant de vertus, la puissance d'aimer sembloit s'être accrue dans mon père, à l'âge où elle diminue chez les autres hommes; et tout annonçoit en lui, quand il a fini de vivre, le retour vers le ciel.

CHAPITRE X.

Résumé des principes de M. Necker, en matière de gouvernement.

On a souvent dit que la religion étoit nécessaire au peuple; et je crois facile de prouver que les hommes d'un rang élevé en ont plus besoin encore. Il en est de même de la morale dans ses rapports avec la politique. On n'a cessé de répéter qu'elle convenoit aux particuliers, et non aux nations: il est au contraire vrai que c'est aux gouvernemens sur tout que les principes fixes sont applicables. L'existence de tel ou tel individu étant passagère, il arrive quelquefois qu'une mauvaise action lui sert pour un moment, dans une conjoncture où son intérêt personnel est compromis; mais, les nations étant durables, elles ne sauroient s'affranchir des lois générales et permanentes de l'ordre intellectuel, sans marcher à leur perte. L'injustice qui peut servir à un homme, par exception, est toujours nuisible aux successions d'hommes dont le sort rentre forcément dans la règle universelle. Mais ce qui a donné quelque crédit à la maxime infernale qui place la politique au-dessus de

la morale, c'est qu'on a confondu les chefs de l'état avec l'état lui-même : or, ces chefs ont souvent trouvé qu'il leur étoit plus commode et plus avantageux de se tirer à tout prix d'une difficulté présente, et ils ont mis en principe les mesures que leur égoïsme ou leur incapacité leur ont fait prendre. Un homme embarrassé dans ses affaires établiroit volontiers en théorie, que d'emprunter à usure est le meilleur système de finances qu'on puisse adopter. Or, l'immoralité en tout genre est aussi un emprunt à usure; elle sauve pour le moment, et ruine plus tard.

M. Necker, pendant son premier ministère, n'étoit point en mesure de songer à l'établissement d'un gouvernement représentatif; en proposant les administrations provinciales, il vouloit mettre une borne à la puissance des ministres, et donner de l'influence aux hommes éclairés et aux riches propriétaires de toutes les parties de la France. La première maxime de M. Necker, en fait de gouvernement, étoit d'éviter l'arbitraire, et de limiter l'action ministérielle dans tout ce qui n'est pas nécessaire au maintien de l'ordre. Un ministre qui veut tout faire, tout ordonner, et qui est jaloux du pouvoir comme d'une jouissance personnelle, convient aux cours, mais

non aux nations. Un homme de génie, quand par hasard il se trouve à la tête des affaires publiques, doit travailler à se rendre inutile. Les bonnes institutions réalisent et maintiennent les hautes pensées qu'un individu, quel qu'il soit, ne peut mettre en œuvre que passagèrement.

A la haine de l'arbitraire, M. Necker joignoit un grand respect pour l'opinion, un profond intérêt pour cet être abstrait, mais réel, qu'on appelle le peuple, et qui n'a pas cessé d'être à plaindre, quoiqu'il se soit montré redoutable. Il croyoit nécessaire d'assurer à ce peuple des lumières et de l'aisance, deux bienfaits inséparables. Il ne vouloit point qu'on sacrifiât la nation aux castes privilégiées; mais il étoit d'avis cependant qu'on transigeât avec les anciennes coutumes, à cause des nouvelles circonstances. Il croyoit à la nécessité des distinctions dans la société, afin de diminuer la rudesse du pouvoir par l'ascendant volontaire de la considération; mais l'aristocratie, telle qu'il la concevoit, avoit pour but d'exciter l'émulation de tous les hommes de mérite.

M. Necker haïssoit les guerres d'ambition, apprécioit très-haut les ressources de la France, et croyoit qu'un tel pays, gouverné par la sa-

gesse d'une véritable représentation nationale, et non par les intrigues des courtisans, n'avoit, au milieu de l'Europe, rien à désirer ni à craindre.

Quelque belle que fût la doctrine de M. Necker, dira-t-on, puisqu'il n'a pas réussi, elle n'étoit donc pas adaptée aux hommes tels qu'ils sont. Il se peut qu'un individu n'obtienne pas du ciel la faveur d'assister lui-même au triomphe des vérités qu'il proclame : mais en sont-elles moins pour cela des vérités? Quoiqu'on ait jeté Galilée dans les prisons, les lois de la nature découvertes par lui n'ont-elles pas été depuis généralement reconnues? La morale et la liberté sont aussi sûrement les seules bases du bonheur et de la dignité de l'espèce humaine, que le système de Galilée est la véritable théorie des mouvemens célestes.

Considérez la puissance de l'Angleterre : d'où lui vient-elle? de ses vertus et de sa constitution. Supposez un moment que cette île, maintenant si prospère, fût privée tout à coup de ses lois, de son esprit public, de la liberté de la presse, et du parlement, qui tire sa force de la nation et lui rend la sienne à son tour : comme les champs seroient desséchés! comme les ports deviendroient déserts! Les agens des

puissances absolues eux-mêmes, ne pouvant plus obtenir leurs subsides de ce pays sans crédit et sans patriotisme, regretteroient la liberté, qui, pendant si long-temps du moins, leur a prêté ses trésors.

Les malheurs de la révolution sont résultés de la résistance irréfléchie des privilégiés à ce que vouloient la raison et la force; cette question est encore débattue après vingt-sept années. Les dangers de la lutte sont moins grands, parce que les partis sont plus affoiblis; mais l'issue en seroit la même. M. Necker dédaignoit le machiavélisme dans la politique, la charlatanerie dans les finances, et l'arbitraire dans le gouvernement. Il pensoit que la suprême habileté consiste à mettre la société en harmonie avec les lois silencieuses, mais immuables, auxquelles la divinité a soumis la nature humaine. On peut l'attaquer sur ce terrain, car il s'y placeroit encore s'il vivoit.

Il ne se targuoit point du genre de talens qu'il faut pour être un factieux ou un despote; il avoit trop d'ordre dans l'esprit, et de paix dans l'âme, pour être propre à ces grandes irrégularités de la nature, qui dévorent le siècle et le pays dans lequel elles apparoissent. Mais, s'il fût né Anglois, je dis avec orgueil qu'aucun

ministre ne l'eût jamais surpassé, car il étoit plus ami de la liberté que M. Pitt, plus austère que M. Fox, et non moins éloquent, non moins énergique, non moins pénétré de la dignité de l'état que lord Chatham. Ah! que n'a-t-il pu, comme lui, prononcer ses dernières paroles dans le sénat de la patrie, au milieu d'une nation qui sait juger, qui sait être reconnoissante, et dont l'enthousiasme, loin d'être le présage de la servitude, est la récompense de la vertu!

Maintenant, retournons à l'examen du personnage politique le plus en contraste avec les principes que nous venons de retracer, et voyons si lui-même aussi, Bonaparte, ne doit pas servir à prouver la vérité de ces principes, qui seuls auroient pu le maintenir en puissance, et conserver la gloire du nom françois.

CHAPITRE XI.

Bonaparte empereur. La contre-révolution faite par lui.

Lorsqu'a la fin du dernier siècle, Bonaparte se mit à la tête du peuple françois, la nation entière souhaitoit un gouvernement libre et constitutionnel. Les nobles, depuis long-temps hors de France, n'aspiroient qu'à rentrer en paix dans leurs foyers; le clergé catholique réclamoit la tolérance; les guerriers républicains, ayant effacé par leurs exploits l'éclat des distinctions nobiliaires, la race féodale des anciens conquérans respectoit les nouveaux vainqueurs, et la révolution étoit faite dans les esprits. L'Europe se résignoit à laisser à la France la barrière du Rhin et des Alpes, et il ne restoit qu'à garantir ces biens, en réparant les maux que leur acquisition avoit entraînés. Mais Bonaparte conçut l'idée d'opérer la contre-révolution à son avantage, en ne conservant dans l'état, pour ainsi dire, aucune chose nouvelle que lui-même. Il rétablit le trône, le clergé et la noblesse; une monarchie, comme l'a dit M. Pitt, sans légitimité et sans limites; un clergé qui n'étoit que le pré-

dicateur du despotisme ; une noblesse composée des anciennes et des nouvelles familles, mais qui n'exerçoit aucune magistrature dans l'état, et ne servoit que de parure au pouvoir absolu.

Bonaparte ouvrit la porte aux anciens préjugés, se flattant de les arrêter juste au point de sa toute-puissance. On a beaucoup dit que, s'il avoit été modéré, il se seroit maintenu. Mais qu'entend-on par modéré? S'il avoit établi sincèrement et dignement la constitution angloise en France, sans doute il seroit encore empereur. Ses victoires le créoient prince; il a fallu son amour de l'étiquette, son besoin de flatterie, les titres, les décorations et les chambellans, pour faire reparoître en lui le parvenu. Mais quelque insensé que fût son système de conquête, dès qu'il étoit assez misérable d'âme pour ne voir de grandeur que dans le despotisme, peut-être ne pouvoit-il se passer de guerres continuelles; car que seroit-ce qu'un despote sans gloire militaire, dans un pays tel que la France? Pouvoit-on opprimer la nation dans l'intérieur, sans lui donner au moins le funeste dédommagement de dominer ailleurs à son tour? Le fléau de l'espèce humaine, c'est le pouvoir absolu, et tous les gouvernemens françois qui ont succédé à l'assemblée consti-

tuante ont péri pour avoir cédé à cette amorce, sous un prétexte ou sous un autre.

Au moment où Bonaparte voulut se faire nommer empereur, il crut à la nécessité de rassurer, d'une part, les révolutionnaires sur la possibilité du retour des Bourbons; et de prouver de l'autre, aux royalistes, qu'en s'attachant à lui, ils rompoient sans retour avec l'ancienne dynastie. C'est pour remplir ce double but qu'il commit le meurtre d'un prince du sang, du duc d'Enghien. Il passa le Rubicon du crime, et de ce jour son malheur fut écrit sur le livre du destin.

Un des machiavélistes de la cour de Bonaparte dit, à cette occasion, que *cet assassinat étoit bien pis qu'un crime, puisque c'étoit une faute.* J'ai, je l'avoue, un profond mépris pour tous ces politiques dont l'habileté consiste à se montrer supérieurs à la vertu. Qu'ils se montrent donc une fois supérieurs à l'égoïsme; cela sera plus rare et même plus habile!

Néanmoins ceux qui avoient blâmé le meurtre du duc d'Enghien, comme une mauvaise spéculation, eurent aussi raison même sous ce rapport. Les révolutionnaires et les royalistes, malgré la terrible alliance du *sang innocent*, ne se crurent point unis irrévocablement au sort de leur maître. Il avoit fait de

l'intérêt la divinité de ses partisans, et les adeptes de sa doctrine l'ont mise en pratique contre lui-même, quand le malheur l'a frappé.

Au printemps de 1804, après la mort du duc d'Enghien, et l'abominable procès de Moreau et de Pichegru, lorsque tous les esprits étoient remplis d'une terreur qui pouvoit en un instant se changer en révolte, Bonaparte fit venir chez lui quelques sénateurs pour leur parler négligemment, et comme d'une idée sur laquelle il n'étoit pas encore fixé, de la proposition qu'on lui faisoit de se déclarer empereur. Il passa en revue les différens partis qu'on pouvoit adopter pour la France : une république ; le rappel de l'ancienne dynastie ; enfin la création d'une monarchie nouvelle ; comme un homme qui se seroit entretenu des affaires d'autrui, et les auroit examinées avec une parfaite impartialité. Ceux qui causoient avec lui le contrarioient avec la plus énergique véhémence, toutes les fois qu'il présentoit des argumens en faveur d'une autre puissance que la sienne. A la fin, Bonaparte se laissa convaincre : *Eh bien*, dit-il, *puisque vous croyez que ma nomination au titre d'empereur est nécessaire au bonheur de la France, prenez au moins des précautions contre ma tyrannie ; oui, je vous le répète, contre ma tyrannie. Qui*

sait, si dans la situation où je vais être, je ne serai pas tenté d'abuser du pouvoir?

Les sénateurs s'en allèrent attendris par cette candeur aimable, dont les conséquences furent la suppression du tribunat, tout benin qu'il étoit alors; l'établissement du pouvoir unique du conseil d'état, servant d'instrument dans la main de Bonaparte; le gouvernement de la police, un corps permanent d'espions, et dans la suite sept prisons d'état, dans lesquelles les détenus ne pouvoient être jugés par aucun tribunal, leur sort dépendant uniquement de la simple décision des ministres.

Afin de faire supporter une semblable tyrannie, il falloit contenter l'ambition de tous ceux qui s'engageroient à la maintenir. Les contributions de l'Europe entière y suffisoient à peine, en fait d'argent. Aussi Bonaparte chercha-t-il d'autres trésors dans la vanité.

Le principal mobile de la révolution françoise étoit l'amour de l'égalité. L'égalité devant la loi fait partie de la justice, et par conséquent de la liberté; mais le besoin d'anéantir tous les rangs supérieurs tient aux petitesses de l'amour-propre. Bonaparte a très-bien connu l'ascendant de ce défaut en France; et voici comme il s'en est servi. Les hommes qui

avoient pris part à la révolution ne vouloient plus qu'il y eût des castes au-dessus d'eux. Bonaparte les a ralliés à lui en leur promettant les titres et les rangs dont ils avoient dépouillé les nobles. « Vous voulez l'égalité! » leur disoit-il : « Je ferai mieux encore, je vous « donnerai l'inégalité en votre faveur; MM. de « la Trémoille, de Montmorency, etc., seront « légalement de simples bourgeois dans l'état, « pendant que les titres de l'ancien régime et « les charges de cour seront possédés par les « noms les plus vulgaires; si cela plaît à l'em- « pereur. » Quelle bizarre idée! et n'auroit-on pas cru qu'une nation, si propre à saisir les inconvenances, se seroit livrée au rire inextinguible des dieux d'Homère, en voyant tous ces républicains masqués en ducs, en comtes, en barons, et s'essayant à l'étude des manières des grands seigneurs, comme on répète un rôle de comédie? On faisoit bien quelques chansons sur ces parvenus de toute espèce, rois et valets; mais l'éclat des victoires et la force du despotisme ont tout fait passer, au moins pendant quelques années. Ces républicains qu'on avoit vus dédaigner les récompenses données par les monarques, n'avoient plus assez d'espace sur leurs habits pour y placer les larges plaques allemandes, russes,

italiennes, dont on les avoit affublés. Un ordre militaire, la Couronne de Fer ou la Légion-d'Honneur, pouvoit être accepté par des guerriers dont ces signes rappeloient les blessures et les exploits; mais les rubans et les clefs de chambellan, mais tout cet appareil des cours, convenoit-il à des hommes qui avoient remué ciel et terre pour l'abolir? Une caricature angloise représente Bonaparte découpant le bonnet rouge pour en faire un grand cordon de la Légion-d'Honneur. Quelle parfaite image de cette noblesse inventée par Bonaparte, et qui n'avoit à se glorifier que de la faveur de son maître! Les militaires françois ne se sont plus considérés que comme les soldats d'un homme après avoir été les défenseurs de la nation. Ah! qu'ils étoient plus grands alors!

Bonaparte avoit lu l'histoire d'une manière confuse: peu accoutumé à l'étude, il se rendoit beaucoup moins compte de ce qu'il avoit appris dans les livres, que de ce qu'il avoit recueilli par l'observation des hommes. Il n'en étoit pas moins resté dans sa tête un certain respect pour Attila et pour Charlemagne, pour les lois féodales et pour le despotisme de l'Orient, qu'il appliquoit à tort et à travers, ne se trompant jamais, toutefois, sur ce qui servoit

instantanément à son pouvoir; mais du reste, citant, blâmant, louant et raisonnant comme le hasard le conduisoit; il parloit ainsi des heures entières, avec d'autant plus d'avantage que personne ne l'interrompoit, si ce n'est par les applaudissemens involontaires qui échappent toujours dans des occasions semblables. Une chose singulière, c'est que, dans la conversation, plusieurs officiers bonapartistes ont emprunté de leur chef cet héroïque galimatias, qui véritablement ne signifie rien qu'à la tête de huit cent mille hommes.

Bonaparte imagina donc, pour se faire un empire oriental et carlovingien tout ensemble, de créer des fiefs dans les pays conquis par lui, et d'en investir ses généraux ou ses principaux administrateurs. Il constitua des majorats, il décréta des substitutions, il rendit à l'un le service de cacher sa vie sous le titre inconnu de duc de Rovigo; et, tout au contraire, en ôtant à Macdonald, à Bernadotte, à Masséna, les noms qu'ils avoient illustrés par tant d'exploits, il frauda, pour ainsi dire, les droits de la renommée, et resta seul, comme il le vouloit, en possession de la gloire militaire de la France.

Ce n'étoit pas assez d'avoir avili le parti républicain, en le dénaturant tout entier; Bona-

parte voulut encore ôter aux royalistes la dignité qu'ils devoient à leur persévérance et à leur malheur. Il fit occuper la plupart des charges de sa maison par des nobles de l'ancien régime; il flattoit ainsi la nouvelle race, en la mêlant avec la vieille, et lui-même aussi, réunissant les vanités d'un parvenu aux facultés gigantesques d'un conquérant, il aimoit les flatteries des courtisans d'autrefois, parce qu'ils s'entendoient mieux à cet art que les hommes nouveaux, même les plus empressés. Chaque fois qu'un gentilhomme de l'ancienne cour rappeloit l'étiquette du temps jadis, proposoit une révérence de plus, une certaine façon de frapper à la porte de quelque antichambre, une manière plus cérémonieuse de présenter une dépêche, de plier une lettre, de la terminer par telle ou telle formule, il étoit accueilli comme s'il avoit fait faire des progrès au bonheur de l'espèce humaine. Le code de l'étiquette impériale est le document le plus remarquable de la bassesse à laquelle on peut réduire l'espèce humaine. Les machiavélistes diront que c'est ainsi qu'il faut tromper les hommes; mais est-il vrai que de nos jours on trompe les hommes? On obéissoit à Bonaparte, ne cessons de le répéter, parce qu'il donnoit de la gloire militaire à la France.

Que ce fût bon ou mauvais, c'étoit un fait clair et sans mensonge. Mais toutes les farces chinoises qu'il faisoit jouer devant son char de triomphe ne plaisoient qu'à ses serviteurs, qu'il auroit pu mener de cent autres manières, si cela lui avoit convenu. Bonaparte a souvent pris sa cour pour son empire; il aimoit mieux qu'on le traitât comme un prince que comme un héros: peut-être, au fond de son âme, se sentoit-il encore plus de droits au premier de ces titres qu'au second.

Les partisans des Stuarts, lorsqu'on offroit la royauté à Cromwell, s'appuyèrent sur les principes des amis de la liberté pour s'y opposer, et ce n'est qu'à l'époque de la restauration qu'ils reprirent la doctrine du pouvoir absolu; mais au moins restèrent-ils fidèles à l'ancienne dynastie. Une grande partie de la noblesse françoise s'est précipitée dans les cours de Bonaparte et de sa famille. Lorsqu'on reprochoit à un homme du plus grand nom de s'être fait chambellan d'une des nouvelles princesses: *Mais, que voulez-vous?* disoit-il, *il faut bien servir quelqu'un.* Quelle réponse! Et toute la condamnation des gouvernemens fondés sur l'esprit de cour n'y est-elle pas renfermée?

La noblesse angloise eut bien plus de di-

gnité dans les troubles civils; car elle ne commit pas deux fautes énormes dont les gentilshommes françois peuvent difficilement se disculper : l'une, de s'être réunis aux étrangers contre leur propre pays ; l'autre d'avoir accepté des places dans le palais d'un homme qui, d'après leurs maximes, n'avoit aucun droit au trône ; car l'élection du peuple, à supposer que Bonaparte pût s'en vanter, n'étoit pas à leurs yeux un titre légitime. Certes, il ne leur est pas permis d'être intolérans après de telles preuves de condescendance; et l'on offense moins, ce me semble, l'illustre famille des Bourbons, en souhaitant des limites constitutionnelles à l'autorité du trône, qu'en ayant accepté des places auprès d'un nouveau souverain souillé par l'assassinat d'un jeune guerrier de l'ancienne race.

La noblesse françoise qui a servi Bonaparte dans les emplois du palais, prétendroit-elle y avoir été contrainte? Bien plus de pétitions encore ont été refusées que de places données; et ceux qui n'ont pas voulu se soumettre aux désirs de Bonaparte à cet égard, ne furent point forcés à faire partie de sa cour. Adrien et Mathieu de Montmorency, dont le nom et le caractère attiroient les regards, Elzear de Sabran, le duc et la duchesse de Duras,

plusieurs autres encore, quoique pas en grand nombre, n'ont point voulu des emplois offerts par Bonaparte ; et bien qu'il fallût du courage pour résister à ce torrent qui emporte tout en France dans le sens du pouvoir, ces courageuses personnes ont maintenu leur fierté, sans être obligées de renoncer à leur patrie. En général, ne pas faire est presque toujours possible, et il faut que cela soit ainsi, puisque rien n'est une excuse pour agir contre ses principes.

Il n'en est pas assurément des nobles français qui se sont battus dans les armées comme des courtisans personnels de la dynastie de Bonaparte. Les guerriers, quels qu'ils soient, peuvent présenter mille excuses, et mieux que des excuses, suivant les motifs qui les ont déterminés, et la conduite qu'ils ont tenue. Car, enfin, dans toutes les époques de la révolution, il a existé une France ; et, certes, les premiers devoirs d'un citoyen sont toujours envers sa patrie.

Jamais homme n'a su multiplier les liens de la dépendance plus habilement que Bonaparte. Il connoissoit mieux que personne les grands et les petits moyens du despotisme ; on le voyoit s'occuper avec persévérance de la toilette des femmes, afin que leurs époux, rui-

nés par leurs dépenses, fussent plus souvent obligés de recourir à lui. Il vouloit aussi frapper l'imagination des François par la pompe de sa cour. Le vieux soldat qui fumoit à la porte de Frédéric II suffisoit pour le faire respecter de toute l'Europe. Certainement Bonaparte avoit assez de talens militaires pour obtenir le même résultat par les mêmes moyens; mais il ne lui suffisoit pas d'être le maître, il vouloit encore être le tyran; et, pour opprimer l'Europe et la France, il falloit avoir recours à tous les moyens qui avilissent l'espèce humaine: aussi, le malheureux n'y a-t-il que trop bien réussi!

La balance des motifs humains pour faire le bien ou le mal est d'ordinaire en équilibre dans la vie, et c'est la conscience qui décide. Mais quand, sous Bonaparte, un milliard de revenus, et huit cent mille hommes armés pesoient en faveur des mauvaises actions, quand l'épée de Brennus étoit du même côté que l'or, pour faire pencher la balance, quelle terrible séduction! Néanmoins, les calculs de l'ambition et de l'avidité n'auroient pas suffi pour soumettre la France à Bonaparte; il faut quelque chose de grand pour remuer les masses, et c'étoit la gloire militaire qui enivroit la nation, tandis que les filets du despo-

tisme étoient tendus par quelques hommes dont on ne sauroit assez signaler la bassesse et la corruption. Ils ont traité de chimère les principes constitutionnels, comme l'auroient pu faire les courtisans des vieux gouvernemens de l'Europe, dans les rangs desquels ils aspiroient à se placer. Mais le maître, ainsi que nous allons le voir, vouloit encore plus que la couronne de France, et ne s'en est pas tenu au despotisme bourgeois dont ses agens civils auroient souhaité qu'il se contentât chez lui, c'est-à-dire, chez nous.

CHAPITRE XII.

De la conduite de Napoléon envers le continent européen.

Deux plans de conduite très-différens s'offroient à Bonaparte, lorsqu'il se fit couronner empereur de France. Il pouvoit se borner à la barrière du Rhin et des Alpes que l'Europe ne lui disputoit plus, après la bataille de Marengo, et rendre la France, ainsi agrandie, le plus puissant empire du monde. L'exemple de la liberté constitutionnelle en France auroit agi graduellement, mais avec certitude, sur le reste de l'Europe. On n'auroit plus entendu dire que la liberté ne peut convenir qu'à l'Angleterre, parce qu'elle est une île; qu'à la Hollande, parce qu'elle est une plaine; qu'à la Suisse, parce que c'est un pays de montagnes; et l'on auroit vu une monarchie continentale fleurir à l'ombre de la loi qui, après la religion dont elle émane, est ce qu'il y a de plus saint sur la terre.

Beaucoup d'hommes de génie ont épuisé tous leurs efforts pour faire un peu de bien, pour laisser quelques traces de leurs institutions après eux. La destinée, prodigue envers Bonaparte, lui remit une nation de quarante

millions d'hommes alors, une nation assez aimable pour influer sur l'esprit et les goûts européens. Un chef habile, à l'ouverture de ce siècle, auroit pu rendre la France heureuse et libre sans aucun effort, seulement avec quelques vertus. Napoléon est plus coupable encore pour le bien qu'il n'a pas fait, que pour les maux dont on l'accuse.

Enfin, si sa dévorante activité se trouvoit à l'étroit dans la plus belle des monarchies, si c'étoit un trop misérable sort pour un Corse, sous-lieutenant en 1790, de n'être qu'empereur de France, il falloit au moins qu'il soulevât l'Europe au nom de quelques avantages pour elle. Le rétablissement de la Pologne, l'indépendance de l'Italie, l'affranchissement de la Grèce, avoient de la grandeur : les peuples pouvoient s'intéresser à la renaissance des peuples. Mais falloit-il inonder la terre de sang pour que le prince Jérôme prît la place de l'électeur de Hesse, et pour que les Allemands fussent gouvernés par des administrateurs françois, qui prenoient chez eux des fiefs dont ils savoient à peine prononcer les titres, bien qu'ils les portassent, mais dont ils touchoient très-facilement les revenus dans toutes les langues? Pourquoi l'Allemagne se seroit-elle soumise à l'influence françoise? Cette in-

fluence ne lui apportoit aucune lumière nouvelle, et n'établissoit chez elle d'autres institutions libérales que des contributions et des conscriptions, encore plus fortes que toutes celles qu'avoient jamais imposées ses anciens maîtres. Il y avoit sans doute beaucoup de changemens raisonnables à faire dans les constitutions de l'Allemagne; tous les hommes éclairés le savoient, et pendant long-temps aussi ils s'étoient montrés favorables à la cause de la France, parce qu'ils en espéroient l'amélioration de leur sort. Mais, sans parler de la juste indignation que tout peuple doit ressentir à l'aspect des soldats étrangers sur son territoire, Bonaparte ne faisoit rien en Allemagne que dans le but d'y établir son pouvoir et celui de sa famille: une telle nation étoit-elle faite pour servir de piédestal à son égoïsme? L'Espagne aussi devoit repousser avec horreur les perfides moyens que Bonaparte employa pour l'asservir. Qu'offroit-il donc aux empires qu'il vouloit subjuguer? Étoit-ce de la liberté? étoit-ce de la force? étoit-ce de la richesse? Non; c'étoit lui, toujours lui, dont il falloit se récréer, en échange de tous les biens de ce monde.

Les Italiens, par l'espoir confus d'être enfin réunis en un seul état, les infortunés Polonois,

qui demandent à l'enfer aussi-bien qu'au ciel de redevenir une nation, étoient les seuls qui servissent volontairement l'empereur. Mais il avoit tellement en horreur l'amour de la liberté que, bien qu'il eût besoin des Polonois pour auxiliaires, il haïssoit en eux le noble enthousiasme qui les condamnoit à lui obéir. Cet homme, si habile dans l'art de dissimuler, ne pouvoit se servir même avec hypocrisie des sentimens patriotiques dont il auroit pu tirer toutefois tant de ressources : c'étoit une arme qu'il ne savoit pas manier, et toujours il craignoit qu'elle n'éclatât dans sa main. A Posen, les députés polonois vinrent lui offrir leur fortune et leur vie pour rétablir la Pologne. Napoléon leur répondit, avec cette voix sombre et cette déclamation précipitée qu'on a remarquées en lui quand il se contraignoit, quelques paroles de liberté bien ou mal rédigées, mais qui lui coûtoient tellement, que c'étoit le seul mensonge qu'il ne pût prononcer avec son apparente bonhomie. Lors même que les applaudissemens du peuple étoient en sa faveur, le peuple lui déplaisoit toujours. Cet instinct de despote lui a fait élever un trône sans base, et l'a contraint à manquer à sa vocation ici bas, l'établissement de la réforme politique.

Les moyens de l'empereur pour asservir l'Europe ont été l'audace dans la guerre, et la ruse dans la paix. Il signoit des traités quand ses ennemis étoient à demi terrassés, afin de ne les pas porter au désespoir, et de les affoiblir assez cependant pour que la hache, restée dans le tronc de l'arbre, pût le faire périr à la longue. Il gagnoit quelques amis parmi les anciens gouvernans, en se montrant en toutes choses l'ennemi de la liberté. Aussi ce sont les nations qui se soulevèrent à la fin contre lui, car il les avoit plus offensées que les rois mêmes. Cependant on s'étonne de trouver encore des partisans de Bonaparte ailleurs que chez les François, auxquels il donnoit au moins la victoire pour dédommagement du despotisme. Ces partisans, en Italie surtout, ne sont en général que des amis de la liberté qui s'étoient flattés à tort de l'obtenir de lui, et qui aimeroient encore mieux un grand événement, quel qu'il pût être, que le découragement dans lequel ils sont tombés. Sans vouloir entrer dans les intérêts des étrangers, dont nous nous sommes promis de ne point parler, nous croyons pouvoir affirmer que les biens de détail opérés par Bonaparte, les grandes routes nécessaires à ses projets, les monumens consacrés à sa gloire, quelques

restes des institutions libérales de l'assemblée constituante dont il permettoit quelquefois l'application hors de France, tels que l'amélioration de la jurisprudence, celle de l'éducation publique, les encouragemens donnés aux sciences; tous ces biens, dis-je, quelque désirables qu'ils fussent, ne pouvoient compenser le joug avilissant qu'il faisoit peser sur les caractères. Quel homme supérieur a-t-on vu se développer sous son règne? Quel homme verra-t-on même de long-temps là où il a dominé? S'il avoit voulu le triomphe d'une liberté sage et digne, l'énergie se seroit montrée de toutes parts, et une nouvelle impulsion eût animé le monde civilisé. Mais Bonaparte n'a pas concilié à la France l'amitié d'une nation. Il a fait des mariages, des arrondissemens, des réunions; il a taillé les cartes de géographie, et compté les âmes à la manière admise depuis, pour compléter les domaines des princes; mais où a-t-il implanté ces principes politiques qui sont les remparts, les trésors et la gloire de l'Angleterre? ces institutions invincibles, dès qu'elles ont duré dix ans? car elles ont alors donné tant de bonheur, qu'elles rallient tous les citoyens d'un pays à leur défense.

CHAPITRE XIII.

Des moyens employés par Bonaparte pour attaquer l'Angleterre.

Si l'on peut entrevoir un plan dans la conduite vraiment désordonnée de Bonaparte, relativement aux nations étrangères, c'étoit celui d'établir une monarchie universelle dont il se seroit déclaré le chef, en donnant en fief des royaumes, des duchés, et en recommençant le régime féodal, ainsi qu'il s'est établi jadis par la conquête. Il ne paroît pas même qu'il dût se borner aux confins de l'Europe, et ses vues certainement s'étendoient jusqu'à l'Asie. Enfin il vouloit toujours marcher en avant, tant qu'il ne rencontreroit point d'obstacle; mais il n'avoit pas calculé que, dans une entreprise aussi vaste, un obstacle ne forçoit pas seulement à s'arrêter, mais détruisoit entièrement l'édifice d'une prospérité contre nature, qui devoit s'anéantir dès qu'elle ne s'élevoit plus.

Pour faire supporter la guerre à la nation françoise qui, comme toutes les nations, désiroit la paix; pour obliger les troupes étrangères à suivre les drapeaux des François, il

falloit un motif qui pût se rattacher, du moins en apparence, au bien public. Nous avons essayé de montrer, dans le chapitre précédent, que si Napoléon avoit pris pour étendard la liberté des peuples, il auroit soulevé l'Europe sans avoir recours aux moyens de terreur; mais son pouvoir impérial n'y auroit rien gagné, et certes il n'étoit pas homme à se conduire par des sentimens désintéressés. Il vouloit un mot de ralliement qui pût faire croire qu'il avoit en vue l'avantage et l'indépendance de l'Europe, et c'est la liberté des mers qu'il choisit. Sans doute la persévérance et les ressources financières des Anglois s'opposoient à ses projets, et il avoit de plus une aversion naturelle pour leurs institutions libres et la fierté de leur caractère. Mais ce qui lui convenoit surtout, c'étoit de substituer à la doctrine des gouvernemens représentatifs, qui se fonde sur le respect dû aux nations, les intérêts mercantiles et commerciaux, sur lesquels on peut parler sans fin, raisonner sans bornes, et n'atteindre jamais au but. La devise des malheureuses époques de la révolution françoise : *Liberté, égalité*, donnoit aux peuples une impulsion qui ne devoit pas plaire à Bonaparte; mais la devise de ses drapeaux : *Liberté des mers*, le

conduisoit où il vouloit, nécessitoit le voyage aux Indes, comme la paix la plus raisonnable, si tout à coup il lui convenoit de la signer. Enfin il avoit dans ces mots de ralliement un singulier avantage, celui d'animer les esprits sans les diriger contre le pouvoir. M. de Gentz et M. A W. de Schlegel, dans leurs écrits sur le système continental, ont parfaitement traité les avantages et les inconvéniens de l'ascendant maritime de l'Angleterre, lorsque l'Europe est dans sa situation ordinaire. Mais au moins est-il certain que cet ascendant balançoit seul, il y a quelques années, la domination de Bonaparte, et qu'il ne seroit pas resté peut-être un coin de la terre pour y échapper, si l'océan anglois n'avoit pas entouré le continent de ses bras protecteurs.

Mais, dira-t-on, tout en admirant l'Angleterre, la France doit toujours être rivale de sa puissance, et de tout temps ses chefs ont essayé de la combattre. Il n'est qu'un moyen d'égaler l'Angleterre, c'est de l'imiter. Si Bonaparte, au lieu d'imaginer cette ridicule comédie de descente, qui n'a servi que de sujet aux caricatures angloises, et ce blocus continental, plus sérieux, mais aussi plus funeste; si Bonaparte n'avoit voulu conquérir sur l'Angleterre que sa constitution et son industrie,

la France auroit aujourd'hui un commerce fondé sur le crédit, un crédit fondé sur la représentation nationale et sur la stabilité qu'elle donne. Mais le ministère anglois sait malheureusement trop bien qu'une monarchie constitutionnelle est le seul moyen, et tout-à-fait le seul, d'assurer à la France une prospérité durable. Quand Louis XIV luttoit avec succès sur les mers contre les flottes angloises, c'est que les richesses financières des deux pays étoient alors à peu près les mêmes; mais, depuis quatre-vingts ou cent ans que la liberté s'est consolidée en Angleterre, la France ne peut se mettre en équilibre avec elle que par des garanties légales de la même nature. Au lieu de prendre cette vérité pour boussole, qu'a fait Bonaparte?

La gigantesque idée du blocus continental ressembloit à une espèce de croisade européenne contre l'Angleterre, dont le sceptre de Napoléon étoit le signe de ralliement. Mais si, dans l'intérieur, l'exclusion des marchandises angloises a donné quelque encouragement aux manufactures, les ports ont été déserts et le commerce anéanti. Rien n'a rendu Napoléon plus impopulaire que ce renchérissement du sucre et du café, qui portoit sur les habitudes journalières de toutes les classes. En faisant

brûler, dans les villes de sa dépendance, depuis Hambourg jusqu'à Naples, les produits de l'industrie angloise, il révoltoit tous les témoins de ces *actes de foi* en l'honneur du despotisme. J'ai vu sur la place publique, à Genève, de pauvres femmes se jeter à genoux devant le bûcher où l'on brûloit des marchandises, en suppliant qu'on leur permît d'arracher à temps aux flammes quelques morceaux de toile ou de drap, pour vêtir leurs enfans dans la misère: de pareilles scènes devoient se renouveler partout; mais, quoique les hommes d'état dans le genre ironique répétassent alors qu'elles ne signifioient rien, elles étoient le tableau vivant d'une absurdité tyrannique, le blocus continental. Qu'est-il résulté des terribles anathèmes de Bonaparte? La puissance de l'Angleterre s'est accrue dans les quatre parties du monde, son influence sur les gouvernemens étrangers a été sans bornes, et elle devoit l'être, vu la grandeur du mal dont elle préservoit l'Europe. Bonaparte, qu'on persiste à nommer habile, a pourtant trouvé l'art maladroit de multiplier partout les ressources de ses adversaires, et d'augmenter tellement celles de l'Angleterre en particulier, qu'il n'a pu réussir à lui faire qu'un seul mal peut-être, il est vrai le plus grand de tous, celui d'accroître ses forces mi-

litaires à un tel degré, qu'on pourroit craindre pour sa liberté, si l'on ne se fioit pas à son esprit public.

On ne peut nier qu'il ne soit très-naturel que la France envie la prospérité de l'Angleterre; et ce sentiment l'a portée à se laisser tromper sur quelques-uns des essais de Bonaparte pour élever l'industrie françoise à la hauteur de celle de l'Angleterre. Mais est-ce par des prohibitions armées qu'on crée de la richesse? La volonté des souverains ne sauroit plus diriger le système industriel et commercial des nations: il faut les laisser aller à leur développement naturel, et seconder leurs intérêts selon leurs vœux. Mais de même qu'une femme, pour s'irriter des hommages offerts à sa rivale, n'en obtient pas davantage elle-même, une nation, en fait de commerce et d'industrie, ne peut l'emporter qu'en sachant l'attirer les tributs volontaires, et non en proscrivant la concurrence.

Les gazetiers officiels étoient chargés d'insulter la nation et le gouvernement anglois; dans les feuilles de chaque jour, d'absurdes dénominations, telles que celles de *perfides insulaires*, de *marchands avides*, étoient sans cesse répétées avec des variations qui ne devoient pourtant pas trop s'éloigner du texte.

On est remonté, dans quelques écrits, jusqu'à Guillaume-le-Conquérant, pour qualifier de révolte la bataille de Hastings, et l'ignorance facilitoit à la bassesse les plus misérables calomnies. Les journalistes de Bonaparte, auxquels nul ne pouvoit répondre, ont défiguré l'histoire, les institutions et le caractère de la nation angloise. C'est encore un des fléaux de l'esclavage de la presse : la France les a tous subis.

Comme Bonaparte se respectoit lui-même plus que ceux qui lui étoient soumis, il se permettoit quelquefois dans la conversation de dire assez de bien de l'Angleterre, soit qu'il voulût préparer les esprits, pour telle circonstance où il lui conviendroit de traiter avec le gouvernement anglois, soit plutôt qu'il aimât à s'affranchir un moment du faux langage qu'il commandoit à ses serviteurs. C'étoit le cas de dire : *Faisons mentir nos gens.*

CHAPITRE XIV.

Sur l'esprit de l'armée françoise.

Il ne faut pas l'oublier, l'armée françoise a été admirable pendant les dix premières années de la guerre de la révolution. Les qualités qui manquoient aux hommes employés dans la carrière civile, on les retrouvoit dans les militaires : persévérance, dévouement, audace, et même bonté, quand l'impétuosité de l'attaque n'altéroit pas leur caractère naturel. Les soldats et les officiers se faisoient souvent aimer dans les pays étrangers, lors même que leurs armes y avoient fait du mal ; non-seulement ils bravoient la mort avec cette incroyable énergie qu'on retrouvera toujours dans leur sang et dans leur cœur; mais ils supportoient les plus affreuses privations avec une sérénité sans exemple. Cette légèreté, dont on accuse avec raison les François dans les affaires politiques, devenoit respectable, quand elle se transformoit en insouciance du danger, en insouciance même de la douleur. Les soldats françois sourioient au milieu des situations les plus cruelles, et se ranimoient encore dans les angoisses de la souffrance, soit par un sen-

timent d'enthousiasme pour leur patrie, soit par un bon mot qui faisoit revivre cette gaîté spirituelle à laquelle les dernières classes mêmes de la société sont toujours sensibles en France.

La révolution avoit perfectionné singulièrement l'art funeste du recrutement; mais le bien qu'elle avoit fait, en rendant tous les grades accessibles au mérite, excita dans l'armée françoise une émulation sans bornes. C'est à ces principes de liberté que Bonaparte a dû les ressources dont il s'est servi contre la liberté même. Bientôt l'armée, sous Napoléon, ne conserva guère de ses vertus populaires que son admirable valeur et un noble sentiment d'orgueil national; combien elle étoit déchue toutefois, quand elle se battoit pour un homme, tandis que ses devanciers, tandis que ses vétérans mêmes, dix ans plus tôt, ne s'étoient dévoués qu'à la patrie! Bientôt aussi les troupes de presque toutes les nations continentales furent forcées à combattre sous les étendards de la France. Quel sentiment patriotique pouvoit animer les Allemands, les Hollandois, les Italiens, quand rien ne leur garantissoit l'indépendance de leur pays, ou plutôt quand son asservissement pesoit sur eux? Ils n'avoient de commun entre

eux qu'un même chef, et c'est pour cela que rien n'étoit moins solide que leur association; car l'enthousiasme pour un homme, quel qu'il soit, est nécessairement variable; l'amour seul de la patrie et de la liberté ne peut changer, parce qu'il est désintéressé dans son principe. Ce qui faisoit le prestige de Napoléon, c'étoit l'idée qu'on avoit de sa fortune; l'attachement à lui n'étoit que l'attachement à soi. L'on croyoit aux avantages de tout genre qu'on obtiendroit sous ses drapeaux; et comme il jugeoit à merveille le mérite militaire, et savoit le récompenser, le plus simple soldat de l'armée pouvoit nourrir l'espoir de devenir maréchal de France. Les titres, la naissance, les services de courtisan, influoient peu sur l'avancement dans l'armée. Il existoit là, malgré le despotisme du gouvernement, un esprit d'égalité, parce que là Bonaparte avoit besoin de force, et qu'il n'en peut exister sans un certain degré d'indépendance. Aussi, sous le règne de l'empereur, ce qui valoit encore le mieux, c'étoit certainement l'armée. Les commissaires qui frappoient les pays conquis de contributions, d'emprisonnemens, d'exils; ces nuées d'agens civils qui venoient, comme les vautours, fondre sur le champ de bataille, après la victoire, ont fait détester les François

bien plus que ces pauvres braves conscrits qui passoient de l'enfance à la mort, en croyant défendre leur patrie. C'est aux hommes profonds dans l'art militaire qu'il appartient de prononcer sur les talens de Bonaparte comme capitaine. Mais, à ne juger de lui sous ce rapport que par les observations à la portée de tout le monde, il me semble que son ardent égoïsme a peut-être contribué à ses premiers triomphes comme à ses derniers revers. Il lui manquoit dans la carrière des armes, aussi-bien que dans toutes les autres, ce respect pour les hommes, et ce sentiment du devoir, sans lesquels rien de grand n'est durable.

Bonaparte, comme général, n'a jamais ménagé le sang de ses troupes : c'est en prodiguant la foule des soldats que la révolution lui avoit valus, qu'il a remporté ses étonnantes victoires. Il a marché sans magasins, ce qui rendoit ses mouvemens singulièrement rapides, mais doubloit les maux de la guerre pour les pays qui en étoient le théâtre. Enfin, il n'y a pas jusqu'à son genre de manœuvres militaires, qui ne soit en rapport quelconque avec le reste de son caractère; il risque toujours le tout pour le tout, comptant sur les fautes de ses ennemis qu'il méprise, et prêt

à sacrifier ses partisans, dont il ne se soucie guère, s'il n'obtient pas avec eux la victoire.

On l'a vu, dans la guerre d'Autriche, en 1809, quitter l'île de Lobau, quand il jugeoit la bataille perdue; il traversa le Danube, seul avec M. de Czernitchef, l'un des intrépides aides de camp de l'empereur de Russie, et le maréchal Berthier. L'empereur leur dit assez tranquillement, qu'*après avoir gagné quarante batailles, il n'étoit pas extraordinaire d'en perdre une;* et, lorsqu'il fut arrivé de l'autre côté du fleuve, il se coucha et dormit jusqu'au lendemain matin, sans s'informer du sort de l'armée françoise, que ses généraux sauvèrent pendant son sommeil. Quel singulier trait de caractère! Et, cependant, il n'est point d'homme plus actif, plus audacieux dans la plupart des occasions importantes. Mais on diroit qu'il ne sait naviguer qu'avec un vent favorable, et que le malheur le glace tout à coup, comme s'il avoit fait un pacte magique avec la fortune, et qu'il ne pût marcher sans elle.

La postérité, déjà même beaucoup de nos contemporains, objecteront aux antagonistes de Bonaparte l'enthousiasme qu'il inspiroit à son armée. Nous traiterons ce sujet aussi impartialement qu'il nous sera possible, quand

nous serons arrivés au funeste retour de l'île d'Elbe. Que Bonaparte fût un homme d'un génie transcendant à beaucoup d'égards, qui pourroit le nier? Il voyoit aussi loin que la connoissance du mal peut s'étendre; mais il y a quelque chose par-delà, c'est la région du bien. Les talens militaires ne sont pas toujours la preuve d'un esprit supérieur; beaucoup de hasard peuvent servir dans cette carrière; d'ailleurs, le genre de coup d'œil qu'il faut pour conduire les hommes sur le champ de bataille ne ressemble point à l'intime vue qu'exige l'art de gouverner. L'un des plus grands malheurs de l'espèce humaine, c'est l'impression que les succès de la force produisent sur les esprits; et néanmoins il n'y aura ni liberté, ni morale dans le monde, si l'on n'arrive pas à ne considérer une bataille que d'après la bonté de la cause et l'utilité du résultat, comme tout autre fait de ce monde.

L'un des plus grands maux que Bonaparte ait faits à la France, c'est d'avoir donné le goût du luxe à ces guerriers qui se contentoient si bien de la gloire dans les jours où la nation étoit encore vivante. Un intrépide maréchal, couvert de blessures, et impatient d'en recevoir encore, demandoit pour son hôtel un lit tellement chargé de dorures et de brode-

ries, qu'on ne pouvoit trouver dans tout Paris de quoi satisfaire son désir : *Eh bien*, dit-il alors, dans sa mauvaise humeur, *donnez-moi une botte de paille, et je dormirai très-bien dessus.* En effet, il n'y avoit point d'intervalle pour ces hommes, entre la pompe des Mille et une Nuits, et la vie rigide à laquelle ils étoient accoutumés.

Il faut accuser encore Bonaparte d'avoir altéré le caractère françois, en le formant aux habitudes de dissimulation dont il donnoit l'exemple. Plusieurs chefs militaires sont devenus diplomates à l'école de Napoléon, capables de cacher leurs véritables opinions, d'étudier les circonstances et de s'y plier. Leur bravoure est restée la même, mais tout le reste a changé. Les officiers attachés de plus près à l'empereur, loin d'avoir conservé l'aménité françoise, étoient devenus froids, circonspects, dédaigneux; ils saluoient de la tête, parloient peu, et sembloient partager le mépris de leur maître pour la race humaine. Les soldats ont toujours des mouvemens généreux et naturels; mais la doctrine de l'obéissance passive, que des partis opposés dans leurs intérêts, bien que d'accord dans leurs maximes, ont introduite parmi les chefs de l'armée, a nécessairement altéré ce qu'il y avoit

de grand et de patriote dans les troupes françoises.

La force armée doit être, dit-on, essentiellement obéissante. Cela est vrai sur le champ de bataille, en présence de l'ennemi, et sous le rapport de la discipline militaire. Mais les François pouvoient-ils et devoient-ils ignorer qu'ils immoloient une nation en Espagne? Pouvoient-ils et devoient-ils ignorer qu'ils ne défendoient pas leurs foyers à Moscou, et que l'Europe n'étoit en armes que parce que Bonaparte avoit su se servir successivement de chacun des pays qui la composent pour l'asservir tout entière? On voudroit faire des militaires une sorte de corporation en dehors de la nation, et qui ne pût jamais s'unir avec elle. Ainsi les malheureux peuples auroient toujours deux ennemis, leurs propres troupes et celles des étrangers, puisque toutes les vertus des citoyens seroient interdites aux guerriers.

L'armée d'Angleterre est aussi soumise à la discipline que celle des états les plus absolus de l'Europe; mais les officiers n'en font pas moins usage de leur raison, soit comme citoyens, en se mêlant, de retour chez eux, des intérêts publics de leur pays, soit comme militaires, en connoissant et respectant l'empire.

de la loi dans ce qui les concerne. Jamais un officier anglois n'arrêteroit un individu, ni ne tireroit même sur le peuple en émeute, que d'après les formes voulues par la constitution. Il y a intention de despotisme toutes les fois qu'on veut interdire aux hommes l'usage de la raison que Dieu leur a donnée. Il suffit, dira-t-on, d'obéir à son serment; mais qu'y a-t-il qui exige plus l'emploi de la raison, que la connoissance des devoirs attachés à ce serment même? Penseroit-on que celui qu'on avoit prêté à Bonaparte pût obliger aucun officier à enlever le duc d'Enghien sur la terre étrangère qui devoit lui servir d'asile? Toutes les fois qu'on établit des maximes anti-libérales, c'est pour s'en servir comme d'une batterie contre ses adversaires; mais à condition que ces adversaires ne les retournent pas contre nous. Il n'y a que les lumières et la justice dont on n'ait rien à craindre dans aucun parti. Qu'arrive-t-il enfin de cette maxime emphatique: *L'armée ne doit pas juger, mais obéir?* C'est que l'armée, dans les troubles civils, dispose toujours du sort des empires; mais seulement elle en dispose mal, parce qu'on lui a interdit l'usage de sa raison. C'est par une suite de cette obéissance aveugle à ses chefs, dont on avoit fait un devoir à

l'armée françoise, qu'elle a maintenu le gouvernement de Bonaparte : combien ne l'a-t-on pas blâmée cependant de ne l'avoir pas renversé ! Les corps civils, pour se justifier de leur servilité envers l'empereur, s'en prenoient à l'armée ; et il est facile de faire dire dans la même phrase aux partisans du pouvoir absolu, qui d'ordinaire ne sont pas forts en logique, d'abord que les militaires ne doivent jamais avoir d'opinion sur rien en politique, et puis, qu'ils ont été bien coupables de se prêter aux guerres injustes de Bonaparte. Certes, ceux qui versent leur sang pour l'état ont bien un peu le droit de savoir si c'est de l'état dont il s'agit quand ils se battent. Il ne s'ensuit pas que l'armée puisse être le gouvernement : Dieu nous en préserve ! Mais, si l'armée doit se tenir à part des affaires publiques dans tout ce qui concerne leur direction habituelle, la liberté du pays n'en est pas moins sous sa sauvegarde ; et quand le despotisme s'en empare, il faut qu'elle se refuse à le soutenir. Quoi ! dira-t-on, vous voulez que l'armée délibère ? Si vous appelez délibérer, connoître son devoir et se servir de ses facultés pour l'accomplir, je répondrai que, si vous défendez aujourd'hui de raisonner contre vos ordres, vous trouverez mauvais demain qu'on n'ait

pas raisonné contre ceux d'un autre ; tous les partis qui exigent, en matière de politique comme en matière de foi, qu'on renonce à l'exercice de sa pensée, veulent seulement que l'on pense comme eux, quoi qu'il arrive ; et cependant, quand on transforme les soldats en machines, si ces machines cèdent à la force, on n'a pas le droit de s'en plaindre. L'on ne sauroit se passer de l'opinion des hommes pour les gouverner. L'armée, comme toute autre association, doit savoir qu'elle fait partie d'un état libre, et défendre, envers et contre tous, la constitution légalement établie. L'armée françoise peut-elle ne pas se repentir amèrement aujourd'hui de cette obéissance aveugle envers son chef, qui a perdu la France? Si les soldats n'avoient pas cessé d'être des citoyens, ils seroient encore les soutiens de leur patrie.

Il faut en convenir toutefois, et de bon cœur, c'est une funeste invention que les troupes de ligne ; et, si l'on pouvoit les supprimer à la fois dans toute l'Europe, l'espèce humaine auroit fait un grand pas vers le perfectionnement de l'ordre social. Si Bonaparte s'étoit arrêté après quelques-unes de ses victoires, son nom et celui des armées françoises produisoient alors un tel effet, qu'il

auroit pu se contenter des gardes nationales pour la défense du Rhin et des Alpes. Tout ce qu'il y a de bien dans les choses humaines a été en sa puissance; mais la leçon qu'il devoit donner au monde étoit d'une autre nature.

Lors de la dernière invasion de la France, un général des alliés a déclaré qu'il feroit fusiller tout François simple citoyen, qui seroit trouvé les armes à la main; des généraux françois avoient eu quelquefois le même tort en Allemagne : et cependant les soldats des armées de ligne sont beaucoup plus étrangers au sort de la guerre défensive que les habitans du pays. S'il étoit vrai, comme le disoit ce général, qu'il ne fût pas permis aux citoyens de se défendre contre les troupes réglées, tous les Espagnols seroient coupables, et l'Europe obéiroit encore à Bonaparte; car, il ne faut pas l'oublier, se sont les simples habitans de l'Espagne qui ont commencé la lutte; ce sont eux qui, les premiers, ont pensé que les probabilités du succès n'étoient de rien dans le devoir de la résistance. Aucun de ces Espagnols, et quelque temps après, aucun des paysans russes ne faisoit partie d'une armée de ligne; et ils n'en étoient que plus respectables, en combattant pour l'indépendance de leur pays.

CHAPITRE XV.

De la législation et de l'administration sous Bonaparte.

On n'a point encore assez caractérisé l'arbitraire sans bornes, et la corruption sans pudeur du gouvernement civil sous Bonaparte. On pourroit croire qu'après le torrent d'injures auquel on s'abandonne toujours en France contre les vaincus, il ne peut rester sur une puissance renversée aucun mal à dire que les flatteurs du règne suivant n'aient épuisé. Mais comme on vouloit ménager la doctrine du despotisme, tout en attaquant Bonaparte; comme un grand nombre de ceux qui l'injurient aujourd'hui l'avoient loué la veille, il falloit, pour mettre quelque accord dans une conduite où il n'y avoit de conséquent que la bassesse, attaquer l'homme au-delà même de ce qu'il mérite, et néanmoins se taire, à beaucoup d'égards, sur un système dont on vouloit se servir encore. Le plus grand crime de Napoléon toutefois, celui pour lequel tous les penseurs, tous les écrivains dispensateurs de la gloire dans la postérité, ne cesseront de l'accuser auprès de l'espèce hu-

maine, c'est l'établissement et l'organisation du despotisme. Il l'a fondé sur l'immoralité; car les lumières qui existoient en France étoient telles, que le pouvoir absolu ne pouvoit s'y maintenir que par la dépravation, tandis qu'ailleurs il subsiste par l'ignorance.

Peut-on parler de législation dans un pays où la volonté d'un seul homme décidoit de tout; où cet homme, mobile et agité comme les flots de la mer pendant la tempête, ne pouvoit pas même supporter la barrière de sa propre volonté, si on lui opposoit celle de la veille, quand il avoit envie d'en changer le lendemain? Une fois un de ses conseillers d'état s'avisa de lui représenter que le Code Napoléon s'opposoit à la résolution qu'il alloit prendre. *Eh bien!* dit-il, *le Code Napoléon a été fait pour le salut du peuple; et, si ce salut exige d'autres mesures, il faut les prendre.* Quel prétexte pour une puissance illimitée que celui du salut public! Robespierre a bien fait d'appeler ainsi son gouvernement. Peu de temps après la mort du duc d'Enghien, lorsque Bonaparte étoit peut-être encore troublé dans le fond de son âme par l'horreur que cet assassinat avoit inspirée, il dit, en parlant de littérature avec un artiste très-capable d'en bien juger: « La raison d'état, voyez-vous, a rem-

« placé chez les modernes le fatalisme des an-
« ciens. Corneille est le seul des tragiques
« françois qui ait senti cette vérité. S'il avoit
« vécu de mon temps, je l'aurois fait mon
« premier ministre. »

Il y avoit deux sortes d'instrumens du pouvoir impérial, les lois et les décrets. Les lois étoient sanctionnées par le simulacre d'un corps législatif; mais c'étoit dans les décrets émanés directement de l'empereur, et discutés dans son conseil, que consistoit la véritable action de l'autorité. Napoléon abandonnoit aux beaux parleurs du conseil d'état, et aux députés muets du corps législatif, la délibération et la décision de quelques questions abstraites en fait de jurisprudence, afin de donner à son gouvernement un faux air de sagesse philosophique. Mais, quand il s'agissoit des lois relatives à l'exercice du pouvoir, alors toutes les exceptions, comme toutes les règles, ressortissoient à l'empereur. Dans le Code Napoléon, et même dans le Code d'Instruction criminelle, il est resté de très-bons principes, dérivés de l'assemblée constituante: l'institution du jury, ancre d'espoir de la France, et divers perfectionnemens dans la procédure, qui l'ont tirée des ténèbres où elle étoit avant la révolution, et où elle est

encore dans plusieurs états de l'Europe. Mais qu'importoient les institutions légales, puisque des tribunaux extraordinaires nommés par l'empereur, des cours spéciales, des commissions militaires jugeoient tous les délits politiques, c'est-à-dire, ceux qui ont le plus besoin de l'égide invariable de la loi? Nous montrerons dans le volume suivant combien, dans ces procès politiques, les Anglois ont multiplié les précautions, afin de mettre la justice plus sûrement à l'abri du pouvoir. Quels exemples n'a-t-on pas vus, sous Bonaparte, de ces tribunaux extraordinaires qui devenoient habituels! car, dès qu'on se permet un acte arbitraire, ce poison s'insinue dans toutes les affaires de l'état. Des exécutions rapides et ténébreuses n'ont-elles pas souillé le sol de la France? Le Code militaire ne se mêle que trop, d'ordinaire, au Code civil, dans tous les pays, l'Angleterre exceptée; mais il suffisoit sous Bonaparte d'être accusé d'embauchage, pour être traduit devant les commissions militaires; et c'est ainsi que le duc d'Enghien a été jugé. Bonaparte n'a pas permis une seule fois qu'un homme pût avoir recours, pour un délit politique, à la décision du jury. Le général Moreau et ses coacusés en ont été privés; mais ils eurent heureusement

affaire à des juges qui respectoient leur conscience. Ces juges n'ont pu cependant prévenir les iniquités qui se commirent dans cette horrible procédure, et la torture fut introduite de nouveau dans le dix-neuvième siècle, par un chef national dont le pouvoir devoit émaner de l'opinion.

Il étoit difficile de distinguer la législation de l'administration sous le règne de Napoléon; car l'une et l'autre dépendoient également de l'autorité suprême. Cependant nous ferons une observation principale sur ce sujet: toutes les fois que les améliorations possibles dans les diverses branches du gouvernement ne portoient en rien atteinte au pouvoir de Bonaparte, et que ces améliorations, au contraire, contribuoient à ses plans et à sa gloire, il faisoit, pour les accomplir, un usage habile des immenses ressources que lui donnoit la domination de presque toute l'Europe; et, comme il possédoit un grand fact pour connoître parmi les hommes ceux qui pouvoient lui servir d'instrumens, il employoit presque toujours des têtes très-propres aux affaires dont il les chargeoit. L'on doit au gouvernement impérial les musées des arts et les embellissemens de Paris, des grands chemins, des canaux qui facilitoient les communications

des départemens entre eux; enfin, tout ce qui pouvoit frapper l'imagination, en montrant, comme dans le Simplon et le Mont-Cénis, que la nature obéissoit à Napoléon presque aussi docilement que les hommes. Ces prodiges divers se sont opérés, parce qu'il pouvoit porter sur chaque point en particulier les tributs et le travail de quatre-vingts millions d'hommes; mais les rois d'Égypte et les empereurs romains ont eu, sous ce rapport, d'aussi grands titres à la gloire. Ce qui constitue le développement moral des peuples, dans quel pays Bonaparte s'en est-il occupé? Et que de moyens, au contraire, n'a-t-il pas employés en France pour étouffer l'esprit public, qui s'étoit accru malgré les mauvais gouvernemens enfantés par les passions?

Toutes les autorités locales, dans les provinces, ont été par degrés supprimées ou annulées; il n'y a plus en France qu'un seul foyer de mouvement, Paris; et l'instruction qui naît de l'émulation a dépéri dans les provinces, tandis que la négligence avec laquelle on entretenoit les écoles achevoit de consolider l'ignorance, si bien d'accord avec la servitude. Cependant, comme les hommes qui ont de l'esprit éprouvent le besoin de s'en servir, tous ceux qui avoient quelque talent ont été

bien vite dans la capitale pour tâcher d'obtenir des places. De là vient cette fureur d'être employé par l'état et pensionné par lui, qui avilit et dévore la France. Si l'on avoit quelque chose à faire chez soi, si l'on pouvoit se mêler de l'administration de sa ville et de son département; si l'on avoit occasion de s'y rendre utile, d'y mériter de la considération, et de s'assurer par là l'espoir d'être un jour élu député, l'on ne verroit pas aborder à Paris quiconque peut se flatter de l'emporter sur ses concurrens par une intrigue ou par une flatterie de plus.

Aucun emploi n'étoit laissé au choix libre des citoyens. Bonaparte se complaisoit à rendre lui-même des décrets sur des nominations d'huissiers, datés des premières capitales de l'Europe. Il vouloit se montrer comme présent partout, comme suffisant à tout, comme le seul être gouvernant dans le monde. Toutefois un homme ne sauroit parvenir à se multiplier à cet excès que par le charlatanisme; car la réalité du pouvoir tombe toujours entre les mains des agens subalternes, qui exercent le despotisme en détail. Dans un pays où il n'y a ni corps intermédiaire indépendant, ni liberté de la presse, ce qu'un despote, de l'esprit même le plus supérieur, ne parvient jamais

à savoir, c'est la vérité qui pourroit lui déplaire.

Le commerce, le crédit, tout ce qui demande une action spontanée dans la nation, et une garantie certaine contre les caprices du gouvernement, ne s'adaptoit point au système de Bonaparte. Les contributions des pays étrangers en étoient la seule base. On respectoit assez la dette publique, ce qui donnoit une apparence de bonne foi au gouvernement, sans le gêner beaucoup, vu la petitesse de la somme. Mais les autres créanciers du trésor public savoient que d'être payé ou de ne l'être pas, devoit être considéré comme une chance dans laquelle ce qui entroit le moins, c'étoit leur droit. Aussi personne n'imaginoit-il de prêter rien à l'état, quelque puissant que fût son chef, et précisément parce qu'il étoit trop puissant. Les décrets révolutionnaires, que quinze ans de troubles avoient entassés, étoient pris ou laissés selon la décision du moment. Il y avoit presque toujours sur chaque affaire une loi pour et contre, que les ministres appliquoient selon leur convenance. Des sophismes qui n'étoient que de luxe, puisque l'autorité pouvoit tout, justifioient tour à tour les mesures les plus opposées.

Quel indigne établissement que celui de la

police! Cette inquisition politique, dans les temps modernes, a pris la place de l'inquisition religieuse. Étoit-il aimé, le chef qui avoit besoin de faire peser sur la nation un esclavage pareil? Il se servoit des uns pour accuser les autres, et se vantoit de mettre en pratique cette vieille maxime, de diviser pour commander, qui, grâces aux progrès de la raison, n'est plus qu'une ruse bien facilement découverte. Le revenu de cette police étoit digne de son emploi. C'étoient les jeux de Paris qui l'entretenoient : elle soudoyoit le vice avec l'argent du vice qui la payoit. Elle échappoit à l'animadversion publique par le mystère dont elle s'enveloppoit; mais, quand le hasard faisoit mettre au jour un procès où les agens de police se trouvoient mêlés de quelque manière, peut-on se représenter quelque chose de plus dégoûtant, de plus perfide et de plus bas que les disputes qui s'élevoient entre ces misérables? Tantôt ils déclaroient qu'ils avoient professé une opinion pour en servir secrètement une opposée; tantôt ils se vantoient des embûches qu'ils avoient dressées aux mécontens, pour les engager à conspirer, afin de les trahir s'ils conspiroient; et l'on a reçu la déposition d'hommes semblables devant les tribunaux! L'invention malheureuse

de cette police s'est tournée depuis contre les partisans de Bonaparte, à leur tour : n'ont-ils pas dû penser que c'étoit le taureau de Phalaris, dont ils subissoient eux-mêmes le supplice, après en avoir conçu la funeste idée?

CHAPITRE XVI.

De la littérature sous Bonaparte.

Cette même police, pour laquelle nous n'avons pas de termes assez méprisans, pas de termes qui puissent mettre assez de distance entre un honnête homme et quiconque pouvoit entrer dans une telle caverne, c'étoit elle que Bonaparte avoit chargée de diriger l'esprit public en France : et, en effet, dès qu'il n'y a pas de liberté de la presse, et que la censure de la police ne s'en tient pas à réprimer, mais dicte à tout un peuple les opinions qu'il doit avoir sur la politique, sur la religion, sur les mœurs, sur les livres, sur les individus, dans quel état doit tomber une nation qui n'a d'autre nourriture pour ses pensées que celle que permet ou prépare l'autorité despotique ! Il ne faut donc pas s'étonner si en France la littérature et la critique littéraire sont déchues à un tel point. Ce n'est pas certainement qu'il y ait nulle part plus d'esprit et plus d'aptitude à tout que chez les François. On peut voir quels progrès étonnans ils ne cessent de faire dans les sciences et dans l'érudition, parce que ces deux carrières ne touchent en aucune façon à la politique ; tandis que la littérature ne peut

rien produire de grand maintenant sans la liberté. On objecte toujours les chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV; mais l'esclavage de la presse étoit beaucoup moins sévère sous ce souverain que sous Bonaparte. Vers la fin du règne de Louis XIV, Fénelon et d'autres penseurs traitoient déjà les questions essentielles aux intérêts de la société. Le génie poétique s'épuise dans chaque pays tour à tour, et ce n'est qu'après de certains intervalles qu'il peut renaître; mais l'art d'écrire en prose, inséparable de la pensée, embrasse nécessairement toute la sphère philosophique des idées; et, quand on condamne des hommes de lettres à tourner dans le cercle des madrigaux et des idylles, on leur donne aisément le vertige de la flatterie: ils ne peuvent rien produire qui dépasse les faubourgs de la capitale et les bornes du temps présent.

La tâche imposée aux écrivains sous Bonaparte étoit singulièrement difficile. Il falloit qu'ils combattissent avec acharnement les principes libéraux de la révolution, mais qu'ils en respectassent tous les intérêts, de façon que la liberté fût anéantie, mais que les titres, les biens et les emplois des révolutionnaires fussent consacrés. Bonaparte disoit un jour, en parlant de J.-J. Rousseau: *C'est pourtant lui*

qui a été la cause de la révolution. Au reste, je ne dois pas m'en plaindre, car j'y ai attrappé le trône. C'étoit ce langage qui devoit servir de texte aux écrivains, pour saper sans relâche les lois constitutionnelles, et les droits imprescriptibles sur lesquels ces lois sont fondées, mais pour exalter le conquérant despote que les orages de la révolution avoient produit, et qui les avoit calmés. S'agissoit-il de la religion, Bonaparte faisoit mettre sérieusement dans ses proclamations que les François doivent se défier des Anglois, parce qu'ils étoient des hérétiques; mais vouloit-il justifier les persécutions que subissoit le plus vénérable et le plus modéré des chefs de l'Église, le pape Pie VII, il l'accusoit de fanatisme. La consigne étoit de dénoncer, comme partisan de l'anarchie, quiconque émettoit une opinion philosophique en aucun genre: mais, si quelqu'un, parmi les nobles, sembloit insinuer que les anciens princes s'entendoient mieux que les nouveaux à la dignité des cours, on ne manquoit pas de le signaler comme un conspirateur. Enfin, il falloit repousser ce qu'il y avoit de bon dans chaque manière de voir, afin de composer le pire des fléaux humains, la tyrannie dans un pays civilisé.

Quelques écrivains ont essayé de faire une

théorie abstraite du despotisme, afin de le recrépir, pour ainsi dire, de façon à lui donner un air de nouveauté philosophique. D'autres, du parti des parvenus, se sont plongés dans le machiavélisme, comme s'il y avoit là de la profondeur, et ils ont présenté le pouvoir des hommes de la révolution, comme une garantie suffisante contre le retour des anciens gouvernemens : comme s'il n'y avoit que des intérêts dans ce monde, et que la direction de l'espèce humaine n'eût rien de commun avec la vertu! Il n'est resté de ces tours d'adresse qu'une certaine combinaison de phrases, sans l'appui d'aucune idée vraie, et néanmoins construites comme il le faut grammaticalement, avec des verbes, des nominatifs et des accusatifs. *Le papier souffre tout*, disoit un homme d'esprit. Sans doute il souffre tout, mais les hommes ne gardent point le souvenir des sophismes, et, fort heureusement pour la dignité de la littérature, aucun monument de cet art généreux ne peut s'élever sur de fausses bases. Il faut des accens de vérité pour être éloquent, il faut des principes justes pour raisonner, il faut du courage d'âme pour avoir des élans de génie; et rien de semblable ne peut se trouver dans ces écrivains qui suivent à tout vent la direction de la force.

Les journaux étoient remplis des adresses à l'empereur, des promenades de l'empereur, de celles des princes et des princesses, des étiquettes et des présentations à la cour. Ces journaux, fidèles à l'esprit de servitude, trouvoient le moyen d'être fades à l'époque du bouleversement du monde; et, sans les bulletins officiels qui venoient de temps en temps nous apprendre que la moitié de l'Europe étoit conquise, on auroit pu croire qu'on vivoit sous des berceaux de fleurs, et qu'on n'avoit rien de mieux à faire que de compter les pas des Majestés et des Altesses impériales, et de répéter les paroles gracieuses qu'elles avoient bien voulu laisser tomber sur la tête de leurs sujets prosternés. Est-ce ainsi que les hommes de lettres, que les magistrats de la pensée, doivent se conduire en présence de la postérité?

Quelques personnes, cependant, ont tenté d'imprimer des livres sous la censure de la police; mais, qu'en arrivoit-il? une persécution comme celle qui m'a forcée de m'enfuir par Moscou, pour chercher un asile en Angleterre. Le libraire Palm a été fusillé en Allemagne, pour n'avoir pas voulu nommer l'auteur d'une brochure qu'il avoit imprimée. Et si des exemples plus nombreux encore de proscriptions

ne peuvent être cités, c'est que le despotisme étoit si fortement mis en exécution, qu'on avoit fini par s'y soumettre, comme aux terribles lois de la nature, la maladie et la mort. Ce n'est pas seulement à des rigueurs sans fin qu'on s'exposoit, sous une tyrannie aussi persévérante; mais on ne pouvoit jouir d'aucune gloire littéraire dans son pays, quand les journaux aussi multipliés que sous un gouvernement libre, et néanmoins soumis tous au même langage, vous harceloient de leurs plaisanteries de commande. J'ai fourni, pour ma part, des refrains continuels aux journalistes françois depuis quinze ans: la mélancolie du Nord, la perfectibilité de l'espèce humaine, les muses romantiques, les muses germaniques. Le joug de l'autorité et l'esprit d'imitation étoient imposés à la littérature, comme le journal officiel dictoit les articles de foi en politique. Un bon instinct de despotisme faisoit sentir aux agens de la police littéraire, que l'originalité dans la manière d'écrire peut conduire à l'indépendance du caractère, et qu'il faut bien se garder de laisser introduire à Paris les livres des Anglois et des Allemands, si l'on ne veut pas que les écrivains françois, tout en respectant les règles du goût, suivent les progrès de l'esprit humain dans les pays

où les troubles civils n'en ont pas ralenti la marche.

Enfin, de toutes les douleurs que l'esclavage de la presse fait éprouver, la plus amère, c'est de voir insulter dans les feuilles publiques ce qu'on a de plus cher, ce qu'on respecte le plus, sans qu'il soit possible de faire admettre une réponse dans ces mêmes gazettes, qui sont nécessairement plus populaires que les livres. Quelle lâcheté dans ceux qui insultent les tombeaux, quand les amis des morts ne peuvent en prendre la défense! Quelle lâcheté dans ces folliculaires qui attaquoient aussi les vivans avec l'autorité derrière eux, et servoient d'avant-garde à toutes les proscriptions que le pouvoir absolu prodigue, dès qu'on lui suggère le moindre soupçon! Quel style que celui qui porte le cachet de la police! A côté de cette arrogance, à côté de cette bassesse, quand on lisoit quelques discours des Américains ou des Anglois, des hommes publics enfin qui ne cherchent, en s'adressant aux autres hommes, qu'à leur communiquer leur conviction intime, on se sentoit ému, comme si la voix d'un ami s'étoit tout à coup fait entendre à l'être abandonné qui ne savoit plus où trouver un semblable.

CHAPITRE XVII.

Un mot de Bonaparte, imprimé dans le Moniteur.

Ce n'étoit pas assez que tous les actes de Bonaparte fussent empreints d'un despotisme toujours plus audacieux, il falloit encore qu'il révélât lui-même le secret de son gouvernement, méprisant assez l'espèce humaine pour le lui dire. Il fit mettre dans le Moniteur du mois de juillet 1810 ces propres paroles, qu'il adressoit au second fils de son frère Louis Bonaparte; cet enfant étoit alors destiné au grand-duché de Berg : *N'oubliez jamais*, lui dit-il, *dans quelque position que vous placent ma politique et l'intérêt de mon empire, que vos premiers devoirs sont envers moi, vos seconds envers la France; tous vos autres devoirs, même ceux envers les peuples que je pourrois vous confier, ne viennent qu'après.* Il ne s'agit pas là de libelles, il ne s'agit pas là d'opinions de parti : c'est lui, lui Bonaparte, qui s'est dénoncé ainsi plus sévèrement que la postérité n'auroit jamais osé le faire. Louis XIV fut accusé d'avoir dit dans son intérieur : *L'état, c'est moi;* et les historiens éclairés se sont

appuyés avec raison sur ce langage égoïste, pour condamner son caractère. Mais si, lorsque ce monarque plaça son petit-fils sur le trône d'Espagne, il lui avoit enseigné publiquement la même doctrine que Bonaparte enseignoit à son neveu, peut-être que Bossuet lui-même n'auroit pas osé préférer les intérêts des rois à ceux des nations; et c'est un homme élu par le peuple, qui a voulu mettre son *moi* gigantesque à la place de l'espèce humaine! et c'est lui que les amis de la liberté ont pu prendre un instant pour le représentant de leur cause! Plusieurs ont dit: Il est l'enfant de la révolution. Oui, sans doute, mais un enfant parricide: devoient-ils donc le reconnoître?

CHAPITRE XVIII.

De la doctrine politique de Bonaparte.

Un jour M. Suard, l'homme de lettres françois qui réunit au plus haut degré le tact de la littérature à la connoissance du grand monde, parloit avec courage devant Napoléon sur la peinture des empereurs romains, dans Tacite. *Fort bien*, dit Napoléon; *mais il devoit nous expliquer pourquoi le peuple romain toléroit et même aimoit ces mauvais empereurs. C'étoit là ce qu'il importoit de faire connoître à la postérité.* Tâchons de ne pas mériter, relativement à l'empereur de France lui-même, les reproches qu'il faisoit à l'historien romain.

Les deux principales causes du pouvoir de Napoléon en France ont été sa gloire militaire avant tout, et l'art qu'il eut de rétablir l'ordre sans attaquer les passions intéressées que la révolution avoit fait naître. Mais tout ne consistoit pas dans ces deux problèmes.

On prétend qu'au milieu du conseil d'état, Napoléon montroit dans la discussion une sagacité universelle. Je doute un peu de l'esprit qu'on trouve à un homme tout-puissant; il nous en coûte davantage, à nous autres parti-

culiers, pour gagner notre vie de célébrité. Néanmoins, on n'est pas quinze ans le maître de l'Europe, sans avoir une vue perçante sur les hommes et sur les choses. Mais il y avoit dans la tête de Bonaparte une incohérence, trait distinctif de tous ceux qui ne classent pas leurs pensées sous la loi du devoir. La puissance du commandement avoit été donnée par la nature à Bonaparte, mais c'étoit plutôt parce que les hommes n'agissoient point sur lui que parce qu'il agissoit sur eux, qu'il parvenoit à en être le maître; les qualités qu'il n'avoit pas lui servoient autant que les talens qu'il possédoit, et il ne se faisoit obéir qu'en avilissant ceux qu'il soumettoit. Ses succès sont étonnans, ses revers plus étonnans encore; ce qu'il a fait avec l'énergie de la nation est admirable; l'état d'engourdissement dans lequel il l'a laissée peut à peine se concevoir. La multitude d'hommes d'esprit qu'il a employés est extraordinaire; mais les caractères qu'il a dégradés nuisent plus à la liberté que toutes les facultés de l'intelligence ne pourroient y servir. C'est à lui surtout que peut s'appliquer la belle image du despotisme dans l'*Esprit des lois*: il a coupé l'arbre par la racine pour en avoir le fruit, et peut-être a-t-il desséché le sol même.

Enfin Bonaparte, maître absolu de quatre-vingts millions d'hommes, ne rencontrant plus d'opposition nulle part, n'a su fonder ni une institution dans l'état, ni un pouvoir stable pour lui-même. Quel est donc le principe destructeur qui suivoit ses pas triomphans? quel est-il? le mépris des hommes, et par conséquent de toutes les lois, de toutes les études, de tous les établissemens, de toutes les institutions, dont la base est le respect pour l'espèce humaine. Bonaparte s'est enivré de ce mauvais vin du machiavélisme; il ressembloit, sous plusieurs rapports, aux tyrans italiens du quatorzième et du quinzième siècles; et, comme il avoit peu lu, l'instruction ne combattoit point dans sa tête la disposition naturelle de son caractère. L'époque du moyen âge étant la plus brillante de l'histoire des Italiens, beaucoup d'entre eux n'estiment que trop les maximes des gouvernemens d'alors; et ces maximes ont toutes été recueillies par Machiavel.

En relisant dernièrement en Italie son fameux écrit du Prince, qui trouve encore des croyans parmi les possesseurs du pouvoir, un fait nouveau et une conjecture nouvelle m'ont paru dignes d'attention. D'abord on vient de publier, en 1813, les lettres de Machiavel,

trouvées dans les manuscrits de la bibliothéque Barberini, qui prouvent positivement que c'est pour se raccommoder avec les Médicis qu'il a publié *le Prince*. On lui avoit fait subir la question, à cause de ses efforts en faveur de la liberté; il étoit ruiné, malade, et sans ressources; il transigea, mais après la torture: en vérité, l'on cède à moins, de nos jours.

Ce traité du Prince, où l'on retrouve malheureusement la supériorité d'esprit que Machiavel avoit développée dans une meilleure cause, n'a point été composé, comme on l'a cru, pour faire haïr le despotisme en montrant quelles affreuses ressources les despotes doivent employer pour se maintenir. C'est une supposition trop détournée pour être admise. Il me semble plutôt que Machiavel, détestant avant tout le joug des étrangers en Italie, toléroit et encourageoit même les moyens, quels qu'ils fussent, dont les princes du pays pouvoient se servir pour être les maîtres, espérant qu'ils seroient assez forts un jour pour repousser les troupes allemandes et françoises. Machiavel analyse l'art de la guerre dans ses écrits, comme les hommes du métier pourroient le faire; il revient sans cesse à la nécessité d'une organisation militaire purement

nationale : et, s'il a souillé sa vie par son indulgence pour les crimes des Borgia, c'est peut-être parce qu'il s'abandonnoit trop au besoin de tout tenter pour recouvrer l'indépendance de sa patrie. Bonaparte n'a sûrement pas examiné le Prince de Machiavel sous ce point de vue; mais il y a cherché ce qui passe encore pour de la profondeur parmi les âmes vulgaires : l'art de tromper les hommes. Cette politique doit tomber à mesure que les lumières s'étendront; ainsi la croyance à la sorcellerie n'existe plus, depuis qu'on a découvert les véritables lois de la physique.

Un principe général, quel qu'il fût, déplaisoit à Bonaparte, comme une niaiserie ou comme un ennemi. Il n'écoutoit que les considérations du moment, et n'examinoit les choses que sous le rapport de leur utilité immédiate, car il auroit voulu mettre le monde entier en rente viagère sur sa tête. Il n'étoit point sanguinaire, mais indifférent à la vie des hommes. Il ne la considéroit que comme un moyen d'arriver à son but, ou comme un obstacle à écarter de sa route. Il n'étoit pas même aussi colère qu'il a souvent paru l'être : il vouloit effrayer avec ses paroles, afin de s'épargner le fait par la menace. Tout étoit chez lui moyen ou but; l'involontaire ne se

trouvoit nulle part, ni dans le bien, ni dans le mal. On prétend qu'il a dit : *J'ai tant de conscrits à dépenser par an.* Ce propos est vraisemblable, car Bonaparte a souvent assez méprisé ses auditeurs pour se complaire dans un genre de sincérité qui n'est que de l'impudence.

Jamais il n'a cru aux sentimens exaltés, soit dans les individus, soit dans les nations; il a pris l'expression de ces sentimens pour de l'hypocrisie. Il pensoit tenir la clef de la nature humaine par la crainte et par l'espérance, habilement présentées aux égoïstes et aux ambitieux. Il faut en convenir, sa persévérance et son activité ne se ralentissoient jamais, quand il s'agissoit des moindres intérêts du despotisme; mais c'étoit le despotisme même qui devoit retomber sur sa tête. Une anecdote, dans laquelle j'ai eu quelque part, peut offrir une donnée de plus sur le système de Bonaparte, relativement à l'art de gouverner.

Le duc de Melzi, qui a été pendant quelque temps vice-président de la république Cisalpine, étoit un des hommes les plus distingués que cette Italie, si féconde en tout genre, ait produits. Né d'une mère espagnole et d'un père italien, il réunissoit la dignité d'une

nation à la vivacité de l'autre; et je ne sais si l'on pourroit citer, même en France, un homme plus remarquable par sa conversation, et par le talent plus important et plus nécessaire de connoître et de juger tous ceux qui jouoient un rôle politique en Europe. Le premier consul fut obligé de l'employer, parce qu'il jouissoit du plus grand crédit parmi ses concitoyens, et que son attachement à sa patrie n'étoit mis en doute par personne. Bonaparte n'aimoit point à se servir d'hommes qui fussent désintéressés, et qui eussent des principes quelconques inébranlables; aussi tournoit-il sans cesse autour de Melzi pour le corrompre.

Après s'être fait couronner roi d'Italie, en 1805, Bonaparte se rendit au corps législatif de Lombardie, et dit à l'assemblée qu'il vouloit donner une terre considérable au duc de Melzi, pour acquitter la reconnoissance publique envers lui : il espéroit ainsi le dépopulariser. Me trouvant alors à Milan, je vis le soir M. de Melzi, qui étoit vraiment au désespoir du tour perfide que Napoléon lui avoit joué, sans l'en prévenir en aucune manière; et, comme Bonaparte se seroit irrité d'un refus, je conseillai à M. de Melzi de consacrer tout de suite à un établissement public les

revenus dont on avoit voulu l'accabler. Il adopta mon avis; et, dès le jour suivant, en se promenant avec l'empereur, il lui dit que telle étoit son intention. Bonaparte lui saisit le bras, et s'écria : *C'est une idée de madame de Staël que vous me dites-là; je le parie. Mais ne donnez pas, croyez-moi, dans cette philanthropie romanesque du dix-huitième siècle : il n'y a qu'une seule chose à faire dans ce monde, c'est d'acquérir toujours plus d'argent et de pouvoir; tout le reste est chimère.* Beaucoup de gens diront qu'il avoit raison; je crois, au contraire, que l'histoire montrera qu'en établissant cette doctrine, en déliant les hommes de l'honneur, partout ailleurs que sur le champ de bataille, il a préparé ses partisans à l'abandonner, conformément à ses propres préceptes, quand il cesseroit d'être le plus fort. Aussi peut-il se vanter d'avoir eu plus de disciples fidèles à son système, que de serviteurs dévoués à son infortune. Il consacroit sa politique par le fatalisme, seule religion qui puisse s'accorder avec le dévouement à la fortune; et, sa prospérité croissant toujours, il a fini par se faire le grand-prêtre et l'idole de son propre culte, croyant en lui, comme si ses désirs étoient des présages, et ses desseins des oracles.

La durée du pouvoir de Bonaparte étoit une leçon d'immoralité continuelle : s'il avoit toujours réussi, qu'aurions-nous pu dire à nos enfans ? Il nous seroit toujours resté sans doute la jouissance religieuse de la résignation, mais la masse des habitans de la terre auroit en vain cherché les intentions de la Providence dans le affaires humaines.

Toutefois, en 1811, les Allemands appeloient encore Bonaparte l'homme de la destinée; l'imagination de quelques Anglois mêmes étoit ébranlée par ses talens extraordinaires. La Pologne et l'Italie espéroient encore de lui leur indépendance, et la fille des Césars étoit devenue son épouse. Cet insigne honneur lui causa comme un transport de joie, étranger à sa nature; et, pendant quelque temps, on dut croire que cette illustre compagne pourroit changer le caractère de celui que le sort avoit rapproché d'elle. Il ne falloit encore, à cette époque, à Bonaparte, qu'un sentiment honnête pour être le plus grand souverain du monde : soit l'amour paternel, qui porte les hommes à soigner l'héritage de leurs enfans; soit la pitié pour ces François, qui se faisoient tuer pour lui au moindre signe; soit l'équité envers les nations étrangères, qui le regardoient avec étonnement; soit enfin cette es-

pèce de sagesse naturelle à tout homme, au milieu de la vie, quand il voit s'approcher les grandes ombres qui doivent bientôt l'envelopper : une vertu, une seule vertu, et c'en étoit assez pour que toutes les prospérités humaines s'arrêtassent sur la tête de Bonaparte. Mais l'étincelle divine n'existoit pas dans son cœur.

Le triomphe de Bonaparte, en Europe comme en France, reposoit en entier sur une grande équivoque qui dure encore pour beaucoup de gens. Les peuples s'obstinoient à le considérer comme le défenseur de leurs droits, dans le moment où il en étoit le plus grand ennemi. La force de la révolution de France, dont il avoit hérité, étoit immense, parce qu'elle se composoit de la volonté des François et du vœu secret des autres nations. Napoléon s'est servi de cette force contre les anciens gouvernemens pendant plusieurs années, avant que les peuples aient découvert qu'il ne s'agissoit pas d'eux. Les mêmes noms subsistoient encore : c'étoit toujours la France, jadis le foyer des principes populaires ; et, bien que Bonaparte détruisît les républiques, et qu'il excitât les rois et les princes à des actes de tyrannie, contraires même à leur modération naturelle, on croyoit encore que tout

cela finiroit par de la liberté, et souvent lui-même parloit de constitution, du moins quand il s'agissoit du règne de son fils. Toutefois le premier pas que Napoléon ait fait vers sa ruine, c'est l'entreprise contre l'Espagne; car il a trouvé là une résistance nationale, la seule dont l'art ni la corruption de la diplomatie ne pussent le débarrasser. Il ne s'est pas douté du danger qu'une guerre de villages et de montagnes pouvoit faire courir à son armée; il ne croyoit point à la puissance de l'âme; il comptoit les baïonnettes; et comme, avant l'arrivée des armées angloises, il n'y en avoit presque point en Espagne, il n'a pas su redouter la seule puissance invincible, l'enthousiasme de tout un peuple. *Les François*, disoit Bonaparte, *sont des machines nerveuses*; et il vouloit expliquer par là le mélange d'obéissance et de mobilité qui est dans leur nature. Ce reproche est peut-être juste; mais il est pourtant vrai qu'une persévérance invincible, depuis près de trente ans, se trouve au fond de ces défauts, et c'est parce que Bonaparte a ménagé l'idée dominante qu'il a régné. Les François ont cru, pendant long-temps, que le gouvernement impérial les préservoit des institutions de l'ancien régime, qui leur sont particulièrement odieuses. Ils ont confondu

long-temps aussi la cause de la révolution avec celle d'un nouveau maître. Beaucoup de gens de bonne foi se sont laissé séduire par ce motif ; d'autres ont tenu le même langage, lors même qu'ils n'avoient plus la même opinion ; et ce n'est que très-tard que la nation s'est désintéressée de Bonaparte. A dater de ce jour, l'abîme a été creusé sous ses pas.

CHAPITRE XIX.

Enivrement du pouvoir; revers et abdication de Bonaparte.

Cette vieille Europe m'ennuie, disoit Napoléon, avant de partir pour la Russie. En effet, il ne rencontroit plus d'obstacle à ses volontés nulle part, et l'inquiétude de son caractère avoit besoin d'un aliment nouveau. Peut-être aussi la force et la clarté de son jugement s'altérèrent-elles, quand les hommes et les choses plièrent tellement devant lui, qu'il n'eut plus besoin d'exercer sa pensée sur aucune des difficultés de la vie. Il y a dans le pouvoir sans bornes une sorte de vertige qui saisit le génie comme la sottise, et les perd également l'un et l'autre.

L'étiquette orientale que Bonaparte avoit établie dans sa cour, interceptoit les lumières que l'on peut recueillir par les communications faciles de la société. Quand il y avoit quatre cents personnes dans son salon, un aveugle auroit pu s'y croire seul, tant le silence qu'on observoit étoit profond! Les maréchaux de France, au milieu des fatigues de la guerre, au moment de la crise d'une ba-

taille, entroient dans la tente de l'empereur pour lui demander ses ordres, et il ne leur étoit pas permis de s'y asseoir. Sa famille ne souffroit pas moins que les étrangers de son despotisme et de sa hauteur. Lucien a mieux aimé vivre prisonnier en Angleterre que de régner sous les ordres de son frère. Louis Bonaparte, dont le caractère est généralement estimé, se vit contraint, par sa probité même, à renoncer à la couronne de Hollande; et, le croiroit-on? quand il causoit avec son frère, pendant deux heures, tête à tête, forcé par sa mauvaise santé de s'appuyer péniblement contre la muraille, Napoléon ne lui offroit pas une chaise; il demeuroit lui-même debout, de crainte que quelqu'un n'eût l'idée de se familiariser assez avec lui pour s'asseoir en sa présence.

La peur qu'il causoit dans les derniers temps étoit telle, que personne ne lui adressoit le premier la parole sur rien. Quelquefois il s'entretenoit avec la plus grande simplicité au milieu de sa cour, et dans son conseil d'état. Il souffroit la contradiction, il y encourageoit même, quand il s'agissoit de questions administratives ou judiciaires, sans relation avec son pouvoir. Il falloit voir alors l'attendrissement de ceux auxquels il avoit rendu pour un

moment la respiration libre; mais, quand le maître reparoissoit, on demandoit en vain aux ministres de présenter un rapport à l'empereur contre une mesure injuste. S'agissoit-il même de la victime d'une erreur, de quelque individu pris par hasard sous le grand filet tendu sur l'espèce humaine, les agens du pouvoir vous objectoient la difficulté de s'adresser à Napoléon, comme s'il eût été question du grand Lama. Une telle stupeur causée par la puissance auroit fait rire, si l'état où se trouvoient les hommes, sans appui sous ce despotisme, n'eût pas inspiré la plus profonde pitié.

Les complimens, les hymnes, les adorations sans nombre et sans mesure dont ses gazettes étoient remplies, devoient fatiguer un homme d'un esprit aussi transcendant; mais le despotisme de son caractère étoit plus fort que sa propre raison. Il aimoit moins les louanges vraies que les flatteries serviles, parce que, dans les unes, on n'auroit vu que son mérite, tandis que les autres attestoient son autorité. En général, il a préféré la puissance à la gloire; car l'action de la force lui plaisoit trop pour qu'il s'occupât de la postérité, sur laquelle on ne peut l'exercer. Mais un des résultats du pouvoir absolu qui a le

plus contribué à précipiter Bonaparte de son trône, c'est que, par degrés, l'on n'osoit plus lui parler avec vérité sur rien. Il a fini par ignorer qu'il faisoit froid à Moscou dès le mois de novembre, parce que personne, parmi ses courtisans, ne s'est trouvé assez romain pour oser lui dire une chose aussi simple.

En 1811, Napoléon avoit fait insérer et désavouer en même temps, dans le Moniteur, une note secrète, imprimée dans les journaux anglois, comme ayant été adressée par son ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de Russie. Il y étoit dit que l'Europe ne pouvoit être en paix tant que l'Angleterre et sa constitution subsisteroient. Que cette note fût authentique ou non, elle portoit du moins le cachet de l'école de Napoléon, et exprimoit certainement sa pensée. Un instinct, dont il ne pouvoit se rendre compte, lui apprenoit que tant qu'il y auroit un foyer de justice et de liberté dans le monde, le tribunal qui devoit le condamner tenoit ses séances permanentes.

Bonaparte joignoit peut-être à la folle idée de la guerre de Russie celle de la conquête de la Turquie, du retour en Égypte, et de quelques tentatives sur les établissemens des Anglois dans l'Inde; tels étoient les projets gigan-

tesques avec lesquels il se rendit la première fois à Dresde, traînant après lui les armées de tout le continent de l'Europe, qu'il obligeoit à marcher contre la puissante nation limitrophe de l'Asie. Les prétextes étoient de peu de chose pour un homme arrivé à un tel degré de pouvoir; cependant il falloit adopter sur l'expédition de Russie une phrase à donner aux courtisans, comme le mot d'ordre. Cette phrase étoit *que la France se voyoit obligée de faire la guerre à la Russie, parce qu'elle n'observoit pas le blocus continental envers l'Angleterre.* Or, pendant ce temps, Bonaparte lui-même accordoit sans cesse à Paris des licences pour des échanges avec les négocians de Londres; et l'empereur de Russie auroit pu, à meilleur droit, lui déclarer la guerre, comme manquant au traité par lequel ils s'étoient engagés réciproquement à ne point faire de commerce avec les Anglois. Mais qui se donneroit la peine aujourd'hui de justifier une telle guerre? Personne, pas même Bonaparte; car son respect pour le succès est tel, qu'il doit se condamner lui-même d'avoir encouru de si grands revers.

Cependant le prestige de l'admiration et de la terreur que Napoléon inspiroit étoit si grand, que l'on n'avoit guère de doute sur ses triom-

phes. Pendant qu'il étoit à Dresde, en 1813, environné de tous les souverains de l'Allemagne, et commandant une armée de cinq cent mille hommes, composée de presque toutes les nations européennes, il paroissoit impossible, d'après les calculs humains, que son expédition ne fût pas heureuse. En effet, dans sa chute, la Providence s'est montrée de plus près à la terre que dans tout autre événement, et les élémens ont été chargés de frapper les premiers le maître des hommes. On peut à peine se figurer aujourd'hui que, si Bonaparte avoit réussi dans son entreprise contre la Russie, il n'y avoit pas un coin de terre continentale où l'on pût lui échapper. Tous les ports étant fermés, le continent étoit, comme la tour d'Ugolin, muré de toutes parts.

Menacée de la prison par un préfet très-docile au pouvoir, si je montrois la moindre intention de m'éloigner un jour de ma demeure, je m'échappai, lorsque Bonaparte étoit près d'entrer en Russie, craignant de ne plus trouver d'issue en Europe, si j'eusse différé plus long-temps. Je n'avois déjà plus que deux chemins pour aller en Angleterre: Constantinople ou Pétersbourg. La guerre entre la Russie et la Turquie rendoit la route par ce dernier pays presque impraticable; je ne

savois ce que je deviendrois, quand l'empereur Alexandre voulut bien m'envoyer à Vienne un passe-port. En entrant dans son empire, reconnu pour absolu, je me sentis libre pour la première fois, depuis le règne de Bonaparte, non pas seulement à cause des vertus personnelles de l'empereur Alexandre, mais parce que la Russie étoit le seul pays où Napoléon ne fit point sentir son influence. Il n'est aucun ancien gouvernement que l'on pût comparer à cette tyrannie entée sur une révolution, à cette tyrannie qui s'étoit servie du développement même des lumières, pour mieux enchaîner tous les genres de libertés.

Je me propose d'écrire un jour ce que j'ai vu de la Russie. Toutefois je dirai, sans me détourner de mon sujet, que c'est un pays mal connu, parce qu'on n'a presque observé de cette nation qu'un petit nombre d'hommes de cour, dont les défauts sont d'autant plus grands que le pouvoir du souverain est moins limité. Ils ne brillent pour la plupart que par l'intrépide bravoure commune à toutes les classes; mais les paysans russes, cette nombreuse partie de la nation qui ne connoît que la terre qu'elle cultive, et le ciel qu'elle regarde, a quelque chose en elle de vraiment admirable. La douceur de ces hommes, leur hospi-

talité, leur élégance naturelle, sont extraordinaires; aucun danger n'a d'existence à leurs yeux; ils ne croient pas que rien soit impossible quand leur maître le commande. Ce mot de maître, dont les courtisans font un objet de flatterie et de calcul, ne produit pas le même effet sur un peuple presque asiatique. Le monarque, étant chef du culte, fait partie de la religion; les paysans se prosternent en présence de l'empereur, comme ils saluent l'église devant laquelle ils passent; aucun sentiment servile ne se mêle à ce qu'ils témoignent à cet égard.

Grâce à la sagesse éclairée du souverain actuel, toutes les améliorations possibles s'accompliront graduellement en Russie. Mais il n'est rien de plus absurde que les discours répétés d'ordinaire par ceux qui redoutent les lumières d'Alexandre. « Pourquoi, disent-ils, « cet empereur, dont les amis de la liberté sont « si enthousiastes, n'établit-il pas chez lui le « régime constitutionnel qu'il conseille aux « autres pays? » C'est une des mille et une ruses des ennemis de la raison humaine, que de vouloir empêcher ce qui est possible et désirable pour une nation, en demandant ce qui ne l'est pas actuellement chez une autre. Il n'y a point encore de tiers-état en Russie: com-

ment donc pourroit-on y créer un gouvernement représentatif? La classe intermédiaire entre les boyars et le peuple manque presque entièrement. On pourroit augmenter l'existence politique des grands seigneurs, et défaire, à cet égard, l'ouvrage de Pierre Ier; mais ce seroit reculer au lieu d'avancer; car le pouvoir de l'empereur, tout absolu qu'il est encore, est une amélioration sociale, en comparaison de ce qu'étoit jadis l'aristocratie russe. La Russie, sous le rapport de la civilisation, n'en est qu'à cette époque de l'histoire, où, pour le bien des nations, il falloit limiter le pouvoir des privilégiés par celui de la couronne. Trente-six religions, en y comprenant les cultes païens, trente-six peuples divers sont, non pas réunis, mais épars sur un terrain immense. D'une part, le culte grec s'accorde avec une tolérance parfaite, et de l'autre, le vaste espace qu'occupent les hommes leur laisse la liberté de vivre chacun selon ses mœurs. Il n'y a point encore dans cet ordre de choses, des lumières qu'on puisse concentrer, des individus qui puissent faire marcher des institutions. Le seul lien qui unisse des peuples presque nomades, et dont les maisons ressemblent à des tentes de bois établies dans la plaine, c'est le respect pour le monarque, et

la fierté nationale; le temps en développera successivement d'autres.

J'étois à Moscou un mois, jour pour jour, avant que l'armée de Napoléon y entrât, et je n'osai m'y arrêter que peu de momens, craignant déjà son approche. En me promenant au haut *du* Kremlin, palais des anciens czars, qui domine sur l'immense capitale de la Russie et sur ses dix-huit cents églises, je pensois qu'il étoit donné à Bonaparte de voir les empires à ses pieds, comme Satan les offrit à notre Seigneur. Mais c'est lorsqu'il ne lui restoit plus rien à conquérir en Europe, que la destinée l'a saisi, pour le faire tomber aussi rapidement qu'il étoit monté. Peut-être a-t-il appris depuis que, quels que soient les événemens des premières scènes, il existe une puissance de vertu qui reparoît toujours au cinquième acte des tragédies; comme, chez les anciens un dieu tranchoit le nœud quand l'action en étoit digne.

La persévérance admirable de l'empereur Alexandre, en refusant la paix que Bonaparte lui offroit, selon sa coutume, quand il fut vainqueur; l'énergie des Russes qui ont mis le feu à Moscou, pour que le martyre d'une ville sauvât le monde chrétien, contribuèrent certainement beaucoup aux revers que les

troupes de Bonaparte ont éprouvés dans la retraite de Russie. Mais c'est le froid, ce froid de l'enfer, tel qu'il est peint dans le Dante, qui pouvoit seul anéantir l'armée de Xerxès.

Nous qui avons le cœur françois, nous nous étions cependant habitués, pendant les quinze années de la tyrannie de Napoléon, à considérer ses armées par-delà le Rhin comme ne tenant plus à la France; elles ne défendoient plus les intérêts de la nation, elles ne servoient que l'ambition d'un seul homme; il n'y avoit rien en cela qui pût réveiller l'amour de la patrie; et, loin de souhaiter alors le triomphe de ces troupes, étrangères en grande partie, on pouvoit considérer leurs défaites comme un bonheur même pour la France. D'ailleurs plus on aime la liberté dans son pays, plus il est impossible de se réjouir des victoires dont l'oppression des autres peuples doit être le résultat. Mais, qui pourroit entendre néanmoins le récit des maux qui ont accablé les François dans la guerre de Russie, sans en avoir le cœur déchiré?

Incroyable homme! il a vu des souffrances dont on ne peut aborder la pensée; il a su que les grenadiers françois, dont l'Europe ne parle encore qu'avec respect, étoient devenus le

jouet de quelques Juifs, de quelques vieilles femmes de Wilna, tant leurs forces physiques les avoient abandonnés, long-temps avant qu'ils pussent mourir! Il a reçu de cette armée des preuves de respect et d'attachement, lorsqu'elle périssoit un à un pour lui; et il a refusé six mois après, à Dresde, une paix qui le laissoit maître de la France jusqu'au Rhin, et de l'Italie tout entière! Il étoit venu rapidement à Paris, après la retraite de Russie, afin d'y réunir de nouvelles forces. Il avoit traversé avec une fermeté plus théâtrale que naturelle l'Allemagne dont il étoit haï, mais qui le redoutoit encore. Dans son dernier bulletin, il avoit rendu compte des désastres de son armée, plutôt en les outrant qu'en les dissimulant. C'est un homme qui aime tellement à causer des émotions fortes que, quand il ne peut pas cacher ses revers, il les exagère pour faire toujours plus qu'un autre. Pendant son absence, on avoit essayé contre lui la conspiration la plus généreuse (celle de Mallet) dont l'histoire de la révolution de France ait offert l'exemple. Aussi lui causa-t-elle plus de terreur que la coalition même. Ah! que n'a-t-elle réussi, cette conjuration patriotique! La France auroit eu la gloire de s'affranchir elle-même, et ce n'est pas sous les

ruines de la patrie que son oppresseur eût été accablé.

Le général Mallet étoit un ami de la liberté, il attaquoit Bonaparte sur ce terrain. Or Bonaparte savoit qu'il n'en existoit pas de plus dangereux pour lui; aussi ne parloit-il, en revenant à Paris, que de l'*idéologie*. Il avoit pris en horreur ce mot très-innocent, parce qu'il signifie la théorie de la pensée. Toutefois il étoit singulier de ne redouter que ce qu'il appeloit *les idéologues*, quand l'Europe entière s'armoit contre lui. Ce seroit beau si, en conséquence de cette crainte, il eût recherché par-dessus tout l'estime des philosophes : mais il détestoit tout individu capable d'une opinion indépendante. Sous le rapport même de la politique, il a trop cru qu'on ne gouvernoit les hommes que par leur intérêt; cette vieille maxime, quelque commune qu'elle soit, est souvent fausse. La plupart des hommes que Bonaparte a comblés de places et d'argent ont déserté sa cause; et ses soldats, attachés à lui par ses victoires, ne l'ont point abandonné. Il se moquoit de l'enthousiasme, et cependant c'est l'enthousiasme, ou du moins le fanatisme militaire qui l'a soutenu. La frénésie des combats qui, dans ses excès mêmes, a de la grandeur, a seule fait la force de Bonaparte.

Les nations ne peuvent avoir tort : jamais un principe pervers n'agit long-temps sur la masse ; les hommes ne sont mauvais qu'un à un.

Bonaparte fit, ou plutôt la nation fit pour lui un miracle. Malgré ses pertes immenses en Russie, elle créa, en moins de trois mois, une nouvelle armée qui put marcher en Allemagne et y gagner encore des batailles. C'est alors que le démon de l'orgueil et de la folie se saisit de Bonaparte, d'une façon telle que le raisonnement fondé sur son propre intérêt ne peut plus expliquer les motifs de sa conduite : c'est à Dresde qu'il a méconnu la dernière apparition de son génie tutélaire.

Les Allemands, depuis long-temps indignés, se soulevèrent enfin contre les François qui occupoient leur pays ; la fierté nationale, cette grande force de l'humanité, reparut parmi les fils des Germains. Bonaparte apprit alors ce qu'il advient des alliés qu'on a contraints par la force, et combien tout ce qui n'est pas volontaire se détruit au premier revers. Les souverains de l'Allemagne se battirent avec l'intrépidité des simples soldats, et l'on crut voir dans les Prussiens et dans leur roi guerrier, le souvenir de l'insulte personnelle que Bonaparte avoit fait subir quelques

années auparavant à leur belle et vertueuse reine.

La délivrance de l'Allemagne avoit été depuis long-temps l'objet des désirs de l'empereur de Russie. Lorsque les François furent repoussés de son pays, il se dévoua à cette cause, non-seulement comme souverain, mais comme général; et plusieurs fois il exposa sa vie, non en monarque garanti par ses courtisans, mais en soldat intrépide. La Hollande accueillit ses libérateurs, et rappela cette maison d'Orange, dont les princes sont maintenant, comme jadis, les défenseurs de l'indépendance et les magistrats de la liberté. Quelque influence qu'aient eue aussi sur cette époque les victoires des Anglois en Espagne, nous parlerons ailleurs de lord Wellington; car il faut s'arrêter à ce nom, on ne peut le prononcer en passant.

Bonaparte revint à Paris, et dans ce moment encore la France pouvoit être sauvée. Cinq membres du corps législatif, Gallois, Raynouard, Flaugergues, Maine de Biran et Lainé, demandèrent la paix au péril de leur vie: chacun d'eux pourroit être désigné par un mérite particulier; et le dernier que j'ai nommé, Lainé, perpétue chaque jour, par ses talens et sa conduite, le souvenir d'une action

qui suffiroit pour honorer le caractère d'un homme. Si le sénat avoit secondé les cinq du corps législatif, si les généraux avoient appuyé le sénat, la France auroit disposé de son sort, et, quelque parti qu'elle eût pris, elle fût restée France. Mais quinze années de tyrannie dénaturent toutes les idées, altèrent tous les sentimens; les mêmes hommes qui exposeroient noblement leur vie à la guerre, ne savent pas que le même honneur et le même courage commandent dans la carrière civile la résistance à l'ennemi de tous, le despotisme.

Bonaparte répondit à la députation du corps législatif avec une fureur concentrée; il parla mal, mais son orgueil se fit jour à travers le langage embrouillé dont il se servit. Il dit que *la France avoit plus besoin de lui que lui d'elle;* oubliant que c'étoit lui qui l'avoit réduite à cet état. Il dit *qu'un trône n'étoit qu'un morceau de bois sur lequel on étendoit un tapis, et que tout dépendoit de celui qui l'occupoit;* enfin il parut toujours enivré de lui-même. Toutefois, une anecdote singulière feroit croire qu'il étoit atteint déjà par l'engourdissement qui s'est montré dans son caractere, pendant la dernière crise de sa vie politique. Un homme tout-à-fait digne de foi m'a dit que, causant

seul avec lui, la veille de son départ pour l'armée, au mois de janvier 1814, quand les alliés étoient déjà entrés en France, Bonaparte avoua, dans cet entretien secret, qu'il n'avoit pas de moyen de résister; son interlocuteur discuta la question; Bonaparte lui en présenta le mauvais côté dans tout son jour, et puis, chose inouïe, il s'endormoit en parlant sur un tel sujet, sans qu'aucune fatigue précédente expliquât cette bizarre apathie. Il n'en a pas moins déployé depuis une extrême activité dans sa campagne de 1814; il s'est laissé sans doute reprendre aussi par une confiance présomptueuse; d'un autre côté, l'existence physique, à force de jouissances et de facilités, s'étoit emparée de cet homme autrefois si dominé par sa pensée. Il étoit, pour ainsi dire, épaissi d'âme comme de corps; son génie ne perçoit plus que par momens cette enveloppe d'égoïsme qu'une longue habitude d'être compté pour tout lui avoit donnée. Il a succombé sous le poids de la prospérité, avant d'être renversé par l'infortune.

On prétend qu'il n'a pas voulu céder les conquêtes qui avoient été faites par la république, et qu'il n'a pu se résoudre à ce que la France fût affoiblie sous son règne. Si cette considération l'a déterminé à refuser la paix qui lui

fut offerte à Châtillon, au mois de mars 1814, c'est la première fois que l'idée d'un devoir auroit agi sur lui ; et sa persévérance, en cette occasion, quelque imprudente qu'elle fût, mériteroit de l'estime. Mais il paroît plutôt qu'il a trop compté sur son talent, après quelques succès en Champagne, et qu'il s'est caché à lui-même les difficultés qu'il avoit à surmonter, comme auroit pu le faire un de ses flatteurs. On étoit tellement accoutumé à le craindre, qu'on n'osoit pas lui dire les faits qui l'intéressoient le plus. Assuroit-il qu'il y avoit vingt mille François dans tel endroit, personne ne se sentoit le courage de lui apprendre qu'il n'y en avoit que dix mille : prétendoit-il que les alliés n'étoient qu'en tel nombre, nul ne se hasardoit à lui prouver que ce nombre étoit double. Son despotisme étoit tel, qu'il avoit réduit les hommes à n'être que des échos de lui-même, et que sa propre voix lui revenant de toutes parts, il étoit ainsi seul au milieu de la foule qui l'environnoit.

Enfin, il n'a pas vu que l'enthousiasme avoit passé de la rive gauche du Rhin à la rive droite ; qu'il ne s'agissoit plus de gouvernemens inflexibles, mais de peuples irrités ; et que, de son côté, au contraire, il n'y avoit

qu'une armée et plus de nation ; car, dans ce grand débat, la France est demeurée neutre : elle ne s'est pas doutée qu'il s'agissoit d'elle quand il s'agissoit de lui. Le peuple le plus guerrier a vu, presque avec insouciance, les succès de ces mêmes étrangers qu'il avoit combattus tant de fois avec gloire ; et les habitans des villes et des campagnes n'aidèrent que foiblement les soldats françois, ne pouvant se persuader qu'après vingt-cinq ans de victoires, un événement inouï, l'entrée des alliés à Paris, pût arriver. Elle eut lieu cependant, cette terrible justice de la destinée. Les coalisés furent généreux ; Alexandre, ainsi que nous le verrons dans la suite, se montra toujours magnanime. Il entra le premier dans la ville conquise en sauveur tout-puissant, en philanthrope éclairé ; mais, tout en l'admirant, qui pouvoit être François et ne pas sentir une effroyable douleur ?

Du moment où les alliés passèrent le Rhin et pénétrèrent en France, il me semble que les vœux des amis de la France devoient être absolument changés. J'étois alors à Londres, et l'un des ministres anglois me demanda ce que je souhaitois. J'osai lui répondre que mon désir étoit que Bonaparte fût *victorieux et tué*. Je trouvai dans les Anglois assez de

grandeur d'âme pour n'avoir pas besoin de cacher ce sentiment françois devant eux : toutefois il me fallut apprendre, au milieu des transports de joie dont la ville des vainqueurs retentissoit, que Paris étoit au pouvoir des alliés. Il me sembla dans cet instant qu'il n'y avoit plus de France : je crus la prédiction de Burke accomplie, et que là où elle existoit on ne verroit plus qu'un abîme. L'empereur Alexandre, les alliés, et les principes constitutionnels adoptés par la sagesse de Louis XVIII, éloignèrent ce triste pressentiment.

Bonaparte entendit alors de toutes parts la vérité si long-temps captive. C'est alors que des courtisans ingrats méritèrent le mépris de leur maître pour l'espèce humaine. En effet, si les amis de la liberté respectent l'opinion, désirent la publicité, cherchent partout l'appui sincère et libre du vœu national, c'est parce qu'ils savent que la lie des âmes se montre seule dans les secrets et les intrigues du pouvoir arbitraire.

Il y avoit cependant encore de la grandeur dans les adieux de Napoléon à ses soldats et à leurs aigles si long-temps victorieuses : sa dernière campagne avoit été longue et savante; enfin le prestige funeste qui rattachoit à lui la gloire militaire de la France n'étoit pas encore

détruit. Aussi le congrès de Paris a-t-il à se reprocher de l'avoir mis dans le cas de revenir. Les représentans de l'Europe doivent avouer franchement cette faute, et il est injuste de la faire porter à la nation françoise. C'est sans aucun mauvais dessein assurément, que les ministres des monarques étrangers ont laissé planer sur le trône de Louis XVIII un danger qui menaçoit également l'Europe entière. Mais pourquoi ceux qui ont suspendu cette épée ne s'accusent-ils pas du mal qu'elle a fait?

Beaucoup de gens se plaisent à soutenir que si Bonaparte n'avoit tenté ni l'expédition d'Espagne, ni celle de Russie, il seroit encore empereur; et cette opinion flatte les partisans du despotisme, qui veulent qu'un si beau gouvernement ne puisse pas être renversé par la nature même des choses, mais seulement par un accident. J'ai déjà dit ce que l'observation de la France confirmera, c'est que Bonaparte avoit besoin de la guerre pour établir et pour conserver le pouvoir absolu. Une grande nation n'auroit pas supporté le poids monotone et avilissant du despotisme, si la gloire militaire n'avoit pas sans cesse animé ou relevé l'esprit public. Les avancemens continuels dans les divers grades, auxquels toutes les classes de la nation pouvoient

participer, rendoient la conscription moins pénible aux habitans de la campagne. L'intérêt continuel des victoires tenoit lieu de tous les autres; l'ambition étoit le principe actif du gouvernement dans ses moindres ramifications : titres, argent, puissance, Bonaparte donnoit tout aux François à la place de la liberté. Mais, pour être en état de leur dispenser ces dédommagemens funestes, il ne falloit pas moins que l'Europe à dévorer. Si Napoléon eût été ce qu'on pourroit appeler un tyran raisonnable, il n'auroit pu lutter contre l'activité des François, qui demandoit un but. C'étoit un homme condamné, par sa destinée, aux vertus de Washington ou aux conquêtes d'Attila; mais il étoit plus facile d'atteindre les confins du monde civilisé, que d'arrêter les progrès de la raison humaine, et bientôt l'opinion de la France auroit accompli ce que les armes des alliés ont opéré.

Maintenant ce n'est plus lui qui seul occupera l'histoire dont nous voulons esquisser le tableau, et notre malheureuse France va de nouveau reparoître, après quinze ans pendant lesquels on n'avoit entendu parler que de l'empereur et de son armée. Quels revers nous avons à décrire! quels maux nous avons à redouter! Il nous faudra demander compte

encore une fois à Bonaparte de la France, puisque ce pays, trop confiant et trop guerrier, s'est encore une fois remis à lui de son sort.

Dans les diverses observations que je viens de rassembler sur Bonaparte, je n'ai point approché de sa vie privée que j'ignore, et qui ne concerne pas les intérêts de la France. Je n'ai pas dit un fait douteux sur son histoire; car les calomnies qu'on lui a prodiguées me semblent plus viles encore que les adulations dont il fut l'objet. Je me flatte de l'avoir jugé comme tous les hommes publics doivent l'être, d'après ce qu'ils ont fait pour la prospérité, les lumières et la morale des nations. Les persécutions que Bonaparte m'a fait éprouver n'ont pas, je puis l'attester, exercé d'influence sur mon opinion. Il m'a fallu *plutôt*, au contraire, résister à l'espèce d'ébranlement que produisent sur l'imagination un génie extraordinaire et une destinée redoutable. Je me serois même assez volontiers laissé séduire par la satisfaction que trouvent les âmes fières à défendre un homme malheureux, et par le plaisir de se placer ainsi plus en contraste avec ces écrivains et ces orateurs qui, prosternés hier devant lui, ne cessent de l'injurier à présent, en se faisant bien rendre compte,

j'imagine, de la hauteur des rochers qui le renferment. Mais on ne peut se taire sur Bonaparte, lors même qu'il est malheureux, parce que sa doctrine politique règne encore dans l'esprit de ses ennemis comme de ses partisans. Car, de tout l'héritage de sa terrible puissance, il ne reste au genre humain que la connoissance funeste de quelques secrets de plus dans l'art de la tyrannie.

FIN DU TOME TREIZIÈME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE TOME TREIZIÈME.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE Ier. De l'émigration ..... *Page* 1

CHAP. II. Prédiction de M. Necker sur le sort de la constitution de 1791 10

CHAP. III. Des divers partis dont l'assemblée législative étoit composée 25

CHAP. IV. Esprit des décrets de l'assemblée législative. 32

CHAP. V. De la première guerre entre la France et l'Europe 34

CHAP. VI. Des moyens employés en 1792 pour établir la république 41

CHAP. VII. Anniversaire du 14 juillet, célébré en 1792 49

CHAP. VIII. Manifeste du duc de Brunswick 53

CHAP. IX. Révolution du 10 août 1792. Renversement de la monarchie 56

CHAP. X. Anecdotes particulières 61

CHAP. XI. Les étrangers repoussés de France, en 1792. 77

CHAP. XII. Procès de Louis XVI 79

CHAP. XIII. De Charles Ier et de Louis XVI 89

CHAP. XIV. Guerre entre la France et l'Angleterre. M. Pitt et M. Fox 97

CHAP. XV. Du fanatisme politique 110

CHAP. XVI. Du gouvernement appelé le règne de la terreur 116

CHAP. XVII. De l'armée françoise pendant la terreur; des fédéralistes et de la Vendée... *Page* 125
CHAP. XVIII. De la situation des amis de la liberté hors de France pendant le règne de la terreur. 131
CHAP. XIX. Chute de Robespierre, et changement de système dans le gouvernement..... 137
CHAP. XX. De l'état des esprits au moment où la république directoriale s'est établie en France... 143
CHAP. XXI. Des vingt mois pendant lesquels la république a existé en France, depuis le mois de novembre 1795, jusqu'au 18 fructidor (4 septembre 1797)..... 156
CHAP. XXII. Deux prédictions singulières tirées de l'Histoire de la révolution, par M. Necker.... 164
CHAP. XXIII. De l'armée d'Italie..... 170
CHAP. XXIV. De l'introduction du gouvernement militaire en France, par la journée du 18 fructidor..... 174
CHAP. XXV. Anecdotes particulières..... 183
CHAP. XXVI. Traité de Campo-Formio en 1797. Arrivée du général Bonaparte à Paris..... 191
CHAP. XXVII. Préparatifs du général Bonaparte pour aller en Égypte. Son opinion sur l'invasion de la Suisse..... 202
CHAP. XXVIII. Invasion de la Suisse..... 208
CHAP. XXIX. De la fin du directoire..... 216

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE Ier. Nouvelles d'Égypte; retour de Bonaparte..... 221
CHAP. II. Révolution du 18 brumaire..... 227

CHAP. III. Comment la constitution consulaire fut établie..... *Page* 240
CHAP. IV. Des progrès du pouvoir absolu de Bonaparte..... 248
CHAP. V. L'Angleterre devoit-elle faire la paix avec Bonaparte, à son avénement au consulat?.... 260
CHAP. VI. De l'inauguration du concordat à Notre-Dame..... 268
CHAP. VII. Dernier ouvrage de M. Necker sous le consulat de Bonaparte..... 277
CHAP. VIII. De l'exil..... 295
CHAP. IX. Des derniers jours de M. Necker..... 305
CHAP. X. Résumé des principes de M. Necker en matière de gouvernement..... 313
CHAP. XI. Bonaparte empereur. La contre-révolution faite par lui..... 319
CHAP. XII. De la conduite de Napoléon envers le continent européen..... 333
CHAP. XIII. Des moyens employés par Bonaparte pour attaquer l'Angleterre..... 339
CHAP. XIV. Sur l'esprit de l'armée françoise..... 346
CHAP. XV. De la législation et de l'administration sous Bonaparte..... 358
CHAP. XVI. De la littérature sous Bonaparte..... 368
CHAP. XVII. Un mot de Bonaparte imprimé dans le Moniteur..... 375
CHAP. XVIII. De la doctrine politique de Bonaparte. 377
CHAP. XIX. Enivrement du pouvoir, revers et abdication de Bonaparte..... 389

FIN DE LA TABLE.

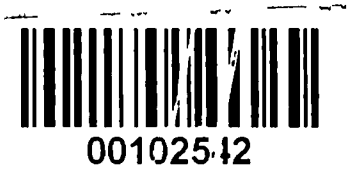

00102542

God
Fr
St. frac ce
102542
Vol - XIII

Staël de - La Baronne
Oeuvr. : complètes . 1820

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015